



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 29 E 30 DI GHJUGNU DI U 2023**

**3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023**

1^{MA} GHJURNATA / 1^{ÈRE} JOURNÉE





**3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 ET 30 DI GHJUGNU DI U 2023
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023**

SOMMAIRE DE LA JOURNÉE DU JEUDI 29 JUIN 2023

Ouverture de la séance des questions orales à 10h10	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2023/E3/043 - Riorganizzazione è sviluppu di a cummissione d'accunciamentu di u fundiaru , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	11
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	12
Question n° 2023/E3/042 - Régulation des meublés de tourisme , posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	14
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	16
Question n° 2023/E3/044 - Lutte contre le harcèlement scolaire , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	19
et	
Question n° 2023/E3/047 - Lutte contre le harcèlement scolaire , posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	20
Réponse commune aux deux questions orales de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse	22

Question n° 2023/E3/041 - État des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	26
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation	29
Question n° 2023/E3/046 - Prughjettu in giru à u Casteddu di a Punta , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	31
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	32
Question n° 2023/E3/040 - Filière porcine , posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse »	34
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	36
Question n° 2023/E3/045 - Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de Corse , posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	38
Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation	39
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI, appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance de l'Assemblée de Corse à 11h20	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	42
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	46

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 170 : Approvazione di u pruceddu verbale di a
sessione di l'Assemblea di Corsica di u 26 maghju di u 2023**

**Rapport n° 170 : Approbation du procès-verbal de la session de
l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-
Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*

52

VOTE rapport

52

**Raportu n° 144 : Designazione di un referente per l'etica di
l'elettu lucale**

**Rapport n° 144 : Désignation d'un référent déontologue de l'élu
local**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-
Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*

52

VOTE rapport

54

**Raportu n° 143 : Attualizazione di u prugramma di travagliu,
di a convenzione relativa à l'operazione « Assemblea di i
Zitelli » è designazione di l'eletti referenti**

**Rapport n° 143 : Actualisation du programme de travail de la
convention relative à l'opération « Assemblea di i Zitelli » et
désignation des élus référents**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-
Antoinette MAUPERTUIS, *Présidente de l'Assemblée de Corse*

55

Prise(s) de parole :

Mme Marie-Claude BRANCA

57

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : présentation
amendement

58

VOTE amendement et rapport

58

<p>Raport n° 171 : Mudificazione di e deliberazione chì portanu designazione di i membri di e cummissione urganiche è di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.</p> <p>Raport n° 171 : Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques et des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.</p> <p>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, <i>Présidente de l'Assemblée de Corse</i></p>	59
<p>VOTE rapport</p>	59
<p><u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u></p>	
<p>Raportu n° 160 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPÉ-CdC prugramma 2023</p> <p>Rapport n° 160 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPÉ-CdC programme 2023</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	61
<p>Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E3/028) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i></p>	62
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité</p>	63
<p><i>Prise(s) de paroles :</i></p> <p>Mme Nadine NIVAGGIONI</p> <p>M. Paul-Joseph CAITUCOLI</p> <p>M. Romain COLONNA</p> <p>Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</p> <p>Le Président Gilles SIMEONI</p>	<p>63</p> <p>64</p> <p>65</p> <p>65</p> <p>65</p>
<p>VOTE rapport</p>	66

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 141 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2023 « Leghje e cume die »

Rapport n° 141 : Soutien à la création artistique et culturelle « A chjama di l'arti » - Appel à projets 2023 « Leghje e cume die »

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine

67

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E3/027) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

69

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

70

Prise(s) de parole :

M. Didier BICCHIERAY

70

M. Petru Antone FILIPPI

72

Mme Antonia LUCIANI en réponse aux intervenants.

73

VOTE rapport

74

Suspension à 12h47 / Reprise à 15h07

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 142 : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica - Annata 2022

Rapport n° 142 : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse - Année 2022

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif

76

PRISE d'ACTE

80

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 140 : Approvu di u contu di gestione 2022 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 140 : Approbation du compte de gestion 2022 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif

81

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

82

VOTE rapport

82

Raportu n° 155 : Approvu di u contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pè u 2022

Rapport n° 155 : Approbation du compte administratif 2022 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif

82

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E3/032) par M. Joseph SAVELLI, rapporteur

92

Prise(s) de parole :

M. Paul-Félix BENEDETTI

93

M. Xavier LACOMBE

97

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

101

M. Louis POZZO DI BORGIO

102

M. Jean-Christophe ANGELINI

106

M. Louis POZZO DI BORGIO

111

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

114

M. Antoine POLI

114

M. Xavier LACOMBE

115

M. Hyacinthe VANNI

117

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

120

M. Paul-Félix BENEDETTI

121

M. Jean-Martin MONDOLONI

123

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

125

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	125
M. Alex VINCIGUERRA en réponse aux intervenants	126
Le Président Gilles SIMEONI	127
VOTE rapport	139
M. Hyacinthe VANNI préside la séance	
Raportu n° 138 : Approvu di u contu di gizioni di u Laburatori riu d'analisi Pumonti di u Pagatori di Corsica par l'asirciziu 2022	
Rapport n° 138 : Approbation du compte de gestion du Labora- toire d'analyses Pumonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIO- VANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	139
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	140
VOTE rapport	141
Raportu n° 139 : Approvu di u contu di gestione di u Labura- toriu d'analisi Cismonte di u Pagatore di Corsica per l'eserci- ziu 2022	
Rapport n° 139 : Approbation du compte de gestion du Labora- toire d'analyses du Cismonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIO- VANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	141
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	142
VOTE rapport	142
Raportu n° 153 : Approvu di u contu amministrativu di u Laburatori d'analisi Cismonte per l'eserciziu 2022	
Rapport n° 153 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Cismonte pour l'exercice 2022 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	143

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E3/033) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	144
<i>Prise(s) de paroles :</i>	
M. Georges MELA	144
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	146
M. Xavier LACOMBE	147
M. Saveriu LUCIANI	147
En réponse pour le CE M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	149
VOTE rapport	150
Raportu n° 154 : Approvu di u contu amministrativu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti par l'asirciziu 2022	
Rapport n° 154 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonte pour l'exercice 2022	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	151
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/E3/033) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	152
VOTE rapport	152
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raport n° 163 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2022	
Rapport n° 163 : Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif	153
<i>Prise(s) de paroles :</i>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	160
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	162

M. Paul-Joseph CAITUCOLI	163
M. Jean-Michel SAVELLI	164
M. Don Joseph LUCCIONI	166
M. Gilles GIOVANNANGELI, réponse	167
PRISE d'ACTE	169
Suspension à 19H15 / Reprise à 19H50	
VOTE DEROGATION TEMPS TRAVAIL	169
<u>LINGUA CORSA / LANGUE CORSE</u>	
Raportu n° 165 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2026	
Rapport n° 165 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2026	
Vote de l'urgence	171
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	171
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2023/E3/029) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	174
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	175
<i>Prise(s) de paroles :</i>	
M. Saveriu LUCIANI	175
Mme Muriel FAGNI	179
M. Pierre GHIONGA	181
Mme Nadine NIVAGGIONI	182
M. Paul-Félix BENEDETTI	184
M. Romain COLONNA	185
M. le Président SIMEONI, réponse	186
VOTE rapport	187
Suspension de la séance à 20h45.	

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 10

Mme la Présidente Marie-Antoinette /MAUPERTUIS

Salute à tutti, avemu da principià sta sessione di u mesu di ghjughnu cume d'abitudine cù e dumande à bocca, sè vo site in piazza, preparatevi per piacè.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2023/E3/043 - Riorganizzazione è sviluppu di a cummissione d'accunciamentu di u fundiaru, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »**

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò cunsiglieri in carica di u sviluppu di l'agricultura,

U 30 di ghjughnu di u 2022, un annu fà, v'avemu dumandatu di riorganizzà i cummissioni d'accunciamentu fundiaru spariti, in u 2018, dopu à a criazioni di a Cullittività unica.

Unu di i roli di sta cummissioni era frà altru di ricuparà i tarri inculti. Sta cummissioni duvaria essa un arnesi efficaci è impurtanti pà u sviluppu di l'agricultura è a salvezza di a tarra.

Ci aviatu rispostu chì a cummissioni d'accunciamentu fundiaru di Corsica saria stata stallata, dopu à a numinazioni di una trintina di parsoni, innanzi à a fini di u 2022.

Semu à a fini di u mesi di ghjughnu di u 2023 è, chì no sappiami, i membri ùn sò stati numinati è a cummissioni ùn hè stallata.

A noscia tarra è i nosci agricoltori hani bisognu di tutti l'aiuti è l'arnesi pussibili. Ùn ci hè piazza pà a tralascera...

Quandu si sà chì, ogni ghjornu, a noscia tarra hè missa in priculu da u sviamentu affaristu, a spiculazioni, u spussessu urganizzatu, un si pò accittà tali situazioni.

A noscia dumanda hè simprici è pricisa è aspitemu una risposta simprici è pricisa è spiremu d'un duvè micca aspittà chivi dinò un annu di più :
 Quandu aveti da stallà sta cummissioni ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à u Presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Mi dumandate una risposta semplice è precisa, dunque circaraghju di rispondevi u più simpliciamente pussibili.

Vous m'interrogez sur le calendrier d'installation de la Commission Régionale d'Aménagement Foncier de la Corse. A sapeti, avemu fattu di u fundariu una priurità di a nostra mandatura.

Je vous rappelle que cette Commission a pour vocation principale l'aménagement foncier, agricole et forestier dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales et forestières en réduisant le morcellement et la dispersion des terres ; la récupération, le regroupement et l'utilisation des parcelles abandonnées ou incultes ainsi que la réglementation de la protection des boisements, les mécanismes d'échanges et de sessions amiables d'immeubles ruraux.

Il s'agit donc d'éléments importants et nous partageons la nécessité de réunir cette Commission le plus rapidement possible, c'est la raison pour laquelle nous mobilisons actuellement l'ensemble de nos services pour la mettre en place dès l'automne 2023.

Nous finalisons actuellement cette composition. Voici un point d'étape que je porte à la connaissance de votre Assemblée :

- Commissaire enquêteur : Catherine Ferrari,

- Conseillers Territoriaux : Paula Mosca, Paul-Jo Caitucoli, Ghjuvan'Santu Le Mao, Eveline Galloni D'Istria, Charlotte Terrighi, Marie-Anne Pieri, Josepha Giacometti-Piredda, Serena Battestini.

- Personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil exécutif : des désignations sont en cours.

- Maires désignés par l'association des maires 2A / 2B : Antoine Vincileoni, Pierre-François Bellini / Severin Medori, Antone Casanova,

- Président de la Chambre d'Agriculture de Corse / et les 2 Présidents départementaux : Joseph Colombani / Stéphane Paquet, Simon-Pierre Fazi.

- Présidents des Syndicats agricoles les plus représentatifs au niveau national (FNSEA et JA) : Marie Josèphe Alfonsi, Sébastien Cantara / Françoise Cianfarani, Don Louis Vallesi.

- Représentants des syndicats 2A et 2B reconnus : FDSEA 2A et 2B / JA 2A et 2B / Via Compagnola/ Mossa Paisana.

- Président du syndicat des Notaires : Paul Cuttoli.

- Propriétaires bailleurs / Propriétaires exploitants / Exploitants preneurs / désignés par le Président du Conseil exécutif sur liste établie par la Chambre d'Agriculture : François Franceschi / Françoise Cianfarani / Emilie Raffali / Jean Claude Leca / Joseph Colombani / François Laurent Pasquali.

- Association de l'environnement désignée par le Président du Conseil exécutif : en attente de confirmation.

- Président de l'ODARC.

Certaines des désignations ayant été faites récemment, d'autres étant imminentes, nous pourrons, une fois que nous aurons recueilli la totalité, commencer nos travaux à l'automne 2023.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi è ringraziemu à tutte e duie per u rispettu di u tempu.

*** Question n° 2023/E3/042 - Régulation des meublés de tourisme, posée par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la ville d'Ajaccio fait de l'accès au logement, et plus particulièrement au logement social, une de ses priorités absolues. De nombreuses démarches sont en cours en ce sens.

Ajaccio a notamment été la première ville de Corse à délibérer en vue d'une régulation des meublés de tourisme, afin que leur développement ne s'opère pas au détriment de l'accès au logement des Ajacciens.

Par ailleurs, l'augmentation de cette offre, souvent considérée comme une concurrence déloyale, ne doit pas nuire à celle de l'hébergement professionnel.

Enfin, cette activité ne doit pas avoir de conséquences négatives sur le cadre de vie des habitants de la cité impériale.

Ainsi, le conseil municipal d'Ajaccio approuvait à l'unanimité, dès le 26 avril 2021, par sa délibération 2021-083, « *l'engagement d'un processus d'encadrement et de régulation des meublés de tourisme sur le territoire de la commune* » et autorisait son maire de l'époque, Laurent MARCANGELI, à « *engager les actions nécessaires* ». La Ville a donc mandaté, sur ce fondement, le cabinet d'études *In Extenso*, via la *Banque des Territoires*, partenaire de cette réflexion, afin d'établir un diagnostic de la situation, une revue des études existantes, un benchmark national, une analyse des impacts sur la fiscalité locale et des propositions d'évolution.

Cette étude concluait en décembre dernier à une forte évolution du nombre des meublés de tourisme en Corse, nettement supérieure à la moyenne nationale. Celle-ci faisait également état d'un écart croissant entre le développement de l'offre touristique professionnelle (+ 3 % de 2017 à 2022) et de l'offre collaborative (+ 9 % sur la même période) sur le territoire de la ville d'Ajaccio, ainsi et surtout une perte fiscale directe d'environ 3 millions d'euros, en cas de mise en place d'un processus d'encadrement et de régulation.

Je viens donc ici réaffirmer que la ville d'Ajaccio et la Capa ont assez tôt constaté le développement important de l'offre collaborative sur leur territoire, pressenti les différentes difficultés que celui-ci pouvait induire et souhaité procéder à une régulation efficiente.

Cependant, face à une situation paradoxale, voire ubuesque, qui montre que la législation en vigueur conduit à une perte fiscale insurmontable, alors même que celles-ci souhaitent s'engager dans une démarche vertueuse, les deux institutions se trouvent dans l'impossibilité technique d'aboutir, sauf à devoir augmenter le peu de taxes ou de redevances sur lesquelles elles peuvent encore agir, en sanctionnant le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'arsenal législatif ne semble donc ne pas être adapté à la bonne régulation de cette activité, c'est sans doute la raison pour laquelle chaque territoire expérimente actuellement son propre mode de régulation, au prix de contentieux juridiques multiples, nourrissant une jurisprudence en évolution constante.

A ce titre, je vous informe que nous travaillons également afin de solliciter très prochainement une évolution législative.

Si je requiers toute votre attention aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est pour savoir si la Collectivité de Corse, dans une démarche volontariste clairement affichée, serait en mesure d'aider les communes en prenant à sa charge, par un mécanisme qu'il conviendrait alors de rechercher, le déficit fiscal induit par la procédure dite « *de changement d'usage* ».

La ville d'Ajaccio est constamment pointée du doigt et stigmatisée, un engagement rapide et favorable lui permettrait, ainsi qu'aux autres communes qui sont dans cette même situation, de faire appliquer un processus de régulation sur l'ensemble de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè u Presidente chì hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question, elle nous permet de réaborder l'espace d'un instant et dans le cadre contraint, d'une question et d'une réponse orale, la problématique des meublés de tourisme sur laquelle l'Assemblée de Corse a très récemment délibéré de façon complète, dans le cadre d'une motion présentée par « Core in fronte », ensuite, amendée, complétée et qui pose les bases de l'évolution législative réglementaire que nous allons demander en la matière.

Je rappelle que cette question des meublés de tourisme a également été évoquée techniquement, dans le cadre juridique et politique beaucoup plus large de la réunion de Beauvau du 7 juin dernier. Il me semble que, y compris votre question, démontre que nous avons tout à perdre à aborder les problèmes suscités par l'acuité de la spéculation immobilière et de façon générale, la question foncière et immobilière, que nous avons tout à perdre à aborder ces problèmes par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire par l'aspect technique visant à demander à la marge des aménagements du système actuel.

Il me semble que votre question fait cette démonstration de façon imparable. En gros, nous sommes aujourd'hui dans une situation qui est catastrophique d'un point de vue global. Il y a dans cette problématique globale, qui est au confluent, je vous le rappelle, de la multiplication des résidences secondaires spéculatives, du détournement du crédit d'impôt en la matière, qui a conduit à des gens extrêmement fortunés à bénéficier de 30 % de remise fiscale sur leur investissement, pour ensuite construire des résidences immobilières, des résidences secondaires de luxe qui sont louées « au noir », des mécanismes de spéculation foncière et immobilière que nous avons évalués, du para commercialisme qui vient impacter directement les activités touristiques et hôtelières légales et leur corollaire, l'emploi stable à travers le CDI que nous cherchons.

Votre question, elle nous dit en fait : on va voir pour une éventuelle modification, mais le système actuel conduirait à une perte si on l'applique et donc la Collectivité de Corse devrait venir compenser avec l'argent qui est aussi celui de tous les Corses et aussi indirectement celui de la commune d'Ajaccio et de l'interco : 3 millions ici, 4 millions ailleurs, peut-être 10 ou 15 millions. Non, ce n'est pas possible.

Ce qu'il faut qu'on fasse, Madame Combette, je vous le redis encore une fois, il faut qu'on dise : nous, nous n'acceptons pas ça comme nous l'avons dit l'autre jour à Beauvau et comme nous poserons le problème. Premièrement, commençons par avoir, sur la question des meublés de tourisme, une action forte en matière de locations illégales et ciblons d'abord les aspects les plus scandaleux. Je l'ai dit au ministre, « vous avez les moyens dès cet été, d'envoyer

des messages forts à ceux qui louent des résidences secondaires 10 et 15 000 € par mois et qui font concurrence, y compris à l'hôtellerie de luxe. Envoyez des contrôles, sanctionnez, faites ce qu'il y a à faire ça. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, donnez-nous les chiffres du détournement du crédit d'impôt. Combien, parmi ceux qui ont bénéficié du crédit d'impôt en la matière, combien il y a de résidents fiscaux en Corse et combien il y en a ailleurs, qui ont ainsi financé des opérations qui sont ensuite directement spéculatives ? ».

Sur la question des meublés de tourisme, question qui là aussi mérite autre chose, nous le savons, que des approches grossières, il y a aujourd'hui en Corse, des Corses, des familles corses qui bénéficient de meublés de tourisme à titre de revenu complémentaire. Et ce n'est pas à ceux-là que nous avons vocation à faire la guerre et nous en sommes d'accord aussi. Nous savons qu'il faut avoir une approche différenciée.

Je vous rappelle que nous avons acté ensemble, dans le cadre de la motion du 25 novembre 2022, les points essentiels autour desquels, à mon avis, nous avons vocation à délibérer.

Je vous proposerai qu'on le fasse dès la fin du mois de juillet et que ça soit intégré, y compris dans la discussion au titre de propositions portées par la Collectivité de Corse, avec une nouvelle législation, nouvelle réglementation en la matière, avec l'obligation de déclaration des meublés de tourisme, l'autorisation de changement d'usage, l'inscription d'un numéro d'enregistrement, l'exigence d'une déclaration d'activité, la mise en place d'un contrôle de conformité, la limitation du nombre de meublés par commune et par région, la limitation du nombre de meublés par copropriété, la limitation du nombre de loueurs ou foyers fiscaux, la limitation au seul loueur physique et enfin, la sanction de toute activité de location qui se ferait sans numéro de référencement.

Autour de ces principes-là, avec également à mon avis, mais nous en débattons, une territorialisation de la compétence d'ensemble de régulation des meublés, même s'il appartient ensuite aux communes dans le cadre d'une subdélégation, de mettre en œuvre cette politique. Si nous faisons ça, nous allons légaliser, donner un cadre à la location, qui est une location complémentaire, qui est une location vertueuse, nous allons identifier la réalité, nous allons nous donner les moyens.

Et puis, en corollaire de ces nouvelles règles, il doit y avoir le changement de législation fiscale. Si demain, y compris dans le cadre d'une réflexion globale, on l'a dit, la constitutionnalisation du lien entre les Corses et leur terre, à notre avis, le statut de résident, la mise en œuvre de politiques convergentes, par exemple dans le cadre du foncier agricole, la mise en œuvre

de soutien à l'activité touristique, la mise en œuvre aussi d'une activité de location de meublés de tourisme qui soit encadrée et régulée, nous aurons nécessairement les ressources fiscales nouvelles qui nous permettront de financer la mise à niveau de la politique que nous voulons mettre.

C'est la réponse que je veux vous faire.

Vous savez que globalement, je pense que si la sensibilité politique d'où est issu le Conseil exécutif était en responsabilité aux affaires d'Ajaccio, à la CAPA, la politique du logement de façon générale, ne serait certainement pas celle que vous mettez en œuvre. Vous avez été élus, vous la mettez en œuvre, nous respectons bien évidemment, et le choix du suffrage universel, et les choix qui sont faits par la commune et l'intercommunalité.

Vous avez parlé du logement social, je finis par là. C'est aussi un des éléments de réponse, même si ce n'est pas la seule réponse. On n'a pas vocation, mais je sais que ce n'est pas votre intention à dire : il y a le logement social pour les pauvres, pour caricaturer, et notamment pour les Corses, et puis il y a le reste pour d'autres personnes. On a une vision équilibrée de l'accès à la propriété. En ce qui concerne le logement social, c'est l'Office de la CAPA qui met en œuvre la politique. Vous savez que nous l'accompagnons et nous l'accompagnons aussi dans le cadre d'une contractualisation dont je viens de proposer, pour faire suite à une sollicitation du Président Moretti, que nous la renouvelions, cette convention, que nous l'approfondissions afin que nous puissions aider le plus complètement possible l'Office public de la CAPA à mettre en place une politique active de logement social dans le cadre d'une politique globale que nous souhaitons être renforcée, notamment en ce qui concerne la lutte contre la spéculation, contre la dépossession et la protection du foncier agricole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Il y a deux questions qui vont concerner la lutte contre le harcèlement scolaire.

*** Question n° 2023/E3/044 - Lutte contre le harcèlement scolaire, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »**

et

*** Question n° 2023/E3/047 - Lutte contre le harcèlement scolaire, posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons décidé hier avec le Conseil exécutif en commission permanente, qu'une seule réponse serait fournie.

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, phénomène sociétal toujours plus répandu, le harcèlement scolaire est un véritable fléau désormais reconnu et pouvant être puni par la loi.

S'il a probablement toujours existé, sa pratique se développe et se banalise, engendrant des dégâts psychologiques voire physiques importants sur les enfants et adolescents qui en sont victimes, certains allant même, nous l'avons encore vu récemment dans les faits divers, jusqu'au suicide.

Face à cette problématique, les parents sont souvent démunis, n'ayant parfois même pas connaissance des agissements subis par leurs enfants.

La sphère éducative n'est, quant à elle, pas suffisamment formée à la détection et à la gestion de ces cas pour pouvoir apporter une réponse adaptée.

Le phénomène est aujourd'hui amplifié par l'avènement et la généralisation des réseaux sociaux qui permettent la prolongation du harcèlement en dehors de l'enceinte des établissements, à toute heure, tous les jours, en permanence... Généralement qualifié de cyber harcèlement, il vient donc compléter le harcèlement scolaire et ne laisse aucun répit aux victimes.

Notre Assemblée et, par extension, notre Collectivité ont toujours été sensibles aux questions relatives aux violences. Parmi les mesures les plus récentes, nous pouvons citer la création d'un observatoire des violences faites aux femmes, le lancement de l'observatoire corse de la protection de l'enfance, les ateliers de travail sur les dérives mafieuses.

Concernant plus précisément la problématique du harcèlement scolaire, il existe d'ores et déjà, un observatoire international de la violence à l'école qui pourrait être décliné à l'échelle nationale française.

L'Etat prévoit, pour la rentrée 2023, le déploiement d'un plan de prévention pour lutter contre le harcèlement dans les collèges et lycées. S'il s'agit d'un premier pas, ce programme, nommé pHARe, ne saurait suffire à lui seul.

En vue d'une réponse de proximité à cette problématique, pouvons-nous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, être précurseurs et envisager la création d'un observatoire corse de la violence à l'école ou d'adosser cette problématique à l'un des observatoires cités précédemment qui ont le mérite d'être déjà opérationnels ?

Par ailleurs, de quels autres moyens de lutte notre Collectivité dispose-t-elle face au harcèlement scolaire ?

Quelles mesures sont ou peuvent être prises en vue d'endiguer ce fléau ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Passu a parolla à Françoise CAMPANA per « Fà populu ».

Mme Françoise CAMPANA

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, la question du harcèlement n'est pas nouvelle mais fait depuis quelques semaines l'objet d'une attention médiatique accrue. La Corse, malgré un taux inférieur à la moyenne nationale, n'est en aucun cas épargnée par ce fléau. L'incident récemment survenu au collège de Montesoru en est la preuve et une recrudescence du phénomène interpelle depuis quelque temps déjà l'Académie de Corse.

Il est établi que le harcèlement scolaire induit des conséquences dramatiques à court comme à long terme pour les individus qui en sont victimes, évidemment, leurs familles, mais aussi pour ceux qui le perpétuent, ceux qui en sont témoins et en dernière instance pour la société tout entière.

Le harcèlement est une source de décrochage scolaire, d'absentéisme, de dépression, de trouble de la mémoire, de la concentration et peut conduire à des tentatives de suicides.

La trajectoire de vie des victimes risque donc d'être considérablement déviée par ce qu'elles subissent dans ces années charnières pour le développement de leur identité et la consolidation de l'estime de soi.

Les conséquences directes du harcèlement sont indéniables et cela, sans parler du risque qu'ont certaines familles, par désespoir ou frustration, de recourir à la violence pour régler le problème, pouvant engendrer encore plus de drames.

Lorsqu'il survient, le harcèlement doit donc être reconnu et stoppé rapidement. Des mesures ont été prises par l'éducation nationale, notamment avec la mise en place du programme pHARe qui doit permettre une prise en charge, un suivi et une résolution de la situation. Des associations sont également présentes sur tout le territoire pour sensibiliser les élèves, faire de la prévention.

Cependant, avec l'essor des réseaux sociaux le harcèlement dépasse les frontières des établissements scolaires et est de fait plus difficile à endiguer.

Pour leur venir en appui dans le cadre de nos compétences, que pourrions-nous mettre en œuvre ?

La direction de la jeunesse dispose-t-elle d'outils spécifiques pouvant apporter une solution ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjè Lauda Guidicelli, chì hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI

Cari Cunsiglieri, vi ringraziau per e vostre dumande.

Vi ringraziau dinù per e vostre parolle cusì ghjuste è per a vostra vulintà cumuna di vede a nostra Cullettività impegnà si per luttà contr' à 'ssa disgrazia.

Monsieur le Conseiller, je reconnais dans vos mots une étude du phénomène, une inquiétude pour ces jeunes, pour leurs proches et les professionnels qui les entourent et peuvent être démunis.

Une inquiétude qui n'est pas nouvelle, je me souviens de votre motion adoptée en septembre 2019 sur cette question.

Madame la Conseillère, quant à vous, je reconnais dans votre question votre maîtrise du sujet, j'entends l'enseignante qui connaît les conséquences du harcèlement sur l'enfant : absentéisme, décrochage, angoisse, tristesse, une blessure à vie dans leur parcours, et vous l'avez dit tous les deux, qui mènent parfois au suicide.

Comment ne pas avoir une pensée pour Jean-Toussaint, qui avait 15 ans. C'était en 2017 à Palneca. Pour Lucas, 13 ans, victime de harcèlement à cause de son orientation sexuelle. Pour Lindsay, 13 ans.

Tous trois n'ont vu qu'une solution : s'ôter la vie. Et c'est un drame à chaque fois. Vous l'avez d'ailleurs dit très justement.

Le harcèlement a toujours existé. Mais avec la modernité, le numérique, ce phénomène s'est emballé.

Ce qui était une souffrance qui durait sur le temps scolaire et se terminait quand la sonnerie retentissait, est devenu permanent. Le harcèlement est dans la cour, le harcèlement est en ligne. Il y a eu les blogs, les Chats, MSN, les téléphones portables dans toutes les mains, l'avènement des réseaux, les groupes Snapchat, TikTok. Il n'y a plus de pause. Il n'y a plus de temps mort dans le harcèlement.

La pression est constante et le jeune, souvent seul face à ça, n'est pas prêt à supporter ce déferlement de haine, d'ailleurs, qui pourrait le supporter ?

Dans cette situation, l'enfant est désemparé et souvent très isolé, et le piège peut donc se refermer petit à petit. Les parents ignorent souvent ce qu'il se

passé. L'enfant, l'adolescent, sait trouver des ressources inespérées pour cacher cela.

Les professionnels sont en difficulté, souvent. Et comment les incriminer ? La mission est grande, les moyens n'évoluent guère. La technique a été bien plus rapide, il nous faut le reconnaître.

En tant qu'adultes responsables et acteurs encadrant la jeunesse, il nous faut aussi penser aux harceleurs et aux témoins, car le harcèlement a une onde de choc.

Vous l'avez expliqué, le Gouvernement a annoncé l'extension du programme « pHARe », son programme de lutte contre le harcèlement à l'école. C'est une bonne chose.

De notre côté, la Direction adjointe de la jeunesse mène des actions, des actions qui viennent répondre à la demande formulée dans votre motion, Monsieur le Conseiller, qui disait :

« DEMANDE à la Collectivité de Corse, en concertation avec tous les autres acteurs du territoire, de renforcer ses actions de lutte contre le harcèlement scolaire, en vue d'obtenir des résultats significatifs permettant d'éviter des situations pouvant mener à des catastrophes dans notre jeunesse. »

Notre direction assure ses missions de coordination et d'accompagnement de divers acteurs jeunesse intervenant sur la thématique du harcèlement.

Elle recense tous les acteurs intervenant dans l'éducation à la santé et dans la prévention des comportements à risque, leur territoire d'intervention, leurs publics cibles et leurs outils. Une cartographie détaillée des acteurs de prévention est ainsi en cours de réalisation, dans le but de mieux informer et orienter le public ou les partenaires institutionnels et afin aussi de proposer des outils à mobilisables sur cette question. Nous ne manquerons pas de vous transmettre ce document une fois rédigé.

Nous travaillons aussi à la professionnalisation et à l'autonomisation des acteurs de proximité. Nous avons un programme de formation portant sur « les comportements numériques des jeunes », et également sur « comment aborder les questions de genre, d'identité et de sexisme avec les jeunes », nous travaillons également sur les compétences psycho-sociales. A ce jour, 55 personnes travaillent en direct avec les jeunes et issues de 15 structures opérant sur le territoire, et ces personnes ont pu être d'ailleurs formées.

Durant la période 2022/2023 le Service Infurmazione Ghjuventù a réalisé 62 actions de prévention qui ont concerné 1005 jeunes.

A l'issue de ces animations, 4 jeunes identifiées comme « victimes potentielles de harcèlement » ont été accompagnées vers des partenaires pour une prise en charge.

Le Service Infurmazione Ghjuventù intervient à la demande et propose une offre pédagogique mise à jour et diversifiée, adaptée aux différents publics de 11 à 30 ans.

Pour les collégiens, nous avons une action pour les élèves de 6ème et de 5ème de sensibilisation sur le harcèlement qui se fait autour d'un Escape Game.

Pour les 4ème et 3ème, nous avons un jeu de rôle-débat autour d'un trio harceleur-témoin-victime.

Pour les jeunes lycéens et plus âgés, nous proposons un débat-mouvant et des quizz interactifs.

Je le rappelle ici, la Collectivité de Corse se tient à la disposition des établissements scolaires et des acteurs de jeunesse. Ils nous contactent et nous nous déplaçons pour animer une action, avec notre savoir-faire, nos acteurs de terrain.

Ce sont donc des réalisations et des résultats significatifs qui ont du sens et nous allons continuer sur cette voie.

Par ailleurs, vous le savez, je tiens toujours à travailler en transversalité et en matière de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement. Monsieur le Recteur m'a affirmé qu'il s'agit d'une priorité académique et que tous les personnels de l'académie de Corse sont mobilisés. Toute situation de harcèlement identifiée est traitée avec la plus grande rigueur.

Un prochain séminaire consacré à cette thématique doit être organisé par le Rectorat. La Collectivité de Corse, en tant que partenaire, y participera.

Par ailleurs, une stratégie académique liée à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement est engagée à travers le programme PHARe, depuis 2021. Leur objectif est de créer une « communauté protectrice ».

J'adhère à cette idée de « communauté protectrice », qui dépasse largement le cadre de l'Education Nationale. Nous sommes d'ailleurs en train de rédiger, avec mes services et ceux du Rectorat, une convention pour un travail en commun sur bien des sujets touchant la jeunesse, et la lutte contre le harcèlement en fera partie, j'en prends ici l'engagement.

In più di què, avemu u duveru di rinforzà e nostre azzione per fà chì a Cullettività di Corsica sia un attore impegnatu assai contr'à tutte e forme d'assedi. Ci hè dinò bisognu di dì chì l'eletti è l'aghjenti di a CdC saranu sempre pronti à sustene e vittime, à esse à fianc'à elle.

Dans cette idée, je vous propose donc :

Premièrement, d'inscrire dans les priorités de la première conférence jeunesse, la lutte contre le harcèlement chez les jeunes.

Deuxièmement, d'actionner l'Observatoire de la Jeunesse, l'Observatoire Corse de Protection de l'enfance, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'ensemble des services de l'action sociale et les services des DEER et Direction de l'Orientation, pour mesurer ce phénomène.

Pour cela nous solliciterons Monsieur le Recteur, ses services, ainsi que tous les acteurs concernés pour cerner les causes multifactorielles du harcèlement, parmi lesquels l'association Jean-Toussaint, qui est d'ailleurs agréée par l'Education nationale et qui fait un travail de sensibilisation.

Troisièmement, une fois que nous connaissons l'ampleur du phénomène en Corse, nous pourrions mettre en place un plan d'actions adaptées.

Quatrièmement, nous allons renforcer la prévention en optimisant la coordination territoriale et en garantissant que tous les jeunes du territoire aient accès à une prévention spécifique.

Enfin, je vais mobiliser nos directions et services pour rapidement réfléchir à une campagne de communication, de prévention, à destination des jeunes, mais également de leurs parents.

Enfin, pour conclure, je dirai que la Collectivité de Corse a sa part à prendre dans cette lutte. J'ai étudié le Plan pHARE et il me semble que nous pourrions nous aussi agir sur certains des piliers identifiés, nous, mais tous les acteurs qui accompagnent nos jeunes et que je sais complètement engagés.

C'est un combat.

Qualchi mese fà, un elettu di iss'Assemblea avia dettu ch'un li piacìa a parolla « lotta », di u so sensu negativu, quandu avia parlatu di a parità.

Pourtant je vous l'assure, contre la violence, le harcèlement, les discriminations, la haine de l'autre, ce sont bien des combats que nous avons à mener.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva.

* **Question n° 2023/E3/041** - **État des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, en tant que propriétaire des établissements secondaires sur l'ensemble du territoire insulaire, la Collectivité de Corse est responsable de leur entretien et de leur mise aux normes.

Un établissement scolaire, que ce soit une école primaire, un collège ou une faculté, doit répondre aux normes handicap inhérentes à la loi du 11 février 2005 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un établissement scolaire, comme tout établissement recevant du public, doit donc permettre à chaque personne le même accès. Chaque établissement recevant du public (ERP) s'intègre à une catégorie d'ERP. Il en existe cinq, établies en fonction de l'effectif que peut contenir un bâtiment, ici en l'occurrence, un établissement scolaire.

L'importance de connaître sa catégorie ERP, réside dans le fait que les normes handicap applicables aux ERP ne sont pas toujours les mêmes pour chaque catégorie.

L'entrée principale du bâtiment doit être aménagée de façon à permettre l'entrée de chaque élève dans l'enceinte d'un bâtiment.

Largeur de portes conforme à la norme ou mise en place de rampes d'accès ou d'élévateur peuvent également favoriser une accessibilité optimale.

Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué le principe d'une scolarisation en établissement ordinaire et fixé comme échéance aux collectivités territoriales responsables des bâtiments scolaires le 1^{er} janvier 2015 pour que l'ensemble des sites soient mis aux normes.

Un temps dérogatoire avait été autorisé. Huit années après cette deadline, je souhaiterais savoir si l'objectif a été pleinement atteint. Ce qui me conduit à vous demander un état des lieux du réalisé et de ce qu'il resterait éventuellement à faire pour se conformer aux exigences de la loi.

Si besoin, un outil national, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, peut être mobilisé pour mesurer la concrétisation de la loi de 2005.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

J'ouvre une parenthèse pour vous parler comme vous l'avez évoqué, d'une Corse que nous avons connue et qui devrait perdurer, celle de vos parents ou de nos grands-parents, où il était inconcevable de ne pas aider une personne en difficulté.

C'est pourquoi il est de notre responsabilité collective aujourd'hui, après tous les événements de ces dernières semaines, de la repenser et de lui redonner les valeurs qui font sa force et sa réputation. Il nous faut donner du sens à l'éducation et au commun.

Ma conviction, vous le savez et nous le savons tous, est que de l'épanouissement de notre jeunesse dépendra l'avenir de l'île. Plus nos enfants seront en mesure d'assumer leur avenir socio-professionnel, plus ils pourront enraciner notre culture dans cette terre...

Cependant, notre action au sein de cette collectivité doit être commune avec l'État et nous devons déployer des plans d'actions afin d'organiser le maintien du lien avec chaque élève.

Des mesures de soutien doivent être mobilisées et développées (tutorat, remise à niveau, remobilisation scolaire) avec une aide supplémentaire que le fonds école avec les communes ou les EPCI.

Car, même chez nous, l'école n'est pas aussi inclusive malgré des améliorations indéniables quand elle prend en charge des enfants, adolescents porteurs de handicap.

Nous ne sommes pas dans une école qui s'adapte aux besoins de l'enfant mais qui attend l'inverse, que l'enfant s'adapte. C'est une école intégrationniste, et non inclusive.

Parce que leur présence répond d'abord aux besoins du système et non aux besoins de l'enfant. Parce que leur existence donne bonne conscience aux décideurs et évite de réfléchir à une transformation profonde du système scolaire qui, pourtant serait bénéfique à tous, et pas seulement aux élèves à besoins particuliers.

Mais l'inclusion est possible !

Regardons et je le citerai en exemple, le parcours de Florent Pietri, artiste, qui a réussi il y a 2 ans un CAP de pâtissier et qui a continué avec un CAP de boulanger, qu'il vient de terminer dont il sera sûrement en possession. Cela force l'admiration, la volonté et l'investissement d'une famille et de l'équipe éducative aussi.

Je terminerai en demandant la mise en place d'une campagne de communication active sur les réseaux sociaux et dans les médias afin de rappeler les valeurs essentielles toujours présentes en Corse et qui constituent notre socle commun et le fil conducteur de notre action.

Monsieur le Président, vous avez été sensible à cette citation : « le véritable exil n'est pas d'être arraché de son pays, c'est d'y vivre et de ne plus rien trouver de ce qui le faisait aimer ».

Alors nous souvenons-nous de ces mots très justes d'Edgar Quinet en créant, comme l'a dit la conseillère, une communauté protectrice, car de nombreux mots touchent la Corse, ils ne seraient pas bien d'y rajouter l'amnésie.

À ringrazià vi à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, quale hè chì hà da risponde ? Antonia Luciani, avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Chère collègue, je vous remercie pour votre question.

Avant toute chose, je souhaite vous informer qu'en 2015 un diagnostic exhaustif de la situation des EPLE a été mené afin d'évaluer l'ensemble des travaux à réaliser.

Lors de cet état de lieux, il a été constaté que nos EPLE étaient partiellement accessibles, avec de fortes disparités selon les établissements.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée, voté en février 2016 par l'Assemblée de Corse, a retenu un scénario de programmation traitant en priorité les établissements recevant les effectifs les plus importants, répartis sur l'ensemble de la Corse et actuellement les moins performants en termes d'accessibilité.

L'objectif étant de « parvenir le plus rapidement possible à un meilleur niveau pour le plus grand nombre d'utilisateurs ».

Une répartition en trois périodes de trois ans a été retenue, la durée globale de l'Agenda étant fixée à 9 ans, compte tenu de l'importance du patrimoine et du coût des investissements.

L'estimation des travaux de mise en accessibilité votée dans la délibération de 2016 était de 7,740 M€ HT.

Les études de cinq des six établissements programmés sur la première période 2017-2019 ont été lancées entre 2017 et 2018. Il s'agit de la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte, Cité Technique de Montesoru, Cité Scolaire Fesch, Cité Scolaire Pascal Paoli et Lycée Jean-Paul de Rocca Serra.

Pour la Cité Scolaire Fesch, les travaux ont été lancés en juillet 2021 et sont actuellement quasiment terminés. Le retard considérable pris par ce chantier est dû à un délai de près de neuf mois pour la mise en place de l'ascenseur et aux difficultés liées au maintien en exploitation de l'établissement pendant les travaux.

Pour la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte et la Cité Technique de Montesoru, les appels d'offres travaux ont été lancés en juin 2020 et août 2020.

Plusieurs lots ont été infructueux, c'est un problème que nous avons de manière récurrente, pas uniquement sur les questions d'accessibilité, donc ce qui fait que ces procédures ont été longues et fastidieuses pour vous, pour les utilisateurs, les usagers, comme pour nous.

Le démarrage des travaux pour Montesoru a eu lieu le 5 juillet 2022.

Le démarrage des travaux pour la Cité Scolaire du Laetitia n'a pas encore été réalisé en raison de la modification nécessaire de l'implantation de l'ascenseur extérieur, suite aux réaménagements intérieurs du bâtiment internat intervenus depuis le projet initial de 2017. Un démarrage des travaux en septembre 2023 est envisagé, dans un premier temps pour le collège.

Le permis de construire pour le lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju a été accordé le 7 juillet 2022. L'appel d'offres pour les travaux est en cours de préparation et sera lancé avant fin 2023.

L'autorisation administrative pour concernant la Cité Scolaire Pasquale Paoli de Corti a été accordée le 2 mai 2022. Les travaux sont différés en raison, pour le coup c'est une bonne raison, de l'opération « internat d'excellence » en cours, afin d'intégrer cette opération dans le projet global de mise en accessibilité PMR.

Les difficultés rencontrées lors des premières opérations menées nous ont amenés à devoir changer de méthode pour garantir la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda dans les délais prévus.

Nous avons donc décidé de regrouper les 36 établissements restant à traiter par zone géographique, 4 pour l'ensemble du territoire, afin de passer un seul marché de maîtrise d'œuvre par zone, suivi ensuite d'un seul marché de travaux par zone pour nous simplifier la tâche et également accélérer.

Après appel d'offres, les quatre marchés d'études ont été attribués au même groupement mieux-disant, et notifiés en décembre 2020.

En conclusion, malgré les difficultés rencontrées, la mise en accessibilité des EPLE poursuit son cours. L'objectif de 2025 fixé dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée devrait être atteint pour le démarrage des travaux.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

* **Question n° 2023/E3/046 - Prughjettu in giru à u Casteddu di a Punta**, posée par Don-Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

M. Don-Joseph LUCCIONI

O sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, Signora Cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniu,

Dipoi u 1mu di Ghjinnaghju di u 2018, a Cullettività di Corsica hè proprietaria di u Casteddu di a Punta in u circondu aiaccinu, cumuna d'Alata.

Custruitu trà mari è monti da a famiglia Pozzo di Borgo à a fini di u 19 esimu seculu, l'edifiziu custituisce una prudezza architetturali tamanta chì, aldilà di l'urighjini di i so petri, ci ramenta u Palazzu di i Tuileries distruttu in u 1871 sottu l'episodiu di a Cumuna di Parighji.

Riccu di Storia, u Casteddu si scrivi in un quadru naturali eccezziunali, à 600 mettri d'altitudini, supranendu à i golfi d'Aiacciu è di Lava, è fendu pettu à a principala sarra isulana. Classificatu monumentu storicu indè l'anni 1970, un incendiù in u 1978 cunduce à a so chjuditura. Dopu anni è anni senza prisenza ne intarvinzioni umani, u Cunsigliu generali di u Pumonti u cumprò in u 1991, incù u so parcu.

In u frà tempu, par via di i diguasti di l'incendiù, di a ruditura, di u clima è di i penetrazioni d'acqua, u Casteddu cunnobbi danni assai impurtanti.

Dipo tandu, investimenti è travaglii di risturazioni sò stati intrapresi sottu à l'impulsioni di u Cunsigliu generali prima, dipartimentali dopu, di a Cullettività di Corsica infini, incù u cuncorsu di u Statu è di a Fundazioni di u Patrimoniu.

Issu ghjuveddu, integratu à u patrimoniu cullettivu di i Corsi, pò essa un attrazzu magnificu à u liveddu storicu, culturali, architetturali è ancu naturali. In tantu chì putenza publica guaranti di l'intaressi materiali è murali di a Corsica è di u so Populu, tocca à a noscia istituzioni di fà ni un veru arnesu di leia, di sviluppu è di splendori.

Tandu, vurriu sapè qualesu hè u prughjettu di u Cunsigliu esecutivu in tantu à u divintà di u Casteddu di a Punta, u chjassu à suvità pà sbuccà ci è u calendari previstu in issu sensu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora passu a parolla a Antonia Luciani, Cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniu.

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Caru cullegu, vi ringraziu per a vostra dumanda.

Vous le savez le château de la Punta a été inscrit en 1970, puis classé au titre des Monuments Historiques en 1977. Il est construit avec des vestiges des Tuileries à la fin du XIXème siècle par la famille Pozzo di Borgo.

Il s'agit d'un édifice exceptionnel à plus d'un titre et un outil de rayonnement pour la Corse.

Il est une véritable prouesse technique et architecturale. Cet édifice a traversé des épreuves majeures jusqu'à devenir bien public lors de son rachat en 1992 par le Département de la Corse-du-Sud.

Il a depuis, fait l'objet d'études pour sa réhabilitation, notamment d'un premier diagnostic en 2003 qui a mis en lumière son état sanitaire jugé préoccupant et pouvant le mettre en péril.

Les études sur le château ont été menées sous le contrôle d'un comité scientifique présidé par Monsieur François Goven, Inspecteur Général des Monuments Historiques, et regroupant de grands spécialistes. Elles ont permis d'élaborer un plan de sauvegarde soucieux de la valeur patrimoniale de l'édifice.

Ce travail préalable a permis d'identifier une première tranche dite d'urgence et une deuxième tranche pour la finalisation de la restauration des façades et la restauration du rez-de-chaussée afin d'ouvrir l'édifice au public.

La Collectivité de Corse, propriétaire du monument depuis janvier 2018, a ainsi pu lancer une première phase de travaux d'urgence et de mise en sécurité du château avec notamment le traitement des principaux désordres, la mise en sécurité des éléments menaçants et l'ouverture des abords au public.

Cette première phase s'est achevée et a été réceptionnée à l'automne 2021 pour un montant de 1,555 M€ de travaux HT.

La seconde tranche doit débiter dans les prochaines semaines, elle concerne la restauration du bâtiment, et s'inscrit dans une réflexion globale sur sa pérennisation dont les objectifs principaux sont les suivants :

D'abord, maintenir en état un bâtiment emblématique de l'histoire de la Corse et plus largement de l'architecture et enfin mettre en valeur son potentiel attractif sur le territoire. Les travaux devront permettre prioritairement d'achever la restauration de l'ensemble des façades, et donc de rendre possible l'ouverture au public des pièces du rez-de-chaussée et leur usage en des lieux ponctuels de réception ou pour l'organisation de visites guidées.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que des opérations de mécénat ont permis des levées de fonds pour un montant global de 168 500 € dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine, délégation Corse. Signalons également l'accueil, le vendredi 16 juin dernier au Gran'Palazzu d'une délégation pour la remise d'un chèque, puis la visite du château de la Punta avec l'association des amis du château, la Fondation du patrimoine et un groupe de mécènes du Louvre pour une présentation historique.

En parallèle des travaux de restauration, évidemment une réflexion a également été engagée pour un projet de jardin botanique sur une partie des 40 hectares extérieurs et la faisabilité d'un muséum d'histoire naturelle dont l'Assemblée a déjà délibéré en ce sens.

Pour mener à bien ce projet, la Direction du Patrimoine a constitué un conseil scientifique qui a pour principal objectif de se pencher sur l'analyse du site et rendre des avis concernant les choix d'aménagement et de destination du lieu.

Je souhaite aussi vous indiquer que ce travail s'effectue en concertation et en collaboration avec la mairie d'Alata mais aussi avec la population. Pour ce faire, nous souhaitons développer un véritable travail de sensibilisation auprès de la population à travers des ateliers participatifs, notamment sur la mobilité, puisque la question de la mobilité se pose particulièrement pour l'accessibilité au château, et en ce sens, nous réfléchissons à la création d'un outil citoyen grâce à un travail étroit avec l'Agence d'Urbanisme et d'Energie et son Président.

Comme vous pouvez le constater, nous avançons aussi bien sur la partie travaux que sur la partie projet pour cet édifice, et donc je reviendrai vers

vous en 2024 afin de faire valider par votre Assemblée le projet définitif autour du Château de la Punta.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

*** Question n° 2023/E3/040 - Filière porcine, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif, Monsieur le Président, tout d'abord, pour restituer le contexte et l'importance de la filière porcine dans l'agriculture insulaire, quelques chiffres, ce sont les chiffres du syndicat mixte d'abattage qui révèlent qu'entre 2012 et 2022, le nombre de porcins, par tête, abattus dans les 5 abattoirs de Corse est passé de 8127 à 15 298, soit une progression de 88 %, ça a presque doublé. Il y a en Corse 609 éleveurs en filière porcine sur un total de 63 840 porcs, 3430, sont classés AOP, 5 % à peine.

Voilà pour le constat chiffré, venons-en à la difficulté.

Pour bénéficier des aides de la PAC relatives à la filière porcine, l'État a introduit un dispositif de contrôle de l'adaptation des surfaces au pâturage par l'application d'un taux de chargement minimum.

Tout d'abord, le seul fait que ne soient comptabilisables que les chênaies et les châtaigneraies exclut les autres surfaces et constitue une restriction importante.

Mais surtout, le fait que le taux de chargement soit indexé sur les animaux abattus d'octobre à mars lors de la campagne précédente, génère trois difficultés.

La première difficulté : pas tout le cheptel n'est abattu puisqu'une partie est maintenue pour reconstituer le nombre de têtes pour la campagne suivante.

La deuxième difficulté, lors de l'installation des jeunes agriculteurs en filière porcine, il n'y a pas de cheptel donc pas d'année de référence, les jeunes se trouvent, de fait, privés de toute aide dans ce domaine.

Le troisième problème : il n'y a aucun encadrement des flux d'animaux entrants vivant en Corse. Rien n'empêche que des bêtes soient élevées sur le continent puis importées sur chez nous pour y être abattues dans l'optique de capter les aides, dénaturant par là même la race insulaire et ses spécificités liées aux parcours.

La réponse apportée par la DRAAF s'est avérée partielle puisqu'il a été décidé de prolonger d'un mois la période d'abattage prise en référence pour la passer de fin mars à fin avril, donc peu de chose, cela permet aux éleveurs de tuer plus de porcs et donc de voir leur taux de chargement augmenter. Cela peut répondre en partie au problème numéro un que j'ai évoqué, mais pas au reste.

Les syndicats agricoles ont formulé plusieurs demandes, tous syndicats confondus : un moratoire sur ce mode de fonctionnement, un plan d'identification des porcins comme il existe pour les ovins ou les caprins sous forme de bagues par exemple, l'exonération de taux de chargement pour les jeunes agriculteurs les deux premières années suivant l'installation et que soit maintenue toutes les surfaces admissibles qui servent à l'alimentation de l'élevage extensif comme il était prévu dans la PAC. Ils demandent également une prise en compte de tout le cheptel issu de l'exploitation et une rencontre au ministère sur la question.

Des demandes partagées et relayées politiquement comme médiatiquement. Et, je voulais aujourd'hui dans cet hémicycle m'en faire modestement un peu le porte-parole.

Ma question porte sur le rôle que peut et doit jouer l'ODARC dans cette situation ; une médiation que l'Office peut légitimement assumer en tant qu'organisme agricole de la Collectivité, qui est autorité de gestion du FEADER, interlocuteur local pour les aides de la PAC et rédacteur du PDRC.

Qu'avez-vous fait, Monsieur le Conseiller exécutif depuis le mois dernier sur ce dossier, ou à défaut que comptez-vous faire pour accompagner les éleveurs porcins ? Dans tous les cas, on ne peut pas rester muet et laisser faire les choses. Il faut monter au créneau, je le pense pour ces éleveurs. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà a parolla hè à u Presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Madame la Conseillère, les dispositions que vous évoquez sur les modalités de mises en œuvre des aides aux surfaces agricoles pour le cheptel porcin s'inscrivent dans le champ des aides du 1^{er} pilier de la PAC (Politique Agricole Commune) dont l'Etat assume toujours la responsabilité à ce jour.

En réponse aux règlements européens qui demandent aux états membres d'assurer qu'une surface agricole est maintenue dans un état qui la rend adaptée au pâturage, le ministère de l'Agriculture a instauré un plafonnement des surfaces éligibles, notamment en chênaies/châtaigneraies, à concurrence d'un taux de chargement, c'est-à-dire d'un nombre minimum d'animaux susceptibles de parcourir ces surfaces.

Dès le mois de décembre 2022, l'ODARC a alerté le ministère, d'une part, pour s'assurer que ce calcul du taux de chargement devait bien s'appliquer sur les surfaces proratisées, plutôt que sur les surfaces graphiques et, d'autre part, pour indiquer la difficulté pour l'ouverture des droits des Jeunes Agriculteurs, dans la phase de constitution de leur cheptel.

Lors d'un échange avec le cabinet du Ministre, tenu début mars 2023 sur une série de points concernant l'agriculture corse, j'ai à nouveau réitéré ce sujet des Jeunes Agriculteurs qui représente une difficulté difficilement admissible sur le plan politique.

Concernant le cheptel porcin, nous avons été informés le 4 mai 2023 de la prise en compte des seuls animaux abattus dans le calcul du taux de chargement. Comme vous l'évoquez, cette disposition constitue un biais à la fois sur la réalité des exploitations et sur les importations d'animaux vivants abattus en Corse qui profitent des dispositions réservées aux élevages locaux.

C'est pourquoi, à mon initiative, j'ai convié au Pôle de Compétence en Elevage de l'ODARC à Altiani, l'ensemble des organisations professionnelles, pour proposer des alternatives, ce qui s'est traduit par un communiqué commun, co-signé unanimement par moi-même et par ces organisations.

Au final, l'ensemble de ces démarches, menées par l'ODARC et les professionnels, aura nécessité une modification de l'arrêté du ministre à deux reprises : une fois pour ce qui concerne la prise en compte des truies et des dates d'abattage, une autre fois pour les dispositions concernant la prise en compte des cheptels des jeunes agriculteurs.

Quant à l'absence d'identification fiable du cheptel, il s'agit là aussi d'une compétence de l'Etat qui n'a pas été anticipée.

Cela traduit à l'évidence le manque de préparation et de concertation préalable de la part du ministère de l'agriculture, et de l'absence de subsidiarité sur ces questions envers la Corse.

Pour ce qui est du rôle de l'ODARC, je rappelle que la Collectivité de Corse est non seulement l'Autorité de Gestion Régionale du FEADER avec l'agrément de l'ODARC en 2006, mais surtout qu'en vertu de la loi de 2002 confiant la compétence du développement agricole et rural à la CdC, votre Assemblée a voté à plusieurs reprises en faveur d'une demande de maîtrise de l'ensemble des mesures de la PAC, y compris du 1^{er} pilier concernant les aides au revenu des agriculteurs, en 2018 concernant la gouvernance des programmes européens, et fin 2022 s'agissant d'apporter l'avis de l'Assemblée de Corse sur les décrets concernant ces aides.

Je précise au passage, que sur l'ensemble des points concernant l'agriculture de la Corse, je reste toujours dans l'attente d'une rencontre pourtant promise avec le ministre de l'Agriculture, malgré ma sollicitation par courrier fin 2022 et mes relances auprès de son cabinet le 7 mars 2023.

Je partage donc en effet la nécessité que l'Etat accorde plus de compétences à la CDC sur l'ensemble des sujets touchant à l'agriculture, et que l'ODARC y assume naturellement un rôle central, ce dont nous aurons à débattre avec l'Etat, notamment dans le cadre du processus d'autonomie en discussion.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Altra dumanda :

*** Question n° 2023/E3/045 - Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de Corse, posée par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

Mme Juliette PONZEVERA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, la filière viticole corse a démontré son aptitude à s'organiser et à produire des vins de qualité, reconnus à l'échelle mondiale. Elle a réussi à transformer au cours des cinquante dernières années son modèle de production en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, ce qui lui vaut une reconnaissance et une appréciation croissantes sur la scène internationale.

Au plan national nous nous démarquons par notre haut taux de conversion à la viticulture biologique ; l'AOP Patrimonio est la première à avoir inscrit l'interdiction du glyphosate et autres désherbants chimiques dans son cahier des charges.

Les domaines corses ont su coopérer et travailler ensemble dans l'intérêt de toute la filière et, grâce à cette démarche collective, la viticulture a connu une progression significative sur l'ensemble du territoire. Des vins d'une qualité exceptionnelle sont produits à Calvi, Aiacciu, Patrimoniu, dans le Capi Corsu et bien sûr la Plaine Orientale. Cette réussite a permis la création et le maintien d'emplois variés et qualifiés. Des métiers tels que vigneron, chefs de culture, maîtres de chai, tonneliers, tractoristes, machinistes, œnologues et cavistes offrent des opportunités professionnelles stables et enrichissantes. Ces emplois contribuent à dynamiser notre économie, en particulier dans les régions viticoles de l'île.

Cependant, les jeunes Corses qui aspirent aujourd'hui à apprendre et à se former dans ce domaine sont toujours contraints de s'expatrier sur le continent. Cette situation entraîne non seulement un éloignement géographique, mais également une perte potentielle de talents et de ressources pour notre propre filière viticole.

Il est primordial de veiller à éviter une pénurie de main d'œuvre qualifiée, garante du maintien et de l'amélioration de la qualité des vins corses, et à ce que les domaines continuent d'être transmis de génération en génération, sans risquer d'être accaparés par des puissances étrangères comme cela se produit trop souvent sur le continent.

Afin de préserver et de renforcer notre position dans le secteur, serait-il possible de mettre en place une formation spécialisée dans le domaine de la

viticulture au sein de l'un de nos deux lycées agricoles, à Borgu ou à Sartè ? Cela permettrait de répondre à un besoin clairement exprimé par les professionnels de la filière et aux jeunes intéressés de recevoir une éducation de qualité, chez eux, tout en contribuant à la pérennité et au développement de notre filière viticole. Cela favoriserait non seulement la transmission des savoir-faire locaux, mais aussi l'épanouissement des jeunes talents et la consolidation de notre position en tant que région viticole de renommée internationale.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora à ringrazià vi, a risposta hà da esse fatta da a cunsigliera esecutiva, Antonia Luciani.

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Chère collègue, je vous remercie pour votre question.

Aujourd'hui, la filière viticole corse, par son dynamisme, joue un rôle moteur pour l'ensemble de la filière agricole. C'est aussi la première à avoir bénéficié d'un label de qualité (AOC Patrimonio), lequel sera suivi de la création de 8 autres AOC et d'une IGP.

De plus, au dernier recensement, 456 viticulteurs arboriculteurs indépendants et 470 viticulteurs arboriculteurs salariés étaient recensés soit un total de 926 emplois pour cette filière, ce qui représente 18 % des emplois de la filière agricole.

On note aussi un recours assez fort à l'emploi saisonnier.

Au niveau économique, je tiens à rappeler que la viticulture corse représente, hors subventions, plus de 120 millions d'euros de chiffres d'affaires pour une valeur totale de la production agricole de 292 millions d'euros.

Aussi, cela nous montre la dynamique forte de la filière viticole et afin de préserver et de renforcer la position de la Corse dans ce secteur, les services de la Collectivité de Corse travaillent non seulement à la faisabilité et à la mise en œuvre d'un BTS Viticulture mais aussi, plus globalement, à la mise en œuvre d'une véritable filière de formation en la matière.

Rappelons que le BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) viticulture-œnologie permet à son titulaire de travailler dans les deux champs de la viticulture ou de l'œnologie. Avec ce profil polyvalent, il maîtrise les activités techniques de conduite du vignoble, de conduite de la vinification et la capacité à encadrer du personnel.

Un premier diagnostic, sur l'opportunité de l'ouverture d'un BTS viticulture-œnologie a été réalisé en 2017. Les conclusions du rapport d'expertise n'étaient pas très favorables.

En effet, les besoins en compétences semblaient se concentrer sur la fonction culture et dans une moindre mesure sur la fonction vinification et le besoin de recrutement de main d'œuvre qualifiée était considéré comme modéré.

Néanmoins, au regard de l'importance de la filière viticole, la mise en place d'une formation de haut niveau apparaît aujourd'hui indispensable.

La mise en œuvre d'une filière de formation structurée devra donc nécessairement s'appuyer au préalable sur l'élaboration d'un véritable cahier des charges des besoins en formation.

D'autre part, je tiens à vous informer que d'une manière générale, le lycée agricole de Sartè est plutôt à dominante production animale avec de l'agroéquipement, gestion de la forêt et environnement.

Concernant, le lycée agricole de Borgu la dominante est plutôt vers la production végétale avec de l'aménagement paysager mais aussi des services à la personne.

Dans les deux cas, les territoires développent de la viticulture et il nous faudra mener une réflexion sur le lieu où se développera cette formation.

De plus, cette filière devra intégrer les dimensions initiales mais également celles relatives à l'apprentissage et à la formation continue qui doit être pensée et imaginée avec les acteurs de la filière car elle devra répondre aux besoins de notre territoire notamment en offrant des perspectives d'emploi pérenne.

Cette filière devra également intégrer les enjeux liés aux évolutions climatiques et à la recherche, et c'est à ce sujet que des contacts seront pris très prochainement avec l'INRAe de Corse, le Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI) ou encore l'ODARC afin de poser les bases d'une formation dédiée adaptée et de qualité susceptible d'ouvrir dans les mois à venir.

Nous y travaillerons donc dès la rentrée prochaine avec l'ensemble des partenaires.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Eccu !

Allora emu compiu e dumande à bocca.

Vogliu à ringrazià, ùn l'aghju micca detta prima, i traduttori, l'interpreti chì sò quì è chì ci aiutanu. Oghje Valérie Franceschetti, Pascale Baldovini, Diana Salicetti, Marie-Ange Geronimi et Philippe Perrault.

À ringrazià vi assai per u vostru aiutu ; à i consiglieri di stà appena à sente ciò ch'ellu dà a traduzione in lingua corsa. Eccu !

Avemu da fà l'appellu.

Mme Sandra MARCHETTI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 11 h 30 sous la présidence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

In stu principiu di sessione, vi pregu di permette mi d'avè una pensata cumossa per u prete Valery chì si n'hè andatu à l'eternu a settimana scorsa. Una pensata dinò à a so famiglia è si soi. À a so mamma di sicuru, u so cuginu carnale Nurbè PANCRAZI, u secretariu generale di l'esecutivu. À l'inseme di a cummunità rigiligiosa cattolica isulana dinò à quale hà da mancà tantu. Simu tristi. Ùn hè micca tuttu i ghjorni chì un prete ghjè urdinatu. Ne mancu tutti i ghjorni... ch'ellu parte cusì in furia.

L'Abbé Valery era un omu di bè, assai impegnatu in e parocchie. U so ricordu sì firmerà per assai tempu è sapemu chè ind'ellu hè oghje, pregerà per a nostra Cursichella chì n'hà bellu bisognu.

Nous commençons notre session dans un contexte délétère qui perdure depuis plusieurs semaines. En fin de nuit, un incendie s'est déclaré à la mairie annexe de Pietrosella, des tags ont été découverts sur la façade du bâtiment.

J'adresse mon soutien au Maire Jean-Baptiste LUCCIONI et à son équipe. En début de semaine ont eu lieu des arrestations de militants nationalistes parmi lesquels un mineur et des membres de l'exécutif de « Corsica Libera ».

Permettez-moi de regretter ces arrestations alors même que nous essayons d'œuvrer collectivement pour une issue politique dans l'intérêt de tous, de la Corse et des Corses. Nous partageons cette étrange sensation de déjà-vu, qui doit nous inciter collectivement, non seulement à réfléchir, mais à travailler aux conditions réelles d'un apaisement, ce que nous n'arrêterons pas évidemment de réclamer.

Comme vous le savez, l'Assemblée de Corse se réunira en session extraordinaire le 4 juillet prochain pour débattre de l'autonomie de la Corse dans le cadre de la révision constitutionnelle prévue pour 2024.

Cette séquence, qui s'annonce forte sur les plans institutionnel et politique, sera l'occasion pour nous tous d'exprimer nos attentes dans le cadre

du processus en cours. Il s'agira aussi, dans un moment clé pour notre île, de nous interroger collectivement sur le cadre institutionnel que nous voulons offrir à la Corse pour les prochaines décennies. Et au-delà du cadre, quelle vie institutionnelle et quelle vie économique et sociale nous voulons.

Alors que nous sommes souvent aux prises avec des questions du quotidien ou des attentes sectorielles, l'exercice qui vous et qui nous sera proposé mardi consistera d'abord et avant tout à prendre de la hauteur.

Avant de rentrer dans le détail de l'architecture et la programmation qui sont à mettre en place, il faudra, du moins c'est l'espoir que je nourris, que nous puissions nous accorder sur une série de principes ou de fondamentaux qui devront guider les différentes séquences de ce processus tout en maximisant ses chances de réussite et d'aboutissement. Ça me paraît être un objectif collectif de voir atteindre.

Avant de prendre à bras le corps ce vaste sujet qui viendra interroger ce que nous sommes et ce que nous voulons être, laissez-moi tenter de « dézoomer » pour regarder au-delà de nos confins et interroger le cadre dans lequel nous évoluons.

En mai dernier, déjà, j'évoquais notre ambition méditerranéenne. A nouveau, je souhaite évoquer cette question mais en la reliant directement au sujet qui nous attend mardi.

Je voudrais, modestement, vous dire aujourd'hui quelle est la vision que j'ai d'une Corse autonome dans son environnement européen et méditerranéen.

Alors que la question de l'insularité apparaît souvent le sujet dont nous parlons quand nous parlons d'Europe, laissez-moi vous parler tout d'abord de ruralité.

Parmi les spécificités que nous tenons à valoriser il y a évidemment celles d'une société historiquement agropastorale au cœur de la Méditerranée. Vos questions orales de tout à l'heure le rappelaient d'ailleurs.

Alors que je viens d'être désignée par le Comité des Régions au sein du groupe de coordination du Pacte Rural européen, je voudrais insister sur la nécessité dans le cadre d'un projet d'autonomie de penser la ruralité dans l'intérêt des communautés rurales et de montagne, confrontées à des enjeux de mobilité, de connectivité, de financement, d'impacts du changement climatique sur les activités agricoles et forestières. Aussi, les questions de spéculation, de

surfréquentation littorale(s) ne doivent pas nous détourner de ces sujets tout aussi cruciaux.

Pour rappel, le Pacte rural européen a été lancé en 2021 par la Commission Européenne afin d'impulser une vision de long terme pour les zones rurales de l'Union. Il fournit un cadre de coopération entre les autorités publiques, la société civile, les entreprises, les universités et les citoyens, aux niveaux européen, national, régional et local.

Il s'articule autour des 4 axes stratégiques qui concernent le renforcement des territoires ruraux ; de meilleures connexions, en termes de routes ou numériques ; des territoires ruraux plus résilients, des territoires ruraux plus prospères.

Nous signalons évidemment collectivement la nécessité de faire attention aussi aux mouvements spéculatifs dans les territoires ruraux qui deviennent parfois des eldorados quand la pression du littoral ou des capitales remonte vers le rural.

Notre action doit pouvoir s'inscrire dans une dynamique européenne et locale avec le Président de l'exécutif et le Président de l'ODARC.

Après le rural, je voudrais revenir à l'insularité et à la Méditerranée. Il y a quelques jours s'est tenu le festival Creazione à Bastia où j'ai eu l'immense plaisir de rencontrer le Président et la délégation de la région de Fès - Meknès. Cette région marocaine de 4,5 millions d'habitants, qui accueille la plus vieille université du monde, l'université Al Quaraouiyine érigée en 859, sous le règne de la dynastie Idrisside, qui possède deux villes impériales d'une inestimable beauté (Fès, reine du Maghreb et Meknès, ville des Oliviers). Je cite encore les oliviers parce que ça nous rappelle la question évidemment agricole. Nos partenaires plaident pour plus rapprochement et de coopération avec la Corse.

Avec 42 000 ressortissants marocains sur notre sol, des travailleurs mobilisés dans le milieu agricole et des liaisons aériennes saisonnières entre nos pays, les attentes sont nombreuses. Avec Creazione, ce sont également les opportunités potentielles d'échanges au sujet de l'artisanat d'art qui ont été mises à l'honneur.

A ce propos, il faut se réjouir de l'existence d'une convention entre la Chambre Régionale des Métiers de Corse et la Région de Fès-Meknès, mais je crois fortement qu'il nous faut amplifier cet effort de coopération et toutes les forces sont les bienvenues pour y concourir. Ainsi, à l'invitation du Président, je me rendrai au Maroc au mois de septembre prochain, pour porter la voix de la

Corse, autre peuple méditerranéen, et ainsi acter un rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée.

Car, il ne suffit plus à mon sens de saluer notre proximité avec des îles ou régions de Méditerranée, en célébrant l'intérêt de leur statut, tout aussi pertinent soit-il, il ne suffit pas de célébrer notre « méditerranéité », il faut aussi des gestes et des actes forts qui témoignent de notre capacité, en prévision d'un statut d'autonomie, à prendre toute notre place dans cet espace qui est le nôtre. Espace naturel, de coopération et de géopolitique en incarnant cette identité dans les choix politiques et les l'exercice de nos compétences sur les plans économique, environnemental, de coopération ou encore d'aide humanitaire.

Annantu à stu sughjettu, è senza nisuna demagogia, da sparte incù voi a mio inchiettudine.

Pocu ghjente l'hà detta, ma ci tocca oghje à indignà ci di a sorte di e centinaia è centinaia di migranti chì morrenu in u Mediterraniu, cum'ella fù u casu qualchì ghjorni fà in u mare grecu. Spergu ch'ella sippia pussibile –per l'umani, senza mintuvà quì i Cristiani chè no semu pè a maiò parte di noi– d'esse primurosi di a sorte di l'uni è di l'altri invece di l'uni contr'à l'altri.

Vulia compia stu sughjettu incù una citazione di l'Abbé Pierre :

“L'homme d'aujourd'hui est colossal par l'énormité des responsabilités qui pèsent sur lui, et minuscule devant l'immensité des tâches qui de toute part l'appellent.”

Oui, c'est une tâche bien difficile, mais nous sommes Méditerranéens et ces enjeux sont les nôtres, que nous le voulions ou pas.

Sur cette question méditerranéenne aussi complexe que fondamentale, je suis heureuse de m'engager et de m'exprimer en tant que rapporteure d'un nouvel avis auprès du comité des régions. Ce travail que je mènerai au cours des prochains mois aura pour thème l'importance des frontières maritimes et de la coopération avec les pays tiers. Au-delà du Maroc, il y a un enjeu majeur pour les décennies à venir à renforcer la coopération européenne avec les pays d'Afrique du Nord et à porter le projet d'une macro-région méditerranéenne sur le plan environnemental et la Corse autonome sera au cœur de ces sujets : climatique, économique, migratoire...

Enfin, nous devons également nous tourner davantage vers l'Italie. Avemu l'Italia à quattru ore di Bastia, i Corsi anu spessu chjamatu l'Italia a « Terra ferma ». Notre île et les frontières maritimes sont les grandes oubliées du Traité du Quirinal qui acte le renforcement de la coopération entre la France

et l'Italie, alors même que notre culture est profondément italique et que notre territoire a souvent servi de trait d'union entre ces deux pays.

Afin de rétablir le rôle de la Corse dans le cadre de cette coopération européenne, j'ai souhaité déposer une motion dont nous aurons l'occasion de discuter demain.

La Corse autonome devra avoir l'ambition de mener une stratégie offensive de relations bilatérales ou multilatérales avec des régions italiennes et au-delà d'autres régions méditerranéennes, ce en utilisant tous les leviers institutionnels à disposition. Il en va de nos relations économiques, académiques ou encore de la stratégie de valorisation de notre langue et de notre culture, et de la préservation de notre espace naturel commun qu'est la mer Méditerranée.

Je m'engagerai en ce sens au cours des prochains mois.

Ruraux, insulaires, méditerranéens, latins, voici une partie de ce que nous sommes !

Soyons-en fiers, faisons prospérer cette identité multiple qui ne demande qu'à rayonner, surtout n'ayons pas peur et dotons-nous des outils nécessaires pour continuer à exister.

À ringrazià vi !

Allora, passu a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Vous avez, au seuil de votre propos, eu des mots très forts pour saluer la mémoire de l'abbé Valery. Je ne peux bien sûr que m'associer à votre hommage, beaucoup d'entre nous étaient présents auprès de sa famille, étaient présents aux obsèques. Moi-même, je n'ai pas pu y aller pour des raisons indépendantes de ma volonté, liées notamment à la surcharge de travail. Vous l'avez dit, c'était un homme d'Église, Pasteur, du peuple de Dieu, selon les mots de l'évêque de Corse. Toutes et tous ici, nous l'avons connu et aimé et nous garderons bien sûr en mémoire, et sa voix, et la chaleur de son sourire et pensant à lui, je pense aussi à sa famille, me tourne un instant vers le secrétaire général du Conseil exécutif de Corse, c'était son cousin germain, mais qui, au-delà des liens du sang, était véritablement son frère ou comme un frère. Il repose maintenant dans cet endroit qui vous est si cher, au pied de de la chapelle de San Quilicu, un lieu virgilien de paix.

Je voudrais aussi évoquer la mémoire de Joseph Sicurani, c'était un homme plus âgé et sa disparition est, je dirai, dans la logique et l'ordre des choses, mais quand même un homme qui a traversé le siècle et beaucoup d'entre nous, notamment ceux qui étaient étudiants à la fac de Corte, se rappelle de lui, de sa chronique « U dettu di l'etima », , je me rappelle qu'à l'époque, je ne savais pas ce que ça voulait « l'etima », et j'avais demandé à mon père, il m'avait dit « etima », c'est le diminutif de « settimana ».

Et donc, Joseph Sicurani c'était un puit de sciences, notamment dans le domaine de la langue corse. Il a consacré un effort, une grande partie de sa vie à un dictionnaire qui doit avoir une suite. Jean-Martin Mondoloni, je pense aussi parmi d'autres ici, l'a connu et je crois qu'il est important que nous lui rendions hommage parce que rendant hommage à cet homme, nous rendons aussi hommage à toutes celles et tous ceux, connus ou inconnus, disparus ou encore parmi nous, qui se sont battus pour que, battus, cher Lauda, battus au sens positif du terme, mais pour que la langue corse vive de façon naturelle et continue de nous enrichir collectivement, celles et ceux qui sont nés ici et celles et ceux qui arrivent ici et qui ont vocation à devenir également des enfants de ce peuple.

Puis un troisième hommage qui, là aussi, est à la fois politique et personnel. C'est celui que je souhaite rendre à Jean-Claude Dominici, au docteur Jean-Claude Dominici, que beaucoup d'entre vous connaissent également, qui était d'abord un médecin avec tout ce que cela implique d'humanisme et d'humanité. Un médecin original, facétieux, quelquefois innovant, mais en tout cas toujours à l'écoute du patient, jour et nuit, et capable de le conseiller sur le meilleur chemin à prendre pour retrouver la santé.

Ensuite, parler de l'homme qu'il était. J'ai dit cette humanité, ce sourire constant, cette volonté de chercher à rapprocher les gens, le sportif, c'était un passionné de montagne, il a été un des, je me tourne vers Pierre Ghionga, il le sait, il a été un des tout premiers à faire les trails, et notamment à l'époque l'Interlacs. J'ai eu la chance, là aussi personnellement, de courir, je ne dirai non pas avec lui, mais derrière lui. Et enfin, le militant, c'était un patriote, détermination totale, simplicité, que ce peuple soit reconnu, que cette île trouve les chemins du bonheur et de l'épanouissement, mais toujours dans le respect des autres convictions.

Donc voilà, je voulais vraiment avoir ces mots pour lui et dire à son épouse, Monique, à son fils Nicolas et à toute sa famille, notre émotion, notre soutien et notre solidarité.

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, vous nous avez invité et nous y déferons volontiers, à essayer de « dézoomer » et de prendre de la

hauteur. C'est vrai que l'actualité est extrêmement chargée et je dirai que pendant la réflexion et l'action, les urgences continuent, j'en cite quelques-unes, mais simplement pour les rappeler, pas pour les traiter.

D'abord au plan interne à notre Collectivité, nous avons connu des moments importants, ces derniers jours. Il y a eu l'annulation des élections professionnelles, donc une décision de justice dont je prends acte, que je respecte, qui sera frappée d'appel. Je le dis de façon très sereine, je dis aussi pour que ça soit entendu à nouveau par les élus de cette Assemblée et que ça soit entendu par les Corses, qu'il n'y a pas eu de fraude, c'est évident, mais ça, tout le monde le sait et qu'il n'y a pas eu non plus la disparition de 450 bulletins. Il n'y a jamais eu 450 bulletins qui ont disparu. Ce que le dossier démontre, c'est qu'il y a eu une erreur initiale de comptage par les services de la poste et que cette erreur a conduit à l'annulation.

Par contre, tous les gens qui ont voulu voter par correspondance, ont pu le faire. Tous les bulletins de vote qui ont été transférés à la poste ont été remis à la Collectivité de Corse, aux fonctionnaires et à l'ensemble des organisations syndicales qui étaient représentées au moment de la réception, comme elles ont été présentes au moment de l'ensemble des opérations.

Donc je dis très sereinement, je prends acte de la décision, je respecte cette décision, je ne ferai pas d'autres commentaires, mais je vous dis qu'il n'y a rien eu d'autre qu'une erreur matérielle.

Il y a eu ensuite un préavis de grève qui court toujours. Le STC l'a déposé, nous les avons déjà rencontrés. Je pense que cette affaire et les questions qui sont posées devraient, de façon très sereine, trouver des réponses qui satisfont l'ensemble des parties. Donc, je n'ai pas d'inquiétude particulière sur l'issue de la discussion que nous aurons et je souhaite qu'au-delà des points qui seront abordés, ce soit la sérénité et le respect réciproque qui guide en permanence nos échanges. C'est ce que nous faisons, me semble-t-il, dans les instances, que nous avons vocation à faire en dehors des instances, parce que cette Collectivité, elle est celle des élus, celle des femmes et des hommes qui y travaillent, elle est aussi et surtout celle de la Corse et des Corses.

Parmi les grands dossiers qui sont un peu passés sous le fil de l'actualité, parce qu'elle est tellement chargée que justement, ce recul manque quelquefois, je voudrais aussi rappeler que le travail de fond continue. Je ne citerai pas ce qui est fait par les uns et par les autres, mais par exemple me tournant vers Gilles Giovannangeli, puisque nous sommes en période estivale, qu'il y a un risque fort de sécheresse, dire que vous avez eu I scontri di l'acqua à L'Isula, qui se sont bien passés, que dans la foulée, vous avez eu une rencontre

avec les élus et acteurs du Cap Corse, sur le PTGE du Cap Corse, qui aura vocation à avoir la même réunion à Portivechju, et que donc ce travail continue.

On est en période estivale, les urgences, notamment la santé, vous savez que nos structures hospitalières sont aujourd'hui dans une difficulté structurelle, mais qui est encore aggravée par la surfréquentation estivale et par les pathologies associées à l'été. On est en situation de saturation extrême pour les personnels et pour les patients avec des situations qui sont inacceptables dans tous les hôpitaux de Corse. Je connais plus directement la situation des hôpitaux d'Aiacciu, de l'hôpital de Bastia bien sûr, mais également de la Balagne. Portivechju avec la question de la maternité, nous en avons encore parlé, comme nous avons parlé de l'ensemble de ses problèmes avec Bianca Fazi. Le problème est aujourd'hui posé. Je crois qu'il faut que le Gouvernement mette en mesure ce qui a été d'ailleurs formalisé, y compris par l'ARS. Il faut sortir de ces problèmes-là, il faut apporter des réponses parce que là, nous sommes vraiment dans l'urgence.

À côté de ça, le travail, c'est aussi la perspective de territorialisation du SIS, je me tourne vers Véro Arrighi et Hyacinthe Vanni qui ne m'écoutent absolument pas, avec ce séminaire qui a eu lieu et qui doit permettre d'impliquer l'ensemble des personnels et l'ensemble des structures dans la logique de territorialisation.

Vous dire aussi, c'était très important, que nous avons rencontré Emmanuelle Wargon, la présidente de la CRE, de la Commission de régulation de l'énergie, je me tourne vers Julien Paolini, et à la mise en œuvre du protocole et de la révision simplifiée de la PPE. Il y a le décret qu'on attend pour la fixation des tarifs très attendu par les entreprises du secteur. Nous avons également reçu hier Bruno Bonnell avec Alex Vinciguerra, c'est le secrétaire général à l'investissement et à la mise en œuvre du plan 2050. Nous avons plaidé à la fois pour une augmentation de l'enveloppe dédiée à la Corse, pour une meilleure prise en compte des spécificités de notre structure entrepreneuriale et troisièmement, pour une gouvernance mieux partagée. Vous dire que du côté de Madame Wargon et de Monsieur Bonnell, nous avons eu une écoute bienveillante et attentive. C'est important parce que ce sont des dossiers qui conditionnent aussi le quotidien.

Vous dire enfin que j'ai reçu Madame Schwartz, la Présidente de Météo France. Nous avons notamment, vous le savez, demandé le renforcement des moyens de prévention et l'implantation de bouées au large de la Corse pour anticiper les événements type tempête du 18 août. La première bouée a été placée, tant mieux. Espérons que les quatre autres suivront.

De la même façon, j'espère que nous aurons une restitution de l'enquête administrative qui avait été annoncée par le ministre Gérald Darmanin au moment de sa venue en Corse. Mais globalement, de ce côté-là, il faut le dire aussi, les choses ont avancé et ont avancé de façon positive, tant mieux.

Nous sommes, vous l'avez dit Madame la Présidente, là encore, à la veille d'une session importante, d'une session extraordinaire de mardi sur laquelle je ne reviens pas.

Je voudrais à mon tour, en quelques mots, vous dire que ces quatre jours, nous avons également vécu un raccourci et un condensé saisissant du piège duquel nous devons sortir, et je veux faire référence aux interpellations qui ont eu lieu. D'abord, vous avez noté, même des participants de la délégation gouvernementale l'ont fait, vous avez noté qu'il y a une concomitance réitérée et curieuse entre les moments importants que nous vivons et les interpellations.

Alors on me dira que c'est peut-être le fait du hasard. Mais des interpellations qui arrivent à la veille, à chaque fois, soit d'un processus avec les régions de Beauvau, soit la veille d'une session ou d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, quelque part ça me conduit à me poser des questions. Ça, c'est la première chose.

Et deuxièmement, lorsque je disais que c'est un raccourci saisissant de ce que nous craignons et de ce que nous ne voulons pas, je vais vous donner trois exemples tirés de la même affaire.

Il y a eu des interpellations en début de semaine. On a appris par la presse que dans ces interpellations il y avait quelques très jeunes gens et une personne plus âgée. Cette personne plus âgée, c'est un membre de l'exécutif de Corsica Libera qui a été placé en garde à vue pendant quatre jours et qui, hier soir, a été remis en liberté, c'est-à-dire qu'aucune charge n'a été retenue contre lui. D'après ce qui a été indiqué par cette personne en garde à vue, il n'y a aucune raison de ne pas la croire, les questions qui ont été posées n'ont aucun lien avec le dossier. On lui a posé des questions sur son appartenance politique, sur sa vision du statut de coofficialité, sur sa vision du statut de la Corse, des questions qui relèvent, je le dis très tranquillement, du champ démocratique. Et donc, sans m'immiscer dans le fonctionnement de l'appareil policier et judiciaire, je constate qu'on a interpellé un responsable politique d'une organisation indépendantiste, démocratique, représentée dans cette Assemblée, et qu'au bout de quatre jours, on l'a relâché sans charge. C'est la première remarque.

Deuxième remarque qui fait le lien aussi avec les débats que nous avons eus et qui montre pourquoi nous devons sortir du piège, c'est qu'il y a

encore, à ma connaissance, toujours d'après ce que dit la presse, des personnes en garde à vue qui vont probablement être présentées devant un juge d'instruction. Je ne sais pas si elles sont coupables ou non coupables, elles bénéficient à ce stade de la présomption d'innocence et je n'ai rien à dire sur un dossier que je ne connais pas, sauf que l'on sait, parce que la police l'a dit et l'a dit à la presse, c'est une information publique, que ce dossier serait relié aux actions revendiquées par le groupe CGC... pardon, GCC, c'est involontaire, il y a une profusion de sigles, y compris la nuit, profusion de communiqués. Je sais que ce groupe, il y a eu 3 communiqués différents qui se sont démentis. Donc, on est dans une confusion extrême.

Par contre, lorsque nous étions ici, nous avons dit que s'il y avait des interpellations, on verrait à ce moment-là qu'il y aurait probablement des jeunes, etc. Moi, ce que je relève, c'est que chez les personnes interpellées, c'est la police qui l'a dit, il y en a une qui est née en 2004, 19 ans, il y en a une qui est née en 2005, 18 ans et il y en a une qui est née en 2006, 17 ans. Moi, je n'ai pas envie que les jeunes de 15 ans, de 17 ans, de 20 ans, de 23 ans, pensent que la violence clandestine est un chemin qui peut servir la Corse. Je pense que c'est notre responsabilité de démontrer que ce n'est pas le cas.

Le troisième ingrédient de cette affaire, ça a été dit, Madame la Présidente, vous l'avez dit, c'est que cette nuit encore il y a eu une tentative de destruction volontaire d'une maison commune et d'une mairie. Donc moi, je vais redire ce que j'ai dit, je l'ai dit ce matin à Jean-Baptiste Luccioni, le maire de Pietrosella, je l'ai eu au téléphone, au-delà de la politique bien sûr, nous avons des relations amicales, donc je l'ai appelé à titre personnel, mais je l'ai appelé aussi à titre politique pour lui dire que c'était incompréhensible, que c'était inacceptable, comme je l'avais déjà dit aux maires frappés dans leur commune par des agissements de cette sorte.

Donc ces trois éléments-là qui sont de portée différente, ils ont des implications, qu'on le veuille ou pas, et ils tendent à nous tirer vers un chemin dont nous ne voulons plus. Et la meilleure façon de sortir de ce piège, c'est de construire et d'emprunter un autre chemin. Et à mon avis, c'est la responsabilité principale que nous avons à assumer ensemble, notamment lors de la session extraordinaire de mardi prochain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 170 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 26 maghju di u 2023

Rapport n° 170 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, aghju da mette à u votu, prima u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di u 26 maghju scorsu.

C'hè una rimarca ? Una critica ? No.

Dunque, quale hè chì ghjè contru ? Qual'hè c'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì vote à prò ?

U pruceddu verbale ghjè ADUPRATU.

Allora ci hè trè cartulari à fà passà. U primu ghjè :

Raportu n° 144 : Designazione di un referente per l'etica di l'elettu lucale

Rapport n° 144 : Désignation d'un référent déontologue de l'élu local.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, il s'agit d'un rapport sur la désignation d'un référent déontologue de l'élu local.

Depuis 2016, il existe une obligation légale pour les collectivités, de disposer d'un référent déontologue pour leurs agents.

Cette obligation n'existait pas pour les élus. L'Assemblée de Corse néanmoins, dès 2020 a souhaité mettre en place une commission de déontologie, comme vous le savez, certains d'entre vous en êtes membres.

Nous avons sollicité un ancien bâtonnier, maître Romani, pour en assurer la présidence. Cette commission est composée de différents groupes politiques, évidemment de représentants de différents groupes politiques. À la suite de cela, nous nous étions auto-organisés, quand bien même nous ne sommes pas autonomes.

Ensuite, la loi 3DS, le 21 février 2022, a rendu obligatoire la désignation d'un ou de plusieurs référents déontologues, en sorte que les élus puissent disposer d'une expertise sur laquelle s'appuyer afin de s'assurer qu'ils respectent bien les principes déontologiques.

Un décret du 6 décembre 2022 et un arrêté à la suite sont venus préciser les modalités de désignation de ce référent, notamment la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine, l'examen de celle-ci et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, ainsi que les moyens dont ils disposent.

Il est à noter que le référent déontologue, tel que précisé dans le décret et l'arrêté de 2022, ne peut être ni un agent, ni un élu de la Collectivité et il ne doit pas avoir été élu depuis au moins 3 ans. Donc vous voyez, c'est quand même assez précis.

Le problème est que dans le texte que je viens de citer, n'est pas prévu le cas de la Corse qui pourtant a déjà un statut particulier. Donc, la loi a ignoré notre statut particulier, notamment la séparation entre l'exécutif et le délibératif. Et puis également, d'autres particularités.

Donc il est important néanmoins qu'on puisse appliquer le texte général en tenant compte de nos spécificités institutionnelles, parce qu'on va se retrouver quand même en difficulté, bien qu'ayant pris les devants dès 2020.

Il vous est proposé ici de retenir les principes suivants pour structurer le nouveau dispositif : constituer d'abord une instance collégiale et professionnalisée, de façon évidemment à conserver le pluralisme, l'objectivité. Il appartiendra au Conseil exécutif de procéder au recrutement de personnes idoines, parce que ce sont des professionnels, en choisissant évidemment, on lui fait confiance, la procédure qui est la mieux adaptée.

Dans l'intervalle, puisque je crois que la date limite que nous avions, c'était le 1^{er} juin ? C'est cela. Mais nous sommes quand même à couvert parce que nous, on a une commission de déontologie, anc' assai j'ai envie de dire, que nous nous étions organisés sans attendre la loi 3DS.

Mais, il faut maintenant une sortie en sifflet entre l'ancien dispositif et le nouveau, une sortie progressive de la commission de déontologie que vous connaissez, que certains font vivre à mes côtés, aux côtés du bâtonnier, pour assurer donc la transition vers une nouvelle instance. Nous produirons quand même le livrable, qui était prévu, qui recensera les grandes lignes du code de déontologie qui sera le nôtre.

Alors évidemment, nous serons amenés à la suite de la proposition que nous fera le Conseil exécutif à modifier notre règlement intérieur, puisqu'aujourd'hui ne figure que la commission de déontologie que nous avons mise en place.

Pour conclure, je dirais que le nouveau dispositif apportera, je l'espère, des réponses supplémentaires aux attentes exprimées par nos concitoyens en matière de prévention des conflits d'intérêts. D'ailleurs, nous en avons parlé aussi dans le cadre des ateliers sur les dérives mafieuses, et l'idée bien évidemment, et l'objectif surtout, est toujours de renforcer la transparence de la vie publique en Corse et au sein de la Collectivité en particulier.

Voilà. Je vous prie de délibérer sur cette proposition.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non.

Donc je soumetts à votre approbation ma proposition de méthode. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci de votre confiance.

Un secondu raportu :

Raportu n° 143 : Attualizazione di u prugramma di travagliu, di a cunvenzione rilativa à l'operazione « Assemblea di i Zitelli » è designazione di l'eletti referenti

Rapport n° 143 : Actualisation du programme de travail de la convention relative à l'opération « Assemblea di i Zitelli » et désignation des élus référents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ci hè l'Assemblea di a ghjuventù, è salutu à so vice-presidente chì hè quì incù noi, Barbara Balisoni.

L'Assemblea di i zitelli, cumincemu cù i chjuchi avà, infine micca i chjuchi chjuchi, ùn simu micca ind'è e ciucciaghje quantunque à fà fà e muzione, mà simu quantunque ind'è e scole dà 8 à 12 anni, dà u CM1 fine à a 5^{ma}.

Allora, je continue en français. L'Assemblea di i Zitelli a été instituée par Dominique Bucchini, et on salue Dominique Bucchini, le 27 juillet 2012, face 10 anni.

L'objectif, c'était d'initier les plus jeunes au fonctionnement démocratique. L'Assemblée de Corse, évidemment, dans l'esprit de mon prédécesseur, était toute désignée pour constituer l'espace civique le plus approprié pour représenter cette école de la citoyenneté.

Alors, comme l'Assemblea di a Ghjuventù, il s'agit là d'associer les jeunes et donc des plus jeunes, au processus aussi de décision de la Collectivité, vous verrez pourquoi, tout en leur permettant d'appréhender les finalités, l'organisation et les règles de notre institution.

Alors, elle était au départ composée de 50 élèves qui étaient en CM1 jusqu'à la 5^{ème}. Il est prévu aujourd'hui de se rapprocher des délégués juniors, au nombre de 62, l'idée c'est ça, comme l'Assemblée de Corse ou l'Assemblea di a Ghjuventù, avec la parité, bien sûr, on respectera l'équilibre entre les niveaux de classe.

Chaque classe qui participera à cette opération aura plusieurs missions : élaborer une question qui sera destinée à la présidente de l'Assemblée, une question pour le président du Conseil exécutif, un projet de motion et également un travail créatif et illustratif sur différents thèmes, que ce soit la langue corse, une langue parlée en Europe, une autre langue, l'écriture d'un petit livre, la production de poèmes, un petit film. Bref, il y a à la fois une option créative, parce qu'il faut quand même arriver à les mobiliser, ils sont

assez jeunes, et d'autre part, l'apprentissage de l'exercice démocratique avec des questions orales, bien sûr, et des motions.

Les thématiques qui sont retenues, c'est la vie à l'école et au collège, le bien-être, le sport, les loisirs et la santé, environnement et culture, les citoyens en Corse, en Europe et dans le monde et la Corse, qu'eux voudront, pour 2050, bien sûr, donc je cite.

Tous ces travaux pédagogiques préparatoires seront bien évidemment menés en collaboration avec le Rectorat de Corse, et je remercie le recteur d'avoir accepté de travailler avec nous en ce sens, et une convention sera signée avec le rectorat et avec le président de l'exécutif, bien évidemment.

Le lieu, c'est le gran' Palazzu di a Cullettività, et notamment pour la séance des questions orales.

Il y aura pour l'Assemblée de Corse un référent par thématique. Nous vous avons demandé d'ailleurs de désigner la liste des référents que vous souhaitez voir, qui nous serviront aussi pour constituer un jury, parce qu'il va falloir sélectionner les questions orales et les motions. Toutes les classes vont participer, mais bien évidemment, il n'y aura que 5 questions et 5 motions qui seront retenues pour la dernière session qui aura lieu au mois de juin l'année prochaine. Les travaux débiteront en septembre prochain, en octobre on va dire, d'octobre jusqu'à la fin 2024.

Donc, le jury sera composé de la présidente de l'Assemblée, des élus référents, un par groupe plus un suppléant, il vaut mieux, donc deux par groupe s'il vous plaît. Ensuite, les conseillères exécutives concernées. Donc je suppose, que le président de l'exécutif les désignera, mais je suppose évidemment, celle en charge de la formation et celle en charge de la jeunesse, me semble-t-il, mais c'est à l'exécutif de nous le dire, la présidente de la commission Éducation, Madame Fagni, des membres désignés par le recteur d'académie. Nous avons convenu aussi, puisque les écoles primaires dépendant des communes, il était important aussi d'associer deux représentants des associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, des deux associations donc, qui seront également dans le jury.

Il y aura constitution de ce jury, sélection, évidemment des questions. Mais tout cela, nous en reparlerons plus tard en cours d'année.

Je pense que je vous ai pratiquement tout dit. Il faudra ensuite qu'on se répartisse la tâche entre membres de l'Assemblée de Corse et désigner aussi des référents. Je souhaite véritablement que tout le monde y participe. Un référent par thématique évoqué tout à l'heure. Voilà.

Est-ce que vous avez des questions sur le sujet ? Je vais vous proposer un petit amendement dans la rédaction de la délibération et de la convention qui est annexée au rapport. Donc est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Par contre, est-ce qu'on a la liste des référents ? Je sais que vous avez beaucoup de choses à faire. Pour l'instant, nous n'avons que les référents de « Fà populu » et de « Un soffiu novu ». Je me tourne vers les autres groupes, d'ici la fin de la journée, avant que je ne signe la délibération finale, il nous faudra les représentants, de « Core in fronte », mais je crois que c'est possible verbalement déjà de le faire, donc : Véronique Pietri et Marie-Claude Branca.

Mme Marie-Claude BRANCA

Par contre, puisque certains ont déjà nommé leur référent, on voudrait savoir quels sont les thèmes qui restent, parce que nous, on en avait choisi un.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non. Personne n'a rien choisi.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ah, juste les référents ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour l'instant, vous désignez vos référents, ensuite nous réunissons le pool des référents et nous répartirons les tâches en toute collégialité.

Merci pour avoir évoqué votre présence et je demanderai à « Avenzemu » de nous désigner aussi des participants d'ici tout à l'heure, comme ça ce soir, nous signons la délibération.

À ringrazià vi.

Je vous fais part de l'amendement que je souhaite voir inscrit et voté pour la convention. Donc dans la convention qui est annexée au rapport, dans le troisième considérant, il est écrit : « la nécessité de leur transmettre - donc aux enfants bien sûr - dans le même temps, l'espoir, l'envie, l'ambition et le sens de l'intérêt général pour qu'ils puissent dans le futur, être des adultes et des citoyens meilleurs que leurs prédécesseurs », je souhaite remplacer par « la nécessité de leur transmettre dans le même temps, l'espoir, l'envie, l'ambition et le sens de l'intérêt général pour qu'ils puissent dans le futur, devenir des adultes

responsables et des citoyens éclairés et engagés ». C'est mieux. Ça nous valorise quand même un peu, n'est-ce pas, en accord avec Monsieur le recteur, bien sûr.

Je sou mets au vote l'amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je sou mets donc le rapport et la délibération, et de fait la convention ainsi amendée à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je précise, ça n'a pas de lien avec le vote, mais à titre informationnel à la suite de votre demande, Marie-Claude :

« Fà populu » a désigné Françoise Campana et Paola Mosca ;

« Un Soffiu novu » a désigné Cathy Cognetti et Santa Duval ;

« Core in fronte » : Véronique Pietri et Marie-Claude Branca, bien sûr ;

Josépha Giacometti sera de fait présente ;

« Avanzemu », il nous faut des hommes, l'affare di i zitelli, ùn n'hè micca c'hè un'affara di donne, ùn ci hè chè donne quì... Allora Saveriu, simu assai cuntenti ch'ellu ci sippia Saveriu è Julia Tiberi. S'hà da campà, Saveriu !

À ringrazià vi.

Raport n° 171 : Mudificazione di e deliberazione chì portanu designazione di i membri di e cummissione urganiche è di i ripresententi di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.

Raport n° 171 : Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques et des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, l'ultimu cartulare per contu meiu ghjè una dumanda di cambiamentu di i ripresententi di « Un soffiu novu » in certi cunsigli d'amministrazioni è altre istituzione.

Sè vò mi pudete fà passà u cartulare o Sgiò Secretariu generale.

Allora, aghju da cuntinuà in francese.

À la demande du groupe « Un soffiu novu », il est demandé de procéder aux modifications suivantes : Jean-Louis Seatelli remplacerait donc Jean-Michel Savelli en CDENATE. Donc, Jean-Louis Seatelli viendrait en CDENATE en remplacement de Jean Michel. Jean-Michel Savelli remplacerait Jean-Louis Seatelli en commission des finances. Il y a un switching, un échange, un scambiu !

Avà aghju da esse ubligata di parlà in trè lingue, ùn ci si sorte più ! Innò ma simu capace, ùn ci hè micca prublemi !

Per u cunsigliu d'amministrazione di l'agenze è di l'uffizii, pour le conseil d'administration des agences et offices, Jean-Michel Savelli est remplacé par Georges Mela au conseil d'administration de l'ODARC. Ùn ci hè micca prublemi, tuttu u mondu hè d'accordu ?

Donc, on va en délibérer, il faut un vote là-dessus ? Une prise d'acte suffit ? Pour les précédents, nous avons voté, par contre les personnes que j'ai évoquées ici ne doivent pas rester dans la salle. Je demande à Jean-Michel et à Georges aussi de sortir.

Mettu à u votu sta pruposta.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astenzione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Hè fatta, à ringrazià vi.

Eiu, aghju passatu i mo cartulari.

Per avà, mi girgu versu l'esecutivu. Sò miziornu un quartu. Sè vo vulete passà qualcosa, a pudete fà, cusì avanzemu appinuccia nantu à u nostru tempu.

M. le Président Gilles SIMEONI

On peut anticiper sur le budgétaire et commencer la présentation des labos parce que les labos, je pense qu'il n'y a pas de gros enjeux ?

J'ai les deux dossiers où je suis prêt, c'est les dossiers « Lingua corsa », la convention CANOPE et l'aiutu à l'associu scola corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente. Pè piacè, à pena di silenziu.

È chì numaru pè piacè ? U tempu di piglià i cartulari...

M. le Président Gilles SIMEONI

CANOPE, 2023/E3/160.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandu à i gruppi pulitichi d'esse pronti pè stu dibattitu nantu à a cunvenzione incù CANOPE, u raportu 160.

Andate puru Presidente s'è vo site prontu.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 160 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPÉ-CdC prugramma 2023

Rapport n° 160 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPÉ-CdC programme 2023

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout le monde connaît le réseau CANOPE dont l'objet est la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse.

Cette convention et ce type de rapport sont des décisions récurrentes de l'Assemblée de Corse.

Un mot sur l'impact budgétaire. Le budget global de CANOPE, c'est 375 000 €. La Collectivité de Corse intervient à hauteur de 300 000 €. Donc, nous sommes des partenaires et des financeurs essentiels de cet outil qui est un outil pédagogique indispensable.

Deuxièmement, ces crédits ont vocation à être financés dans le cadre du CPER. Le CPER nouveau est en phase de finalisation. La Collectivité de Corse fait l'avance de la totalité de ces financements pour éviter toute rupture budgétaire dans le fonctionnement de CANOPE.

Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens qui prend en compte les priorités définies à la fois par les documents programmatiques de la Collectivité de Corse et notamment U Pianu lingua 2020 et également les orientations validées par l'Académie de Corse en matière d'enseignement de la langue Corse, dès lors qu'on est dans le cadre du CPER. C'est un cofinancement, et donc il doit y avoir également accord sur les objectifs.

Nous travaillons en étroite concertation, vous le savez, avec l'équipe pédagogique de CANOPE, ce sont des acteurs et des militants au sens noble, militantes et militants au sens noble de la langue.

Vous aurez noté dans le cadre de la convention, premièrement, la quantité et la qualité des projets qui seront présentés et financés au titre du présent programme.

Deuxièmement, la volonté de poursuivre et d'accentuer le virage numérique qui a été initié depuis plusieurs années, notamment avec la mobilisation par CANOPE de ressources audiovisuelles ainsi que des partenariats extrascolaires, avec des résultats extrêmement positifs puisque notamment le public touché est un public qui est beaucoup plus à l'aise avec le numérique que nous ne le sommes, nous générationnellement. Donc, il y a aussi une modernisation dans la forme et le contenu pédagogique des outils d'enseignement de la langue corse mis à disposition des enseignants par le réseau CANOPE.

Enfin, pour l'année 2023, vous noterez dans le cadre du rapport que ce sont 15 projets qui ont été instruits et validés en leur principe par la direction « langue » de la Collectivité de Corse, dont je salue chaleureusement le directeur Bernard Ferrari et l'ensemble des équipes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Ci hè un raportu di a cummissione educazione è ci hè un avisu pusitivu di a cummissione di e finanze.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Monsieur Bernard Ferrari, directeur de la langue corse.

Madame Françoise Campana a tenu à souligner le travail remarquable du réseau CANOPE. Elle a souhaité que ce dispositif puisse accroître son développement et que tout ce travail soit présenté dans chaque école.

Monsieur Bernard Ferrari a précisé que pour CANOPE, faire connaître leur production dans les établissements faisait partie de leur mission mais que la direction de la langue pouvait éventuellement y contribuer ou organiser des journées d'information. Il a également rappelé que les écoles étaient déjà destinataires d'une dotation annuelle.

Madame Cathy Cognetti s'est interrogée sur la possibilité de faire des présentations communes à plusieurs écoles par territoire. Monsieur Ferrari a indiqué qu'il se rapprocherait de CANOPE pour mettre en place ce type d'initiative.

Monsieur Saveriu Luciani a rappelé que CANOPE était une institution presque mixte appartenant à la sphère de l'éducation nationale mais bénéficiant de crédits de la Collectivité de Corse à hauteur de 300 000 €. Il a souligné que dans une société aspirant au bilinguisme, ces outils étaient indispensables aux enseignants.

Parallèlement, il a souhaité que le rectorat multiplie par 2 le nombre d'inspecteurs pédagogiques pour former des professeurs avec les outils de CANOPE qui, aujourd'hui, à tous les niveaux, ne savent toujours pas les utiliser. Il a également plaidé pour qu'une aide accrue, notamment par l'État, soit appropriée à CANOPE, y compris pour l'enseignement secondaire qui s'annonce comme le grand défi.

Monsieur Bernard Ferrari a rappelé que CANOPE était un EPA, dans lequel les personnes développant les projets étaient des enseignants mis à disposition. De fait, l'augmentation des projets était assujettie au nombre d'enseignants mis à disposition. Concernant la participation financière de la Collectivité de Corse, il a indiqué qu'elle s'élevait à 80 %.

La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avisu pusitivu di a cummissione di e finanze.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Madame la Présidente.

On souligne une fois de plus le travail remarquable produit par les équipes de CANOPE depuis tant d'années en direction de la langue corse. C'est un avis partagé par tous et par tous les utilisateurs de ces ouvrages.

Juste un point, Monsieur le Président, est-ce qu'il ne serait pas possible d'apporter un avenant à cette convention pour que les écoles associatives immersives puissent bénéficier aussi de ces ouvrages et qu'il y ait une approche aussi pédagogique un petit peu différente puisqu'on doit aussi commencer à travailler sur des techniques et des méthodes nouvelles ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Innò ? Paul-Jo Caitucoli è Romain Colonna dopu.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Pour aller dans le sens de ma collègue Nadine, bien sûr, saluer le travail qui est fait depuis de nombres années.

Simplement, rappeler que, a lingua corsa devi duvintà di più in più a lingua di u pane è parlandu di pane, u travagliu chì faci CANOPE incù d'altre strutture, pensu à a Costa di Corsica incù l'ODARC, pensu à u travagliu di u CDGA di Corsica suttana annant'à u prughjettu alimentariu, sò capitali.

Hier, on a eu une réunion importante au syndicat mixte d'abattage avec l'ensemble des filières, avec le président de l'ODARC et les différents groupes. A été évoquée, dans le cadre de la future autonomie alimentaire à laquelle nous aspirons tous, la nécessité de « former », entre guillemets, ce n'est pas le bon terme, mais de sensibiliser les plus jeunes publics justement à ces produits, au goût et à ces valeurs-là.

Pour vous prendre un exemple aujourd'hui, ce qui va guider notre prochaine campagne, et nous aurons l'occasion de faire un rapport d'étape à la prochaine session sur la situation importante des abattoirs, qui est un maillon central de l'autonomie alimentaire et des filières agricoles et des filières d'élevage, on a l'agneau de lait. Cet agneau de lait, il y a 30 ans, on avait 250 000 habitants en Corse, donc on avait un marché local, mais un marché local avec des habitudes de consommation liées à ces traditions, etc. Aujourd'hui, il y a 330 000 habitants et à la louche, on estime à 80 000 ou à 100 000 le marché potentiel sur la culture de ce produit.

Donc, il y a un travail énorme à faire sur l'ensemble de ces productions. Il est déjà engagé beaucoup, je vous le disais, par l'ensemble des syndicats. Hier, on avait tous les syndicats agricoles et l'ensemble des groupes de l'Assemblée qui participaient à cette réunion. Bien sûr, il y a l'Anti-gaspi, il y a toute cette formation en langue corse et je crois que c'est très important que ça soit couplé à la langue, à a lingua di u pane.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je m'associe bien évidemment aux félicitations et aux remerciements qui ont été adressés par mes collègues précédemment.

On ne se rend pas toujours compte, mais c'est un travail énorme qui est effectué par les équipes de CANOPE.

Je voudrais attirer l'attention de cette Assemblée sur un point. À ce stade, je ne sais pas comment il faut le qualifier, il n'est pas préoccupant, mais tout de même, l'avoir en tête, le CANOPE de Corse appartient au réseau CANOPE France et le réseau CANOPE France est en train d'opérer un virage, notamment autour de la formation. Je pense qu'à travers ce rapport, mais au-delà, à travers nos prises de parole respectives, il est important pour l'Assemblée de Corse de réaffirmer que CANOPE, les équipes de CANOPE doivent demeurer au vu de la qualité de la production, un opérateur privilégié, pour ne pas dire l'opérateur privilégié de la ressource éditoriale, de manuels et d'ouvrages en langue corse.

Cette Assemblée de Corse avait déjà pris une motion s'inquiétant de possibles évolutions de CANOPE, c'était en février 2020, une motion qui avait été votée à l'unanimité, je crois. Mais au-delà, encore une fois, des félicitations appuyées et des remerciements, il faut absolument que le CANOPE de Corse puisse être conforté dans sa mission de production d'ouvrages en langue corse. C'est important pour l'Assemblée de Corse qui est un financeur important de la mission de CANOPE de Corse. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Nò.

Évidemment, je m'associe aux louanges du dispositif et à tout le travail qui a été réalisé par CANOPE depuis des années. À ringrazià vi à tutti.

Je repasse la parole au Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je prends acte des interventions.

Je vous remercie sur les questions qui ont été posées par Nadine

Nivaggioni. On y travaillera, on verra dans un deuxième temps, sur le rappel des risques ou des dangers et la nécessité de soutenir. On l'avait fait à l'époque, lorsqu'il y avait eu le principe de la remise en cause de CANOPE. On reste extrêmement attentifs bien sûr au suivi de la pérennisation et du renforcement de cette structure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Je sou mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Ci hè un secondu raportu chì hà da esse presentatu da u Presidente.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Madame la Présidente, pardonnez-nous, Xavier Luciani a été retenu pour des raisons familiales, il comptait, il arrive à 14 heures, intervenir sur ce rapport. S'il vous était possible de le reporter ? Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, je pense que l'exécutif n'y voit pas d'inconvénient ? Très bien. Surtout qu'il va se retrouver dans ce jury incù tutte ste donne ! On ne peut que souscrire à la demande de Saveriu Luciani.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il faut le mettre le mettre en condition, en créant des conditions favorables !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a pas de problème !

Forse, vi possu fà una pruposta ? U 141, sustegnu à a creazione artistica è culturale, « a chjama di l'arti ». Avemu bisognu d'arte, di cultura, ci face prò.

Avete a parolla, Signora Cunsigliera.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 141 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2023 « Leghje è cunedie »

Rapport n° 141 : Soutien à la création artistique et culturelle « A chjama di l'arti » - Appel à projets 2023 « Leghje è cunedie »

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur la poursuite de l'appel à projets que j'avais déjà présenté, « leghje è cunedie » pour l'année 2023-2024.

Pour quelle raison on avait lancé cet appel à projets ? D'abord, parce que la crise sanitaire avait eu des conséquences sur nos modes de vie, nos habitudes, notre rapport aux lieux de sociabilité et évidemment aux lieux d'expression culturelle.

Cette période post COVID avait démontré l'importance de replacer la culture et l'art dans toutes ses expressions. Ceci vaut d'autant plus auprès des publics les plus jeunes, notamment à travers l'expression artistique en langue corse.

Nous considérons et nous considérons toujours que la culture a un rôle important à jouer auprès de la jeunesse et qui peut être un atout également décisif pour surmonter certaines inégalités.

Donc, cet appel à projets avait pour objectif de favoriser la création contemporaine du théâtre jeune public en langue corse qui reste pour l'heure peu développée, de permettre aux enfants de voir des spectacles non pas dans leur établissement mais bien dans des lieux de diffusion appropriés et habituer finalement le jeune public à fréquenté des salles de spectacles.

Cet appel à projets avait été lancé en juillet 2022, ce qui me permet aussi de vous faire un retour de cette première année de lancement. Il a permis donc, comme je vous le disais, de faire le lien également avec la lecture publique puisque la création de ces spectacles était en lien avec le prix « Leghje Eleghje ».

Donc le prix « Leghje Eleghje », en revanche, existait depuis de

nombreuses années, notamment à travers les médiathèques territoriales Cismonte et Pumonte. Cela concerne les écoles maternelles et primaires qui dépendent du réseau de la lecture publique, notamment sur les communes de moins de 15000 habitants.

Comment ça se passe ? Des ouvrages jeunesse sont distribués gracieusement aux classes et la finalité de ce travail est de primer le livre préféré de chaque élève qui vote individuellement et chaque élève détient une carte d'électeur et vote pour son livre préféré.

Les opérations de vote sont accompagnées de représentations théâtrales offertes aux enfants dans différentes salles de spectacles du territoire.

Les élèves de l'ensemble des classes participantes ont pu assister à des pièces jeunes publiques, dans le cadre de l'appel à projets de l'an passé.

Des compagnies théâtrales ont été sélectionnées dans le cadre de la mise en place de ces spectacles pour «Leghje Eleghje ». Il s'agit de l'associu « Acrobatica machina » située à Belgudè qui a proposé l'adaptation et la création du livre « À barcella incantata » de Petru Bertoni et Orlando Furioso, et l'associu « noi, voi » située à San Ghjuvanni di Muriani qui a proposé l'adaptation et création théâtrale du livre « A zampugnotta » de Michèle Corrotti et Ghjermana De Zerbi.

La diffusion de ces pièces a eu lieu dans des salles de spectacle partenaires dans toute l'île : Prunelli di Fiumorbu, Pruprià, Biguglia, Corti, Pigna, Olmi Capella et Cargèse.

Ce sont donc 37 représentations qui ont été données entre mai et juin. Une ou plusieurs classes des écoles réparties sur 55 communes ont fait spécialement le déplacement pour voir les Spectacles. Ce sont près de 5000 enfants d'une soixantaine d'écoles qui ont pu voir de leurs yeux les livres qu'ils avaient lus en classe et qui ont donc pris forme à travers ces deux créations contemporaines en langue corse.

Pour nous, il s'agit d'un véritable succès à la fois auprès des compagnies théâtrales, des auteurs éditeurs, des enseignants et évidemment auprès des enfants. On considère qu'on met en place un cercle vertueux qui permet à la fois d'encourager le secteur de l'écriture, de l'édition en langue corse, la lecture des plus jeunes en langue corse et la création théâtrale contemporaine en langue corse également, notamment pour le plus jeune âge qui, comme je vous le disais, est aujourd'hui peu développé.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous souhaitons renouveler l'opération pour 2023-2024. La plupart des écoles qui avaient participé ont déjà exprimé leur souhait de participer à nouveau. On espère qu'on pourra l'étendre à d'autres écoles, puisqu'à ce jour, à travers le prix « Leghje Eleghje », c'est près de 10000 élèves qui sont touchés par ce prix-là, ce qui fait qu'on a une marge encore de 5000 enfants qui participent au prix « Leghje Eleghje » qui pourraient bénéficier de ce spectacle.

Pour terminer, vous dire que le coût global estimé pour l'appel à projets « Leghje è cumedie » est estimé à 170 000 € dont 70 000 € spécifiquement dédiés à la partie adaptation et création du spectacle.

Vous dire également qu'il y aura probablement une participation de la direction de la langue corse, notamment pour venir en soutien en ce qui concerne les déplacements puisque vous savez que c'est souvent la partie qui est la plus délicate à mettre en place et à financer. Et également, certains lieux de diffusion qui ont reçu ces spectacles-là pour les scolaires, les ont d'ores et déjà programmés à l'attention du public plus large, ce qui fait que ces spectacles-là continueront de tourner. On espère que ça servira à d'autres enfants que ceux qui ont déjà été présélectionnés dans le cadre de l'appel à projets.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Ci hè un raportu di a cummissione educazione.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mmes Marina LAHITTE-LOUSTEAU et Marie-Claire BICCHIERAY

Mme Muriel FAGNI s'est interrogée sur la date de création de la manifestation.

Les services ont précisé que le prix « Leghje Eleghje » existait depuis 15 ans, contrairement à « Leghje è Cumedie » qui venait d'être créé en collaboration avec la Direction du Spectacle Vivant et qui permettait la promotion d'auteurs illustrateurs insulaires et la création de spectacles en langue corse.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA s'est félicitée de l'existence d'un tel projet. Elle s'est interrogée sur la possibilité pour les écoles du rural d'avoir accès aux spectacles.

Les services ont précisé que grâce à une communication en amont des spectacles, la plupart des écoles avaient pu budgéter les sorties.

La Direction de la langue Corse a indiqué que dans les futurs appels à projet les frais de déplacement seraient englobés.

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur le nombre de compagnies candidates

Les services ont précisé qu'il y avait eu six compagnies candidates.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Didier Bicchieray a la parole.

M. Didier BICCHIERAY

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, nous voterons son rapport concernant le bilan du précédent appel à projets. J'ai lu dans le rapport qu'il y avait eu 37 représentations données devant les élèves d'une soixantaine d'écoles.

Je n'ai pas lu le coût généré pour la Collectivité. Il manquait quelques indications chiffrées de ce type-là.

Pour celui qui nous est proposé de voter, on est sur 170 000 € dont 70 pris sur 2023 et le reste sur 2024. On avait validé l'an dernier, nous poursuivrons cette année en émettant un vote favorable.

Je profite de ce rapport « culture » pour vous relancer concernant la question écrite que j'avais déposée le 19 mai dernier à propos des festivals qui se sont tenus à Calvi l'été dernier sans financement de la CdC. Le délai de réponse prévu dans le règlement intérieur est d'un mois. N'ayant pas eu de retour de votre part, je vous en rappelle rapidement le contenu.

Il s'agit de deux festivals d'envergure, le Festival du rire, « Calvi comedy Festival » qu'il y a lieu en 2020 et 2021 à Calvi et Festival « Corse en scène » organisés en période estivale au théâtre de verdure de Calvi, près du port qui ont été de franc succès ayant drainé des milliers de spectateurs au cœur de la ville avec des retombées que cela implique.

Ont été mis à l'honneur en première partie des artistes insulaires, principalement des comiques et des groupes ont clôturé la soirée avec des chants en langue corse.

Ces deux manifestations n'ont pas bénéficié de soutien de la Collectivité, vos services ayant émis un avis défavorable alors que la langue corse était mise en avant en première partie et en fin de soirée.

Pourtant, à la lecture du règlement des aides à la culture, dans la partie 3-1 « aide aux festivals » le dispositif « Festa isula » semble adéquat.

Il concerne, je cite, tous festivals à caractère structurant pour le territoire et le paysage culturel insulaire ayant une notoriété territoriale nationale ou internationale, provenance du public, retombées médiatiques notamment de la presse spécialisée, un programme d'action culturelle pendant la manifestation mais également en amont et en aval de la manifestation.

Les dix objectifs définis pour « Festa isula » me paraissant globalement satisfaits, je peine à comprendre l'inéligibilité des deux dossiers alors qu'il s'agit de manifestations d'envergure dont les retombées sont considérables. Le festival du rire « Calvi Comedy Festival » ne sera pas renouvelé cette année en l'absence de soutien et le festival « Corse en scène » prévu en juillet 2023, du 17 au 21 juillet, s'interroge sur la tenue de l'événement en fonction de l'accompagnement qui sera ou non accordé, d'où ma sollicitation. J'insiste sur le fait que la commune de Calvi et plus globalement la Balagne déploie des efforts importants chaque année pour offrir une activité culturelle à la demande de l'attractivité du territoire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Iè, avete a parolla.

M. Petru Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu in corte parolle pè di chì veramente issu raportu ci piace assai nant' à trè aspetti, pè trè ragione.

Prima, v'hà da stunà, per a lingua corsa, ma micca solu per a lingua corsa en sè, dinò pè l'affare chì a face sorte à pena di a sala di scola. Pas qu'on soit traumatisés par les salles de classe, tout le monde adore ici les salles de classe, ma quantunque di fà ne dinò una lingua di piacè surtendu di issa sala è certe volte incù l'aspettu teatrale di purtà dinò a ghjente versu a lettura chì ghjè forse à pena menu accessibile certe volte. È dunque di passà mumenti di piacè in giru à issa lingua.

Dopu, un antru aspettu ghjè un aspettu suciale ghjè l'affare di permette l'accessu à a cultura, à u teatru, à a lettura à ghjente chì forse ùn anu micca issu accessu cusì è chì certe volte, s'ella ùn hè micca a scola chì u prupone, ùn anu micca issu accessu quì fora di issa sala ind'è a vita di tutti i ghjorni. Dunque, permette di dà u gustu di a cultura à zitelli chì certe volte ùn anu micca issa pussibilità in casa. Si parla quantunque di 5 000 zitelli, ùn hè micca nudda.

Infine, un antru aspettu suciale chì seria piuttosto un giru à una problematica chì tocca per esempiu, sò chì ghjè una problematica chì interessa assai à Cathy Cognetti, ghjè a problematica di u rurale. Eiu, quandu vecu l'affare di « leghje eleghje », chì vecu marcatu chì ghjè più di 80 % di e scole di u rurale chì sò tocche da st'azzione, ci face assai piacè perchè, a sapete, Corti capitale mà Corti capitale paisana sopra à tuttu.

Participèghja dinò di una pulitica di rivitalisazione di i nostri paesi è ci face assai piacè.

Dunque, felicitazione à a cunsigliera è à u presidente. U gruppu « Fà populu » vuterà à duie mane.

Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis

Altre dumande ? No. Avemu compiu. Ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Monsieur Bicherai, d'abord pour répondre à votre première question sur le montant engagé l'année dernière. Il s'agissait de 150 000 €, donc on reste à peu près dans le même ordre de grandeur.

Vous m'interpellez sur un tout autre sujet. Effectivement, je tiens à m'excuser pour le fait qu'on ne vous ait pas répondu dans les temps à la question orale qui était devenue une question écrite, et donc, je m'y engage et ce sera fait dans les plus brefs délais.

Néanmoins, je vais déjà apporter quelques éléments d'éclairage. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la Balagne est un des territoires les plus accompagnés au niveau culturel par la Collectivité de Corse puisqu'on est en totalité environ à 2 millions d'euros par an, répartis sur les différents acteurs culturels qui interviennent.

Vous savez également que nous avons participé à hauteur de quasiment 700 000 € pour la construction de la salle de spectacle. Néanmoins, les deux projets de festival, en tout cas les festivals que vous mentionnez ne correspondent pas aujourd'hui à notre règlement d'aides, même si vous en avez fait une lecture attentive. Nous considérons que ce sont des festivals qui doivent être des festivals structurants et nous exigeons un certain nombre de critères, notamment le fait qu'il y ait des événements qui ne soient pas ponctuels mais qui soient reliés à des activités tout au long de l'année, que ce soit des masterclass, des interventions en milieu scolaire, d'autres types d'événements, en tout cas qui ne soient pas liés uniquement à une période estivale. A ce titre-là, nous n'avons pas pu les soutenir. Mais nous sommes toujours disposés et nous le sommes toujours, à retravailler les projets qui nous sont présentés avec les acteurs pour que nous puissions faire en sorte que le projet de festival puisse rentrer dans les clous du RDA et donc être accompagné à ce titre. Nous sommes tout à fait disposés à les financer, encore faut-il qu'effectivement ils correspondent à nos critères d'éligibilité pour pouvoir avoir un soutien de de la Collectivité de Corse.

Evidemment, je tiens à remercier Petru Antone Filippi qui effectivement a rappelé un certain nombre de bénéfices liés à la mise en place de ce dispositif puisqu'il concerne en effet, je ne l'ai pas précisé dans mon

intervention, essentiellement des enfants qui sont en milieu rural et qui donc ont le moins accès à des équipements culturels structurants, raison pour laquelle le coût des transports est aussi important et on remercie le service de la langue Corse qui viendra en appui et en soutien de ce programme.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Avemu da passà à u votu, à pena di silenziu pè piacè.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò? Tuttu u mondu hè d'accordu, dunque...

U raportu ghjè ADUTTATU à l'unanimità.

Sò una ora menu un quartu, pensu chè no ci piantemu. I Curtinesi dicenu « ci piantimu ». Andimu à manghjà. Ci sò e varietà linguistiche, ci vole à tene ne contu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Si riprincipie à chì ora ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Duie ore è mezu. Avemu u contu amministrativu, avemu pareghji capatoghji, a vi dicu. À dopu, pigliate l'aria!

Suspension de séance à 12h47 et reprise à 15h07.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Se vo site pronti, ci remettimu à travaglià.

Tutti i gruppi sò ripresentati, allora innò, ma « Core in fronte » ùn sò micca ghjunti... Di tutta manere, avemu u quorum, pudemu principià.

Dunque avemu parecchi cartulari relativi à e finenze è a fiscalità, u bugettu di sicuru.

Dunque, avemu da cummincià per u contu di gestione 2022.

Passu a parolla à u Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vecu chì tutti l'eletti ùn sò micca ghjunti, l'avete fatta rimarcà.

U contu amministrativu hè quantunque un mumentu impurtantissimu. Mi piacerebbe, ci piacerebbe à tutte è à tutti, mi si pare, chì a prisenazione di i raporti possi cummincià incù a presenza di tutti i gruppi, se vo aviate a curtesia, Signora Presidente, forse, d'aspittà torna una stundarella, forse chè no possimu passà una telefonata per dumandà li di ghjunghje per ùn piglià micca troppu ritardu...

Ma...Forse torna un picculu sforzu di a vostra parte...

Vi lasciu riflette è mi ne vò qualchì minutu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U sforzu, ùn hè micca meiu. V'aghju da dì un'affare, eiu sò à l'ora, sò quì cume voi è aspitemu. Eiu possu aspittà ancu sin'à sta sera... L'avemu chjamati, avemu fattu a dumanda digià, ùn pudemu micca aspittà duie ore dinò...

Dunque aspitemu...

Alors, la parole est à Monsieur Julien Paolini pour la présentation du rapport n° 142.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE /
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Raportu n° 142 : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica - Annata 2022

Rapport n° 142 : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse - Année 2022

M. Julien PAOLINI

À ringrazià vi Signora Presidente.

A trasparenza di l'azziona publica hè un scopu è un duvere di prima trinca per i rispunsevuli pulitichi.

La transparence de l'action publique est à la fois un enjeu et un devoir permanents pour tous les responsables politiques. Elle façonne et alimente l'expression démocratique, répondant ainsi à la légitime demande des élus et des citoyens.

Le souhait du Conseil exécutif de Corse est de relever résolument ce défi en rendant compte à l'Assemblée de Corse de la complétude de son action, afin de permettre à l'organe délibérant de mieux exercer son contrôle sur l'organe exécutif, dans le cadre de l'équilibre des pouvoirs, clef de voûte du statut particulier.

Le Code général des collectivités territoriales fait déjà obligation au Conseil exécutif de soumettre à l'Assemblée un grand nombre de documents, selon des rythmes différenciés : compte administratif et ses annexes (L.4425-9 et L.4425-13), rapport d'activité de la Collectivité, de ses agences et offices (L.4422-27 CGCT), au titre de l'année précédente, actions en justice (L.4231-7-1), exercice du droit de préemption (L.4231-8-2), attribution des aides aux communes et leurs groupements (cf. règlements d'aides, qui prévoit la transmission pour information à la commission des finances de l'Assemblée), état des effectifs annexés au budget, état des rémunérations des élus, en amont de la session budgétaire, pour ne citer que quelques exemples. Ces démarches s'inscrivent plus globalement dans le respect du droit à l'information des élus (cf. notamment art.L.4422-32 CGCT).

En convergence avec ces exercices de « porté à connaissance », et dans le cadre de la deuxième année pleine de la mandature 2021/2028, le

Conseil exécutif a choisi de rendre compte sous la forme d'un rapport d'information unique, de six types de démarches, relatives à l'année 2022, à savoir :

- Le compte-rendu des délégations d'attributions consenties par l'Assemblée (L.4221-5 CGCT),
- Le suivi d'engagements pris dans le cadre de réponses aux questions orales et écrites,
- Le suivi des motions votées par l'Assemblée,
- Le suivi des avis, motions et résolutions des instances consultatives,
- le respect des délais de saisine,
- le suivi des avis de l'Assemblée sur les projets de lois ou décrets concernant la Corse

Comme l'an dernier, différentes catégories d'actes visés ci-dessus font l'objet de tableaux de bord sur des espaces numériques dédiés, régulièrement mis à jour, et accessibles aux élus des instances et à leurs collaborateurs. Il s'agit là encore de renforcer la capacité de contrôle des Conseillers/ères à l'Assemblée de Corse sur le Conseil exécutif, en s'appuyant sur des outils interactifs alimentés par le Secrétariat général du Conseil exécutif.

Les démarches ainsi retracées permettent de développer une fonction « mémorielle » dans la Collectivité, pour inviter les élus à mettre en perspective l'ensemble des phases du cycle de vie des rapports, et autres « actes » : questions orales et écrites, motions, avis, résolutions ; il arrive parfois que ces actes soient redondants, soit dans le cadre du même exercice, soit d'un exercice à l'autre. Les documents de synthèse qui suivent permettent de fait de parvenir à une meilleure traçabilité de l'ensemble des actes en question. Il s'agit en l'espèce de créer les conditions d'un véritable continuum délibératif, englobant tous les modes d'expressions et de dialogue offerts aux instances qui ont vocation à coopérer.

Suivi des délégations d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président :

- Nombre de délégations attribuées au CE par l'AC : 34
- Nombre total de marchés lancés en 2022 tous secteurs confondus : 250.

Suivi des engagements pris dans les réponses aux questions orales et écrites :

- Nombre de questions orales ayant fait l'objet d'une réponse par

l'Exécutif : 76

- Suivi des engagements pris dans les réponses : 42

Suivi des motions votées par l'Assemblée de Corse :

- Nombre de motions suivies par l'Exécutif : 29 (2 résolutions, 4 motions n'appelant pas de réponse)
- Nombre de motions ayant fait l'objet d'une réponse positive de la part des destinataires : 10

Suivi des avis et motions des instances consultatives : Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, Assemblea di a Giuventù, Chambre des Territoires :

CESEC : 11 séances plénières – représentation du Conseil exécutif à 10 séances sur 11 avec une moyenne de 2 représentants.

CESEC : 52 avis sur saisine du Président du Conseil exécutif – 9 motions – 1 résolution.

Chambre des territoires : 3 sessions – représentation du Conseil exécutif à toutes les sessions avec une moyenne de 2 représentants.

Chambre des territoires : 46 avis sur saisine du Président du Conseil exécutif.

Assemblea di a Giuventù : 3 sessions – représentation du Conseil exécutif à toutes les sessions.

Assemblea di a Giuventù : 1 avis – 1 contribution – 16 motions – 39 questions orales dont 36 ont fait l'objet d'une réponse du Conseil exécutif, 3 réponses écrites dont les éléments sont en cours de validation.

Éléments d'information sur les délais de saisine :

- Nombre de rapports soumis par l'Exécutif à l'Assemblée de Corse : 167

- Nombre de rapports transmis en deçà des délais réglementaires AC : 27

- Nombre de rapports d'information transmis à l'AC : 10

- Nombre de rapports soumis par l'Exécutif à la CPD : 198

- Nombre de rapports transmis en deçà des délais réglementaires CPD : 3

Suivi des avis de l'Assemblée sur les projets de lois ou décrets concernant la Corse.

Nombre de projets de lois ou de décrets ayant fait l'objet d'une saisine de l'AC et de la publication des textes postérieurement : 6.

Recommandations pour une meilleure gouvernance :

- Meilleure convergence des différentes catégories d'actes : QO/QE, rapports, motions, résolutions
- Réelle appropriation par les différents acteurs, des différents espaces numériques dédiés (Spazii)
- Meilleur fléchage des rapports entre session et CPD avec valorisation des travaux préparatoires en commission, en lien avec l'Exécutif
- Proposition d'une réunion de la conférence de coordination des instances (éventuellement élargie à la Présidente du CESEC) pour statuer sur les propositions d'amélioration.

Je vous remercie.

Pardon, Madame la Présidente, j'ai oublié de citer qu'il y a également un avis du CESEC sur ce rapport donc, pour que les élus puissent en prendre connaissance.

Je lirai simplement la dernière phrase pour ne pas alourdir les débats, mais je vous invite à le lire, il est très intéressant : « Le CESEC de Corse conscient des avancées apportées pour améliorer la concertation entre les instances et le partage d'informations encourage la poursuite de ce travail ».

Donc c'était le sens aussi de ma conclusion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Donc, comme vous l'avez signalé, il y a une saisine du CESEC, de la Chambre des territoires également.

Est-ce qu'il y a des interrogations des conseillers relativement à ce suivi des actes ? Apparemment non.

Donc il y a une prise d'acte qui va être réalisée, donc je vous demande formellement de prendre acte de ce rapport, de ce suivi.

L'ASSEMBLÉE de CORSE PREND ACTE du rapport.

Bien, merci.

(coupure son)

M. le Président Gilles SIMEONI

Il y aura un amendement sur les horaires de session dans le rapport sur l'autonomie.

(coupure son)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous venons de prendre acte du suivi des actes et des instances de la collectivité, de toutes les instances, bien sûr.

Nous allons pouvoir maintenant probablement reprendre le fil de notre planning avec l'ensemble des comptes de gestion et administratifs qui sont à examiner cet après-midi.

Nous allons commencer par le compte de gestion 2022.

C'est le président de l'ADEC qui va le faire, donc je vous passe la parole, Monsieur le Président.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

Raportu n° 140 : Approvu di u contu di gestione 2022 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 140 : Approbation du compte de gestion 2022 de la Collectivité de Corse

M. Alex VINCIGUERRA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Nous allons d'abord approuver le compte de gestion. C'est un exercice formel.

Ce compte de gestion de l'exercice 2022 est établi par le payeur de Corse et le payeur de Corse nous affirme qu'il est en parfaite concordance avec le compte administratif que je vous présenterai et qui fera l'objet de nos débats.

Ce compte de gestion, donc, pour le simplifier, il affiche un résultat de 20. 832 253,92 €.

Et donc, je vous demande de l'approuver.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Il y a un avis de la commission des finances ? Donc, avis favorable.

Qui souhaite s'exprimer sur le compte de gestion ? Personne.

Donc, je soumetts au vote de l'Assemblée de Corse le compte de gestion 2022 de la Collectivité.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu/un souffle nouveau pour la Corse ».

Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte », « Avanzemu » et la conseillère non-inscrite, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

Le compte de gestion est ADOPTÉ à la majorité.

Bien, nous passons maintenant au compte administratif 2022.

C'est le président de l'ADEC qui va le présenter.

Raportu n° 155 : Approvu di u contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pè u 2022

Rapport n° 155 : Approbation du compte administratif 2022 de la Collectivité de Corse

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers conseillers, Chères conseillères,

J'ai le plaisir de vous rendre compte des opérations budgétaires que nous avons exécutées au cours de l'année 2023.

Présenter un compte administratif, ça peut être long et fastidieux ; fastidieux surtout sans clim et au milieu de l'après-midi. Alors, je vais tenter de vous le présenter, non pas sous l'angle comptable des chiffres, des chiffres, des chiffres... mais je vais tenter de vous le présenter sous l'angle analytique afin de partager avec vous les grandes indications que nous révèle ce compte administratif.

À chaque point examiné, nous nous intéresserons non pas à la dimension donc strictement comptable, mais à la dimension analytique.

Je vous demande, tout comme le font nos créanciers, les banquiers, de considérer les montants annoncés en extrayant l'impact de la condamnation Corsica Ferries car cette amende, quand bien même importante, est néanmoins, et heureusement, ne l'oublions pas, aléatoire.

Donc, le compte administratif a 3 grandes fonctions :

C'est le juge de paix de l'efficacité budgétaire. Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives, les mandats et les recettes, les titres. C'est donc bien de l'exécution budgétaire, donc finalement de l'efficacité de notre action dont on parle.

C'est un document public d'information, c'est sa seconde fonction. Il est examiné, je le disais, avec attention par nos créanciers. Il présente les

résultats comptables de l'exercice ; résultats importants car repris au budget 2023.

Et enfin et surtout, c'est un document politique puisqu'il est soumis à votre approbation par le Conseil exécutif.

Aussi, pour remettre ce compte administratif dans son contexte d'exécution, on parle de l'année 2022, rappelons quand même quelques faits marquants.

L'année 2022, ça a été une année d'abord éminemment politique : l'élection d'un président de la République, les élections législatives, des troubles suite à l'assassinat d'Yvan Colonna qui ont ouvert un processus vers l'autonomie, et puis de façon plus générale, au niveau géopolitique, souvenez-vous en 2022 la Russie envahit l'Ukraine, et les prix de l'énergie et des matières premières augmentent de 30 %.

Au niveau sanitaire, c'est aussi la première année réelle de sortie du COVID. Je vous rappelle que le pass sanitaire a été abrogé en juillet 2022.

Et donc, la conséquence de ces deux grands dérèglements, elle a été financière, avec la BCE qui a augmenté 4 fois ses taux directeurs au cours de l'année et l'inflation, au cours de cette année 2022, a tangenté les 10 % en zone euro.

Tout ça pour vous rappeler qu'un compte administratif, c'est l'exécution d'un budget et ça se passe dans un espace-temps restreint : l'année 2022.

Donc, notre budget a été exécuté dans un contexte de crise économique sans précédent ; sans précédent au cours des 50 dernières années.

Et puis notre budget a été exécuté aussi avec un élément très important, c'est la condamnation prononcée à l'encontre de la Collectivité au profit de la Corsica Ferries, plus de 100 M€, qui nous a obligés à trouver des équilibres financiers beaucoup plus contraints que par le passé.

Donc, c'est en examinant ce compte administratif que nous allons juger de l'état d'exécution de ce budget et in fine donc, de la performance de la Collectivité de Corse.

Alors, commençons par le résultat comptable et d'abord le résultat de fonctionnement.

Les mouvements de dépenses et recettes par chapitre font apparaître quelques chiffres quand même : un niveau de recettes de 1 392,7 M€ et un niveau de dépenses de 1 270,3 M€.

Donc le résultat de l'exercice en section de fonctionnement s'établit à 122 M€, contre 145 M€ en 2021. Mais, avec l'excédent reporté d'un montant de 17 M€, le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 139 M€.

Sans l'impact de la Corsica Ferries, ce résultat de fonctionnement s'élèverait à 223 M€.

Contrairement à l'année précédente, le solde d'exécution de la section d'investissement, il est positif puisqu'il est excédentaire et s'établit à 40 M€. Je vous rappelle, dans l'exercice 2021, il s'élevait à - 99 M€.

Donc, premier élément d'appréciation, notre collectivité affiche un résultat de fonctionnement de 139 M€, un solde d'exécution de - 118 M€ ; soit un résultat au compte de gestion de 20 M€. C'est le premier élément positif que je soumetts à votre appréciation.

Je vous rappelle que ces 20 M€, vous déciderez de les affecter en excédent de fonctionnement ou en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Quelle est la situation financière de la Collectivité une fois présenté ce résultat positif ? La situation financière de la Collectivité aujourd'hui, on peut la juger globalement positive.

Tout d'abord, si nous examinons l'excédent brut courant -excédent qui retraité du problème Corsica Ferries s'établit à 254 M€, cet excédent brut courant affiche + 22 % de variation.

L'épargne de gestion, cette épargne qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux et hors charges d'intérêt, donc cette épargne de gestion qui va mesurer l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers, cette épargne de gestion retraitée s'élève à 263 M€, soit une variation de + 22 %.

L'épargne brute, qui correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, cette épargne brute qui constitue vraiment la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements, c'est en quelque sorte la capacité d'autofinancement de la collectivité, cette épargne, elle s'élève à 243 M€ retraités et elle constitue un double indicateur :

Premier indicateur, c'est l'indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, donc elle correspond à un excédent.

Deuxième indicateur, c'est la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement de ces emprunts existants.

Notons que cette épargne brute s'apprécie une fois de plus dans notre gestion et elle croît de près de 100 M€ en 2 ans.

L'épargne nette, qui s'établit à 97 M€ (l'épargne nette sans l'impact de la Corsica Ferries), si à cette épargne nette on y met l'impact de la Corsica Ferries, elle monte à 198 M€, soit une variation de + 36 %.

Le taux d'épargne brute retraité passe donc à 20 %. Je vous rappelle que la moyenne des régions et départements se situe à 17 %.

Le taux d'épargne brute, c'est un ratio important parce qu'il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette ayant déjà servi à investir. Il s'agit donc de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Et aujourd'hui, ce taux d'épargne brute retraité, il est quand même à 20 %.

Notre solvabilité : notre solvabilité est très satisfaisante puisque la capacité de désendettement est de 4,10 années, retraitée de la condamnation de la Corsica Ferries, bien sûr. Cette capacité de désendettement, elle s'améliore de façon continue : elle était de 6,2 en 2020 ; elle est de 4,6 en 2021, donc ça témoigne de l'excellente gestion de la Collectivité.

Je vous rappelle que la moyenne des régions et départements ont une capacité de désendettement qui s'établit à environ 4 ans. Donc, on est dans la moyenne des régions et départements se situant en bonne santé, selon les notes financières qui nous sont données par le ministère de l'économie et des finances. Et on est bien loin bien sûr, avec cette capacité de désendettement à 4 ans, des 9 ans qui indiquent le seuil de vigilance.

En synthèse, on constate donc que notre collectivité présente des ratios avantageux.

Les deux principaux ratios de solvabilité, grâce à la maîtrise de l'épargne, n'ont pas varié entre 2018 et 2022 et ils situent la CdC dans la moyenne des régions et départements reconnus comme en très bonne santé.

Alors, examinons maintenant nos dépenses.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que les dépenses réelles du compte administratif 2022 témoignent d'un taux de réalisation remarquable.

Le taux de réalisation en fonctionnement est de 97,67 %. Il révèle donc un suivi très précis et très organisé des dépenses de la Collectivité. Et je crois que l'on peut remercier les services financiers, en particulier la directrice générale adjointe, Madame Folacci, et Monsieur Ferracci en charge du budget, de ce suivi millimétré des réalisations en fonctionnement.

Le taux de réalisation en investissement, quant à lui, il est de 94,20 %. Alors lui, il témoigne vraiment de l'effectivité de nos politiques publiques, de nos capacités à budgéter, donc à prévoir, mais aussi et surtout de notre capacité à réaliser.

Alors, la conséquence directe du montant de la pénalité payée, 100 M€, en fonctionnement : la structure des dépenses des deux sections évolue légèrement par rapport à celle de 2021, avec un taux global de dépenses de fonctionnement qui augmente d'un peu moins de 2 %, et un taux de dépenses d'investissement qui lui aussi est légèrement réduit.

Néanmoins, les dépenses réelles 2022, investissement + fonctionnement, de la Collectivité de Corse s'élèvent à 1 497 M€, soit une hausse de 13 % par rapport à 2021.

Ces dépenses se décomposent ainsi :

En section de fonctionnement, après neutralisation des dépenses relatives à la condamnation de Corsica Ferries, mais aussi, soyons honnêtes, après le reversement, la neutralisation du reversement de la DCT complémentaire au titre de l'inflation, 33 M€, les dépenses réelles de fonctionnement, en neutralisant ces 2 effets qui sont des aléas, ces dépenses augmentent de 2,87 %.

Je vous rappelle l'inflation en zone euro est de 10 % ; l'inflation en France est de 6 %.

On connaît bien sûr une augmentation des charges de personnel, avec notamment l'évolution de points. Et dans un contexte inflationniste fort, soutenu, permanent, les dépenses de personnel n'augmentent que de 2,47 %.

Passons maintenant à la section d'investissement.

386 M€ dont 341 M€ en dépenses sectorielles.

Or emprunt donc, ces dépenses d'investissement, je vous le redis, pèsent 341 M€, soit une progression de 6,78 % sur un an ; je crois que c'est l'élément le plus important de notre compte administratif, car malgré la condamnation de la Corsica Ferries, notre collectivité a fait le choix politique qui a été largement exprimé lors des orientations budgétaires de soutenir l'investissement.

Quelques chiffres quand même :

En 2020, notre collectivité investissait 263 M€ ;

En 2021, 320 M€ ;

En 2022, 341 M€. C'est 88 M€ de plus investis en 3 ans.

Parallèlement à cela, le poids du remboursement des emprunts, c'est le compte 16, diminue de 3 M€ entre l'année 2021 et l'année 2022. Donc, nous avons aussi, grâce notamment à la renégociation des emprunts toxiques, su maîtriser le poids de ces emprunts.

Les ressources : nous allons examiner les ressources réelles de fonctionnement et les ressources réelles d'investissement.

Alors, les recettes réelles de la collectivité représentent 1,5 milliard d'euro. Elles sont en augmentation de 15 % par rapport à 2021.

Je voudrais attirer votre attention et que vous ayez un moment de concentration, malgré cette litanie de chiffres, sur l'aspect des recettes réelles de fonctionnement.

On a trois grandes recettes réelles :

La première, c'est les dotations et participations qui sont des dotations forfaitaires généralement fournies par l'État et qui sont des dotations qui s'élèvent à 321 M€ et qui ne varient pas. 0,36 % de variation de dotations.

Je vous rappelle, il y a une inflation qui court à plus de 7 % en 2022.

Les recettes sectorielles de fonctionnement, qui sont généralement des recettes sociales, par exemple le fonds APA ou le RSA, s'élèvent à 148 M€ et elles sont en augmentation de 31 % par rapport au compte administratif 2021. Elles sont calculées en fonction des besoins, notamment des besoins du secteur social.

Je mettrai un focus sur le 3^{ème} type de recettes qui est notre fiscalité. Notre fiscalité directe et indirecte qui, avec un volume de 769 M€, présente une hausse de 10 % par rapport au compte administratif 2021.

Mais, je voudrais attirer votre attention sur les structures de ces recettes, car si on les classe selon leur dynamique :

1/3 des recettes, elles, sont mécaniquement figées depuis longtemps, c'est les dotations. Elles peuvent être même négatives si on les corrige de l'inflation ;

1/3 sont fluctuantes et sans lien avec les l'inflation, je pense aux tabacs ;

Et seul 1/3 des recettes sont mécaniquement corrélées à l'inflation, c'est le reversement de la TVA.

Et si on fait un focus un peu plus étroit sur ces recettes fiscales, on s'aperçoit que ces 107 M€ de recettes couronnes supplémentaires depuis 5 ans proviennent pour 60 M€ de plus sur les droits aux tabacs et pour 47 M€ de plus sur les DMTO, les droits de mutation.

Donc c'est très favorable, évidemment, à nos encaissements. Mais rien ne permet d'extrapoler la poursuite de cette envolée. Car sur les tabacs, vous savez qu'il y a un retour du droit commun, même si pour le moment, fin juin, on a une égalité des encaissements entre 2022 et 2023, c'est-à-dire que malgré l'augmentation, on a les mêmes encaissements. Bonne nouvelle, ça veut dire qu'on vend moins de tabac.

Le deuxième effet, c'est le repli des droits de mutation et ce repli il est massif, et ces droits de mutation sont toujours liés à l'inflation, donc - 20 % pour le moment. Plus l'inflation augmente, plus les droits de mutation diminuent parce qu'il y a moins de mutations, moins de crédits accordés.

Donc, comprenez bien qu'on est, dans ce domaine de recettes budgétaires, dans une grande fragilité ; fragilité qui est accrue par rapport aux autres régions, parce que la part des recettes liées à l'inflation, donc essentiellement la TVA collectée, elle est de 56 % dans les autres régions, alors qu'elle n'est que de 34 % chez nous. Et donc, dans un contexte inflationniste, les autres régions ont des recettes beaucoup plus importantes que ce qu'on peut avoir. Et il nous faudra être très attentifs dans le processus qui s'ouvre pour imaginer des structures de recettes et surtout des dynamiques de ressources fiscales qui soient le plus favorables à notre collectivité.

Donc voilà pour les recettes de fonctionnement, venons-en maintenant aux recettes réelles d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 223 M€, elles enregistrent une hausse de 37 % par rapport à 2021. C'est essentiellement des recettes sectorielles d'investissement qui s'élèvent à 94 M€, des recettes qui sont aussi liées avec une hausse du FCTVA puisque quand on investit de façon très forte comme on le fait et depuis 3 ans maintenant, on a évidemment un retour du FCTVA qui est important. De plus, grâce à la mise à jour et au suivi de nos immobilisations, on a eu un effet de rattrapage de FCTVA, et là-aussi, je remercie les services financiers qui, en collaboration avec les services de la paie, ont pu transférer un certain nombre de frais sur les comptes des travaux, et notamment les frais d'études, dès lors que ceux-ci ont un commencement d'exécution.

Alors, si nous regardons, après avoir vu nos dépenses et nos recettes, la gestion pluriannuelle, nos autorisations de programme, en 2022, la Collectivité de Corse a maintenu son taux d'affectation des autorisations votées à un niveau important. 87 % de ces affectations ont été en investissement. Je vous rappelle 387 M€ votés, d'AP affectées. Et aujourd'hui, malgré ce stock important, on a un ratio de couverture de 96 % de crédits de paiement annuels sur les AP.

Ce ratio, il est donc de 0,55 années, donc 6 mois.

On est sur un stock important, on est sur un stock qu'il faut toiletter et on est sur un stock qui nécessite un suivi millimétré de son appréciation.

Venons-en maintenant à l'état de la dette.

Alors, l'encours de la Collectivité de Corse est de 997 M€. Cet encours se décompose en 75 % de dettes à taux fixe et 24 % et quelques de dettes à taux variable, et 0,40 % qui restent de contrats déstructurés, vous savez ces fameux contrats infernaux qui ne représentent heureusement aujourd'hui que 0,40 %.

Durant l'année 2022, la Collectivité a effectué différents mouvements sur son encours à hauteur de 101 M€.

30 M€ ont été adossés à la renégociation du 3^{ème} emprunt toxique. Vous savez qu'on a signé un protocole transactionnel.

45 M€ d'emprunts au titre des contentieux de la Corsica Ferries. Je vous rappelle que la compensation prévue de ce contentieux était en partie

couverte par le PTIC, mais la mécanique infernale du PTIC fait qu'on ne reçoit les fonds du PTIC que quand on a réalisé les opérations du PTIC. Donc entre-temps, on est obligé de faire des emprunts à court terme.

Alors là aussi, pour tordre le cou à un certain nombre d'idées négatives, je voudrais insister sur le fait qu'avoir un encours de 1 milliard de dettes pour une collectivité qui a plus de 1 milliard de recettes courantes, ça n'a rien d'incongru. L'essentiel, c'est que sa capacité de remboursement soit acceptable et la nôtre l'est puisqu'elle s'élève à 4 années.

À titre d'exemple, même si comparaison n'est pas raison, la région Centre-val de Loire a un encours de 906 M€ de dettes pour 8 ans de capacité de remboursement.

La région Bourgogne-Franche-Comté a un encours de 1 milliard de dettes pour 4 années et demie.

La région Bretagne, 1,5 milliard de dettes pour 4,7 ans de remboursement.

Donc, vous voyez que ces grandes régions qui ont de la dette à notre niveau, elles ont aussi des capacités de remboursement qui sont à notre niveau.

Alors, avant de conclure cet exposé, je voudrais rappeler l'avis du CESEC. Je vous dis en quelques mots les principaux points :

Le CESEC prend note que l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement pourra contribuer au financement des investissements. Premier commentaire.

Que le taux d'épargne brute retraité passe à 20 %.

Que la capacité de désendettement retraitée est de 4 années après neutralisation et donc qu'elle s'améliore.

Que la capacité de désendettement, même si elle n'était pas retraitée, elle serait à 7 ans et elle resterait bien en-deçà du seuil de vigilance qui est à 9 ans.

Le CESEC réaffirme néanmoins son inquiétude face au recours récurrent à l'emprunt, avec à nouveau 5 M€ en 2022.

Le CESEC rappelle également le contexte inflationniste qui génère, par définition, la hausse des taux d'intérêt. Et il nous dit que maintenir un niveau

d'emprunt constant alourdira donc le poids de la dette à court terme et obèrera fortement les capacités d'intervention de la Collectivité de Corse. Je ne pourrais pas vous commenter cette dernière phrase.

Donc, en conclusion, malgré une année d'exécution très compliquée, nous constatons quoi ?

Première chose, un résultat positif de 20 M€.

Deuxième chose, un taux d'exécution remarquable, jamais atteint : 98 % en fonctionnement, ça veut dire une bonne gestion ; 95 % en investissement, ça veut dire la sincérité de nos budgets.

341 M€ d'euros investis, là-aussi niveau jamais atteint. + 5 % par rapport à l'année dernière, plus, je vous rappelle, en 2 ans, + 88 M€. Et pourtant, le contexte est très dégradé. Donc, ça témoigne de la volonté de rattraper, de construire et de projeter notre collectivité.

Dernière remarque, malgré sa fragilité structurelle, la fragilité structurelle de ses ressources, nous maintenons une bonne santé financière, avec un taux d'épargne brute à 20 %, il est de 17 % en moyenne des régions, et une capacité de désendettement retraitée à 4 ans, bien loin des limites du danger.

Donc, on a un compte administratif qui témoigne à la fois du sérieux de notre gestion, de la volonté affichée et constatée de la force de nos investissements. Et enfin, aussi, ce compte administratif nous révèle par la structure des recettes, la nécessité absolue de renégocier un pacte financier et fiscal avec l'État.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC.

Donc, vous l'avez signalé, il y a un rapport du CESEC ; il y a un rapport également de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Madame la Présidente,

À l'issue de la présentation du rapport par Monsieur Alexandre VINCIGUERRA, Président de l'ADEC, **M. Paul-Félix BENEDETTI** a fait observer qu'il ne

Rappelant que la collectivité avait récupéré en 3 exercices près de 100 millions d'euros sur la TVA, les mutations ou encore les tabacs, il a indiqué que n'avait pas été pour autant résorbés les coûts liés au fonctionnement.

Il a précisé que ce modèle ne permettait plus de répondre aux objectifs poursuivis et qu'il était nécessaire dès aujourd'hui, de dégager des produits permettant de générer la richesse de demain.

Par ailleurs, il s'est dit en désaccord avec les comparaisons faites avec d'autres régions lors de la présentation, qui selon lui, en l'absence notamment de recettes identiques, ne pouvaient être satisfaisantes.

Sur ces observations, **M. Alexandre VINCIGUERRA** a répondu que comparer la Collectivité de Corse à des régions n'ayant pas les mêmes recettes ou des dépenses liées aux compétences des anciens départements, pouvaient ne pas être tout à fait exact.

Toutefois, il a précisé qu'il s'agissait essentiellement de comparer les dynamiques de régions disposant du même encours que la Collectivité de Corse et indiqué qu'en l'espèce, même si les modalités de remboursement de cet encours différent, les ratios étaient comparables en volume.

Sur l'observation relative à la recherche de nouvelles ressources, **M. Alexandre VINCIGUERRA** a indiqué que l'idée que la collectivité puisse disposer de la possibilité de créer certaines taxes ou impôts, afin de permettre une répartition de ces volumes vers des politiques décidées par la collectivité serait intéressante.

Il a souligné sur ce point, qu'il s'agissait de l'enjeu essentiel de la discussion avec le gouvernement.

Monsieur Xavier LACOMBE s'est quant à lui interrogé sur l'absence dans le rapport, de mention faite, au montant relatif au reliquat de la Dotation de continuité territoriale (DCT) et a sollicité des précisions.

M. Alexandre VINCIGUERRA a répondu que l'absence de mention était due au fait qu'il n'y avait pas de reliquat sur le compte administratif.

Il a toutefois précisé qu'il pouvait y en avoir sur un excédent conservé par l'Office des Transports (OTC).

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Le débat est ouvert, qui veut prendre la parole ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne veux pas faire de redite, compte de gestion, compte administratif, ce sont les étapes mécaniques où on vient simplement valider l'exactitude des comptes. Et j'ose espérer que, depuis l'avènement des calculateurs électroniques, il n'y a aucune erreur de ligne...

Maintenant, ce type d'exercice nous permet de mettre en lumière les avantages et les inconvénients des politiques menées.

La partie, je dirai, positive sur laquelle vous avez un satisfecit, c'est le taux de consommation des objectifs, qui est de l'ordre de 100 %, ça veut dire que ce qui est prévu est fait. Mais est-ce que ce qui est prévu est le bon prévisible ? Toute la question est là. Je pense que non.

Aujourd'hui, vous affirmez une position positive en disant « on a investi plus que jamais » et, entre autres, « on est à 20 M€ de plus par rapport à l'année d'avant », 340 en investissement réel pour 320 l'année antérieure. Sauf que vous oubliez de dire qu'entre temps, il y a les 30 M€ donnés pour la compensation du litige Corsica Ferries qui ont été budgétés, investis et payés en 2022, qui sont à prendre en compte, parce que vous me ferez la même litanie et la même déclinaison verbale pour 2023 où là il faudra rajouter les 20 qui manquent.

Ce qui fait que globalement, moi je considère que, par rapport aux recettes exceptionnelles nouvelles qui sont liées à la conjoncture, vous l'avez souligné, les tabacs, les mutations sur les ventes, c'est-à-dire la spéculation

immobilière, et l'inflation, avec la TVA qui nous a été affectée sur un pourcentage de l'encaissement de l'année où elle est affectée et qui, lorsqu'elle augmente en volume, nous augmente les recettes, et aussi sur la petite part variable de la taxe sur les carburants qui est dévolue à la Corse, qui a donné entre 2021 et 2022 un excédent de 10 M€. Et globalement sur une seule année, ces taxes liées à l'inflation, liées à la conjoncture ont amené un supplément de 70 M€.

Est-ce qu'on les a retrouvées dans une capacité rationnelle d'investissement ? Non ! Pour 20 M€ peut-être. Et même là, je ne suis pas d'accord, parce que l'investissement il a été maintenu parce que vous avez un triptyque : nos fonds propres, c'est-à-dire l'excédent qui est dégagé par la bonne gestion, 140 M€ transférés en budget d'investissement, les subventions pour plus de 120 M€, 122 je crois et autres. Et ensuite, il y a l'emprunt, 120 M€.

Est-ce que chaque année on va faire comme cela ? On va maintenir un taux d'investissement, avec comme base un emprunt permanent et perpétuel ? On ne peut aller qu'à la faillite. Ça veut dire qu'on doit avoir une revoyure.

Aujourd'hui, globalement, le taux d'investissement, il est à moins de 20 % du budget de fonctionnement. Une région dynamique, comme l'est la Corse, parce que quand on voit qu'on a une augmentation de ses recettes, recettes variables liées à la conjoncture, tabacs, immobilier et le reste, ça veut dire que normalement, on doit avoir une déclinaison proportionnelle avec un transfert de la richesse captée, qui pour moi est abusivement captée sur ces richesses là, mais vers quelque chose de patrimonial, donc de l'investissement structurant. Et la bascule n'y est pas. Le delta, il n'est pas acceptable.

Si on fait un recul à 2015 ou à 2018, fusion des 3 budgets reconstitués et aujourd'hui, le gap d'investissement, oui, il est de 20, 30 ou peut-être 40 M€. Mais le gap de recettes, il est de 150 M€. Ça veut dire que derrière, est-ce que les salaires ont autant augmenté ? Est-ce que les charges générales ont permis... Où est le curseur de l'acceptable ? Moi je ne fais pas de procès, je fais un constat.

Je dis que si demain on veut construire un budget, je dirai, d'un espace souverain, au sens au moins de l'autonomie économique, on doit pouvoir transférer sur des politiques nouvelles de l'investissement ou même du fonctionnement nouveau, sur de nouvelles rubriques, de nouveaux métiers, de nouvelles actions, au moins 30 %. C'est le minimum. Donc, il faut qu'on mette un curseur, qu'on ait un contrat d'objectif planifié à 5 ans. On ne peut pas constater chaque année la poursuite des politiques antérieures.

Les précédentes mandatures collégiales, Conseil général 2B, Conseil général 2A, Collectivité territoriale de Corse de l'époque avaient les mêmes ratios, les mêmes consommations, les mêmes taux d'usage. On doit rentrer dans une politique nouvelle, on doit avoir un contrat d'objectif global, on doit créer de la richesse. Pour créer de la richesse, bien entendu, à fonds constants, on doit créer des économies ; et à fonds nouveau, et ces fonds nouveaux, c'est quoi ? C'est la conjoncture économique. Plus les prix augmentent, plus les recettes augmentent. C'est le mécanisme de la TVA, c'est le mécanisme des taxes proportionnelles sur les carburants. Malheureusement, plus il y a de spéculations, plus y a d'entrées d'argent sur les taxes de mutation.

Donc, il nous appartient de les réorienter stratégiquement et de se donner des quotas, de se dire que sur chaque nouvelle augmentation induite, parce qu'une augmentation sur les tabacs, elle est induite, une augmentation sur l'essence, elle est induite et une augmentation sur la TVA, c'est quelque chose qui est pris sur la consommation des ménages, elle est induite. Et on a le devoir et l'obligation de les réorienter vers ce qui est le bien commun et le bien commun, c'est quoi ? C'est l'investissement, c'est l'investissement public dans des critères stratégiques. Et aujourd'hui, la trajectoire d'investissement, même si pour vous elle est satisfaisante, aujourd'hui, elle est quand même dans le marasme, parce que votre augmentation d'investissement, elle ne correspond même pas à l'actualisation des prix en année constante des prix des travaux publics et du bâtiment.

Et quand je vois une maquette d'investissement, où la collectivité territoriale sur maîtrise d'ouvrages propres n'est qu'à 40 %, pour 60 % sur des subventions, c'est qu'il y a un paradoxe. On devrait être à 50/50, mais sans diminuer la part aux communes et aux établissements publics, et aux autres organismes pour lesquels ces subventions sont dédiées, mais en se réappropriant pour nous-mêmes, pour ces investissements structurants et stratégiques dont les avantages des anciennes avancées politiques ont permis de donner les dévolutions à la Collectivité de Corse, nous donnent la charge de la bonne gestion et de la bonne planification.

Donc dans ce cadre-là, moi j'estime qu'il y a besoin d'un programme quinquennal stratégique, surtout à l'aune de nouvelles compétences, de nouvelles dévolutions. On ne peut pas constater au cas par cas que l'année $n + 1$, elle est meilleure que l'année $n - 1$ et qu'elle est comparable à l'année $n - 2$ ou à l'année $n - 3$, il n'est pas là l'objectif.

Sur les masses salariales, il y a une augmentation qui est contrainte, elle est globalement à 3%, mais est ce qu'on ne peut pas faire mieux ? Est ce qu'on ne peut pas avoir une mise en synergie des moyens ? Une résorption sur le

GVT, négatif ? Sur quelque chose qui nous produirait de la richesse nouvelle ? Parce que ça pèse quand même fort dans notre stratégie économique.

La partie derrière des frais de fonctionnement généraux, elle ne cesse d'augmenter. C'est logique, tout augmente, mais quelle est notre marge de manœuvre ? Chaque fois qu'on peut économiser 1, 2, 3, 4 M€, comparés aux 140 M€ qu'on dégage en excédent réel de nos ressources propres, c'est énorme.

C'est pour ça que j'ai posé la question en conseil d'administration de l'ODARC, sur la réflexion, sur la création d'une structure de tutelle unique pour les établissements publics, tout simplement pour qu'ils échappent à la taxe sur les salaires, qui est en moyenne de 8 000 € par an et par agent. Ça ne paraît rien, mais on discute à l'année de centaines de milliers d'euros. Ça doit faire partie de nos objectifs stratégiques, la reconquête de nos moyens financiers, la recherche des moyens de contournement, je dirais, des réglementations qui nous sont défavorables.

Tout ceci pour vous dire qu'un exercice budgétaire constaté, c'est bien, il est réel. Vous gérez bien votre stock, il n'y a pas d'inventu à la fin de l'année, il n'y a pas de périmé, le programmé a été vendu, mais ce qu'on a fait la bonne programmation ?

Est-ce qu'à un moment donné, il ne faut pas une part de risque ? Il ne faut pas chercher à vendre un peu plus ? Chercher à être plus dynamique, plus fort, plus cohérent ? Sans pour autant augmenter la part de risque. Je pense que oui.

Je crois qu'aujourd'hui, ces budgets, depuis que je les vois avec assiduité, depuis 3 ans, ils sont dans la routine. Aujourd'hui, nous allons sortir de la routine, sans aller dans l'exceptionnel, sans aller dans le révolutionnaire, mais en cherchant à apporter une plus-value. La plus-value, c'est notre matrice identitaire, notre volonté de construire un pays, de faire un projet de société global et d'avoir à l'esprit la notion du socialisme et du partage de la richesse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Xavier LACOMBE per « Un soffiu novu ».

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Bon, je ne vais pas rentrer dans une bataille de chiffres et ça serait inutile puisqu'aujourd'hui, le compte administratif retrace les opérations de l'année écoulée.

J'oserais presque dire suite à votre présentation, Monsieur le Rapporteur, certes de qualité et assez précise, qu'on est dans le meilleur des mondes et que tout va bien. Donc, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ni même d'exiger ou de quémander puisqu'on se satisfait et apparemment, la satisfaction est au plus haut niveau.

Alors, j'ai un peu de mal à analyser la contradiction de dire « tout va bien, on peut s'applaudir » et puis de l'autre côté on dit que ce n'est pas suffisant...

Souvent, vous avez fait la comparaison avec d'autres collectivités, d'autres régions, voire départements. Comparaison, vous l'avez aussi dit en même temps, n'est pas raison, mais il ne faut pas comparer sur les ratios finaux et sur l'équilibre final. C'est connaître un peu la spécificité de la Collectivité de Corse, les compétences exercées et quand même notre spécificité. On n'est pas dans une collectivité de droit commun, donc la comparaison est difficile à faire.

Sur les chiffres, on peut les prendre à partir de 2015 et moi, je peux entendre et dans une forme de compréhension, c'est le 7^{ème} exercice budgétaire sur lequel on vient faire la sentence, il y a eu des aléas, il y a eu des difficultés dans un contexte très contraint, c'est vrai, on peut l'entendre et tout. Mais bon, il est dit aussi et ça a été dit, je fais un petit clin d'œil à mon ami Louis POZZO di BORGO, enfin nous aurons cette année un vrai budget, le budget de la collectivité, votre budget et votre CA que nous aurons le plaisir d'analyser en juin 2024. Alors, nous patienterons encore un peu puisque celui-ci étant le vôtre, le nôtre, mais qui a subi tout ce qu'il a pu subir, donc vous n'avez pas et vous en dégagez totalement la responsabilité. Là aussi, on peut l'entendre. Moi j'aurais du mal à comprendre un maire qui est élu et au bout des 6 ans de son mandat dise « mais ce n'était pas mes budgets parce que j'ai eu trop de problèmes, c'est dans le prochain mandat que j'aurai mes budgets ». Donc, moi ce sont des approches dans ce rapport qui sont un peu gênantes. Des fois il faut savoir assumer ce que l'on a à assumer et dire si les choses vont bien, et je peux saluer et vous l'avez fait, ça a été repris l'exécution, le taux d'exécution, que ça soit en dépenses de fonctionnement ou en recettes, je peux le saluer, même en investissement, avec des taux très élevés, mais ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

Dans d'autres collectivités, dernièrement des CA ont été présentés, on dépasse les 98 % aussi de taux d'exécution, donc c'est très bien. C'est très bien, il faut le souligner, il faut le dire, mais encore une fois, il n'y a rien d'exceptionnel lorsqu'au BP, on a prévu X euros et on a réalisé 98 % au CA, c'est tout simplement ce qui doit être la normalité, c'est-à-dire une forme d'exécution qui est conforme à ce qui était prévu. Donc encore là aussi, un petit bémol. Après on peut s'en réjouir et en faire la panacée.

Tout simplement sur une dotation d'État, vous l'avez dit, stabilisation, un petit delta en plus, ce qui représente 1/5^{ème} des recettes de notre collectivité.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, et je vais y venir et peut-être ce sera en partie la réponse aux critiques qui peuvent être faites au CA 2018, je parle de celui de 2018, de la fusion, 879 M€. Au CA, 2022 1,111 milliard, retraités du contentieux ça ferait 1,011 milliard. Donc aujourd'hui, il y a quand même un delta de 100 et quelques millions d'euros, et quand on le compare et on prend le rapport fonctionnement/investissement, aujourd'hui, on est toujours sur la même ligne depuis des années et quand je dis des années, peut-être avant 2018, avant 2015 et on pourrait remonter jusqu'en 2010 ou certaines fois, les ratios étaient meilleurs.

Donc, là aussi, l'explication peut se trouver. C'est en fin de compte lorsqu'on a des recettes et au comble du comble, les recettes, c'est du produit DMTO, transactions immobilières, droits de mutation, le tabac et la consommation sur les véhicules thermiques. Donc, en fin de compte, tout ce qu'on ne veut pas et tout ce qu'il ne faut pas faire, c'est ce qui nous rapporte. Et aujourd'hui bienheureux de les accepter, de les avoir dans notre budget, même si on le dénonce et on les combat. Mais aujourd'hui, diciaraghju « anc' assai chè no l'avemi », mais ça fait mal de le dire.

Donc là aussi paradoxe. Depuis des années, il y a un souhait de lutter ou de limiter pour certains, d'autres de lutter, d'autres de les abolir, mais aujourd'hui, force est de constater qu'on est bien heureux qu'ils soient versés dans notre budget, sinon je crois que nous serions dans des situations financières très, très compliquées. Donc là aussi une réflexion à mener.

Le rapport, je le disais, fonctionnement/investissement, légère amélioration.

Quant à l'investissement, effectivement, c'est un peu plus, mais là aussi, si l'on retraite dans un sens, il faut le retraiter dans l'autre. Si on retranche les 30 M€ du PTIC, eh bien l'augmentation n'est pas fulgurante, au vu de l'augmentation des recettes. Et c'est là où je veux en venir, qu'en fin de compte, comme dans tous les autres budgets, comme dans toutes les autres collectivités,

ce sont et c'est encore une fois la consommation des recettes de fonctionnement, évidemment consommées, absorbées par les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent oblitérer notre montant d'investissement. Et ça aujourd'hui, c'est dans ce rapport et n'importe quel néophyte peut s'en rendre compte.

Finalement, nous aurions pu, avec une autre politique, avec beaucoup plus de rigueur, même si je dois dire qu'au niveau des charges à caractère général, il y a eu un redressement de la situation, parce que nous étions pratiquement à 10 % d'augmentation l'année dernière. Donc aujourd'hui, on dépasse les 3 %. Il y a une amélioration, il y a une reprise en main, mais la preuve est qu'aujourd'hui, ces dépenses réelles de fonctionnement nous empêchent d'investir plus. Et c'est classique dans tous les budgets. Il n'y a rien de nouveau, on n'a rien inventé.

Donc aujourd'hui, moi je dis que nous aurions pu, très sincèrement, chiffres à l'appui, investir 50 à 60 M€.... Alors, après on les aurait réalisés ou pas ou avons-nous les moyens de les réaliser ? Non, mais de les mettre en œuvre et de les exécuter. Mais financièrement, nous aurions pu dégager 50 ou 60 M€ d'investissements supplémentaires. Et là, nous aurions fait la différence et nous aurons marqué la différence, et ce n'est pas le cas. C'est en ce sens-là que ma critique s'adresse.

Ensuite, pour avoir examiné un peu tous les documents, vous avez dit la capacité de désendettement, oui retraitée encore une fois à un peu plus de 4 ans. Si on prend le ratio tout à fait correct, c'est vrai. Mais petit à petit, vu l'incertitude de nos recettes et vous l'avez bien dit, qui sont aléatoires et que l'on ne souhaite pas, on voudrait avoir une dynamique toute autre, qui sera discutée et qui se discutera, probable ou pas, attention pour les années à venir.

Et je reparle encore du CA 2023 avec l'emprunt, 1 milliard d'euros, ça sera un peu plus, j'en prends le pari, je l'avais déjà dit, je ne m'étais pas trompé, même si cela était déplaisant. Mais faisons attention, parce qu'en parallèle, il y a des recettes incertaines qui peuvent chuter très rapidement, très rapidement.

Donc là-aussi, prudence, ce n'est pas la peine de faire cocorico, parce qu'on risque d'avoir des surprises dans les années à venir.

Sur le...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Soufflez, soufflez... Respirez...

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, je vous rassure, je suis très bien oxygéné.

Ne vous inquiétez pas pour ma santé, prenez soin de la vôtre.

Donc, sur la DCT, Monsieur le Rapporteur, je vous avais posé la question en commission, j'ai bien cherché, et même sur la M57, 0, plus de reliquat DCT. Vous avez répondu très clairement en toute franchise.

Bon moi ça m'inquiète. Je vous le dis, ça m'inquiète. Je me rappelle dans cet hémicycle, lorsqu'on annonçait 20, 30 M€, peut-être plus... Aujourd'hui, 0.

Y aurait-il un reliquat au compte administratif de l'Office des transports ? Peut-être, je n'y siége pas, mais là, c'est inquiétant. D'autant plus que nous allons vers une nouvelle DSP aérienne qui sera discutée. Ça aussi ça aurait été un indicateur.

Donc là-aussi, pas de triomphalisme, encore une fois.

Sur les déchets, permettez-moi toujours d'y revenir, je n'ai pas trouvé le mot « déchets » dans ce rapport.

Dans la M57, il est mentionné uniquement - uniquement - le soutien à l'acquisition, pour la commune d'Albitreccia, d'un camion pour la collecte des déchets sauvages à hauteur de 14 000 €. Et à la page 726 de la M57, en fonctionnement, gestion des déchets de l'OEC, 0 € affecté.

Alors peut-être qu'il n'y a pas de problème de déchets en Corse. Moi je le souhaite de tout cœur, même si ce matin, à la lecture de la presse, ne vous en déplaît, parce que pour moi, comme cela est écrit, c'est un camouflet. In duie parole, ci semu pigliatu una sciappata, un sciambulò à mez' à a bocca da u Statu francesu, mais qui quand même finance Monte à 80 %. Et nous n'avons pas été capables de prendre la décision de dire « nous allons mettre tant d'euros »...

En ce sens-là cocorico autonomie, au moment où on demande des transferts de compétences.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Josépha GIACOMETTI.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Alors très rapidement parce que, finalement, c'est effectivement une photographie de ce qui a été réalisé et la photographie du réalisé d'un exercice budgétaire contre lequel je me suis prononcée.

Alors, si j'ai une lecture purement comptable, effectivement, c'est un exercice budgétaire de très bon élève. Il y a un taux de réalisation qui est bon, un investissement qui n'est pas mauvais. Un bon, pour reprendre une métaphore que j'avais prise lors de la présentation du budget, un bon rythme de croisière pour un paquebot qui n'amorce pas de virage. Donc effectivement, on est dans un bon exercice de gestion et aujourd'hui, on arrive effectivement à un croisement entre l'absence de choix politiques réels, tel que j'avais pu le dire lors du budget, une matrice, et ça ce n'est pas de votre fait, de la collectivité qui devient complètement inadapté au regard des compétences et du coup, le croisé aboutit à un exercice sincère, mais qui aboutit à un saupoudrage, fût-il important dans certains domaines, mais qui est un saupoudrage en l'absence de choix politiques réels.

Alors tout est urgent, je veux bien l'entendre et certes, la situation de la Corse fait que les urgences se multiplient. Mais si vous voulez être à hauteur des enjeux, d'autant que ce qui se profile, en tout cas qui s'esquisse peut-être, et être à la hauteur des enjeux et des besoins d'aujourd'hui, ce n'est pas des copies de bon élève. À un moment donné, il faut aller au-delà de ça et il ne faut pas rendre une copie propre, il faut en imaginer une nouvelle et imaginer une nouvelle trame.

Alors, ce n'est pas abandonner certaines politiques, ce n'est pas faire le deuil de certaines politiques qui, je le dis, restent essentielles. Mais, c'est à un moment donné faire des choix déterminés pour mettre, sans mauvais jeu de mots, « le paquet » sur certaines choses. Et on ne le voit pas. On ne le voit pas.

Donc, effectivement, ce que j'avais pu dire dans l'exercice budgétaire se réalise. Donc sur ce coup, c'est bien, c'est réalisé, vous êtes à la hauteur des objectifs fixés, mais ce sont les objectifs fixés qui, à mon sens, pour beaucoup, pour majorité, ne sont pas les bons.

Voilà. Donc, comment on regarde ça ? Est-ce qu'on le regarde comptablement ? C'est bien. Si on le regarde politiquement, on est très loin du compte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Vous avez la parole.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers exécutifs, Chers collègues,

Avant de rentrer dans le vif du sujet, pouvoir peut-être argumenter certaines choses qui ont été dites, reposer le cadre de ce compte administratif.

Il est effectivement le reflet d'une année budgétaire écoulee qui est validée par le compte de gestion. Jusque-là, rien de très surprenant, c'est du technique, nous sommes dans ce fait là.

Il est aussi le moyen de vérifier le réalisé par rapport à nos orientations budgétaires. Et là, premier élément de réponse, j'ai entendu chez mes collègues, et je le respecte puisqu'on parle là aussi de sensibilité politique, que les objectifs fixés dès le départ ne sont pas les bons. Mais c'est là la frontière entre votre vision politique et la nôtre, nos sensibilités différentes.

Nous avons une vision de l'exécution budgétaire, une vision des politiques publiques et les orientations budgétaires qui ont été présentées début 2022 sont conformes au réalisé fin 2022. Voilà la mise en adéquation entre les 2 documents. C'est important de le dire. On peut dire que les objectifs ne sont pas les bons, c'est une réflexion que je respecte, mais pour nous, ils sont les bons. Nous les avons présentés, nous les avons défendus et nous les avons réalisés. C'est le premier point.

Ensuite, sur ce CA 2022, effectivement, il y a un paramètre important, c'est que nous devons retraiter dans ce CA la condamnation Corsica Ferries. C'est un fait évident. On doit traiter dans ce CA et notamment aussi dans l'épargne brute, les opérations récurrentes et récurrentes mais pas exceptionnelles. Là-dessus, je pense qu'il n'y a pas débat. Donc, les vrais chiffres, les bons chiffres sont ceux qui sont retraités de cette condamnation.

Alors, le premier point, si on doit analyser ce CA, on va parler ratios rapidement, ça a été dit et redit, mais tout de même quelques mots.

Des ratios qui sont très bons. Bien entendu, on ne fera pas cocorico. On n'est pas dans la satisfaction générale, loin de là. C'est un document qui est factuel, on le traite avec pragmatisme et il nous dit simplement que notre épargne brute est à 243 M€ cette année, + 25 % par rapport à 2021 ; une épargne nette à 198 M€, soit + 36 % par rapport à 2021 ; un taux d'épargne brute qui est à 20 % contre 17 % en 2021 ; un seuil d'alerte qui est à 12,5 % et nous en sommes loin ; un excédent brut qui est à 254 M€, + 22 % par rapport à 2021. Donc nous sommes tout de même dans une exécution budgétaire qui est pour le moins conforme à ce que nous avons prévu et à ce que nous attendions.

Le taux de réalisation. On a parlé effectivement dans d'autres collectivités, 98 %, 97 %, oui... Alors, derrière le taux d'exécution, qu'il soit sur le fonctionnement ou sur l'investissement, on doit y voir, et ce en première lecture, la sincérité budgétaire. Nous sommes dans la sincérité de ce nous avons annoncé. On fait des orientations budgétaires, on fait un budget primitif, on y met des volumes, on les respecte. Donc, c'est bien que nos politiques publiques, ce que nous avons prévu est réalisé et ce quasiment à 100 %. Donc on est bien dans un réalisé qui est conforme à ce que nous voulions faire.

Nous avons aussi là-dessus, et là je vais prendre un peu de temps sur le 012 et le 011, les charges de personnel et les charges à caractère général. On en a peu parlé tout de même aujourd'hui. Je ne vais pas dire que c'est bizarre, mais en tout cas, lorsque dans une année 2022, qui a été celle aussi historiquement du dégel du point d'indice, + 3,5 points du point, nous maintenons notre masse salariale avec une hausse de 2,47 %. Je ne vais pas dire que c'est exceptionnel, mais c'est un fait de bonne gestion. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est un fait de bonne gestion.

Lorsque dans une année 2022, frappée par l'inflation, nous maintenons nos charges à caractère général en deçà des 3 %, ce n'est pas le fruit du hasard, c'est un fait de bonne gestion avec des outils, des outils de gestion de la prospective et nous arrivons à un résultat qui est excellent en termes de ratios et de réalisé.

Alors, on ne va pas s'en satisfaire. Bien entendu que le modèle est fragile, mais ça nous l'avons dit. Le modèle est fragile, il faut le changer. J'y reviendrai sur la fin de mon propos. Mais sur ce 012/011, nous avons maîtrisé les charges, ce qui nous permet de dégager évidemment des marges de manœuvre. Et dans une année très compliquée, ce n'est pas toutes les collectivités qui ont réussi à le faire, non pas par des faits de mauvaise gestion, mais parce que la période est très, très complexe.

On a parlé ensuite des recettes. Alors certes, j'ai entendu Paul-Félix qui disait que, avec ces nouvelles recettes, nous aurions dû dégager encore plus

de marges de manœuvre. Mais lorsqu'on a plus de recettes sur les carburants, par exemple, on a aussi plus de dépenses. Nous avons une collectivité qui vit. Nous avons des charges qui augmentent sur les carburants, par exemple.

Lorsque nous avons plus de recettes sur la TVA, et là j'alerte tout le monde, nous avons aussi, suite à l'inflation, une société qui se précarise et beaucoup plus de dépenses à faire sur le social. On ne peut pas décorrélérer les recettes de la collectivité avec ses dépenses. C'est un fait qui est évident.

Aujourd'hui, oui, nous avons encaissé plus de recettes, mais je vous demanderai de vous pencher sur nos dépenses, vous verrez l'explosion des dépenses sociales, vous verrez aussi l'explosion des dépenses en termes de carburant et je vais m'arrêter là.

Donc attention de ne pas vendre du rêve non plus, je dirai, à nos contribuables. Certes, nous avons eu des recettes supplémentaires. Elles sont aussi le fruit de secteurs qui nous dérangent : évidemment les DMTO, la taxe sur les tabacs, les véhicules thermiques. Bien entendu, ce n'est pas la structure de recettes que nous espérons ou que nous envisageons prochainement, mais elle est ce qu'elle est, nous en héritons.

On ne peut pas d'un côté nous dire « heureusement que vous avez ces recettes-là » et de l'autre nous dire « si elles n'étaient pas là, comment feriez-vous ? » Oui, mais alors, si on a que des dépenses, il est évident, c'est la faillite.

On a ces recettes, on compte bien les faire évoluer dans un prochain projet qui sera présenté, mais ce qui est certain, c'est que ces nouvelles recettes ont engendré aussi des nouvelles dépenses.

Enfin, sur la dette. Lorsqu'on parle de dettes, alors évidemment, on parle du milliard qui sera franchi ou pas, je ne sais pas, il sera sans doute franchi un jour. On parle de ce que nous avons emprunté. Nous finançons avec de l'emprunt. Mais il y a quand même un indicateur qui est fort : depuis 2018, la Collectivité de Corse a emprunté 300 M€, pour 1,5 milliard d'euros d'investissement. C'est du 1 pour 5. Ça aussi, ce sont des choses que l'on doit se dire.

Certes, nous empruntons, mais l'euro public qui ensuite est déployé et investit sur le territoire, il est là pour prouver que ces emprunts portent leurs fruits.

Alors, dans cette période aussi, en termes de dépenses et d'investissement, on voit que les collectivités, en dehors de la Collectivité de Corse, ont de plus en plus de besoins. Alors ce matin, c'était du fonctionnement.

La question orale de Christelle Combette vient le prouver. On ne peut pas d'un côté solliciter la Collectivité de Corse pour nos financements, et je me pose aussi en Président d'EPCI, nous avons sans cesse besoin de la Collectivité de Corse, les uns comme les autres, majorité et opposition, peu importe, nous sommes des élus responsables. On ne peut pas solliciter la Collectivité de Corse pour de nouveaux financements, de nouvelles aides et après dire « attention ». Et oui... Mais on voit bien que la fragilité est à tous les étages de la fusée. Et de manière pyramidale, la Collectivité de Corse aujourd'hui, je dirais, irrigue l'ensemble du territoire, notamment en termes d'investissement.

Nous avons des communes qui essayent de produire, de changer leur façon d'aménager le territoire et la Collectivité de Corse vient au soutien de ces communes. Je passe sur l'aide aux communes, bien entendu.

Donc, sur les ratios des endettements, nous sommes à 4 ans, on est loin du seuil d'alerte, pour autant, on ne peut pas s'en satisfaire, nous en convenons et il faudra forcément revoir notre modèle.

Ensuite, Xavier, tout de même, un mot fort, on ne quémande rien, nous ne quémandons pas. Nous demandons ce à quoi nous avons droit, ce qui nous revient de droit. Nous demandons ce qui nous revient, ce qui devrait nous revenir. On ne quémande rien, loin de là et loin s'en faut.

Nous sommes aujourd'hui dans un bras de fer, si on peut appeler cela comme ça, avec l'État. Nous avons, à notre sens, des besoins, des dotations qui ne sont pas suffisantes au vu aussi de l'inflation et de ce qui se passe depuis quelques années. Et je vous mets en garde tout de même, ne comparons pas 2018 à 2023. J'ai presque envie de vous dire, 2018, c'est presque la préhistoire. On est passé par 2020, une crise mondiale avec le COVID, alors ça fera sourire, j'y reviens, ce n'est pas une excuse. La crise COVID sur deux années 2020, 2021 ; une guerre en Ukraine, pour ne pas dire un conflit mondial, au moins un conflit économique mondial qui génère une inflation record et nous maintenons le cap.

Alors, je ne sais pas si le paquebot navigue tranquillement et passe le cap. En tout cas, nous naviguons dans une mer plutôt agitée depuis quelques années. Et malgré cela, nous sommes encore dans des ratios convenables. Nous sommes dans ce que nous prévoyons. Nos OB sont là pour le prouver. Les OB deviennent un CA qui se réalise et ça c'est important.

Enfin, je voudrais aussi remercier et féliciter les services de la Collectivité de Corse, parce que je le disais, aujourd'hui, on est aussi dans une gestion rigoureuse. On a su faire le travail sur la masse salariale. On a su faire le travail sur les charges à caractère général. Et ce qui se passe aujourd'hui, je le dis, je le redis, n'est pas le fruit du hasard mais bien la mise en œuvre d'outils de gestion, d'outils de prospective.

Alors, de manière assez simple, Monsieur le Président, vous vous en doutez, ce compte administratif, nous y serons plus que favorables par le vote. Il vient nous conforter dans ce que nous voulons faire, avec tout de même une alerte : nous savons que cette situation ne pourra pas perdurer. Pour qu'elle ne perde pas, nous avons des échéances devant nous qui sont importantes, impératives et j'ai envie de dire, au vu des interventions des uns et des autres, que nous devons passer tous ensemble. Tous ensemble. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Bon, on n'était pas certain d'intervenir parce que c'est un exercice qui est, somme toute, bien que nécessaire, un peu frustrant.

Je serai d'accord avec le président VINCIGUERRA qui l'a évoqué, les comptes administratifs, pour le dire un peu trivialement, ce n'est pas ce qu'il y a de plus sexy, mais c'est un exercice qui, budgétairement parlant, ne peut nous échapper et dont on ne peut s'affranchir.

L'Exécutif se félicite et à sa place, peut-être ferions-nous la même chose.

L'opposition dont nous sommes s'oppose, sauf qu'on est là dans un débat budgétaire qui est d'une autre nature. On n'est pas dans le DOB, ni dans le BP, on est dans la photographie et l'exécution du budget tel que présenté par vos soins ces derniers mois ou années.

Moi, je voudrais très brièvement, en quelques minutes à peine, même si vous en êtes parfaitement conscients, alerter votre attention sur quelques points.

On a beaucoup parlé les uns et des autres, Xavier, Paul-Félix, Louis à l'instant même, de la nature de notre fiscalité. Mais je voudrais rappeler très vite dans le détail les volumes qui sont induits.

Sur les droits de mutation par rapport à 2021, on est à 10 millions supplémentaires. Sur la TICPE, par rapport à l'exercice 2021, 23 millions supplémentaires. Sur les tabacs 8,7 millions supplémentaires et on a ensuite, même si là-aussi, comparaison n'est pas raison, les fractions de TVA, avec 20 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'exercice 2022.

Quand on sait, et je ne parle pas du reste avec un avis un peu différent pour ce qui nous regarde sur, par exemple, la taxe transport, on y reviendra et je ne la mets pas, loin s'en faut, au même niveau, quand on sait que la part de la fiscalité en l'absence d'autonomie, locale dans la constitution de nos recettes, on se dit que, et vous n'y êtes à peu près pour rien, c'est particulièrement triste et même malheureux que de constater, j'y reviens d'un mot mais j'y tenais, à quel point la structure de nos recettes, elle dépend de ressorts que nous disons et voulons, y compris vous me semble-t-il, combattre politiquement par ailleurs.

La question des droits de mutation, elle regarde les activités qui par certains côtés, nous posent problème, même si on ne va pas non plus faire « d'absolu ». Les tabacs, on le sait tous, on est sur une fin de cycle, ça ne pourra pas durer et tant mieux, éternellement. Idem pour un certain nombre d'autres aspects, notamment la TICPE.

Donc, ce n'est pas au compte administratif de dire ce que vous projetez pour pallier tout ou partie des évolutions sur lesquelles on table collectivement. Mais c'est le rôle de notre Assemblée en prévision du débat budgétaire 2023, que de poser maintenant ces questions-là. Car sinon en 23, en 24, en 25, nonobstant le processus qui pourrait nous conduire vers une lisibilité et une pérennité retrouvées de nos recettes et notamment de nos ressources fiscales, on pourrait tout à fait se poser globalement les mêmes questions et poser les mêmes mots malheureux sur les mêmes constats problématiques. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point. Nous comprenons mal, à « Avanzemu », avec des taux de réalisation qui sont incontestablement bons, pourquoi a priori, vous envisagez sensiblement le même niveau d'emprunt ? Il y a un point qui nous chiffonne en page 84 du rapport qu'on a lu avec attention, vous reconnaissez vous-même qu'un peu moins de 26 millions à peine de l'emprunt mobilisé sur 2022, ont une fonction d'équilibre. C'est un point qui est problématique au regard de la suite des opérations, d'autant que vous reconnaissez vous-même avoir purgé une grande partie du contentieux Corsica ferries et une partie toute

aussi conséquente des sujets liés aux emprunts toxiques. Et c'est là, où pour notre part et à titre quasi principal au moment du CA, je voulais parler de la DSP, je le ferai un peu plus tard, le bât blesse.

Nous, nous vous disons aujourd'hui et votre exécution budgétaire, elle vient le confirmer, trois choses, très vite.

Premièrement, même si vous avez, il faut le reconnaître, sinon ce ne serait pas honnête, progressé significativement dans la visibilité que nous attendions concernant les dépenses de personnels, nous restons dans l'attente d'une vision assortie d'une perspective de réforme concernant notamment le statut des agents. On n'y a pas fait référence et je ne le dis pas par démagogie, populisme ou parce que des syndicalistes sont présents dans les travées, mais il n'a échappé à personne à la lecture d'un certain nombre de communiqués émanant notamment du STC, sous une mandature nationaliste, qu'il avait un sujet.

Moi, je voudrais redire très tranquillement que des sujets, toutes les mandatures en ont, qu'il est du droit et même du devoir des syndicats que de les révéler lorsqu'ils estiment légitimes, et c'est me semble-t-il le cas aujourd'hui, très clairement. Mais en même temps, et je me mets quelques instants à votre place, y compris parce que je l'ai été, je comprends tout à fait la difficulté, mais je dis qu'il faut qu'on en sorte. On ne peut pas continuer avec de telles disparités au niveau du 012 et on ne peut pas continuer avec de tels écarts dans les statuts, les progressions de carrières et plus généralement, parce que tout a un impact et c'est normal budgétaire, les évolutions financières.

Deuxièmement, le compte administratif, il le révèle, mais il n'y a pas de surprise, on est dans l'attente et je pense que vous l'êtes tout autant que nous, d'une diversification des sources de financement de l'action publique. Vous êtes et on est par tradition, par tempérament, très sensibles aux sources de financement « extra national » au sens par exemple, des fonds communautaires, même si on sait qu'ils empruntent les mécanismes qui sont aussi et pour cause, c'est l'un des sujets de l'autonomie, d'inspiration ou de motivation nationale. Il y a ce sujet du PTIC. On le pose, on le reposera fortement lors du débat budgétaire, l'exécution, Xavier l'a dit, elle vous offre un petit effet d'aubaine concernant la trentaine de millions, mais elle ne nous donne pas, et c'est un peu l'idée, de visibilité sur la suite.

Idem, je le redirai, Président, lors du débat d'orientations budgétaires à venir, même si je vous y sais et vous en particulier, sensible, on a la question toujours, et notamment de la mobilisation de l'épargne.

Donc tout ça, ça nous donne un à penser qu'on entre dans un moment et j'en aurais bientôt conclu, où effectivement, Josépha l'a dit, Louis l'a dit, je le répéterai en d'autres termes, avec beaucoup de respect et une vision politique nécessairement différente, on est confrontés à des choix politiques qui ne sont plus de même nature et notamment sur un plan qui nous préoccupe au plus haut point. Nous pensons depuis un moment déjà, et je le dis depuis au moins 3 exercices budgétaires, que le compte administratif doit être assorti, même si rien ne vous y oblige, d'une programmation pluriannuelle de l'investissement. Vous affichez des dépenses par secteur, pas par opération. Or, sauf à considérer que la Corse va bien et qu'elle n'accuse aucun retard en matière infrastructurel, ce qui n'est absolument pas notre point de vue, et je le crois et je ne l'espère pas davantage, le vôtre, on ne sait pas, il y a quelques références, quelques éléments, quel est le chemin que de budgets en comptes administratifs, en passant par des décisions modificatives, vous nous proposez structurellement et politiquement pour ce pays.

Bien sûr que vous affichez des dépenses sociales qui tiennent compte de la réalité et on vous en remercie. Bien sûr que vous affichez des dépenses qui, dans certains secteurs, même s'il y a des angles morts, Xavier l'a dit, sont intéressantes. Mais ce qui nous manque à nous, et je ne parle que du groupe que j'ai l'honneur de présider, notamment, principalement, c'est cette vision en termes d'opérations lourdes.

Je vous rappelle quand même que le poids du remboursement du capital de la dette en 2022, c'est 45 millions. C'est 11 % du montant global des dépenses d'investissement.

Donc, on voit bien quand on vient fouiller un peu plus derrière des apparences qui, je vous le concède, sont intéressantes et, par certains côtés, reluisantes, il y a des points d'inquiétude et des points d'alerte assez significatifs.

Idem, même si ce budget est sincère et qu'il traduit les choses précises, et c'est un peu ce qui m'a conduit à réagir dans le propos de Louis, pour les subventions aux communes. Un exemple que je ne situe pas sur le terrain politique mais sur le terrain technique et financier : notre ami Julien Paolini répond à une question posée par Cathy Cognetti, et je la salue. Il dit avec beaucoup d'amitié, Julien, j'ai le texte, « la filière bois, on donnera 2 millions d'euros à Porto-Vecchio pour l'école de Pifano et accessoirement l'adressage ».

J'ai reçu aujourd'hui, sinon, je n'en aurais peut-être pas parlé, l'arrêté attributif qui est, Président, de 800 à 1 000 €. Alors je ne sais pas pourquoi 1 000 € en plus, mais il y a 800, il n'y a pas 2. Ça n'a pas d'impact, oui, ça en a

un, mais budgétairement, je sais que vous affichez la réalité de ce que vous consentez.

Mais quand on parle et je l'entends, d'aide aux communes, même si je le redis, je ne me situe pas sur le terrain politique, mais plutôt sur celui de vos difficultés à mobiliser des ressources à l'instant T, il y a un écart entre ce sur quoi les communes ou les intercos, mais les communes plutôt comptent et ce que vous êtes en mesure de réaliser pour elles, même lorsque vous vous y engagez publiquement et que vous le dites.

Donc, on a cette difficulté, elle est factuelle, ni j'en enlève, ni j'en rajoute, mais je voulais vous y rendre attentif ne désespérant pas du fait que vous complétiez dans les temps à venir et on en a parlé, cette subvention et que notre commune, qui n'est ici considérée qu'à titre d'exemple, puisse plus tard être soutenue comme tant d'autres communes en Corse. Mais je le dis notamment parce que Louis, et il a bien fait de le préciser, l'a lui-même abordée.

Reste donc l'idée que, et là on sera d'accord, on continue dans des moments et des zones de fragilité.

Xavier, en des termes mesurés, a fait référence aux difficultés que nous pourrions rencontrer sur le front de la DSP aérienne. Je le dis parce que vous avez et à juste raison, évoqué des difficultés sur le front de la DSP maritime et notamment du contentieux avec Corsica Ferries. On sait tous que le moment géopolitique international est à tout sauf à l'apaisement et que ça ne sera pas sans conséquence sur les temps à venir en termes de coût de l'énergie, d'inflation, de remontée des taux.

Je reprends un exemple du quotidien, quand on a emprunté 25 millions pour réaliser le port de plaisance à Porto-Vecchio, on a emprunté à 1,5, Président et vous connaissez bien ces sujets-là. Aujourd'hui, on a signé une subvention d'équilibre dirons-nous à 4,78. Donc, on voit bien, et tous et toutes, et là pour le coup, vous n'y êtes pour à peu près rien, on en est victimes.

Alors ce qu'on attend collectivement, j'en aurai terminé, même si vous ne nous inquiétez pas aujourd'hui, pas plus que vous ne nous rassurez, vous affichez quelque chose qui a été exécuté. C'est une Collectivité qui, par ces temps troublés, nous redonne une confiance et une espérance. Ce n'était pas le cas du budget, ce n'est pas le cas du compte administratif. Vous avez exécuté, vous affichez un taux de consommation qui est tout à votre honneur.

Mais je voulais, pour en dire un mot et plus encore pour me projeter sur les quelques mois et les débats à venir, vous donner aussi puisque le débat, et je vous en remercie, le permet, la vision de notre groupe. Les bons points, il y

en a et les points d'alerte et les sujets d'inquiétude, il y en a tout autant, voire si j'étais taquin, peut-être un peu davantage.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, d'autres interventions ? Monsieur Pozzo Di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGIO

Madame la Présidente, merci.

Un propos en deux temps parce que j'ai volontairement voulu décorrélérer deux sujets, je serai somme toute assez bref, mais quand même très précis.

Je viens par là non pas répondre à Xavier, mais compléter le propos de Xavier Lacombe notamment en matière de déchets, et là, on est dans un sujet bien plus politique que financier.

Effectivement, nous avons pu lire dans la presse, les uns et les autres, ce matin que l'Etat prenait la main sur le centre de surtri de Monte et finançait à 80 %, si tant est que ce soit une situation qui soit pérenne et ça, nous le verrons dans les jours à venir et dans les semaines à venir.

En matière de financement et plus particulièrement de politique des déchets, nous ne sommes pas là pour distribuer des chèques en blanc, nous ne sommes pas là pour nous voir imposer des choses, nous sommes là pour discuter, discuter très sereinement dans une temporalité qui doit être pesée, sous-pesée et qui doit nous permettre d'aboutir à quelque chose de cohérent qui soit porteur d'un espoir sur le territoire. Et je m'en explique.

Est-ce que sur le centre de surtri de Monte nous devons encore avoir des hésitations sur la faisabilité, sur l'intérêt ? Nous ne pensons pas. Il y a réellement un véritable intérêt et je ne rentrerai pas dans le détail aujourd'hui parce qu'il y a un rapport déchets qui sera présenté et nous irons bien plus en détail à ce moment-là.

Pour autant, nous ne pouvions pas, je ne pouvais pas laisser dire que la Collectivité de Corse avait pris un calciu in quellu locu par l'État. Ça, on ne pouvait pas l'entendre. Simplement aujourd'hui, là encore, et lorsque nous produirons les chiffres, nous avons une vision simple. Il y a la partie environnementale qui, bien entendu, est un point important sur ce centre de surtri, ce que nous devons faire, ce que nous allons faire de ces ordures

ménagères, mais il y a aussi un point économique très important et un point presque sociétal.

Aujourd'hui, en l'état, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas valider un modèle économique qui va faire des Corses les dindons de la farce. Ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas valider un modèle économique qui va dire que le moment venu, à l'ouverture du centre de surtri de Monte en 2027, au 1^{er} janvier, nous aurons comme donnée d'entrée financière une tonne, avant rétrocession des aides des éco-organismes, une tonne de déchets qui va coûter aux intercommunalités sur l'appel à cotisation environ 520 euros. Si on part de 416 euros actuellement avec une majoration de 5 à 6 points par an, nous serons à peu près à 520 € à ce moment-là. Nous ne pouvons pas cautionner, nous aujourd'hui, majorité territoriale, que la donnée d'entrée pour le modèle économique du centre de surtri de Monte, ça soit une tonne de déchets traités qui soit à 520 €. Pourquoi ? Parce que nous espérons tous, quelle que soit notre couleur politique, quelles que soient nos sensibilités, nous espérons tous qu'à ce moment-là, le centre de surtri de Monte une fois ouvert, produirait un effet bénéfique sur les finances, non pas des EPCI, c'est secondaire, mais bien des Corses, des contribuables. Nous espérons tous cela, sauf que ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est que, au moment où Monte va ouvrir, la tonne sera à 520 €, elle va le rester, elle va progresser de 1 à 2 % par an.

Alors, je ne suis pas mathématicien, mais je sais compter. Quand on va mettre 75 millions d'euros sur la table, 18 millions d'euros en fonctionnement sur 8 à 10 ans, on va avoir une addition à peu près de 250 millions d'euros. Est-ce qu'aujourd'hui, nous, je dis bien collectivement et là je ne vous parle plus en tant qu' élu territorial et encore moins en tant que président d'EPCI, c'est le père de famille qui vous parle, deux enfants mineurs, est-ce que l'héritage qu'on va laisser à nos enfants, c'est de dire qu'en Corse, on va accepter que la tonne des déchets coûte 520 € et qu'elle progresse de 1 à 2 % par an ?

Moi, je n'engage personne, j'ai presque envie de vous dire que ça n'engage que moi, moi je ne le dirai pas, je ne pourrais pas le dire, ça se fera peut-être, mais est-ce qu'aujourd'hui, indépendantistes, autonomistes, groupes de droite, simu tutti corisi, est-ce qu'on peut dire aujourd'hui qu'on va accepter cela ?

Ce n'est pas qu'on ne veuille pas financer, ce qu'on vous demande, ce que demandera, je ne veux pas aller trop loin aujourd'hui, mais le sujet a été mis sur la table, c'est quand même qu'avant de donner un blanc-seing et un chèque

en blanc à ce projet, on veut tout de même discuter finances, avoir un moratoire sur le coût de la tonne de déchets. Parce qu'aujourd'hui, si on dit qu'on finance, OK les feux passent au vert, ils sont peut-être déjà au vert avec le financement de l'État, mais nous, le prix de la tonne et la matrice financière de Monte ne nous conviennent pas et ne nous conviendront pas.

Donc, charge à nous maintenant collectivement de trouver les voies et moyens pour en sortir, Xavier. Ce n'est pas une volonté de ne pas financer, mais on ne va pas financer à tout prix et n'importe quoi.

Moi aujourd'hui, à la fin de ce mandat, à la fin de nos responsabilités collectives, je ne souhaiterais pas que ça soit ce modèle-là qui soit retenu. Il s'imposera peut-être à nous, peut-être, mais pas sans lutter quand même, intellectuellement, sur le terrain, nous nous devons, nous, majorité territoriale et j'espère, quand je dis « nous », c'est au sens très large, d'éviter cela. On ne peut pas laisser ça comme lègue, comme héritage à nos enfants et aux futurs contribuables. Ce n'est pas possible.

On peut tout se dire, alors je ne vais pas rentrer dans les intérêts ou pas les intérêts, ce n'est pas mon propos, c'est simplement de dire qu'aujourd'hui, on est à croisée des chemins. Est-ce qu'aujourd'hui le modèle c'est de dire « on fait des centres de surtri à Monte, à Ajaccio, pourquoi pas environnementalement parlant quand on va écarter 53 à 60 % des déchets d'enfouissement, ça a un intérêt, un intérêt certain, mais on va continuer ce modèle, ce modèle mortifère pour la Corse de dire qu'aujourd'hui les EPCI seront en faillite. Mais les EPCI, je le dis, je le redis, c'est secondaire. C'est les familles, les contribuables qui seront en faillite si on tolère une tonne de déchets à 520 € en progression constante.

Alors ce sujet-là, il reviendra sans doute à l'Assemblée, très vite je l'espère et on aura beaucoup à dire encore. Mais aujourd'hui, je ne pouvais pas tolérer qu'on dise dans cet hémicycle que nous avons pris une leçon de l'État ou une scuzzulata de l'État parce que nous n'avons pas financé. Si nous n'avons pas financé, c'est en connaissance de cause.

Nous avons écrit au SYVADEC, nous discuterons. Quand je dis « nous », je m'extrait un petit peu parce que je suis simplement président d'EPCI, il y a le président de l'office de l'environnement, le président de l'exécutif, mais ne voyez pas dans ce non-financement une faiblesse de notre part ou un manque de choix. C'est simplement un choix en responsabilité.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voudrais revenir sur les propos tenus par Louis.

S'il n'y avait pas le centre de Monte, est-ce qu'on aurait une croissance exponentielle du prix du tonnage où on va arriver à enrayer le tout ? Parce que, comme tu l'as dit, effectivement, ce sont les familles, qu'elles soient à la TOM, à la REOM, l'impact est important, surtout en milieu rural où les gens vivent avec le seuil minimum. Il arrive à un moment donné où le montant de la redevance ou le montant de la TOM soit trop élevé pour être supporté par même une famille ou une personne âgée. Moi, je voudrais avoir la réponse.

Par contre, j'ai entendu dans le rapport qu'il vous a été possible de financer un véhicule pour un EPCI. Je ne savais pas que c'était possible. Donc, je voudrais avoir aussi une explication sur ce point.

J'aimerais savoir, s'il n'y a pas le centre de Monte, comment vont faire les EPCI, qu'ils soient grands ou petits pour pouvoir assumer le coût croissant du traitement de la tonne. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Monsieur Poli.

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Je suis étonné par certains propos. On dérape un peu sur les déchets, là ; le rapport, ça fait plusieurs sessions où il est retiré, il devait être à l'ordre du jour et moi il me semblait avoir lu sur le rapport qu'il y avait 1 ou 2 centres de tri. Et là, on apprend aujourd'hui qu'il n'y en a plus apparemment. Le centre de Monte ne convient pas apparemment à la majorité en l'état qu'il est présenté par le SYVADEC, apparemment, puisqu'on dit qu'à 500 et quelques euros, moi je ne sais pas d'où ils sortent ces chiffres, peut-être que Xavier qui est membre actif au SYVADEC et qui connaît bien le dossier, pourra nous en dire deux mots. Mais si nous n'avons pas le centre de Monte, puisqu'on annonce des chiffres, à combien sera la tonne d'ici 5 ou 6 ans ? Au jour d'aujourd'hui, le centre de Monte, le problème que nous rencontrons, il est au niveau de l'emballage. L'emballage aujourd'hui, la tonne d'emballage, nous la payons, 400 €. Le traitement de l'emballage est à 400 € la tonne et ne cesse d'augmenter.

Donc je ne connais pas la position de l'exécutif, mais d'après les propos, j'ai cru comprendre que l'exécutif était contre le centre de Monte. Je suis

étonné d'avoir lu dans le rapport qu'il y aurait 1 ou 2 centres de surtri en Corse, et là, je viens d'entendre le contraire ou j'ai peut-être mal compris. Sûrement Louis, j'ai sûrement mal compris.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Xavier Lacombe, Paul-Jo Caitucoli et ensuite Hyacinthe Vanni.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas l'intention de revenir sur les déchets, mais je me permettrai de dire quelques mots.

Moi, je voulais revenir pour rejoindre, plutôt pour rebondir sur les propos tenus par Jean-Christophe Angelini, à juste titre, avec une analyse et des propositions, que ça soit au niveau de l'investissement, en termes de PPI, parce qu'il nous avait été présenté avec une clause de revoyure. Espérons que nous allons nous revoir pour en discuter. Voilà donc, premier point.

Deuxième point sur les effectifs, c'était l'objet de mon intervention, on ne va pas discuter des ratios, discuter des heures pour ne rien dire, c'est qu'aujourd'hui, quand on cherche bien au CA 2022, il y a 4290 agents titulaires. Nous sommes à une moyenne et cela a été dit par vous-même, Monsieur le Président de l'exécutif, cela a été dénoncé pendant des années de clientélisme, d'emplois pléthoriques, de 120, 130, 140 départs à la retraite. Alors moi, j'entends bien qu'il faut restructurer.

Mais aujourd'hui, la question qu'il faut se poser, mais en toute objectivité, en toute sincérité, qu'a apporté la Collectivité unique ? 5 ans, 6 ans plus tard, avons-nous fait des économies ? Non, au contraire. Et je signale que dans la M57 qui avance ce nombre de 4 290 agents mais qui ne mentionne pas les emplois non permanents et pardonnez-moi, peut-être qu'ils sont mentionnés, je ne les ai pas retrouvés, donc je pense qu'il faudrait les rajouter. Et on se rend compte qu'au bout de 5 ans, la sixième année actuellement, on fera le point et c'est un rendez-vous auquel je voudrais être présent en en juin 2024, pour les raisons que j'ai évoquées, ça sera enfin le véritable exercice budgétaire complet de la Collectivité, de l'exécutif. Eh bien, moi je me pose la question, où sont les bienfaits ? Où sont les bienfaits ? Les économies d'échelle, il n'y en a pas.

Donc à un moment donné, ce sont des mesures qui sont prises et qui dès le départ, ne sont pas mesurées, qui ne sont pas suffisamment quantifiées, qui ne sont pas suffisamment expertisées, qui sont plutôt d'ordre uniquement et

purement politique et au final, 6 ans après, on se rend compte, quand on fait les comptes, quand on tire le trait, que les chiffres sont inchangés malgré 500, 600, 700, 800 personnes qui ne sont plus en activité.

C'est là, la discussion, elle est là, elle est à ce niveau-là. On ne va pas discuter, chipoter sur un ratio, elle est là. Donc, là-dessus est ce qu'aujourd'hui si on avait fait l'économie de ces 500 personnes, est-ce qu'on n'investirait pas plus et on serait plus efficaces en termes de productivité ?

Moi je dis que oui et là-dessus, je dis qu'on aurait pu faire mieux, que nous ayons pu faire beaucoup mieux.

Il y a une nouvelle forme, un nouveau mode, un nouveau fonctionnement qui vous appartient depuis des années, qui est un nouveau clientélisme, un nouveau clientélisme différent, mais un nouveau clientélisme qui, en fin de compte dans les chiffres, dans les résultats, se traduit de la même façon.

Et la génération que nous sommes, et je fais allusion avec un certain sourire, Monsieur le Président de l'exécutif, eh bien je crois qu'on n'a rien promis, on n'a rien changé et aujourd'hui, si on devait honnêtement en toute conscience, je crois qu'on fait un constat d'échec aussi bien pour vous que pour moi à titre personnel. Ça, c'est le point sur lequel je voulais intervenir.

Maintenant sur les déchets, présenter les choses de cette façon, mon cher Louis, tu as sûrement raison, nous avons échangé et je suis inquiet, je suis toujours inquiet et je suis toujours prudent. Par contre, le chiffre que tu as avancé, moi je ne le maîtrise pas, je ne le détiens pas et aujourd'hui, il n'est pas prouvé. Seulement quand tu dis, « nous allons mettre 64 millions d'euros sur la table », premièrement, je te réponds, ce n'est pas la Collectivité qui les met... Non, non, ce n'est pas la Collectivité. 50 millions d'euros dans le PTIC et 21 millions d'euros par l'ADEME et 20 % par le SYVADEC. Premièrement. Quand on n'a pas mis 1 centime, on ne peut pas dire on met 64 millions d'euros sur la table.

Deuxièmement, 168 000 tonnes à enfouir chaque année, c'est ainsi. Peut-être un peu moins cette année parce qu'apparemment la saison touristique est moins bonne. Je pose la question, où allons-nous les enfouir ? Alors, des réquisitions, des dérogations, des autorisations administratives sans cesse qui durent depuis des années, accordées par la Préfectorale et sûrement que cela a été fait, cela se fait et cela se fera encore parce qu'à un moment donné, vous avez bien connu et vous avez peut-être oublié l'épisode qui a coûté quelques

millions d'euros pour aller traiter, en incinérateur bien évidemment, sur le continent.

Allora, indù l'emi da metta ? Quelle proposition y a-t-il ? Où est l'issue ? Aujourd'hui sur la table, qu'est-ce qu'il y a qui vient résoudre le problème des déchets de la Corse ? Alors peut-être que ce n'est pas la panacée, sûrement pas moi, je ne suis pas un fervent défenseur du centre de tri et de valorisation de Monte. D'abord en termes de terme, c'est un centre de tri et de valorisation, ce n'est pas un centre de surtri. Le surtri a été avancé en mai 2016, je ne sais pas quelle idéologie et aujourd'hui l'aspittemi sempri. Quissa hè un'antra affara, c'est du passé, c'est derrière nous, ce n'est pas la peine d'y revenir.

Quant au rapport des déchets qui est tout simplement, o figlioli, o figlioli, c'est tout simplement un rapport d'information, d'étape sur la politique des déchets. Il n'y a pas de délibération, c'est une prise d'acte. C'est la cinquième fois qu'il est retiré. C'est vrai, Monsieur Paolini, vous avez raison de dire, la première fois, c'était à votre demande et les quatre autres fois, c'était à la demande de qui ? Et si là on ne patauge pas dans le lixiviat, je ne sais plus quoi dire.

Donc moi, je vous le dis, et Louis, je te le répète, c'est une gifle que nous avons tous communément reçue ce matin en ouvrant le journal parce que nous ne sommes pas à la hauteur, d'autant plus que c'est une compétence qui est la nôtre. Et là, je vous le dis très sincèrement, nous sommes nuls.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une présentation de compte administratif très colorée, très musicale.

Hyacinthe Vanni pour « Fà populu ».

M. Hyacinthe VANNI

Je ne comptais pas intervenir pensant bien au contraire que nous sommes très bons et très performants plutôt que d'être nuls !

Mais je pense qu'il y a eu un malentendu. Qui a dit qu'on était contre le projet de Monte ? Nous, on n'a jamais dit qu'on était contre le projet de Monte, jamais, surtout qu'il y a le train, surtout qu'il y a un autre modèle pour transporter les déchets, jamais personne n'a dit qu'on était contre le projet de Monte. Jamais ! On dit simplement que le coût et le modèle économique ne nous conviennent pas, mais alors pas du tout.

Et quand même, quand on dit qu'on prend une gifle de l'État, l'État finance, grand seigneur, un projet qui coûte, il faut le dire, il faut que les Corses entendent 70 millions d'euros pour la construction, 70 millions d'euros, 20 millions d'euros par an sur 10 ans de fonctionnement, c'est-à-dire 200 millions d'euros. Si on nous dit que ce coût-là va faire diminuer par 2 le prix de la tonne, mais on signe de suite, de suite, on signe. Ce n'est pas Cathy Cognetti qui va nous contredire. Si on nous dit que, en investissant 300 millions d'euros dans ces outils, la tonne va être diminuée par 2, on signe demain matin et on met l'argent demain matin.

Mais pourquoi l'État n'a pas conditionné son versement de subvention et son apport financier à cette obligation ? Pourquoi ? Elle est là la question, pourquoi ? Pourquoi on devrait payer le double de ce qui se fait sur le continent, pourquoi ? Pourquoi on serait condamnés, nos enfants seraient condamnés à payer 500 € la tonne, les familles dans des villages induve ùn ghjunghjenu mancu à pagà si un chauffage, pourquoi ? Quand on reçoit nos factures dans nos petits villages avec Cathy Cognetti, chì ci sò i disgraziati ch'ùn ghjunghjenu mancu à pagà li avà, et signale que c'est 299 € à Bisinchi. Je signale quand même qu'on n'est pas à 500 €, on est à la moitié. Et quand on sera à 500 €, quale hè ch'hà da pagà ? Quale hè ch'hà da pagà pè si disgraziati ? Noi ?

Dunque, on est d'accord pour faire des outils, il faut faire des outils aujourd'hui, il faut aller vers le centre de Monte. Guy Armanet y est favorable, nous y sommes favorables, mais pas ce prix-là. En tout cas, si c'est ce prix-là, on doit avoir un retour sur le prix des ménages ou sinon, ça, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible de payer 20 millions d'euros de fonctionnement sur quelque chose qui va nous coûter plus cher. Ça, il n'en est pas question et il faut que l'État l'entende. Pourquoi on se presse pour jeter de l'argent comme ça, il faut que ça se fasse ? Et pourquoi il faut que ça se fasse ? Pourquoi ? Pourquoi, il faut absolument que nous, on soit condamnés à faire les choses qui veulent coûter 2 fois plus cher ?

Alors non, le coût ne nous convient pas. L'outil, oui, le coût non. Et il faut que l'État l'entende aussi ou alors peut-être qu'il y a des choses qui nous échappent. Je ne sais pas, je pose la question, je pose la question à l'Etat, parce que mettre 300 millions d'euros dans des outils qui vont nous faire payer 2 fois plus cher, j'ai l'impression que ça n'existe qu'ici, j'ai l'impression que ça n'existe qu'ici !

Donc, il faut changer ça et on sera là pour justement changer ça. Pour le reste, on est d'accord.

Maintenant, on a une divergence politique majeure. Vous dites qu'il faut moins de fonctionnaires à la Collectivité ? Nous, on dit qu'il n'y en a pas assez. Nous on dit qu'il n'y a pas assez de sapeurs forestiers si on veut mener notre politique aujourd'hui, qu'on doit mener, Monsieur le Président.

Je vous invite à aller voir ce qui se fait en Balagne, aller voir ce qui se fait à Lucciana. Mais on n'a pas aujourd'hui assez de personnels pour le faire partout et si on ne le fait pas, vous savez ce qui va arriver ? Ci hà da esse una catastrofa !

Alors, Monsieur le Président, nous, la politique bien entendu, dans vos moyens financiers, mais il faut y aller, il faut mettre les moyens de notre ambition. Il faut que notre territoire soit aménagé et soit protégé. Vous le disiez, le réchauffement climatique, il est là, le dérèglement climatique, il est là, chî femu ? Aspettemu ? Sè no aspettemu, a sapemu cum'ella hà da finiscia.

Vous croyez que le rural, et je parle contre le contrôle de Cathy, n'a pas besoin de voir plus de personnes sur les routes ? Vous croyez que le rural n'a pas besoin de voir plus de personnes qui aménagent et vous croyez que les petits maires n'ont pas... Je vais même plus loin, vous croyez que les petits maires n'ont pas besoin de la Collectivité à leur côté quand il neige, quand il y a des inondations et quand il y a d'autres choses ? Oui, moi je pense que la Collectivité doit être présente aux côtés des maires.

Vous dites que rien n'a changé, demandez aux maires si rien n'a changé. Demandez-leur s'ils font allégeance pour avoir une subvention aujourd'hui. Demandez-leur s'ils font allégeance pour avoir une subvention aujourd'hui. Non, ils ne font pas allégeance aujourd'hui pour avoir des subventions. Si le dossier, il est bon, il est financé et ça, ça a changé. Voilà.

M. Paul-Félix BENEDETTI

30 secondes, moi, je voudrais poser simplement une question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, non, tu n'as pas la parole, ni le temps, excusez-moi. Donc, vous vous inscrivez, Monsieur le conseiller. Il y avait Paul-Jo dans un premier temps. Ensuite, j'inscris Paul-Félix Benedetti. Je ne sais pas s'il vous reste du temps de parole. Les temps de parole ont été doublés, certes, mais point triplés, d'accord ? Donc, nous vérifions. Nous inscrivons Jean-Martin Mondoloni. Qui d'autre ? Basta, très bien.

Donc, Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, merci.

Simplement pour réaffirmer la position de notre groupe. Je n'ai rien à enlever à ce qui a été dit, notamment par Hyacinthe et par tous les autres membres.

Moi, je voudrais revenir à ce qu'a donné comme élément Paul-Félix au début dans sa première intervention.

Aujourd'hui, le débat que nous avons, nous avons eu le même hier au syndicat mixte de l'abattage, nous avons eu le même pour les transports, il est temps aujourd'hui que nous ayons, comme toutes les îles de la Méditerranée, un statut d'autonomie, notamment sur la fiscalité, sur la fiscalité qui était ce qu'elle était au XVIIème, XIXème, avant que le roi ne décide de prélever l'impôt pour augmenter les taxes, et il ne l'a pas fait qu'en Corse, mon propos n'est pas polémique. Et donc aujourd'hui, nous avons une belle carte à écrire ensemble, cette carte sur la fiscalité et sur les éléments qui vont nous permettre de définir notre politique à partir des territoires, à partir des communes, à partir des intercos, à partir des pays.

Ce que je dirai, c'est que je ne parlerai pas de gifle parce qu'on est à quelques jours et à quelques heures d'un débat historique pour notre pays et donc, ce débat et ces choix, ils vont se faire à deux, voire à trois avec l'Europe. Et donc, les mots ont un sens. Moi, je dirai que oghje, ci sò i cozzi chì sò missi et ça fait 4 ans que ça dure minimum sur ce jeu de massacre sur les conventions, la course aux conventions signées où derrière, il n'y a ni ingénierie, ni financement.

Donc, il est temps qu'on ait ce statut d'autonomie, que derrière, rapidement, on se mette sur le projet de société avec l'ingénierie de l'État et de l'Europe de façon à ce que progressivement nos projets puissent voir le jour, qu'on ait, en bon père de famille, une gestion sur notre fiscalité propre, que ça soit des EPCI, des communes et autres, il faudra bien entendu que l'on discute sur les périmètres des territoires.

Moi, je le dirai simplement. J'étais en Conseil des sites pour représenter notre groupe l'autre jour et avec le DDTM ont évoqués apparemment des schémas de cohérence territoriaux qui couvriraient des zones parce que le schéma de cohérence territoriale, vous le savez, c'est la traduction du PADDUC et ce sont des outils structurants nécessaires à un projet de société, quel que soit le niveau sur lequel il s'opère. Je dis que ce jeu-là, il n'est pas sain. Mais ce jeu-là, si l'État peut le jouer, c'est qu'il y trouve des partenaires.

Donc moi, je pense que notre maturité politique, même si je suis maire d'une commune et que je sais que les phénomènes et que la commune surtout les nôtres petites, quand on a la possibilité d'avoir des financements etc., mais o ghjenti, là on est à quelques mois, à quelques jours de ce débat-là et de ses possibilités, donc je pense qu'il faut qu'on fasse œuvre tous de maturité politique et je sais qu'on en est capable collectivement pour qu'il y ait enfin, au lendemain de ces discussions et autres, l'ensemble des partenaires qui se mettent autour de la table et qu'on puisse avancer ensemble sur cette voie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi j'ai une interrogation, parce que je me suis un peu absenté, mais j'ai l'impression qu'on est toujours dans le compte administratif. Donc, je me pose la question, est-ce qu'il est apparu à l'examen de ce compte qu'il y a un reliquat d'investissement non consommé, stratégiquement fléché dans le domaine des déchets et que l'on discute accessoirement du devenir de ce reliquat et que, tout à l'heure, nous aurons un document qui sera un budget supplémentaire pour affecter cette enveloppe ?

Moi, je crois qu'il faut qu'on soit sérieux, qu'on reste chaque fois dans le domaine des débats, sinon chacun peut prendre la parole et parler de ce qu'il veut, quand il veut. Et je pense faire partie de ceux qui peuvent avoir les digressions les plus longues et les plus futiles.

Par contre, le fond de toute cette problématique, c'est le rapport à l'État, c'est le PTIC, c'est l'arbitraire décidé unilatéralement. Au départ, nous pouvions penser que c'était le défunt préfet Lelarge, sans faire de jeux de mots, il a disparu de Corse, heureusement. Mais non, c'est une volonté d'État d'écarter la Collectivité de Corse d'une direction bicéphale de ce qui est l'engagement stratégique en matière d'investissement pour la Corse, comme ça a été le cas depuis 1982 où il y a toujours eu des comités de programmation binaires avec des programmes proposés, arbitrés, décidés collégialement.

On ne peut pas aujourd'hui avoir un État avec un Premier ministre, Madame Borne, qui vient de valider cette méthode d'inquisition économique, qui dit « c'est nous qui payons, c'est nous qui décidons ». Et d'un autre côté, donner à notre Collectivité une compétence d'aménagement et effectivement, une compétence pleine et entière dans le domaine des déchets.

Ce ne sont pas, je pense, une succession d'errements et je le dis même franchement d'incompétence collective et globale pendant plus d'une décennie qui nous ont amenés à l'impasse sur les déchets, qui vont aujourd'hui nous imposer d'accepter un diktat et de dire, « on a décidé que, maintenant c'est comme ça et vous devez mettre votre quote-part ». On doit avoir une décision stratégique.

Moi, je comprends que le dossier déchets soit reporté une énième fois. Et j'ai même moi, un souhait, j'espère qu'il va passer au broyeur et qu'on va avoir une revoyure stratégique politique cohérente.

La question, ce n'est pas de savoir si on va faire un centre à Monte ou à Baleone, c'est de savoir quelle stratégie on a dans la gestion générale économique, le tri à la source ou le tri à la maison ? Ce sont là les enjeux.

Ensuite, on discutera des coûts, des moyens et des obligations, mais surtout lorsqu'il y a des engagements programmatiques qui se chiffrent en dizaines, voire en centaines de millions d'euros, on doit avoir la possibilité d'en décider ici, quelles sont nos priorités et pas de subir la volonté subalterne d'un organisme, en l'occurrence le SYVADEC, qui va essayer de se substituer à nos droits, à nos devoirs et à nos obligations, même s'il y a eu carence. Je pense que collectivement, il n'y a personne qui, aujourd'hui, est dans le droit chemin.

Donc, dans le cadre budgétaire aujourd'hui, oui, effectivement, quand tout à l'heure, je vous disais que la matrice des investissements, elle est en décalage. La quote-part des investissements est très faible dans la maquette. Dans les années antérieures, c'était toujours du 50/50. Aujourd'hui, on est à 30/70 et c'est les 100 millions d'euros d'emprunt qui viennent abonder la volonté de maintenir un taux d'investissement. Mais où elle est la ligne du PTIC, dévolue à la Collectivité de Corse, sur des investissements stratégiques planifiés ? Zéro. Les seules lignes planifiées que nous ayons, ce sont les lignes des financements européens, essentiellement du FEDER, pour en moyenne 50 millions d'euros par an.

Pourquoi l'Europe, qui est encore plus centralisatrice, encore plus dogmatique en matière de distribution de subventions, accepte un partenariat croisé avec la Collectivité de Corse, bien entendu, au travers de la tutelle d'État et pourquoi l'État lui-même aujourd'hui veut nous imposer des choix sélectifs et parfois scélérats ? La question, elle est là. Ensuite, on discutera des déchets.

Moi je suis prêt à me mettre autour d'une table, discuter des déchets. Chaque groupe, je pense, est prêt à amener sa vision, ses compétences et sa dynamique. Mais il faut être en partenariat de confiance et de respect. On ne

peut pas lire une interview du Premier ministre qui dit « nous payons, nous faisons, marche ou crève ». Ça ne marche pas. Et je crois que là on est dans le débat du budget, pourquoi il nous manque aujourd'hui au minimum 30 à 40 millions d'euros sur un budget d'investissement qui aurait dû être planifié et écrit sur la ligne du PTIC dévolue aux investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse ? Pourquoi ça se faisait avant ? Pourquoi ça ne se fait plus ? Elle est où la règle ? La règle, c'est quoi ? Le rapport de force ? On veut nous faire rentrer encore dans une logique qui n'est pas une logique de l'accompagnement démocratique, pragmatique, rationnel.

Moi je pense que ce qui s'est passé il y a 10 jours avec la position de l'État par rapport à l'enveloppe de PTIC, par rapport au comportement sélectif de choix des dossiers, de les sélectionner, d'annoncer un financement y compris de revenir au cas où à annoncer qu'ils sont prêts à mettre 100 %, mais qui va payer le fonctionnement derrière ? Ils vont mettre 100 % tous les ans ? Donc moi, je pense que le débat est politique et dans le cadre d'un débat budgétaire, c'est ces questions-là qu'il faut que nous nous posions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni. Ensuite, Josepha Giacometti et on va clore le débat.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, très rapidement.

Je faisais un peu de politique-fiction et je me mettais dans la perspective d'une session qui aurait lieu en 2035, avec un petit Vanni aux responsabilités, d'autant plus que j'ai beaucoup d'affection pour son fils, et qui tient à peu près le langage que vient de tenir son père sur le thème « allez demander si ce n'est pas mieux d'avoir beaucoup de service public ». On ne connaît aucun élu, aucun citoyen, aucun administré qui ne soit insatisfait d'avoir davantage de service public, ce n'est pas cette question-là.

La question, c'est de savoir si on a les moyens d'assurer ce service public. Alors vous, vous êtes dans une stratégie du quoi qu'il en coûte, sauf que, et je me place en 2035, les choses se sont bien passées pour la majorité. Elle a obtenu ce qu'elle a demandé ou tout ou partie en tout cas et il y a eu des transferts massifs, listés dans le document que nous aurons à examiner mardi, le développement économique, le tourisme, l'agriculture, enfin tout sauf les compétences régaliennes. On est en 2035.

Direction des territoires, direction de l'économie, mission Atout France, ADEME, Agence de l'eau, alimentation, agriculture, forêt, rectorat, ARS. C'est du personnel, tout ça. Et vous croyez que demain, si nous avons autorité sur ces personnels, le glissement (vieillesse) et technicité ne va pas continuer à exister ? Vous croyez que la demande des administrés dans une région pauvre ne va pas continuer à prospérer ? Vous imaginez que demain, sur la base de la démonstration rapide que vous avez faite, l'histoire des 980 millions d'euros sortants, entrants, sur lesquels on peut, y compris, être d'accord. Alors, on nous transfère boum ! 1 milliard, on transfère tout ça, en voiture, avec probablement des évaluations de charges qui seront au rabais, sur lesquelles il faudra négocier, vous croyez qu'en 2035, sur ce type de discours, vous allez pouvoir tenir, ou que la nouvelle Collectivité pourra tenir ?

On ne veut pas vous mettre en garde, on veut simplement vous édifier sur la nouvelle donne en 2035. Oghje, o Hyacinthe, sò i soldi di l'altri. En 2035, avec l'autonomie, anu da esse i soldi di i Corsi. Vous croyez pouvoir parler aux Corses comme vous parlez aujourd'hui, en disant « il faut du service public, du service public », sans les moyens qui s'y attachent, avec le transfert de fiscalité indexé sur les quelques richesses productives qui sont celles d'aujourd'hui ? Vous pensez raisonnablement pouvoir tenir ce discours à terme ? S'il n'y a pas deux fonctions qui changent dans cette maison, autonomie ou pas d'ailleurs, vous savez très bien qu'on va dans le mur.

Premièrement, vous appelez ça la non-décision, la procrastination, la difficulté à faire des choix courageux, quels qu'ils soient d'ailleurs, y compris les plus radicaux, je me tourne vers ces bancs là-bas.

Et deuxièmement, la capacité à dire, « nous devons prendre des mesures difficiles, y compris en termes de fonctionnement ». Si ces deux aspects de la matrice n'induisent pas les raisonnements présents et futurs, quel que soit l'avenir de cette Collectivité, nous toucherons le mur très vite. Je suis très surpris qu'on puisse encore, en 2023, dans une collectivité qui réclame à hue et à dia le principe lié à l'éthique de responsabilité, qu'on puisse encore s'adosser à ce type de raisonnement, ça nous conforte vraiment dans l'idée qu'il faut adopter à ce sujet-là, sur ce sujet de l'autonomie fiscale, une attitude plus que prudentielle.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Je pensais à un moment que nous étions un peu éloignés du sujet. Et puis finalement, il y a deux aspects qui, effectivement nous y font revenir pleinement. D'abord, l'affirmation de Louis Pozzo di Borgo, il a raison, vous allez sur le réalisé d'un budget qui est le vôtre et que vous assumez et que c'est une différence de choix politique. Oui, il y a donc une différence de fond de choix politique entre vous et moi. C'est acté.

Cette différence de fond de choix politique, elle est corroborée par ce que vient de dire Hyacinthe Vanni aussi sur le projet de Monte. Sur le projet de Monte, Hyacinthe Vanni vient de dire et c'est son droit et je le respecte, vient de dire : « le seul problème, c'est que ça va coûter beaucoup de sous aux Corses et c'est les Corses qui vont payer. Si l'État paye, nous, on est d'accord ». O figlioli cari !

Moi, sur le projet de Monte, ce n'est pas parce que ça va coûter un coût exorbitant aux Corses, bien sûr que c'est parce que ça va coûter un coût exorbitant aux Corses, mais ça va coûter un coût exorbitant aux Corses parce que c'est un choix politique. Les retards accumulés du plan déchets font qu'il y a des projets privés qui peuvent prospérer aujourd'hui.

Ensuite, deuxième élément, sur le projet de Monte, qu'est ce qui va provoquer des coûts exorbitants ? C'est que le choix du tri, du surtri mécanisé va à l'encontre du choix de tri qui était le nôtre et que le projet de Monte coûte cher parce qu'il est surdimensionné, surdimensionné. Oui, le coût est exorbitant parce qu'il est surdimensionné.

Donc je crois que là, aujourd'hui aussi, en matière de déchets, et puis ça permet à des intérêts exclusivement privés et aujourd'hui, des grands groupes se sont positionnés, ce n'est plus un secret pour personne, de se positionner.

Donc je crois et je m'arrête, Madame la Présidente, pensu chî di sicuru, oghje, à qualchi ghjorni di un dibattitu fundamenti nant'à u prugettu naziunale, ci sò parechje affare chè ùn spartimu micca è mi dispiace assai sta sera, veramente è a dicu in vera, mi dispiace assai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu. Emu da compia ssu dibattitu, in tutti i casi, e dumande è l'intervenzione di i cunsiglieri.

Je ne pensais pas que la présentation d'un compte administratif puisse être aussi sonore, aussi coloré. Il a dérivé aussi, mais en termes de plus petit

dénominateur commun entre toutes les interventions, moi, je considère que le Conseil exécutif a optimisé sous contrainte, on le voit bien, la démonstration est faite, y compris mathématiquement et de ce point de vue-là, s'est plutôt très bien débrouillé.

Je rejoins Paul-Jo Caitucoli et également Paul-Félix Benedetti, on le voit bien que l'équation, elle est insoluble, d'une part à droit constant, et d'autre part, à budget constant hors emprunt. Et ça, quelles que soient les majorités, on se retrouvera avec la même difficulté. Donc, c'est bien pour cela que nous aurons des discussions très importantes mardi et j'espère par la suite, parce qu'on voit bien que le système et la trajectoire dans sa globalité ne peuvent pas fonctionner. Ça a dérivé sur la question des déchets, mais on pourrait reproduire la démonstration à l'envie sur d'autres sujets.

Donc, je repasse la parole à l'exécutif qui a fait un excellent travail, je le répète, d'optimisation sous contrainte très forte.

Vous avez la parole.

M. Alex VINCIGUERRA

Nous ferons une réponse à deux voix, le Président de l'exécutif conclura notre intervention.

Alors oui, d'abord, je vais faire une réponse générale. Moi, je suis assez surpris que, à partir de la rudesse des chiffres du compte administratif, on ait autant dérivé sur les déchets, sur autre chose. Ça fait partie du débat public, il faut l'accepter. Et les déchets, comme le disait la présidente, ne sont que le reflet des contraintes parce que c'est une excellente copie, je le revendique, une bonne copie d'un bon élève et je souhaite à nouveau rendre une aussi bonne copie les années à venir. Peut-être meilleure, peut-être meilleure.

On est dans une contrainte, vous l'avez compris. Notre principale contrainte au-delà de tout ce qui nous tombe sur la tête, l'inflation, la guerre, enfin tout, au-delà de tout ça, notre principale contrainte, c'est notre fiscalité de réserve d'indiens. Mais qui l'a négociée cette fiscalité de réserve d'indiens dans laquelle on se retrouve avec une TVA à 19 %, de reversement de TVA alors que dans les autres collectivités, on est à 56 %, pardon, 34 % chez nous 56 % ailleurs. Qui l'a négociée ? Qui a même eu l'idée de la négocier ? Personne. Je crois autant que je me souviens que nous sommes les premiers à poser ce problème, les premiers à tenter de le résoudre, les premiers à trouver une solution pour la Corse de demain parce que la Corse de demain, elle sera toujours soumise aux contraintes, aux contraintes extérieures et à ses propres turpitudes. La Corse de demain, bien sûr, elle aura besoin d'argent public, bien

sûr, il va falloir qu'elle maîtrise ses masses salariales, c'est évident. Ce sera même encore plus prégnant lorsque nous serons autonomes. Mais la Corse de demain, elle aura aussi des revenus fiscaux qui lui permettront d'investir, de créer de la richesse, chose qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui. Le système est poussé à son maximum. 340 millions d'euros, c'est le maximum qu'on puisse réaliser. Notre ambition, c'est d'y aller à 400 millions d'euros. On a les projets pour faire 400 millions d'euros, on a les projets pour créer un plan pluriannuel d'investissement. Mais ça serait vous mentir que de vous le présenter sans ressources.

Alors moi je pense vraiment qu'on est dans une période très difficile mais très exaltante. Et je crois que si nous avons confiance en nous, nous pouvons réussir et je crois à l'inverse, que si nous n'avons pas confiance en nous, personne n'aura confiance et nous continuerons à essayer de résoudre des problèmes sans solutions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Alex, vous avez dit ce que je voulais dire, donc je serai encore plus court que prévu.

Deux mots de réponse sur des éléments qui peuvent paraître périphériques, mais qui en fait touchent aussi le fond, et ensuite quelques explications sur le compte administratif, la réalité qu'il révèle et les perspectives qu'il ouvre.

Rapidement répondre d'abord à Jean-Christophe ANGELINI, même si c'est vrai que le règlement des aides, de façon générale, gagnerait à être simplifié et que je suis tout à fait favorable à, indépendamment du fait que les documents budgétaires que nous avons nous permettent parfaitement, surtout quand on est fin connaisseur de ceux-ci comme vous l'êtes, de savoir ce que sont les grandes tendances de l'investissement stratégique, tout à fait favorable à évoluer dans la forme.

Simplement vous répondre, mais là aussi, vous le savez, vous avez un projet en tant que maire de Porto-Vecchio, très intéressant, d'école Pifano, quartier prioritaire. Julien PAOLINI s'était engagé au nom du Conseil exécutif, à

un financement à concurrence de 2 M€ sur un projet, je crois, d'environ 5 M€ ou un peu plus. Donc, dans les 2 M€, il y a le lot bois, 1 M€ en totalité et nous intervenons, vous le savez, dans le cadre d'un appel à projets, 80 % du financement soit 800 000 €. Et nous interviendrons, à côté de cela, à concurrence, j'ai le chiffre exact, de 1 194 000 € dans le cadre de la Charte urbaine.

Donc, 1,2 M€ + 800 000 €, on retrouve bien les 2 M€ qui vous avaient été annoncés.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le lot bois est à 6,5 M€.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est un des exemples de l'inflation dont nous parlions tout à l'heure et de la difficulté d'être prévisible. On verra s'il faut faire évoluer, mais en tout cas, nous avons appliqué les règles qui nous permettaient au moment où nous avons l'évaluation dont nous avons été saisis par votre commune et les règles que nous pouvions appliquer, y compris, vous le savez, en les faisant évoluer pour être tout à fait dans les clous, nous étions dans le respect des engagements que nous avons pris. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose sur la question essentielle des déchets. Je ne voudrais pas aborder ce débat, nous allons le faire. Je veux simplement l'aborder sous le prisme effectivement, du compte administratif, et pourquoi c'est important sous le prisme du compte administratif.

D'abord, vous rappeler, Xavier, mais vous le savez, que le rapport est un rapport d'information, que le plan est en cours d'approbation, que la procédure suit son cours, que ce plan a fait l'objet de votes favorables à l'unanimité dans le cadre des différentes commissions et qu'il sera présenté à enquête publique. Si nous voulions présenter un rapport d'information, c'est parce que nous souhaitons que l'Assemblée de Corse soit strictement tenue au courant de l'ensemble des évolutions.

Parmi l'ensemble des évolutions, il y a le discours de convergence que nous recherchons, vous le savez, avec les intercommunalités et avec le SYVADEC. Et cette convergence nous apparaissait possible à un moment donné avec le SYVADEC et aujourd'hui, elle s'éloigne. Ça ne veut pas dire qu'elle est impossible, je réponds aussi à Tony POLI, mais ça veut dire qu'en l'état, elle s'éloigne et elle s'éloigne pourquoi ? Elle s'éloigne parce que nous sommes en désaccord, je me tourne également vers Josépha GIACOMETTI,

nous sommes en désaccord avec la décision profilée, qui n'est pas prise, d'un financement à 80 % au titre du PTIC de l'opération de Monte dans les conditions actuelles.

Nous avons eu une réunion en préfecture en présence du SYVADEC, du préfet de Corse, du président de l'Office de l'environnement, de moi-même et des services respectifs. Nous avons dit très clairement les choses suivantes :

Il y a dans le projet de plan que nous avons soumis et qui sera, au terme de la procédure, approuvé, la possibilité d'avoir 1 ou 2 centres de tri et de valorisation.

Le premier a été décidé en son principe et même a fait l'objet d'une procédure de marché public en amont de l'approbation du plan. Ce projet existe. Lors de cette réunion, nous avons posé un certain nombre de conditions à réunir concomitamment au financement du centre de Monte, pour garantir que ce financement et les conditions que nous avons indiquées permettent de sortir du système de gestion actuelle des déchets pour aller vers un mode de gestion qui nous semble être plus vertueux.

Parmi les conditions que nous avons énoncées et qui pour nous sont des conditions sine qua non de la logique de financement de Monte et de la logique de construction de Monte, un certain nombre de points et je les rappelle pour mémoire, comme ça vous verrez, Josépha, que nous ne sommes pas aussi en désaccord que vous avez pu le ressentir au terme des échanges qui ont eu lieu.

Nous avons un premier principe, c'est la réaffirmation du principe de gestion publique des déchets, y compris pour le centre de Monte dans lequel il est prévu une clause de retour au public à la fin de la première période d'exploitation. Nous avons dit qu'il fallait s'assurer que cette clause de retour au public soit effective, c'est-à-dire la faisabilité financière et la faisabilité en termes de ressources humaines, notamment à travers un partenariat avec l'université de Corse, pour faire émerger des compétences, que nous soyons en capacité de gérer à travers la puissance publique à tous les échelons de la chaîne des déchets. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, et je réintroduis la réponse que je dois vous faire sur les déchets dans le prisme du compte administratif.

Dans notre compte administratif, nous n'avons que les dépenses qui sont les dépenses liées aux compétences de la Collectivité, c'est-à-dire notamment les dépenses de fonctionnement, via l'Office de l'environnement qui intervient notamment pour financer les camions de collecte, etc. Nous avons

inscrit une autorisation de programme hors compétences de 10 M€ pour financer la contractualisation avec les intercos et nous pourrions également décider d'un financement exceptionnel, hors compétence, au titre d'un cofinancement du centre de tri de Monte, si nous en validons le principe ensemble.

Mais aujourd'hui, pourquoi ça intéresse le débat budgétaire ? Parce que la trajectoire budgétaire d'ensemble des déchets, elle va impacter directement la Collectivité de Corse, elle va impacter les intercommunalités et elle va impacter les intercommunalités lorsqu'elles ne pourront pas assumer notamment le coût des déchets lorsqu'elles se retourneront notamment vers la Collectivité de Corse ou vers l'État pour demander des subventions d'équilibre. Et donc dans la 3^{ème} condition que nous avons mise au financement du centre de valorisation et de tri de Monte, nous avons demandé une vision de la trajectoire budgétaire globale en matière de déchets.

L'équation est extrêmement complexe. Nous pensons qu'il faut passer par un centre de tri et de valorisation, c'est indispensable, mais nous disons aussi que si nous mettons en place 1 et à fortiori 2 centres de tri et de valorisation, gérés par le privé, sans avoir financé ce qui est la base de notre politique de gestion des déchets, c'est-à-dire le tri à la source, en trouvant des exutoires, en trouvant des plateformes de traitement de biodéchets, si nous n'avons pas eu des décisions pour un centre ou plusieurs centres de stockage territorialisés sous maîtrise publique, nous continuerons à rester dépendants d'un système ruineux d'un point de vue budgétaire et ruineux d'un point de vue sociétal.

C'est cela que nous avons dit le 23 janvier. Nous pensions être d'accord. Manifestement, nous ne le sommes pas. Il faudra aller plus loin. Et comme nous ne sommes pas d'accord, Xavier, nous n'avons pas voulu passer le rapport d'information parce que nous ne désespérons pas de trouver, y compris dans des délais très rapprochés, des points d'équilibre entre les différentes positions.

Je referme la discussion sur la question des déchets.

Maintenant, je viens au compte administratif et Alex VINCIGUERRA a dit l'essentiel. Chacun a effectivement sa vision, mais moi je me rappelle ce que vous avez dit les uns et les autres au moment des votes du budget : le juge de paix sera le compte administratif, le juge de paix sera celui de la réalisation ou pas des objectifs budgétaires.

D'un point de vue de cette réalité objective, je pense, mais vous l'avez dit les uns avec les autres, mais je vais le redire sans emphase, sans triomphalisme, simplement avec la satisfaction du devoir accompli, ce compte administratif est un très bon compte administratif.

C'est un très bon compte administratif en termes d'exécution budgétaire, c'est un très bon compte administratif en termes d'investissement, les ratios budgétaires de la Collectivité de Corse aujourd'hui sont bons, y compris le ratio de désendettement, puisque le montant de la dette et la structure de la dette (on a supprimé totalement les emprunts toxiques) est de 1 milliard. Mais le montant de la dette, le mur d'un milliard, bien sûr que ça fait peur lorsqu'on entend le chiffre, mais le montant d'une dette doit s'évaluer par rapport à la capacité de remboursement de la personne publique endettée. Aujourd'hui, nous ne sommes pas surendettés. Nous sommes pas mal endettés. Nous avons un ratio de désendettement qui est 3 fois inférieur au ratio de difficulté. Bon, qu'on le mette entre 9 et 12 ans, nous sommes aujourd'hui à un peu plus de 4 ans.

Nous avons absorbé des chocs qui sont des chocs majeurs, qu'on le veuille ou pas. Nous avons absorbé des chocs qui sont des chocs majeurs.

Depuis 2015, je le rappelle, le choc de la fusion... Je vous réponds, Xavier, vous dites « on n'a pas fait d'économie d'échelle aujourd'hui », il faut se retourner vers tous les mécanismes de fusion et notamment sur le rapport de la Cour des comptes. Les fusions de régions, qui sont moins complexes et moins onéreuses que celles que nous avons faites, continuent 6 et 7 ans après, puisqu'elles ont eu 2 ans d'avance sur la fusion par rapport à nous, elles continuent 6 ou 7 ans après de générer des coûts qui sont supérieurs aux coûts séparés de chaque collectivité ayant fusionné. Donc c'est un pari de très long terme et ça ne peut pas être autrement.

Donc une fois qu'on l'a dit, reste... Et là je voudrais quand même insister une seconde.

Aujourd'hui, on a une équation qui est très difficile et on sait que la clé pour maintenir notre capacité d'investissement, sans aller vers un emprunt qui soit trop important, c'est la maîtrise des recettes de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous avez la structure à la page 16.

Les charges à caractère général, elles représentent aujourd'hui 83 M€. Nous avons contenu de façon extrêmement forte, ça a été dit, dans un contexte d'inflation où tous les prix augmentent. De ce côté-là, si nous étions un État et que nous avions à subir une notation d'une agence de notation, nous serions en A++++. On ne peut pas faire mieux.

Sur les dépenses de personnel, sur lesquelles vous avez en permanence attiré notre attention, vous nous avez toujours dit, et vous le dites encore aujourd'hui, mais allez au bout du raisonnement, vous nous avez dit : le

juge de paix, ce sera le compte administratif parce qu'on a un système aujourd'hui qui ne permet pas d'avoir la prévisibilité que vous et que nous sommes en droit d'attendre. C'est issu de la fusion. Je suis obligé de venir devant vous, et vous me l'avez reproché et vous avez bien fait de me le reprocher, en vous disant : je suis obligé de créer tel poste, tel poste, tel poste... ». Vous me dites « je n'ai pas de vision globale », je dis « vous avez raison, on travaille à le faire. Par contre, vous verrez que lorsqu'on sera à la fin de l'année, il n'y aura pas d'explosion des dépenses de personnel et qu'on pourra justifier de l'ensemble des postes ». C'est exactement ce qui se passe. C'est exactement ce qui se passe.

Dans un contexte où là aussi, et ça a été dit, il y a une augmentation très forte du point d'indice, il y a eu des mécanismes qui nous échappent, notamment le glissement vieillesse technicité, l'augmentation du point d'indice, des mesures qui ont été prises au lendemain de la crise COVID, on a diminué de façon très forte l'augmentation des dépenses de fonctionnement et on l'a contenu dans une proportion qui est une proportion remarquable.

Par contre, la difficulté que nous avons aujourd'hui : est-ce que nous avons aujourd'hui une offre en matière de service public qui correspond à nos besoins ? Et là, je fais la jonction entre les 2 visions, celle énoncée par Hyacinthe et celle dite prudentielle de Jean-Martin. À l'évidence, mais vous le savez.

Xavier, ce que je tiens à contredire très formellement, c'est ce que vous avez dit avec une part de contrition largement feinte, je le pense, « je suis responsable aussi, on a créé un néoclanisme, un néoclientélisme... », pas du tout. Vous ne pouvez pas venir me faire des motions ou faire des interventions en me disant qu'il y a des secteurs qui sont structurellement sous-dotés, d'abord parce que, historiquement, ils ont été, par exemple, abandonnés, ensuite parce qu'il y a des besoins nouveaux, exemple les secteurs sociaux, vous le savez. Les gens nous le disent, la demande en matière d'aide sociale, elle explose et nous sommes sous dimensionnés de ce côté-là.

Vous ne pouvez pas me dire « créez des postes et recrutez des gens » et venir me reprocher ensuite qu'on soit à isopérimètre en termes d'effectifs.

Les gens qui sont partis à la retraite n'ont pas été remplacés poste par poste. On essaye, et c'est un effort de court, moyen et long termes, à travers notamment le renouvellement par les départs à la retraite, de recruter en fonction des besoins qui sont les besoins les plus forts et les plus évidents.

Aujourd'hui, en termes de FORSAP, vous le savez, on achoppe sur le recrutement depuis X mois de 17 ou 20 FORSAP, pourquoi ? Parce qu'on

essaye de mettre en place des règles. Mais aujourd'hui, même quand on aura recruté ces 20 personnes, vous le savez que la plupart des services FORSAP seront en-deçà de ce qu'il y avait avant. Sans compter des besoins qui augmentent. Il ne s'agit pas de mettre des FORSAP dans toute la Corse et d'avoir des armées qui ne servent à rien. Mais les besoins en termes, par exemple, de zones d'appui à la lutte anti-incendie et en termes de prévention, ils sont totalement différents au fur et à mesure que les risques augmentent avec le réchauffement climatique et que la déprise agricole progresse.

Donc aujourd'hui, on a un travail énorme à faire, y compris de ce côté-là. Et je pourrais multiplier les exemples où nous avons besoin de monter et en homme et en femme et en compétences, mais le juge de paix, c'est le compte administratif.

Donc moi, je dis tranquillement aux élus de cette Assemblée, est-ce qu'on pouvait faire mieux en État ? Et là, je réponds à Josépha qui dit, c'est subtil aussi, et d'autres nationalistes le disent aussi, « d'un point de vue de la gestion, vous êtes des bons gestionnaires, mais nous sommes tout à fait en désaccord sur vos objectifs ».

Moi, je vous renvoie et je ne vais pas rentrer dans le détail... Ce que nous avons financé, à travers 340 M€, là où avant les 3 collectivités investissaient 270 toutes ensemble... On peut tourner les choses comme on veut, bien sûr, on a une augmentation des recettes, Paul-Félix, on a une augmentation des recettes fiscales, mais qui nous a conduit aussi à pouvoir financer une augmentation drastique des dépenses et notamment des dépenses de fonctionnement.

Ce qu'il faut que les Corses entendent, lorsqu'on dit « dépenses de fonctionnement », ce n'est pas forcément des dépenses illégitimes. Lorsqu'on augmente de 8 % les dépenses de fonctionnement des deux SIS, 2A et 2B, très au-delà de ce qu'on s'impose nous-mêmes, c'est aussi l'intégration de mesures gouvernementales, c'est la nécessité d'intégrer les gens, c'est la nécessité de renforcer les interventions.

Alors bien sûr qu'il faut faire évoluer le modèle, mais quand les dépenses de fonctionnement augmentent de 7 et 8 % sur 2 ou 3 années concernant le RSA et le RMI, c'est une conséquence mécanique du système économique dans lequel nous sommes, avec aussi des centaines de personnes qui arrivent tous les ans et qui sont des gens en situation d'extrême pauvreté et qui basculent encore plus ici dans une trappe à pauvreté. Donc, à un moment donné, on ne pouvait pas faire mieux.

Et sur les investissements que nous avons faits à concurrence de 340 M€, nous avons continué à investir dans les secteurs que nous avons identifiés ensemble comme prioritaires et stratégiques en 2015 et en 2017, je m'adresse aux autres nationalistes qui étaient élus dans cette Assemblée et qui faisaient partie à l'époque de la majorité territoriale, nous avons continué à investir, sauf que nous avons investi plus et mieux.

Donc, si le désaccord est profond, j'en prendrai acte. Il faudra m'expliquer en quoi. Mais je crois qu'il n'est pas si profond que ça et je pense et j'espère qu'il est largement dépassable.

Je termine sur les perspectives.

Les perspectives, elles sont évidentes. Ce compte administratif, il est la démonstration, mais vous l'avez dit et on va le redire encore une fois, et on va le redire ensemble, on est au bout d'un système et au bout d'un exercice, c'est mécanique. On ne peut pas faire mieux en termes de contention des dépenses. Les dépenses de fonctionnement, elles augmentent de façon mécanique. On a des petites marges, on peut mieux faire, on a des réformes de structure à faire. Mais je me tourne vers l'ancien président de l'Office hydraulique, Saveriu LUCIANI, ou vers l'ancien président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, lorsque vous étiez président d'une agence ou d'un office, vous n'avez pas engagé et nous n'avons pas engagé de réforme de structure. Vous avez pris des décisions, y compris en termes statutaires, qui ont été favorables aux agents et aujourd'hui, ça fait partie de l'équilibre global qui s'impose à nous et de ce qu'il faut aussi reconstruire. Et vous savez très bien ce qu'est la difficulté de l'exercice.

C'est une chose de dire, comme le dit d'ailleurs la Chambre régionale des comptes, « il faut rationaliser les agences et offices, et en supprimer et en fusionner quelques-uns », mais avec ce que nous avons eu à faire, ne parlons même pas depuis 2021, parlons de quand vous étiez, entre 2015 et 2021, est-ce qu'on a eu le temps et les moyens, et l'espace pour engager les révisions, les réformes, les restructurations, etc. ?

Donc, il va falloir le faire et il va le falloir le faire, notamment en intégrant l'ensemble des personnels et des discussions sur les aspects sociaux. De la même façon, nous devons, parallèlement et concomitamment, réussir le rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambre des métiers. Ce sont des enjeux qui sont des enjeux énormes et ça appelle aussi à repenser sans doute les rôles respectifs de l'ADEC, à repenser la place de la formation. Tout le monde ne peut pas faire de la formation, donc ça nous allons le construire.

Mais je termine. Une fois qu'on a dit qu'on est passé de 270, puis 290 à 340 M€ à investir, on ne peut plus diminuer les dépenses. On a des recettes, et nous l'avons tous dit, qui sont des recettes structurellement volatiles, elles ne nous conviennent pas. On ne peut pas se satisfaire que la première recette dynamique, ça soit les droits de mutation. On ne peut pas se satisfaire que la deuxième ce soit les tabacs. C'est une recette qui coûte beaucoup plus cher qu'elle ne rapporte sur le moyen et sur le long termes les tabacs. Donc, il faut sortir de cette structure des recettes.

Est-ce que ça veut dire que dans la Corse autonome que nous appelons de nos vœux, il n'y aura que des recettes fiscales qui viendront générer ? Peut-être pas. Mais un exemple quand même, pourquoi il y a la notion de progressivité dont nous discuterons ? Vous savez, hier, nous avons reçu Monsieur BONNELL, je vous l'ai dit, le secrétaire général aux investissements pour l'innovation. Il gère donc le fonds France 2030, 54 milliards d'euros, et il nous a dit qu'il y aurait un rapport qui serait rendu demain, commandé à des économistes indépendants, et que ce rapport faisait le point sur la première moitié des investissements qui ont été engagés. C'est-à-dire que sur l'enveloppe globale de 54 milliards d'euros, il y en a 27 qui ont été engagés au soutien des entreprises autour de 5 axes. Et Monsieur BONNELL, Secrétaire général, nous disait « nous avons déjà généré » à vérifier, mais il l'a dit, on verra le rapport, on verra s'il est critiquable ou pas, « 27 milliards de recettes fiscales pour l'État. Donc, nous avons amorti et autofinancés France 2030 ».

Cela veut dire que, demain, dans le cadre d'une Corse autonome, avec un système économique modifié, avec des leviers, y compris le levier fiscal, nous allons pouvoir aider, nous allons pouvoir créer de la richesse, nous allons pouvoir organiser la répartition de ces richesses, y compris au profit des salariés, y compris de celles et ceux qui n'ont pas d'emploi.

Et un dernier mot, vous le savez bien, vous me l'avez dit souvent, l'exemple de Christelle ce matin, il est clair et je termine par-là, sur les déchets.

Comment, avec tout ce qu'on vient de dire, avec tout ce qu'on vient de dire sur le nécessaire partenariat, l'autonomie, avec le rapport de la Cour des comptes, et on aura l'occasion d'en parler y compris en session, qui vient dire en gros : le PTIC, ça ne peut marcher qu'à travers un accord, notamment entre la Collectivité de Corse et l'État, sur la vision des investissements stratégiques. Sur les déchets, on apprend dans le journal ce matin que l'État, sur les 250 M€ qui restent, prend 30 M€ sans en parler, sans accord avec nous, et les met sur le centre de Monte ou envisage de le faire. Ça nous pose aussi un problème de méthode.

Pour revenir à ce que proposait Jean-Christophe ANGELINI, admettons un instant que nous ayons notre liste, et nous avons vocation à l'avoir, des investissements avec les modalités de financement. Donc, nous avons notre programmation pluriannuelle, mais on aurait fait ça aujourd'hui, comment on l'aurait fait ? Comment j'aurais mis dans ma programmation pluriannuelle la part du PTIC ? Je ne sais pas, 4 ans après qu'il ait été annoncé, ce qu'est la part réservée aux opérations de maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse dans le PTIC. On me dit même qu'on n'a pas à me le dire. Au moment où nous discutons l'autonomie, on me dit « à partir du moment où c'est de l'argent de l'État, nous décidons seuls, et c'est nous qui décidons et nous discutons en direct avec les communes, avec les intercommunalités, avec la Collectivité de Corse, au mépris... » et c'est la Cour des comptes qui parle, « de la compétence d'aménagement exclusive au plan global que la loi reconnaît à la Collectivité de Corse ».

Première difficulté, je n'aurais pas pu le faire.

Deuxième difficulté, comment j'aurais pu faire un PPI par rapport à mes ressources propres à affecter à mes investissements ? Combien il va coûter à la fin le PPI tel qu'il a été engagé par l'État ? Les 250 M€ qui ont été contractualisés avec les communes et intercommunalités, qui sont signés, où les communes ou intercommunalités ont souvent engagé les opérations, à la fin, combien elles auront à trouver les communes et les intercommunalités pour boucler le financement ? Lorsqu'au début, on a dit à tout le monde qu'on irait de 80 à 90 % de financement par l'État et qu'aujourd'hui, parce qu'on a promis à plus de personnes qu'on ne peut respecter, on passe à des taux de financement de 50 %, avec des opérations qui sont souvent des opérations extrêmement onéreuses et où commencent à arriver, au fil des opérations engagées, des demandes : telle intercommunalité qui demande 15 M€ pour boucler le plan de financement de l'opération financée par le PTIC. Telle commune qui demande 6 ou 7 M€ pour boucler le plan de financement de l'opération financée par le PTIC. Et multipliés par X au moins jusqu'à 250 M€, puisque ce sont 250 M€ qui sont engagés dans le cadre du PTIC. Donc aujourd'hui, on ne peut pas avoir de prévisibilité.

Donc, je termine.

On est au bout d'un système, mais ce système, il est à bout, pas seulement pour la Collectivité de Corse, il est à bout aussi pour les communes et pour les intercommunalités. Est-ce qu'il n'y a que l'intercommunalité Pasquale Paoli qui ne peut pas financer sa compétence déchet aujourd'hui ? Est-ce que vous pouvez en sortir seuls ? Aujourd'hui, vous ne pouvez pas.

Combien y a-t-il d'intercommunalités, y compris celles qui sont riches comme la CAPA ou la CAB, qui pourront continuer (qui sont riches au sens de ce que sont les autres, elles ne sont pas riches objectivement) ? Est-ce qu'elles vont pouvoir continuer à répercuter sur leurs contribuables, sur les citoyens d'Ajaccio, de Bastia, de la CAPA et de la CAB, l'augmentation mécanique du coût de la tonne traitée ? Vous savez bien que non. Et vous savez bien que l'État ne règle pas ce problème lorsqu'il met 30 M€ pour le centre de Monte.

Quand on lui parle du fonctionnement, il a dit « on verra plus tard ». Mais quand il va falloir payer le fonctionnement, c'est nous qui allons devoir l'assumer et nous n'aurons pas les moyens de le faire. Et on voit que la boucle est bouclée.

Donc, à un moment donné, ce compte administratif, j'ai envie de dire carotta passata. On a compris le problème les uns et les autres, et il va se poser dans les mêmes termes, quelles que soient les équipes qui seront désignées par les Corses lors des prochains suffrages. L'équation, elle se pose à nous, elle a des termes qui sont incontournables.

Je pense qu'on a bien fait ce qu'on avait à faire. En ce qui nous concerne, je pense qu'on a une vision claire des limites actuelles du système. On a des propositions qui sont à débattre pour le faire évoluer. Il faudra qu'on se mette d'accord aussi sur ces propositions là parce que c'est l'intérêt de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Salutemu à Jean BIANCUCCI chì ghjè ghjuntu. Simu cuntenti d'avè vi incu noi. Avete 15 minuti, se vo vulete parlà. Arrestanu 15 minuti nant'à u vostru comptu ! Ci face piacè di vede vi.

A ringrazià vi.

Eccu, dopu à su bellu dibattitu, emu da dumandà à u Presidente di l'Esecutivu di sorte, perchè chì normalamente ùn po micca esse quì, di regula, per u votu.

Le Président de l'Exécutif quitte l'hémicycle.

Nous allons procéder au vote en français, dès fois que nous ayons un recours... Ûn si sa mai...

Donc, je soumetts au vote le compte administratif 2022.

Qui est contre ? « Un soffiu novu ».

Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? Non-participation de « Core in Fronte », « Avanzemu » et la conseillère non-inscrite, Josépha GIACOMETTI.

Qui est pour ?

Donc le compte administratif est ADOPTÉ à la majorité absolue.

Eccu. Què hè fatta !

Aghju da dumandà à u mo vice-presidente di vene à rimpiazzà mi, per piacè.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Alors, on peut continuer avec les comptes de gestion des laboratoires.

Donc rapport 138, M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole.

Raportu n° 138 : Approvu di u contu di gestione di u Laboratoriu d'analisi Pumonte di u Pagatore di Corsica per l'eserciziu 2022

Rapport n° 138 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses Pumonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, j'ai bien conscience qu'après ce long débat sur le compte administratif, on peut penser que la question des labos est secondaire, alors que de mon point de vue, ça reste un dossier essentiel et très important.

Essentiel, parce qu'il s'agit, vous le savez tous, d'une activité qui relève de la santé publique, de la sécurité alimentaire, de la sécurité animale et bien sûr de la qualité des eaux, et que dans un contexte à la fois de réchauffement climatique, mais aussi dans une trajectoire d'autonomie, ces sujets-là, nous pensons qu'ils sont importants, il est important qu'ils soient gérés demain par la puissance publique.

Donc, nous voulons affirmer que les 3 labos aujourd'hui qui existent en Corse, les 2 gérés par la Collectivité de Corse, héritage des anciens départements, et le labo de l'Office d'équipement hydraulique, sont des outils essentiels qui doivent être pérennisés et développés. Vous le savez, j'ai eu déjà l'occasion de le répéter à plusieurs reprises.

Néanmoins, une situation bien connue, avec un travail qui a été décidé ici à plusieurs reprises, mais qui a été aussi construit avec l'ensemble des personnels des laboratoires, qui consiste à travailler sur une redéfinition des missions de ces labos, un travail sur les moyens bien sûr, moyens humains et moyens logistiques, et bien entendu un travail sur le modèle économique et financier, dont vous savez qu'il reste aujourd'hui supporté en grande partie par une subvention de la Collectivité de Corse, qui a été de l'ordre d'à peu près 4 M€ pour l'année 2022, sur un total de dépenses de 6,5 M€.

Donc, une volonté d'améliorer, de développer, mais une volonté aussi de rationaliser et c'est pour ça qu'on a mis en place une mission de travail avec, je le disais, la direction de ces laboratoires, mais aussi en recrutant depuis 2023 maintenant un préfigurateur qui est à l'ouvrage et qui travaille notamment sur la construction d'une AMO avec comme objectif de nous permettre d'arriver à la fusion des 2 labos à l'horizon fin 2024/mi 2025, avec une perspective plus lointaine qui serait la fusion pour 2028 de l'ensemble des laboratoires de Corse.

Concernant le compte administratif, je commencerai par le laboratoire Cismonti...

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi, Monsieur le Président, on voit d'abord le compte de gestion, si vous en êtes d'accord.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Je vous propose de présenter le compte de gestion avec un total budget en dépenses de 2 174 152,23 € et bien sûr un total de recettes de 2 174 452 €.

Le résultat des comptes est bien de 0 en l'occurrence.

M. Hyacinthe VANNI

C'est rapport 138, donc c'est le Pumonte.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ça, c'était le Cismonti !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On passe au Cismonte.

M. Joseph SAVELLI

Il y a d'abord un avis sur le 138, un avis sur le 139 et un rapport commun sur le compte administratif, en revanche.

Donc, il y a un avis favorable sur le 138, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Et je ne sais pas si vous avez fait la présentation du 139...

M. Gilles GIOVANNANGELI

Est-ce que je dois présenter, s'il vous plaît, le compte administratif ?
Là j'ai présenté le compte de gestion.

M. Hyacinthe VANNI

D'abord, on présente les comptes de gestion, on les vote et après on passe au compte administratif, si vous en êtes d'accord.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ç'aurait été préférable, Monsieur le Président, de présenter d'abord le compte de gestion du Cismonti et Pumonti, et le compte administratif.

M. Hyacinthe VANNI

Mais on est obligé de faire un vote sur les comptes de gestion.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Donc, pour le compte de gestion du laboratoire Pumonte, le total du budget de 4 414 701,75 € en dépenses et de 4 436 380,94 € en recettes, ce qui produit un résultat de 21 669,19 €.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cumissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission sur le rapport 139 avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in Fronte » et « Avanzemu ».

Et là maintenant, je crois qu'on peut passer donc au compte administratif.

M. Hyacinthe VANNI

Et le 138 ?

M. Joseph SAVELLI

Ça y est, je l'ai donné, hein ?

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions sur le rapport 138 ? Donc, compte de gestion du Pumonte.

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**LE RAPPORT est ADOPTÉ à l'unanimité.
Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »
Non-participation du groupe « Avanzemu ».**

Très bien donc on peut passer au 139.

Raportu n° 139 : Approvu di u contu di gestione di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di u Pagatore di Corsica per l'eserciziu 2022

Rapport n° 139 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses du Cismonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022

M. Hyacinthe VANNI

Compte de gestion du Cismonte, que vous avez déjà présenté et dont on a déjà eu l'avis de la commission.

Je le mets aux voix aussi.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Qui ne participe pas ?

**LE RAPPORT est ADOPTÉ à l'unanimité
Contre « Un Soffiu Novu »
Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».**

Nous passons au rapport 153.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

**Raportu n° 153 : Approvu di u contu amministrativu di u
Laboratoriu d'analisi Cismonte per l'eserciziu 2022**

Rapport n° 153 : Approbation du compte administratif du laboratoire
d'analyses Cismonte pour l'exercice 2022

M. Gilles GIOVANNANGELI

Ecoutez, c'est juste une déclinaison du compte de gestion.

Donc, je vous le disais, sur le laboratoire d'analyse Cismonte, en investissement, des dépenses d'un montant de 94 041 € pour des recettes de 94 041,31 €.

Ces dépenses ont permis notamment l'achat et le remplacement de matériels divers et une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'extension de la salle d'autopsie animale, notamment.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 2 080 110,92 € et dans le détail, vous pouvez voir en particulier que les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 1 645 920 €, soit plus de 80 % de ces dépenses.

Les charges à caractère général représentent 18 % des dépenses et elles sont en hausse, liées bien sûr au contexte inflationniste, mais aussi mécaniquement au fait que, vous verrez tout à l'heure, les ventes elles aussi et les recettes liées aux prestations augmentent, et donc les achats de matériels, de matières, de produits augmentent mécaniquement.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 2 109 616 73 €. Et là aussi, vous pouvez constater que les taxes d'analyse sont en augmentation de 21 %, c'est ce que j'étais en train de vous dire, 617 234,64 €, et que la subvention d'équilibre de la Collectivité de Corse s'élève à 1 346 580 € et est aussi en augmentation de 3,82 %.

Voilà, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Qui est commun aux 2 comptes administratifs. Donc est-ce qu'on attend la présentation du second ou est-ce que je fais la lecture ?

M. Hyacinthe VANNI

On fait la lecture et après on vote sur le 153 et on passera au 154.

M. Joseph SAVELLI

M. Xavier LACOMBE s'est interrogé, malgré les nombreuses demandes faites en ce sens ces dernières années, sur l'absence d'harmonisation entre les deux Laboratoires d'analyses et a sollicité des précisions sur l'état d'avancement de l'étude menée sur cette question.

Par ailleurs, il a fait observer que les subventions d'équilibres bénéficiant aux Laboratoires étaient sans cesse en augmentation au fil des exercices et regretté que cela se répète chaque année.

Concernant la question sur l'harmonisation des deux Laboratoires et précisant que l'étude était effectivement lancée, **M. Alexandre VINCIGUERRA**, a répondu ne pas disposer d'éléments précis et indiqué que cette réponse serait apportée en séance publique par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office Hydraulique.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

M. MELA.

M. Georges MELA

Monsieur le Président,

Je voulais faire cette intervention commune sur ces 2 labos, même si beaucoup de choses ont été dites et la commission des finances résume parfaitement ce qu'ont exprimé les commissaires. Donc, il ne vous échappera pas que nous n'approuverons pas les comptes administratifs qui nous sont présentés aujourd'hui.

Alors, je commencerai par celui de la Haute-Corse.

Comme tous les ans, il y a un indicateur principal que l'on scrute et qui devrait normalement vous interpeller vous aussi majorité, qui est cette fameuse subvention d'équilibre qui est à nouveau cette année de 3,8 %, comme cela a été précisé et qui passe de 1,3 M€ à 1,350 M€, et qui représente 64 % des recettes du labo.

Cela laisse bien entendu supposer qu'il s'agit tout simplement d'une variable d'ajustement, qui est le montant des recettes directes liées aux prestations qui sont effectuées par ces derniers.

Pour le labo 2A, la subvention d'équilibre augmente de presque 10 %, passant de 2,4 à 2,6 M€, et représente 63 % des recettes du labo. Un niveau jamais atteint...

Les charges à caractère général augmentent de 21 %, cela a été précisé ; celles du personnel de 6 %.

Même constat également pour les produits issus de l'activité.

Je rappelle qu'au CA 2021, on constatait une inscription budgétaire de 1,4 M€, pourtant au BP 2022, on inscrit que 1 M€. Pourquoi ? Je ne sais pas. Peut-être pour mieux se féliciter d'encaisser 1,5 M€ de façon réelle par la suite.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai relevé aussi qu'au BP 2023, vous aviez inscrit 3 M€ de subvention d'équilibre ! Est-ce sur la base de dépenses réellement prévues ou simplement, j'ose l'espérer, une tactique budgétaire bien connue pour afficher au CA un montant moindre par la suite et faire un commentaire élogieux, comme on a assisté aujourd'hui sur pas mal de sujets ?

Nous avons renouvelé au mois de mai, cela a été précisé, le catalogue des tarifs. Personnellement, je ne suis pas un spécialiste des prestations proposées, ni de leur valeur réelle, mais je sais en revanche que de nombreux usagers, notamment des agriculteurs, sont souvent étonnés des coûts pratiqués qu'ils jugent excessivement élevés.

Ce qui me conduit à vous interroger sur l'état d'avancement de cette étude, même si quelques éléments de réponse ont été communiqués, sur la fusion des trois structures, 2A, 2B et labo de l'OEHC.

Même si l'on apprend dans le rapport du labo qu'un marché d'AMO est en cours d'élaboration, peut-être aurons-nous à la clé une harmonisation ou une révision des tarifs ? En tout cas c'est ce que l'on peut supposer et espérer, même si l'on sait malheureusement que cette nouvelle structure, si elle voit le jour, connaîtra des difficultés budgétaires évidentes...

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Alors moi, je voulais simplement rappeler le travail qui est effectué par les 2 labos et on attend bien sûr le travail de fusion qui sera important, qui permettra d'être beaucoup plus efficace.

Aujourd'hui, il y a un gros potentiel à développer et on est prisonnier aujourd'hui de l'état actuel des services que nous amenons, mais dans le cadre de la fusion, il y a tout un volet qui pourra être développé, notamment sur l'agriculture et l'agroalimentaire, les produits, et aujourd'hui des analyses sont réalisées, moi je parle en tant que président du SMAC, sur les abattoirs et sur des produits nouveaux qu'on pourrait créer, qui sont aujourd'hui le marché d'un laboratoire privé, qui est de grande qualité d'ailleurs.

Mais là, on pourra développer parce que la recherche - développement - innovation, d'ailleurs la région a reçu INNOV'ALLIANCE la semaine dernière à San Giuliano, je crois que c'est déterminant dans tous les domaines, mais encore plus dans le domaine de l'agroalimentaire et dans ces domaines-là.

Donc, c'est tout un volet qu'il y aura à développer qui nous permettra d'équilibrer quand il y aura la fusion, je pense, et de développer encore plus, je dirais, des services qui sont adaptés, qui seront adaptés à ces PME.

Aujourd'hui, je vais vous prendre un exemple et je m'arrêterai là.

Une petite entreprise qui veut innover, trouver une nouvelle recette. Alors, il y a 5 sociétés privées sur le continent, mais déjà il faut avoir la taille critique pour le faire, et pour développer 1 à 2 nouvelles recettes d'un produit agroalimentaire, c'est entre 30 et 40 000 €.

Alors, je ne dis pas qu'on va être à moins, mais 30 à 40 000 € de ce cabinet privé, ça veut dire 5 jours, ça veut dire que vous ne pouvez pas faire un travail continu, et donc ça veut dire que la PME ne se développera pas parce qu'elle ne pourra pas innover et se positionner sur d'autres produits. Et donc là-dessus, c'est déterminant.

Et donc, c'est un cercle vertueux qu'on peut créer, et j'y crois vraiment et je pense qu'il y a vraiment un gros potentiel là-dessus. Et donc, il faudra un peu de temps, mais je pense qu'on pourra y arriver.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Xavier.

M. Xavier LACOMBE

Moi, suite à ce qu'a annoncé le président de l'Office hydraulique, je voudrais poser une question très clairement : lorsque nous parviendrons, donc en 2024-2025, après les explications qui ont été données, et moi je peux comprendre les économistes, la volonté de vouloir faire, mais ça va engendrer aussi d'autres charges cela, donc, il ne faut pas l'exclure. Encore une fois, ne regardons pas que le côté positif, il y a le côté à soustraire. Et c'est à la différence qu'on est en excédent ou en déficit.

Question que je pose très clairement : à l'issue de cette harmonisation, de cette fusion, est-ce que nous serons bénéficiaires ? À l'équilibre ? Ou déficitaires ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Il y a quand même une histoire dans ces labos. Je ne ferai pas l'avocat des uns ou des autres, mais il y a quand même une histoire qui est quand même assez lourde.

Les labos, notamment issus des départements, pâtissaient d'une certaine politique quand même qui était assez élastique.

Il y avait un surdoté, même suréquipé et même avec beaucoup, beaucoup de monde. Je me rappelle avoir eu un débat il y a peut-être un ou deux ans sur les effectifs quand même pléthoriques des 2 labos départementaux qui frôlaient les 90 ou les 100 agents, contrairement au laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique, je prends à témoin le président, qui tournait autour de 15, il me semble, et qui est toute aussi efficace, si ce n'est plus même, je pense, dans certaines missions.

Et il y avait un paradoxe aussi qui était celui de la concurrence finalement que se faisaient les uns et les autres sur des marchés. C'était quand même extraordinaire. Au moment de la fusion, on avait des labos qui se faisaient concurrence, alors qu'ils étaient dans la même collectivité.

Donc, on sort quand même d'une histoire qui est assez particulière.

Je veux le dire par honnêteté et parce que c'est vraiment cette histoire.

Bon derrière, il y a cet effort qui est souhaitable, mais qui devrait s'accélérer : c'est la fusion des 3 labos, d'autant qu'on aspire tous plus ou moins à un changement de statut pour cette collectivité et que ce serait quand même encore un paradoxe supplémentaire si on restait en l'état.

Je pense qu'aujourd'hui, la vraie question, c'est un peu le défi que posait aussi mon ami d'Arghjusta, quand il parle des nouveaux défis, il y a un changement climatique qui fait qu'on aura des analyses à faire sur des domaines qui sont aujourd'hui insoupçonnés notamment : je ne parle pas de l'alimentation, de l'eau, de l'air... Il y aura certainement besoin d'avoir des analyses pratiquement dans tous les domaines, parce qu'en plus les normes, et l'Europe sera là pour nous le rappeler, vont être draconiennes dans pas mal de secteurs.

Donc l'idée, c'est maintenant... Finalement, il n'y a pas d'équilibre, on voit bien que ce sont des tirelires. Je suis gentil en disant comme ça. Ce sont des tirelires, pas toutes mais en partie, et qui sont quelque part à remettre en cause assez rapidement.

Et à mon avis, je ne sais pas si, de mon point de vue et je ne répondrai pas pour le président de l'Office, mais je ne sais pas si demain la fusion va entraîner un bien-être financier pour la boîte, passez-moi l'expression, mais ce qui est sûr, c'est qu'on sait déjà au moins que ça va être utile de simplifier la machine parce que chacun aura sa spécialisation certainement. J'espère que les uns et les autres partageront des équilibres d'analyses. Je dis n'importe quoi, mais on peut imaginer que le sud et le nord se répartissent les tâches et c'est un peu aussi le cas aujourd'hui, pas sur tout. Mais surtout qu'on accélère, qu'on accélère parce qu'on aura une visibilité, y compris financière, assez rapidement.

Là, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? Aujourd'hui, on injecte, on injecte et, comme dirait Georges, on a des points d'interrogation : les points d'interrogation, c'est l'argent du peuple, c'est l'argent de la Corse.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Altre dumande ?

Un ci n'hè micca, Sgiò Presidente, avete a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi, Sgiò Presidenti.

Simplement, les réponses que je vais faire maintenant valent bien sûr pour les 2 laboratoires, puisque je suppose que vos questions concernent y compris le laboratoire Pumonti que je vais présenter tout à l'heure.

Ce qui est important, et pour répondre de manière conjointe aux 3, ce qui est important, c'est là où on veut aller. Et je vous l'ai dit tout à l'heure en préambule, nous, notre souhait, c'est d'abord de maintenir le service public au sein de la Collectivité.

Il faut le savoir, nombre de collectivités qui avaient en charge ce type d'activité ont choisi de l'abandonner et de le transférer au privé. Ce n'est pas notre choix. Nous, nous affirmons la volonté de maîtrise publique du service, parce que nous considérons que cet enjeu de sécurité, je vous le disais, il est primordial, à fortiori dans la Corse autonome de demain. Ça a été dit et c'est important de le souligner. Et en plus avec les évolutions climatiques que nous connaissons. Donc, ça, c'est le premier objectif.

Le deuxième objectif, c'est effectivement d'arriver à une fusion par souci de cohérence politique, organisationnelle, fonctionnelle, d'arriver à une fusion des 3 labos. On se dit à l'horizon 2028, avec une première étape qui est celle de fusionner les 2 labos aujourd'hui qui sont au sein de la Collectivité de Corse et une deuxième étape après évaluation qui serait celle d'intégrer aussi le labo de l'Office hydraulique.

Cette fusion, elle nécessite un travail profond sur l'offre ; l'offre de service qui est la nôtre aujourd'hui, que l'on propose dans toutes ses dimensions, qui va de « service public » à des services essentiellement privés, comme l'analyse des eaux, etc., mais l'analyse de l'ensemble de nos services, de nos missions, de manière profonde, y compris au niveau de la tarification. Parce qu'on peut considérer qu'au niveau de la tarification, ça a été dit, il peut y avoir des prix, Georges tu le rappelais tout à l'heure, qui sont jugés prohibitifs, mais on peut aussi constater et considérer qu'il y a des prix qui sont largement sous-dimensionnés.

Donc, il y a un travail sur la tarification qui est nécessaire dans le cadre de la définition de nos missions.

Il y a le travail sur les moyens, ça a été aussi souligné tout à l'heure.

Il y a un héritage, on le prend en compte et on doit, en fonction du projet qui est le nôtre, faire en sorte qu'il y ait une montée en compétence, une répartition des missions qui permettent la mobilisation de tous les agents, et une répartition aussi dans l'espace de l'ensemble des agents.

Mais je veux dire aussi que nos labos ont des certifications et des agréments COFRAC aujourd'hui, qui démontrent aussi le niveau de compétence et d'expertise de ces laboratoires. Ça, c'est le côté atout.

Et enfin, il y a la question du modèle économique et financier. Nous sommes d'accord, et je veux répondre aux questions aujourd'hui : aujourd'hui, on est sur un modèle qui est un modèle qui repose sur l'intervention, le financement par une subvention d'équilibre de la Collectivité.

Est-ce qu'on pourra en sortir ? Je ne vais pas vous promettre cela. L'objectif, il est que, par ce travail d'organisation, de développement, on arrive à faire en sorte que, progressivement, l'équilibre s'inverse et que les recettes privées soient supérieures à la subvention d'équilibre.

Mais dire aujourd'hui, ce qui n'existe nulle part ailleurs, que ce type de structure peut, uniquement par ses prestations, équilibrer ses comptes, je ne peux pas bien sûr m'engager sur ce chemin là et je ne veux pas le faire.

Voilà ce que je voulais répondre, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

RAPPORT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre « Un soffiu novu »

Non-participation « Avanzemu » et « Core in fronte »

On peut passer au rapport 154.

Raportu n° 154 : Approvu di u contu amministrativu di u Laburatoriu d'analisi Pumonti par l'asirciziu 2022

Rapport n° 154 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonte pour l'exercice 2022

M. Gilles GIOVANNANGELI

Nous retrouvons à peu près la même structure, au moins pourcentage, même s'il y a des écarts puisque ce labo est plus important.

Le laboratoire Pumonti regroupe à lui tout seul, pour faire court, les activités qui sont assurées à la fois par le labo Cismonti et le laboratoire de l'Office hydraulique dans le Cismonti.

Donc, sur l'investissement, concernant les dépenses, elles s'élèvent à 190 345 € et elles concernent essentiellement du matériel technique et des travaux d'entretien, avec des recettes qui s'élèvent à 192 433,92 €.

Concernant le fonctionnement, qui est la grosse partie bien sûr du budget de ce laboratoire, les dépenses s'élèvent à 4 224 356,03 € et bien sûr avec des charges à caractère général de 635 506 €, qui ont augmenté de 21,31 %. Mais je l'expliquais, il y a le phénomène de l'inflation et il y a le phénomène aussi mécaniquement de l'augmentation, vous le verrez tout à l'heure, des recettes qui impactent forcément les achats.

Et concernant les charges de personnel, elles s'élèvent à 3 370 848,18 € et sont en augmentation elles aussi de 5,98 % ; le point d'indice y est pour beaucoup.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à 4 243 947,02 € et elles sont composées pour 1 462 752 € des recettes des taxes d'analyses, donc de nos prestations. Elles sont en augmentation de plus de 8 %.

Et bien sûr, une subvention d'équilibre qui elle aussi, et Georges MELA le faisait remarquer tout à l'heure, augmente de 9,50 % et qui s'élève à 2 641 868 €.

Voilà, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Le rapport est déjà lu, très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je pense qu'elles ont été faites pour les 2 avant.

Donc je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

RAPPORT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Pour « Fà populu in seme », « Core in fronte »

Contre « Un soffiu novu »

Non-participation « Avanzemu »

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente, vous avez terminé vos rapports je pense ? Non pas encore !

Rapport 163 !

M. Xavier LACOMBE

Président, excusez-moi, on ne pourrait pas mettre un peu de clim ?

M. Hyacinthe VANNI

On a une petite pensée pour l'environnement, c'est pour ça que...

Ùn fate tanti i delicati ! U lume, a clim, o zitè !...

Brouhaha.

Continuons à travailler un peu.

Si on peut baisser la lumière, ce serait bien.

Vous avez la parole, M. le Président.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raport n° 163 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u
2022**

Rapport n° 163 : Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Donc un rapport d'activité, bien sûr, qui fait aussi écho et qui vient compléter le rapport du compte administratif présenté par le président de l'ADEC tout à l'heure.

Donc, beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer moi de mettre en lumière un petit peu l'action opérative 2022 qui, comme l'a dit Alex à plusieurs reprises, pour nous c'est une année de concrétisation, d'optimisation, tant par le volume de ces réalisations que par l'intensité et l'engagement des actions au service de la Corse et de son peuple.

Quelques chiffres pour ne pas y revenir, 341 M€ d'investissement à comparer avec les 275 M€ qui étaient le niveau d'investissement des 3 collectivités réunies avant la fusion.

Je pense que ce chiffre seul parle de l'effort qui a été fait, produit dans les réalisations de 2002.

Mais je ne rentrerai pas dans le détail des actions sans commencer à peut-être énoncer quelques éléments de contexte importants, qui ont été aussi présentés pour certains par Alex VINCIGUERRA. Mais l'année 2022, ça a d'abord été, et on peut s'en féliciter, une année positive de ce point de vue, l'année des 40 ans de notre collectivité.

Statut Defferre, statut Joxe, accords de Matignon puis la loi NOTRe, 40 années qui ont vu l'évolution de notre collectivité, la responsabilisation, la dévolution et l'émancipation. Cette trajectoire-là qui a été, nous le pensons, bénéfique à la Corse et qui doit se continuer pour rejoindre progressivement, nous le savons tous, le lot de nombre d'îles de Méditerranée et qui est bien sûr l'autonomie.

Et ce processus d'autonomie, il a aussi pris corps, pris forme en 2022. Mais, malheureusement, à partir d'un élément déclencheur qui a été un drame,

celui de l'assassinat d'Yvan COLONNA, dans des conditions effroyables, et qui a mené aussi bien sûr notre jeunesse, notamment à se soulever et qui a progressivement et nécessairement conduit au lancement de ce processus de négociation avec l'État.

L'année 2022, ça a été aussi, Alex le rappelait, la sortie de la pandémie COVID qui a marqué les deux années précédentes et donc une année qui se profilait à peu près normale en termes de fonctionnement, mais qui malheureusement là aussi a été rattrapée par des événements géopolitiques : la guerre aux frontières de l'Europe entre l'Ukraine et la Russie, qui a eu bien sûr un impact politique, mais surtout, pour ce qui nous concerne, un impact économique et social fort avec un mécanisme d'inflation qui s'est engagé et bien sûr qui a fortement impacté les ménages corses, mais aussi le budget de notre collectivité.

Enfin, l'année 2022, elle a été aussi impactée par des événements climatiques importants. Je crois que 2022, on le dit souvent, c'est un peu le point de bascule en termes d'événements climatiques, de réchauffement climatique et de position politique par rapport à la trajectoire de transition écologique que l'on doit mettre en œuvre.

Alors ces événements climatiques, j'en citerai deux : d'abord la sécheresse que nous avons connue, qui a été très forte, qui a impacté bien sûr, on le sait tous, la ressource en eau, mais qui a aussi impacté fortement le monde agricole et les productions agricoles. Et, deuxième événement, la tempête meurtrière du 18 août, qui a été un drame, mais qui a aussi paradoxalement mis en lumière la capacité de nos services, je pense aux services de notre administration et aux services d'intervention et de secours, de se mobiliser en temps record pour porter secours. Et je veux le signaler parce que souvent, ici, nous avons des débats, et nous en avons eu encore un tout à l'heure, sur l'efficacité de notre administration, parfois ses lourdeurs, ses lenteurs, parfois cette impression qu'elle est lointaine. Mais à travers cette démonstration, on peut voir combien elle est réactive quand il s'agit de se mobiliser sur ce genre de sujet, comme elle a pu être réactive, rappelez-vous, lors des travaux sur le tunnel de Bastia, où on nous annonçait de grandes difficultés en termes de fonctionnement, une grande pénibilité pour les usagers, et en fait, on s'est aperçu que tout avait été géré de main de maître par notre administration, bien sûr en corrélation avec les services de la Ville de Bastia.

On pourrait signaler aussi le travail remarquable qui a été fait par notre administration lors de la préparation des séminaires sur la contractualisation territoriale, par exemple, où là-aussi, ça peut paraître une gageure, mais ça a demandé un travail profond et d'animation.

Et on peut enfin signaler, je prendrai cet exemple, le travail de proximité à travers les pôles territoriaux sociaux ; là c'est de l'action sociale, mais c'est très important et là on voit une action de proximité qui n'est peut-être pas très visible, mais qui est très efficace.

Donc une administration au travail, au service des Corses et bien sûr, aux côtés aussi des élus, avec une année, ça a été rappelé tout à l'heure par Julien PAOLINI aussi, intense : 22 jours de session, 91 réunions de commissions, 210 délibérations.

Donc sur le plan quantitatif, beaucoup de décisions quantitatives, beaucoup de décisions ont été prises.

Sur le plan qualitatif, moi, je me permettrai de présenter au moins trois événements, qui sont peut-être personnels, mais que je retiendrai de cette année-là.

Premier événement, bien sûr, c'est la crise politique, suite à l'assassinat d'Yvan Colonna, qui a amené l'Assemblée de Corse à consacrer régulièrement la première partie de ces débats à cet événement, mais de manière plus large à la situation politique qui en a découlé, en même temps la situation des prisonniers et des anciens prisonniers dont nous savons tous, aujourd'hui, qu'elle fait partie du problème et qu'elle devra nécessairement faire partie aussi de la solution dans les discussions que nous avons avec l'Etat.

Le deuxième point que je voudrais mettre en avant, c'est la conférence sociale qui a eu lieu avec une délibération au mois de juin. Événement important, je vous parlais tout à l'heure de l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et l'inflation et sur les coûts, notamment des carburants et nous avons souhaité, le Président du Conseil exécutif a souhaité organiser cette conférence sociale avec des décisions qui ont été prises par délibérations, mais dont on voit bien aujourd'hui que leur mise en œuvre est compliquée ce qui nous renvoie aussi nécessairement à notre pouvoir d'agir et aux évolutions nécessaires pour permettre d'être efficace sur ces sujets.

Enfin, le troisième point que je voulais signaler, bien sûr, c'est la session extraordinaire sur les dérives mafieuses qui a eu lieu en novembre qui nous a permis collectivement de nommer le mal, de le définir et d'organiser aussi à travers cinq ateliers, un cycle des débats qui devraient nous permettre, au mois de septembre, de nous réunir à nouveau pour clôturer et proposer des solutions.

Donc une mobilisation que l'on rencontre dans l'ensemble des politiques et des choix qui ont été essentiels.

Premier choix qu'on peut décliner et qui consiste de manière très concrète à travailler sur l'amélioration des quotidiens des Corses puisque c'est une volonté politique que nous portons. Et ces choix-là, je citerai en premier la société des solidarités sur lequel nous travaillons et nous avons un engagement fort. Ça a été dit tout à l'heure, je crois, par Jean-Christophe. 200 millions d'euros consacrés aux politiques sociales, c'est un effort conséquent de notre Collectivité, mais nécessaire, dans un contexte où vous savez que nous avons un modèle qui certes produit de la richesse, mais qui produit aussi beaucoup de précarité.

Donc être aux côtés de ceux qui ont le plus besoin, c'est une de nos missions que nous assumons avec l'action de proximité, avec la lutte contre la précarité, notamment en étant aux côtés des associations, en soutien de celles qui sont le plus proche de ces bénéficiaires.

Le soutien aux personnes en insertion, à travers bien sûr le RSA, mais pas que, en soutenant notamment des politiques d'animation, de soutien, d'accompagnement de ces publics avec cette idée de mieux les insérer en milieu de travail.

Un travail sur l'autonomie des personnes âgées. Là aussi, c'est un sujet important puisque ça a été dit régulièrement ici, nous avons une société qui vieillit, un contexte démographique avec une population qui vieillit et que donc, le sujet de l'autonomie des personnes âgées et handicapées est un sujet qui prendra encore plus d'ampleur dans les années à venir. Là-dessus, nous avons notamment eu un plan de soutien à l'investissement de 15 millions sur les établissements médicaux socio.

Le travail sur l'enfance et la famille avec notamment la réhabilitation de l'établissement Notre-Dame programmée avec un centre maternel et relais parental. Là aussi, il y a une action sur la violence faite aux femmes. Plus de 5 millions d'euros avec une livraison prévue en 2026.

Enfin, une réflexion forte sur le modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse. C'est la question du CHRU avec un séminaire des principaux acteurs qui a eu lieu à Corte.

Donc, une politique sociale efficace, mais vous le savez, il n'y a pas de politique sociale réussie sans une économie à la fois productive et redistributive.

Nous avons consacré 80 millions d'euros en 2022 au soutien du monde économique pour construire une économie plus résiliente, moins dépendante, plus durable et plus soutenable.

Alors ça se voit dans le champ de l'économie de proximité, dans l'économie des territoires, en soutien des TPE et des et des PME, mais c'est aussi valable dans l'agriculture pour soutenir l'agriculture de production avec l'objectif toujours réaffirmé de l'autonomie alimentaire. C'est encore plus valable dans le tourisme avec là aussi un rapport sur le guide des aides qui a été présenté et une volonté initiée par l'ATC et sa présidente dès 2022 sur les sujets de surfréquentation et de sur-tourisme et sur le débat sur une politique de déconcentration.

Enfin, il y a quelques exemples aussi que je voulais mettre en avant sur ce sujet pour 2022, le Corsica Business Act parce que c'est important sur le fait de pouvoir consacrer plus d'achats aux PME à travers les marchés publics.

La clause sociale sur les marchés publics, là aussi, ça renvoie à notre nécessaire action sur l'insertion. Plus de 2 000 heures ont été clausées en 2022.

Et enfin. Le Small Business Isula, je ne sais plus exactement le terme, qui concerne le numérique, en tout cas, et qui est un plan important aussi au service, le Smart qui est un sujet important aussi, qu'il projette dans l'économie du futur.

Donc, une économie au service de la création de richesses, mais aussi une économie au service du développement des territoires parce que c'est important et que nos territoires, notamment les plus ruraux, nous le savons tous, pourront se développer si aussi il y a de de l'énergie privée et de l'activité privée.

Néanmoins, nous avons eu aussi sur ces territoires un engagement fort en termes d'accompagnement public et de politique publique. Plus de 700 millions d'euros ont été consacrés à ces politiques. Ça a été aussi cité tout à l'heure, certains ont regretté les choix et les objectifs. Nous, nous les assumons et même pour les améliorer, en 2022, il y a eu un fait important qui est celui de la contractualisation avec les territoires, cette volonté d'aller vers les territoires pour contractualiser avec eux, justement pour être plus cohérent dans les objectifs, pour travailler sur une globalité de projets, sur une planification et bien sûr, y compris sur une contractualisation financière.

Cette politique de contractualisation, elle se décline aussi avec le schéma de développement urbain durable. Là, c'est plus dirigé vers les petites villes, qui, elles aussi ont des besoins spécifiques que nous voulons prendre en compte.

Globalement, 40 millions d'euros d'aide aux communes, 10 millions d'euros sur l'aménagement et le développement de l'intérieur à travers le comité de massif. Un effort particulier toujours sur l'habitat et le foncier parce que c'est

un sujet de préoccupation pour nous et c'est au cœur de notre projet politique, dans l'attente bien sûr, du statut de résident que nous souhaitons tous. La Collectivité agit néanmoins, 10 millions sur le dispositif « Una casa per tutti », une politique foncière 34 millions sur l'office foncier, 34 millions d'acquisition avec 96 % réservés au logement.

Une politique d'amélioration aussi des infrastructures, des infrastructures de transport. 26 millions d'euros ont été consacrés sur nos ports et aéroports, principalement sur les aéroports secondaires, Figari et Calvi.

Sur le maritime, nous l'avons précisé tout à l'heure et je n'y reviendrai pas, le contentieux Corsica Ferries, avec une indemnité de plus de 100 millions d'euros. Je mettrais plutôt l'accent sur la DSP qui a été votée en 2022 qui pour nous, est un point important de cette mandature, qui nous permet sur la période 2023-2029 de sécuriser cette DSP, et notamment d'assurer la viabilité des ports secondaires, Propriano en particulier.

85 millions d'investissement sur le routier principal et secondaire. On peut citer le tunnel de Bastia, j'en ai parlé, mais aussi le giratoire de la Gravona, la poursuite des études sur les déviations d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et l'Isula Rossa.

27 millions dépensés pour les transports urbains et scolaires avec bien sûr notamment les aménagements sur les voies douces, voies vertes des Sanguinaires, Aiacciu et Bastelicaccia.

Ces engagements essentiels aussi bien dans le domaine social, économique et développement territorial, demeureraient insuffisant sans l'importance fondamentale que nos politiques doivent être apportées et être menées en faveur du développement humain et plus largement sur les enjeux sociétaux.

Nos politiques culturelles, patrimoniales, le soutien à l'éducation, à la formation, à la promotion de la langue corse ont été très actives pendant cette année 2022. On peut retenir plus de 6 millions de dotations globales pour le fonctionnement des collèges et lycées, plus de 10 millions investis dans les infrastructures d'enseignement, 13 millions en faveur de l'université, concernant la convention en 2018 - 2022 ; elle passera à 18 millions à partir de 2023.

Sur la langue corse un rapport d'orientations a été voté sur la nouvelle politique et je vous rappelle 3,6 millions qui concernent notamment le déploiement des « case di a lingua » et les écoles immersives qui sont une vraie réussite aujourd'hui au niveau du déploiement de la langue.

Sur la politique de la jeunesse, la mise en place du « Pattu di a ghjuventù » avec l'ouverture à l'espace euro-méditerranéen grâce à un partenariat avec la Catalogne.

Ce développement humain en Corse, vous le savez, il ne peut se concevoir sans un lien fort avec notre environnement. C'est pour ça que nous considérons aujourd'hui que la protection de nos espaces est quelque chose d'essentiel. Dans ce cadre-là, c'est comme je le disais précédemment, la politique de transition écologique doit être une politique qui doit irriguer l'ensemble des politiques publiques. En 2022, nous avons travaillé aussi bien sur l'énergie avec la préparation de la PPE qui a permis une enveloppe dédiée notamment à la rénovation thermique de nos bâtiments, collèges et lycées.

Sur l'hydraulique, vous le savez, à travers une mise en opérationnalité du plan « Acqua Nostra » qui s'est conclue aussi après en 2023 sur un rapport que je vous ai présenté, qui allie à la fois infrastructures et sobriété.

Sur les déchets, nous en avons largement parlé tout à l'heure, la proposition, la construction d'un partenariat avec les EPCI qu'il faut faire vivre, bien entendu, mais qui met au centre ce qui est le cœur de notre projet, celui de la massification du tri sélectif, du tri au porte à porte, de la question du tri et de la valorisation des biodéchets et de l'étude action sur la redevance incitative. Ce sont des choses importantes qui sont en train d'être mises en place et qui font partie du contrat que nous voulons passer avec les intercommunalités.

Enfin des mesures fortes liées à la fréquentation touristique estivale qui concerne la préservation de nos espèces naturelles les plus sensibles et qui s'est conclu notamment en 2023 aussi bien sur Bavedda que sur les Lavezzi par des mesures de régulation.

En conclusion, comme ça a été dit tout à l'heure pour le compte administratif, une année forte de concrétisation, d'optimisation. Pour nous, une année de satisfaction compte tenu des objectifs que nous nous étions fixés. Mais en même temps, c'est une réponse aussi à Xavier Lacombe, ça ne veut pas dire que nous considérons que tous les besoins sont satisfaits, bien au contraire. Nous avons conscience aujourd'hui parce que nous ne sommes pas hors sol, des besoins et des attentes de notre peuple, parfois des insatisfactions. Nous croyons néanmoins que cette année-là, à travers son compte administratif, mais aussi son rapport d'activité, elle démontre aussi toutes les limites aujourd'hui de l'action que nous pouvons mener avec une Collectivité qui est sous dimensionnée structurellement, tant pour agir que du point de vue financier et que nous savons tous aujourd'hui que pour faire mieux, pour faire plus, il nous faut passer une étape. L'étape, c'est celle dont nous allons débattre certainement vendredi, c'est

la trajectoire qui doit nous mener à l'autonomie et aux moyens budgétaires qui doivent aller avec.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

S'ellu ci hè qualchissia chì vole intervene nant'à stu cartulare ? Iè, Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je crois que quand on entend et qu'on écoute le détail de ce document, on voit les contours de notre projet de société qui dans les semaines à venir, mais j'espère qu'on le concrétisera tous ensemble, on voit bien les contours et ce qui lie l'ensemble de nos politiques publiques. Le Président de l'exécutif l'avait dit la dernière fois, et en effet, on voit bien qu'il y a l'émergence due au contexte, mais due aussi bien sûr à l'ensemble des politiques publiques et la difficulté de mettre en œuvre le mastodonte qu'est la Collectivité unique. Mais là, on commence à voir quand même de plus en plus les marqueurs.

Pour ne pas être long, je m'attarderai sur l'aspect social. Vous l'avez dit sur l'aspect social, ce n'est jamais assez, mais on est aujourd'hui, sur une grande partie, contraints sur les aides puisqu'on on fait la boîte à lettres sur beaucoup d'événements, mais je crois que la conseillère Bianca Fazi a développé énormément de politiques sans faire de bruit, mais en étant efficace là-dessus.

Il y a un phénomène important que je voudrais souligner dans le rural et il ne date pas d'aujourd'hui. Il faut impérativement, et là on revient aussi aux contingences des financements du personnel et du fonctionnement avec les hommes et les femmes. Aujourd'hui, les assistantes sociales dans le rural sur les cas très compliqués, elles sont seules, alors que logiquement en ville, dans les quartiers, elles sont deux ou trois. Donc là-dessus, je crois qu'il faut mettre le paquet et je sais qu'on y réfléchit, vous y réfléchissez. Ce sont des éléments déterminants.

Et l'autre point, c'est les addictions, notamment le gros problème de cocaïne que nous rencontrons dans l'intérieur, qui lui, au-delà de la santé des

jeunes, ruine tous les systèmes de valeurs par rapport à la valeur travail et à la valeur de développement que l'on veut mener dans notre politique.

Enfin, nous avons bien sûr, vous l'avez dit et ça transpirait dans vos propos, la nécessité d'avoir une politique où nous n'avons pas les moyens. Et là, il faudra le mettre au cœur de notre projet, c'est l'insertion et la réinsertion des publics. Il y a un projet, un travail qui a été fait par le président du lycée agricole de Sartène, sur un des territoires. Il y a eu aussi la tentative de territoire zéro chômeur sur le Centre Corse. Je crois que ça, c'est un dispositif. Là, malheureusement, je le dis sans polémique aucune, il y a un grand absent, c'est l'État qui est aujourd'hui sur ces postes-là est en train certainement de faire une introspection, mais en tout cas on a aujourd'hui un potentiel énorme. On a les 3 000 mètres d'Arghjusta avec 4 postes et on va passer à 6 000 mètres en nettoyant les pourtours. Il y a le lycée agricole avec les deux communautés de communes, Alta Rocca et Taravo qui sont en pole position avec l'ADEC pour essayer de développer ces éléments. Pour l'instant, on n'a pas forcément de réponses.

Voilà globalement, je pense que sur ces points-là on voit qu'il y a des politiques émergentes, il y a bien sûr encore du travail à mener, notre ancrage aux territoires avec la territorialisation que vous avez évoquée, et on voit bien, avec la politique aussi de l'ATC parce que moi j'entendais ce matin, et j'entends une petite musique depuis quelques temps, ùn ci hè nimu, hè una catastrofa, ùn hè micca ubligatoriamente parchì ci sò ghjenti chì ci hà da avè un valore aghjuntu più impurtanti. Quissa, faremu i conti à a fina. Pensu chì i scelti chì sò stati fatti, sò scelti curaghjosi, ce sont des choix politiques importants sur l'étalement de la saison, sur le désengorgement. Je pense que là-dessus, on a encore une fois des marqueurs qui apparaissent dans votre rapport.

J'en terminerai là parce qu'on pourrait continuer fine à sta sera.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Président.

Je rejoins en grande partie les propos tenus par Paul-Jo. Des avancées ont été faites et il en reste encore pour autant, notamment la contractualisation avec les territoires.

Moi je voudrais revenir, j'ai parcouru ce rapport, notamment à la page 95, où la partie sur la présentation du domaine forestier et donc du vivier qu'il représente en termes de potentiel et de ressources exploitables. Il manque à mes yeux la dimension économique.

Je vous avais interpellé, il y a quelques mois, pour la filière bois car elle représente aujourd'hui en Corse 200 entreprises et plus de 600 emplois. La construction bois représente environ 2 % des parts du marché du bâtiment dans l'île, alors qu'elle avoisine les 11 % sur le continent. Une donnée à mettre en perspective avec le fait que la Corse est une île forestière, que la CdC est propriétaire depuis 2002 de 50 000 hectares d'espaces forestiers domaniaux et qu'elle a pour ambition de réussir sa transition énergétique.

On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt corse et de sous valorisation de ses produits alors que la ressource est abondante et de qualité et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants. L'utilisation du bois, on le sait, constitue une réponse aux enjeux énergétiques, une réduction des besoins grâce à l'isolation par le bois et le développement d'une énergie renouvelable de sources locales grâce au bois énergie. Il intervient aussi au niveau de la précarité, vous l'avez évoqué, on en a grandement besoin.

Le contexte actuel réglementaire est très favorable à l'utilisation du bois et donc, il ne faut pas s'en priver. La filière bois est en effet, je pense, un pilier de transition environnementale qui se trouve en milieu rural et c'est aussi un levier de revitalisation de l'intérieur.

Je vous disais qu'il manquait une dimension économique à cette politique de la filière bois, mais une dimension aussi touristique. Et là, je tiens à ouvrir la parenthèse. J'avais évoqué et j'avais posé une question sur le Paisolu d'Aitone dont on a peine à savoir où est actuellement le dossier. On parle d'un site exceptionnel de 60 logements qui s'étend sur 4 400 m², propriété de la Collectivité depuis 2002, et qui a connu une nette dégradation ces dernières années, au point de ne plus être en situation d'accueillir ses quelques habitués depuis la fin de la saison 2016.

L'engagement de la municipalité et de l'Association des « amis du Paisolu » force l'admiration, mais je pense qu'ils vont perdre courage. L'Assemblée de Corse avait délibéré le 11 février 2010 avant qu'un nouveau projet soit défini en octobre 2015. Plusieurs instances devaient être associées, plusieurs phases de travaux étaient prévues. Des crédits européens devaient être mobilisés pour que les travaux débutent en 2016. Ça fait 7 ans.

Donc, je vous avais interpellé en 2021 pour vous demander de saisir l'opportunité du plan « avenir montagne » et pour positionner la réhabilitation du Paisolu. L'enveloppe dédiée à la Corse était estimée à 16 millions d'euros. C'était un bon véhicule budgétaire, je pense. Qu'en a-t-il été ? J'aimerais avoir des explications.

Aujourd'hui, nous souhaiterions savoir où nous en sommes concernant cette rentabilisation et les moyens qui vont y être engrangés.

C'est un devoir pour notre Collectivité de s'engager pleinement sur ces dossiers, notamment le Paisolu et d'autres, d'autant plus qu'elle est propriétaire d'une part et qu'elle doit en faire une vitrine de la ruralité.

Vous l'avez dit, nous devons faire une politique, Monsieur le Président, qui doit répondre aux attentes et aux besoins des Corses. Bien sûr, il y a des actes qui ont été menés, mais il en reste beaucoup d'autres à faire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Je voudrais apporter une précision sur le plan « avenir montagne » parce que c'est ce que j'ai vécu. Le préfet Lelarge a décidé de contractualiser avec les intercos exclusivement, celle du Taravo/Valinco/Sartenais n'a pas été retenue. Il y a eu un projet dans le Prunelli qui a été retenu. Justement, tu avais raison, sur l'équilibre tourisme etc., mais le choix était clair, net et assumé par l'État, c'était de contractualiser avec les intercos.

C'est juste ce que je voulais apporter comme précision là-dessus.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Monsieur Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci.

Je pense qu'à l'occasion d'un rapport d'activité, il me semblerait important de parler un peu de transport. En tout cas, je considère que c'est un dossier suffisamment stratégique qui en même temps concerne la vie quotidienne des Corses et qui a un impact énorme sur notre performance économique.

C'est vrai que le rapport évoque le sujet en mettant en avant deux principaux faits au bilan. D'une part, la finalisation de la DSP maritime et d'autre part, le lancement de la DSP aérienne qui devrait être signée à la fin 2023.

C'est vrai que le fait d'avoir finalisé et contractualisé, représente en soi un acte fort, un résultat qu'on peut considérer comme positif, sauf que, à l'expérience, on se rend compte aujourd'hui que ces DSP ne sont pas sécurisées puisque, on le sait à travers les retours qu'on a, y compris de la part des services de l'État ou des services de l'Europe, on sait très bien qu'il y a beaucoup d'enquêtes en cours, il y a beaucoup de questionnements. L'Office des transports travaille toujours de manière très intense sur ces sujets-là, que ce soit sur le maritime, avec les deux contentieux qui courent, parce qu'il y a deux contentieux qui ont été lancés sur la DSP 2023 et bien sûr, tout ce qui touche à l'aérien.

Je ne vais pas focaliser mon intervention sur les contentieux, mais si vous voulez, quand on parle de budget, on a une photographie, à un moment donné, mais ce qu'il faut aussi entrevoir, c'est la trajectoire budgétaire et cette trajectoire budgétaire, elle est liée essentiellement à des aléas. Je considère qu'aujourd'hui, ces contentieux constituent des aléas qu'on ne maîtrise pas.

Ensuite, ce dossier transport maritime-aérien pose aussi un problème financier qu'on n'a pas évoqué trop non plus au sujet du compte administratif, mais qui, à mon avis, va devenir insoluble, d'autant plus qu'on sait très bien que la fin des dotations est arrivée. On a eu plus 30 millions d'euros en 2022, 2023. Ce sera probablement reporté sur d'autres années, mais on sait très bien qu'à l'échéance 2027, ces 30 millions d'euros ne suffiront plus.

Ce qui est inquiétant aussi, et je rejoins ce que ce que disait Alex Vinciguerra tout à l'heure, effectivement, il a raison quand il dit que d'un point de vue fiscal, du fait de nos taux dérogatoires, c'est vrai que ce qui remonte en

termes de TVA vers l'État est bien inférieur à la moyenne nationale et forcément ce qui redescend, est bien inférieur aussi puisqu'il y a des formes de balance nulle sur ces financements-là.

OK, on ne perdra rien, en termes de TVA, a priori aujourd'hui, on n'aura pas d'effets négatifs sur un transfert de TVA, sachant ce que je viens de dire. En revanche, ce que j'ai entendu dire à Beauvau et ce qu'on m'a rapporté à plusieurs reprises, c'est que ce transfert de TVA sera accompagné, en tout cas ce sera la contrepartie du transfert de TVA, sera accompagné d'une fin des dotations. D'accord ? Alors, la question que je pose aujourd'hui, comment va-t-on financer l'aérien et le maritime si on ne dispose plus de dotations de continuité territoriale ? C'est ma première question.

Ensuite pour revenir sur ce que disait Paul-Jo, et Dieu sait si je partage ses points de vue très souvent, mais je pense que la politique aujourd'hui de réduction de l'offre, de contrôle des flux, etc., même s'il a une vertu du point de vue environnemental, aujourd'hui, on voit très bien qu'économiquement, ça risque d'être difficile parce que c'est bien beau de dire, moins de personnes, en gros, si je si je retiens ce qu'a dit Paul-Jo, c'est que la baisse quantitative n'a pas forcément d'impact sur la qualité à la fin et voire sur les revenus générés. Moi, je n'y crois pas. Un restaurateur, s'il ne remplit pas au mois d'août, eh bien à la fin, il a un déficit, c'est évident. Donc moi, je pense qu'il faut avoir aussi sur ces sujets-là, une approche beaucoup plus économique même si le volet environnemental, je le répète, est important.

Ensuite, il y a un autre phénomène sur les transports qui est évident, c'est qu'on a une baisse de l'offre. On a un désengagement de la part des acteurs des compagnies low cost. Exemple : Ajaccio, 90 000 sièges en moins sur la saison 2023. C'est énorme. Ce désengagement n'est pas le fait du hasard. On voit bien que ce sont des compagnies qui sont là une partie de l'année, mais qui, à un moment donné, se disent « finalement, il y a la compagnie régionale, on n'arrive pas à s'implanter toute l'année, parce que c'est compliqué », etc. La preuve en est, c'est qu'apparemment, il y a beaucoup de retraits de candidatures qui ont été faits sur la DSP aérienne. On ne sait pas si beaucoup répondront, mais en tout cas, c'est un signe aussi que peut-être, ces compagnies-là souhaitent se positionner un peu différemment et de manière un peu plus agressive.

Le volet transport, je ne vais pas m'y appesantir, mais je pense qu'il y a à travers ce volet-là donc des composantes politiques, économiques et aussi budgétaires. Je pense qu'à un moment donné, à budget constant, puisqu'on sera à budget constant, on va avoir du mal à continuer à financer ces DSP.

Qu'est-ce qu'on peut faire à budget constant ? La seule solution qui reste, c'est de faire des économies, avoir beaucoup plus de rigueur budgétaire.

C'est la seule possibilité qu'on a aujourd'hui si on veut continuer à financer ces DSP.

Je pensais qu'on avait un petit peu intégré cette nécessité de rigueur budgétaire et j'ai été étonné, je voudrais revenir pour illustrer mon propos, j'ai été étonné de voir que, il y a quelques jours de ça, c'était même hier en CP, on a voté une rallonge, une indemnisation qui consistait à compenser des pertes d'exploitation pour les délégataires maritimes sur la ligne Marseille-Ajaccio à hauteur de 1,3 million euros, en mettant en avant le fait que c'était le COVID alors qu'en fait ce n'est pas le COVID. Je ne vais pas affirmer que ce n'est pas le COVID, mais en regardant les chiffres de flux des trafics, on se rend compte qu'en fait, la baisse d'activité de Marseille-Ajaccio a été simplement un transfert de flux vers Propriano et Porto-Vecchio. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais pour vous dire qu'à un moment donné, c'est vrai que 1,3 millions euros, ce n'est pas beaucoup à l'échelle de 1 milliard de budget, 1,5 milliard de budget, mais c'est quand même beaucoup si on se situe du point de vue social, c'est beaucoup d'argent.

Sur ce sujet-là, pour vous dire que notre groupe, on est soucieux de l'utilisation de l'argent public, sur ce sujet-là, on ne va pas s'arrêter à une analyse aussi peu approfondie et on va demander à la conseillère aux transports d'essayer de justifier un peu plus le fait que c'est le COVID ou pas.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Don Jo !

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, caru Presidente.

Nous ne comptons pas intervenir sur ce rapport après l'intervention de notre collègue Paul-Jo Caitucoli.

Simplement un mot, cher Jean-Michel, chers collègues, non pas sur l'aspect aérien, mais vous avez évoqué la fin des dotations en cas d'évolution statutaire vers l'autonomie et notamment d'autonomie fiscale. Simplement rappeler, on en a parlé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, il y a un rapport, des rapports qui ont été produits, on examinera un de ces rapports demain, on ne va pas empiéter sur le débat. Rappeler simplement une évidence, l'autonomie n'est pas l'indépendance.

Ceci étant, et on l'a vu dans le cadre des travaux, Jean-Martin y a participé d'ailleurs avec d'autres du groupe « Un soffiu novu », on a vu lors des auditions de la commission des compétences législatives et réglementaires présidée par Romain Colonna, lorsqu'on auditionnait les présidents de régions autonomes, de territoires autonomes, notamment des îles et même des fonctionnaires et des universitaires, cet élément est souvent revenu, l'autonomie n'étant pas l'indépendance, l'autonomie fiscale ne veut pas dire fin des dotations, y compris, et on dépasse un petit peu les transports même si c'est lié, la fin de programmes exceptionnels de rattrapage historique. On en parlera.

On a un petit peu débordé, mais nous tenions à le rappeler et à vous répondre ainsi.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole dì torna una parolla ? Nimu. Ùn c'hè micca votu nant' à stu raportu, c'est une prise d'acte.

O Sgiò Presidente, avete a parolla.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Monsieur le Président, simplement quelques réponses et puis après l'avis du CESEC quand même, puisque nous avons un avis du CESEC et je voudrais vous donner lecture des quelques points importants de cet avis.

Alors rapidement. D'abord, il est de bon ton, on l'a vu tout à l'heure sur le compte administratif, de sortir un peu du sujet et d'en profiter pour approfondir d'autres thématiques. Simplement un rapport d'activité, c'est quelque chose de très factuel, vous l'avez compris. Il s'agit de présenter de manière détaillée toutes les opérations qui ont eu lieu, toutes les actions qui ont lieu pendant l'année 2022. On n'est ni dans les prévisions, ni dans les probabilités. Ça fait référence à vos propos, Monsieur Savelli, sur les divers contentieux relatifs aux transports.

Vous dire aussi que concernant le tourisme, ce qui a été dit par Paul-Jo, je pense qu'on n'est pas, il faut que les choses soient claires, dans une vision aussi qui consiste à dire que nous voulons moins de touristes. Simplement, nous disons que nous souhaitons peut-être mieux de touristes et mieux de tourisme.

Voilà les points essentiels que je voulais aborder. Je remercie Paul-Jo aussi pour sa remarque sur le social qui démontre aussi, je l'ai dit, que notre Collectivité sur ce sujet-là est très impliquée, sur un rapport d'activité quand même, qui a trois grands marqueurs politiques, comme je l'ai dit, la nécessité de vouloir améliorer sans cesse le quotidien des Corses, de prendre en compte le développement humain et les enjeux sociétaux et bien sûr, de prendre en compte aujourd'hui les nécessaires politiques de transition écologique que nous devons mener.

Je vais vous donner lecture maintenant de l'avis du CESEC ou des principaux extraits de l'avis du CESEC.

« Le CESEC tient à souligner pour cette 5^{ème} année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration.

Néanmoins, le CESEC s'inquiète des difficultés persistantes rencontrées dans l'organisation interne des services depuis la création de la Collectivité de Corse.

D'un point de vue plus sectoriel, le CESEC se satisfait sur le plan de l'éducation et de la formation que ces deux axes essentiels pour le développement social, sociétal et économique de notre île ressortent comme des axes forts du rapport d'activité.

Le CESEC note aussi que la politique en faveur d'un développement maîtrisé et durable est un objectif majeur de la Collectivité de Corse avec un budget alloué de plus de 70 millions d'euros.

Néanmoins, le CESEC considère que la multiplication des actions ou la création de nouveaux outils de gouvernance et de concertation ne suffisent pas à impulser une véritable politique de préservation de l'environnement et des biodiversités, politique qui revêt pourtant un caractère d'urgence compte tenu des effets avérés du dérèglement climatique et de ceux d'une forte anthropisation de nos milieux naturels, terrestres ou marins, les plus sensibles.

C'est pourquoi le CESEC souhaite la mise en œuvre d'un véritable plan de sauvegarde des ressources naturelles de l'île et des biodiversités qui mettrait en synergie tous les acteurs concernés et qui pourrait améliorer sensiblement et durablement les choses, autant qu'il serait un acte fort, symbolique et fondateur.

Par ailleurs, si le CESEC entend la volonté de l'exécutif de construire une société corse plus juste, plus équitable et plus soutenable, il s'interroge sur la

portée réelle et l'efficacité de la conférence sociale qui, si elle a eu le mérite d'exister, n'a pas répondu à ce jour aux problématiques du prix des denrées de première nécessité, des carburants et du logement.

Eccu, o Sgiò Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, on a pris acte de ce rapport.

Par contre, je vais vous faire **voter la dérogation au régime ordinaire de temps de travail** pour les motivations que vous connaissez, une session très longue avec beaucoup de sujets et une session aussi extraordinaire du 4 juillet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La dérogation est acceptée.

On pourrait passer au rapport 165 si vous le souhaitez. C'est l'immersion au service de l'apprentissage du corse. Donc, soutien à l'associu « Scola corsa ».

Aspettemu u Presidente. Dunque, chì raportu vulete passà, l'esecutivu ?

Mme Antonia LUCIANI

Monsieur le Président, il reste un rapport sur « scola corsa » et nous attendons le Président qui va arriver d'une minute à l'autre.

M. Hyacinthe VANNI

Aspettemu. Je suspends 5 minutes.

La séance est suspendue à 19 h 15 et reprise à 19 h 50.

Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'è vò ùn site micca cuntenti d'avè u lume, mettite i spechjetti di sole.

Allora ripigliemu, pè piacè, fate un picculu sforzu. U presidente di l'esecutivu ci hà da presentà l'ultimu raportu di a ghjurnata nant'à l'immersione à prò di l'amparera di u corsu. In particolare u sustegnu à l'associu scola corsa pè 2023-2026.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 165 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2026

Rapport n° 165 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2026

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ma ci hè bisognu di fa vutà l'urgenza. Hè fatta digià ?

Bon, ditemi appena, site faticati ! Nò ma veramente, ùn avete micca vutatu l'urgenza nant'à stu raportu ! Dite n'importa chè. Avete vutatu a derugazione pè u tempu di travagliu. Quessa sì. D'accordu.

Allora u Presidente ci hà da spiegà perchè simu ubligati di cunsultà stu raportu di manera urgente pè piacè, in duie parolle.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sapianu chì sta cunvenzione avia da intervene. Avemu avutu u documentu necessariu in principiu di mese è u tempu d'esaminà li è d'accatastà tutta a nostra pruposta bugettaria hè passatu un pocu di tempu, è dunque pè pudè preparà di modu appaciatu è tranquillu a rientrata prossima ci vole à passà a decisione, o in tutti i casi, sottumette stu dibattitu à discussione è a deliberazione oghje pè esse in piazza pè settembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

È s'ellu passa appena tardi sta sera, ghjè perchè emu fattu piacè à Saveriu Luciani chì ùn ci pudia micca esse prima.

Iè v'emu aspettatu ! Eccu. Allora state à sente.

M. le Président Gilles SIMEONI

A gattiva nutizia hè chì vi truvate ind'è una cumissione chì site sette è site u solu omu. Ci hè sei donne. L'emu decisa sta mane.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn l'hà sa ancu. Dopu ti spiecu.

Ghjè pè l'assemblea di zitelli. Ti ritrovi... Ùn ci hè chè donne in a ghjuria. Iè ! È tù !

M. le Président Gilles SIMEONI

Site furtunatu duie volte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, què sò e decisione di sta mane.

Presidente, avete a parolla, a tenite è ci presentate stu raportu pè piacè.

Emu da **vutà l'urgenza**, scusate.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astenzione ?
Quale hè chì ghjè à prò ?

Tuttu u mondu ghjè à prò. Andate puru.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu.

Dunque una presentazione di situ raportu impurtenantissimu nant'à l'immersione à prò di l'amparera di u corsu è a partita « sustegnu à l'associu Scola Corsa pè u periodu 2023-2026 », ancu sè di sicuru a nostra pulitica à prò di l'immersione ùn si limiteghja micca à u sustegnu à Scola Corsa, postu chì, a sapete, emu vutatu u 30 di ghjugnu scorsu, quasi un annu fà, un raportu strattagicu, chì prisintava una dimarchja nova chì facia di l'immersione linguistica

propriu un puntellu maiò di a nostra pulitica linguistica à prò di l'imparera è di a pratica di a lingua corsa.

Quandu dicu « l'immersione », vogliu ramentà chì - parlaremu dopu di l'immersione à a scola, ch'ella sia publica o assuciativa - ci hè à tempu l'immersione in lu sistema educativu è l'immersione ind'è a sucetà, per esempiu u sustegnu à e case di a lingua, è l'immersione in lu sistema educativu, hè un dibattitu di fondu chè n'emu avutu prima di piglià a decisione di finanzia Scola corsa.

Sta visione di l'immersione ind'è u sistema educativu, hè una visione chì ùn oppone micca l'insignamentu publicu è l'insignamentu assuciativu. À u cuntrariu, emu circatu à tirà l'insignamenti pusitivi di ciò ch'hè statu fattu in altrò, per esempiu in Britannia o à u Paese Bascu, è emu vistu in sti rughjoni custi l'insignamentu immersivu assuciativu avia rinfurzat u dimarchja generale à prò di l'immersione linguistica in un sistema educativu publicu.

E vogliu sottulineà subbitu subbitu à l'orlu di a mo presentazione chì hè digià u casu in Corsica, postu chì si sà chì emu parechji siti d'insignamentu immersivu. Sò sei mi si pare, Bernard ? 6, è anu da passà, parlu di i siti immersivi induve l'insignamentu publicu, à 23 pè l'apertura di settembre chì vene postu chì a circularia chì urganizeghja u dispositivu academicu d'insignamentu di a lingua corsa in u primu è u secondu gradu, una circularia chì esce tutti l'anni, hè venuta à rinfurzà u sustegnu à i siti bilingui immersivi è à facilità u passeghju d'una situazione di situ bilingu à una situazione di situ immersivu. Dunque, ghjè qualcosa, mi si pare, di favurevule è pusitivu assai è face dinù a dimustrazione chì a nostra scumessa di di chì sustenendu l'insignamentu immersivu assuciativu aviamu da rinfurzà l'insignamentu immersivu publicu, a nostra scumessa hè in traccia di riesce.

Allora oghje, dopu à avè postu u sustegnu à l'immersione cum'è un puntellu maiò di a nostra pulitica, dopu à avè decisu annu à l'unanimità d'un sustegnu finanziariu à prò di l'insignamentu assuciativu purtatu in Corsica da Scola Corsa, vene u tempu di a cuntrattualisazione pè tre anni incù l'associu chì urganizeghja st'insignamentu assuciativu immersivu.

Allora quandu venimu davanti à l'Assemblea di Corsica pè dumandà un sustegnu finanziariu impurtante, di sicuru, ci affianchemu à un bilanciu : quello di ciò ch'hè statu fattu da l'associu ch'emu sustenutu.

Allora stu bilanciu, l'avete vistu in stu raportu, hè un bilanciu pusitivu assai. Ci sò oghje scole immersive assuciative in Bastia, in Biguglia, in Sarrula. Funziuneghjanu assai bè. Avete vistu chì l'effettivi sò cresciuti assai. U bilanciu pedagogicu hè bunissimu, grazia l'impegnu maiò di e squadre educative. Si

tratta di l'insignanti, di l'aiute materne, dinù di tutti l'intervenanti. Eppò ci hà da esse l'apertura d'un situ novu à a rientrata di settembre in Corti, cù una squadra mutivata assai, è dinù un prugettu purtatu da a cità di Sartè.

Pè ciò chì tocca à l'attività, avete vistu in pagine 4 è 5 di u raportu chì hè stata veramente forte è furtissima, oghje venimu à dumandà à l'Assemblea di Corsica di sustene a dimarchja à prò di 71,5 % di u bugettu tutale, à pocu pressu 700 000 € nant'à un milione à l'annu.

Allora chì sò e spese pigliate in carica da stu finanziamentu ?

Prima, tengu à ramintà chì a scola assuciativa immersiva hè gratisi pè e famiglie, i zitelli ùn paganu micca ; chì i 30 % di a parte chì ùn hè micca finanziata da à cullettività s'è vo vutate u raportu, vene da cuntribuzione private da ghjente, o imprese chì sustenenu l'associi, è sti soldi publichi venenu à sustene u funziunamentu è à titulu principale di sicuru, un finanziamentu di e cariche di persunale.

Tengu à ramintà dinù chì, s'ellu hè previstu un finanziamentu nant'à trè anni, ci hè a pussibilità ch'ella diminuisca sta cuntribuzione postu chì ci hè a pussibilità di cuntrattualisazione incù u Statu, chì normalamente ghjunghje dopu à cinqu'anni di funziunamentu, ma chì pò ghjunghje prima si u Statu decide una derugazione. Emu dumandatu sta derugazione. Rimpimu e cundizione chì permettenu di dà la. E s'ellu intervene una accordu di u Statu pè a derugazione, tandu ùn averemu più di cuntribuisce à ste spese.

Vogliu di dinù chì sò soldi di sicuru, ma tengu à ramentà, l'aghju quì, chì u costu, s'ellu si pò trattà di costu, mezanu di a cuntribuzione pubblica pè un sculare è, ind'è u publicu, di 6 980 € en moyenne, è chì seria, attraversu u sustegnu prupostu à Scola Corsa, di 7 000 €, dunque duie somme chì sò à pocu pressu pare.

Dunque pensu chì ci vole à cuntinuà à rinforzà.

Ci vole à insiste dinù nant'à u travagliu cullaborativu incù u retturatu chì, certe volte, quand'emu parlatu di u sustegnu è di u sviluppu di l'associu immersivu, avia un'argumentazione chì pudia cunduce à oppone, per esempiu in termini di risorse umane, e dispunibilità pè l'immersivu publicu è e dispunibilità pè l'immersivu assuciativu.

Vogliu ramintà chì ind'è u quattru di u Cuntrattu di pianu chì averia da esse zifratu da quì à pocu, emu previstu di dappià e somme chì sò cunsacrate à a lingua corsa. Dunque passà à pocu pressu da 17 à 34 milioni. E di sicuru ci serà ind'è u quattru di st'inviluppu rinforzatu, un sforzu impurtantissimu nant'à a

furmazione è nant' à a furmazione particularamente, è u pianu di furmazione in u primu gradu.

Dunque ne finiscu dicendu chì, di sicuru, u dibattitu d'oghje è aspettatu assai.

Pensu chì parechji di voi è parechji eletti chì sò quì anu avutu l'occasione d'andà à vede ste scole immersive, a manera ch'elle funziunenghjanu, ch'ella sia in Bastia o in altrò in Biguglia. Un sò ancu à andà in Sarrula. Sò andatu è aghju da andà, è più chè mai, ind'è i siti immersivi pubblici. Si sà per esempiu, pè mintuà u travagliu rimerchevule chì ghjè fattu in Ghisunaccia, u travagaliu rimerchevule ch'hè fattu quì in Aiacciu è in altrò.

Tengu à ramentà dinù chì ci hè una complementarità ind'è a nostra offerta d'immersivu à u livellu di l'educazione, incù u sustegnu dinù à i centri, ch'ella sia i centri in cità o i centri d'immersione ind'è i paesi, in Corsica sottana è in Corsica suprana.

Dunque eccu u raportu chì vene à cunsacrà st'andatura nova è stu rinforzu glubale di u nostru impegnu à prò di a nostra lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Pesidente.

Ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione è di a cultura. Quale hè chì u presenta ? Avete a parolla.

Mme Frédérique DENSARI

A ringrazià vi, Cara Presidente.

Ce rapport a été présenté par M. Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse

Mme Muriel FAGNI a demandé des précisions sur le mécanisme de contractualisation, sur ses délais et ses conséquences budgétaires.

M. Bernard FERRARI a explicité que le temps de contractualisation était normalement de cinq ans mais pouvait intervenir plus rapidement pour les communes ayant 300 logements nouveaux.

Les premières écoles qui ont été créées et soumises aux cinq ans « obligatoires » bénéficieront de la contractualisation dès 2026.

Cette contractualisation viendra alléger, de manière considérable le fonctionnement de ces écoles associatives sachant que le cout d'un enseignant est de 50 000 euros/an.

Mme Muriel FAGNI s'est dit convaincue du bienfondé de l'enseignement immersif, tant dans le public que dans le secteur associatif, deux secteurs complémentaires.

M. Bernard FERRARI, reprenant l'exemple basque, a témoigné de l'émulation et des partenariats créés entre l'associatif et le public, notamment en matière de pédagogie.

M. Saveriu LUCIANI a estimé que « Scola Corsa » répondait à une demande sociale et s'est interrogé sur la façon dont pouvait s'insérer une démarche associative dans la perspective du Plan Stratégique de la CdC, sachant que dynamiser l'immersif était incontournable.

Il a également rappelé que dans le public, Ghisonaccia ouvrait 5 classes immersives à la rentrée dans le primaire.

Il a ensuite souligné que le vivier d'enseignants n'était pas « exponentiel » et que la véritable question concernait les moyens de la formation.

La commission a émis un avis favorable (Non-participation du groupe Un Soffiu Novu)

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole a parolla ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Seraghju abbastanza cortu perchè chì i m'amichi sò pressati.

Dunque pè di vi chì ghjè interessante u dispositivu, à mè mi pare più chè interessante perchè soprattuttu in i lochi induv'ella ci hè una attesa, una attesa suciale, l'aghju dettu in cummissione. Ci hè stu bisognu, à un mumentu datu, di risponde dinù à a brama di a ghjente è di i parenti perchè ci hè quantunque una dumanda forte. Sta dumanda forte, è n'aghju parlatu in cummissione, ne parlu cusì à bulleghju cusì argomenti, ma ci hè quantunque u fattu chì in certi lochi... Un hè micca à fà u storicu, ma m'arricordu di e Ikastola

ci sò andatu à l'altru seculu, mi pare in 1997-1998, sò andatu parechje volte dunque era interessante, ma ci era dinù l'aspettu Euskadi chì m'interessava perchè chì Euskadi finanziava, a sapete bè, l'uffiziu publicu di a lingua basca, dunque Pyrennées Atlantiques, finanziatu in parte da u governu autonomu bascu. Quessa ci vole à sapella, lampanu tutti l'anni trà 400 è 500 000 euri. Ghjè interessante di sapella perchè chì sustenenu dunque st'idea di lingua pubblica è assuciativa.

Ghjustu pè di vi dunque chì ci hè sta dumanda, è ghjè impurtente, è à listessu tempu, ùn ci vole micca à scurdà ci, tutti quant'è no simu quì, di sta storia, a storia di rivendicazione, perchè ci hè un periculu pè noi à faticà ci cusì è à ripusà ci nant'à iniziative chì ponu durà è chì ponu ghjuvà ancu unepochi d'anni, ma u più impurtente pè noi ghjè di pone un sistemu. U sistemun dumane matina ne parleremu forse ancu di più, perchè chì ci hà da vulè à mette in l'impalcatura di l'autunumia o di a supranità, à sceglie, è soprattuttu nant'à u duminu di l'educazione.

Ghjustu quì pè di vi chì accantu à Scola Corsa è a dicu bè, ci vole ch'ella ci sia una risposta apposta induv'ellu ci hè sta dumanda, induv'ellu ci hè stu bisognu, accantu ci hè quantunque una mossa interessante è chì ùn hè micca cummandata da u retturatu. U retturatu, l'avete citatu, hà una lettera d'inquadramentu chì propone, ma l'iniziativa, pè avà, sò iniziative militente di ghjente chì anu attaccatu à fà u corsu pè certi quarant'anni fà.

Avete pigliatu u casu di Ghisonaccia, vogliu salutà quantunque chì ci hè 26 scole à a rintrata pubbliche, ghjente chì ùn dumandanu nunda. Sò ghjente chì si sò impegnati, noi l'emu travagliatu tutti insieme, ma ghjè un mudellu interessante. Sei scole materne immersive. Ghjè una generalisazione cume a dumandemu noi, ùn ci hè micca un'altra scelta. Entrite in l'immersivu. E à u primariu, u ciculu dui, ci hè tuttu in ciculu avà chì ghjè immersivu, tutte e scole. À a rientrata ci hà da esse à pocu pressu nant'à Ghisonaccia più di 250 zitelli in immersione, immersione micca dichjarativa ma immersione vera. A dicu perche chì a sapete bè, chì u prucessu chè no femu certe volte si tene, ghjè u fattu chì certe volte avete e scole chì dicenu « simu bislingue », ma sò bislingue quant'è quelle chì sò standard.

Ùn sò micca quì pè criticà li, ma u interessu pè noi oghje aldilà di scola corsa. Eiu v'invitu à andà à vede una scola dinù duv'ellu ci hè un travagliu di fondu chì ghjè fattu. Eiu ci sò andatu parechje volte, in Ponte Novu, à Ghisonaccia l'été capitu bè, ci sò 3 o 4 scole cusì, u Vescuvatu dinò. Sò scole chì sò esemplarie à u nivellu di a pedagogia, perchè chèaldilà di u corsu ci hè quantunque u sforzu pedagogicu di fanne di più, è i risultati in matematiche è in francese sò superiori à ciò ch'ella si face in una scola standard. Dunque aldilà di

a pedagogia di u corsu ci hè sta pedagogia forte nant' à e cunniscenze è l'acquisti.

Dui punti cusì è dopu arresteraghju.

Ci hè stu bisognu pè voi, a dicu cusì l'aghju dettu digià un'altra volta di marcà quantunque cù una misura chì mi pare à mè più chè logica. Serebbe l'indennità à dà à tutti quelli chì facenu u sforzu in u publicu dinù d'insignà u corsu.

Verificatu, valutatu, micca pè ride, ma emu vutatu una muzione tutti in seme d'ottobre scorsu duve dumandavamu à mezu à d'altre misure, sta bunificazione di i persunali pigliata in contu da a regione se u Statu ùn vole micca, cum'elli anu fattu l'Alsassiani. Mi pare un puntu maiò, un segnu maiò, pè dì à u Statu « guardate, noi dinù pigliemu in contu è di manera forte sta pulitica linguistica ». Quessu ghjè un puntu interessante.

U secondu ghjè a negoziazione cù u Statu à pas constant, dice u Pinzutu. Emu bisognu avà, ci hè u cunsigliu academicu territoriale prupostu tant'anni fà da l'amicu Ghionga, ch'emu messu in piazza in u 2018, ci hè vultutu u tempu quantunque, è stu cunsigliu serebbe l'organu di cugestione di a pulitica linguistica, chì piglia à tempu diceraghju a prugramazione ma dinù a carta sculare, aperture è chjuviture.

Ghjè impurtente pè noi d'avè capunanzu i dati di rientrate, chè no siamu quantunque in situazione d'avè u sfrezzame, le fléchage, di i posti è di prupone ancu noi a nostra pusizione. Perchè oghje ghjornu, chì cumanda ? Chì decide ? E chì face ? Ghjè u Statu, ghjè u rettore, da a data di e vacanze à u restu. Dunque per noi ghjè impurtente chè n'appimu u cunsigliu academicu territoriale in anda, ch'ellu viaghji, ch'ellu viaghji bè è ch'ellu ci sia una decisione è soprattutto un raportu di forza, micca un raportu di forza pè sbundà e porte ma un raportu di forza chì ci permette di facci la valè, per via ghjustapuntu di sta rivendicazione storica chì hà quantunque più di 50 anni. Quessa hè una.

U secondu puntu, hè quì ci vole à fà un sforzu, vistu u sviluppu, è l'aghju detta ancu in cummissione, vistu u sviluppu di l'insignamentu di u corsu, ci hè quantunque oghje più di 15 000 zitelli chì sò in amparera di u corsu s'è no cuntemu attempu u primariu, duv'elli sò 12 000 quantunque, ghjè u stadiu di Furiani guasi pienu. Dunque, ci hè un bisognu di sviluppà e squadre pedagogiche d'inquadramentu, perchè emu 13 cunsiglieri pedagogichi, l'aviamu vint'anni, pè dece volti menu di zitelli. Dunque, ci hè stu bisognu dinù d'avè un inquadramentu è quessu u Statu a ci deve, mi pare, vistu u sforzu chè no femu. Avete parlatu di u CPER, di u Contrattu di pianu chì hà da duppià à pocu pressu, da 17 hà da passa 33 o 34 milioni, tantu megliu. Ma vole dì chì ci hè

quantunque un sforzu di a Corsica è ci hè un bisognu avà d'avè un sforzu di u Statu à livellu di e risorse.

Un puntu dinù chì mi pare impurtente à sottulineà cù u Statu, ghjè u fattu chì ci hè bisognu d'una risorsa umana, ce qu'on appelle en français « le vivier ». S'è no pigliemu oghje l'ufficialità, se a mettimu ind'è e scole, ùn avemu micca i mezi d'insignà u corsu immersivu in tutte e scole. Ne simu belli luntanu.

Vole dì chì ci hè un bisognu di rinforzà l'insignamentu da a materna sinamente à l'università è d'avè una valutazione, è soprattuttu d'avè una generalizzazione.

M'arresteraghju quì, ne parleremu forse u ghjornu chè vo pruponerete u pianu strategicu. Ma avete capitu bè chì e misure, quì n'aghju un saccu pienu di misure, ci n'hè pè tutti da i chjuchi à i grandi.

Ma pigliu un esempiu : l'amparera di a lettura di u corsu. Oghje ci sò e scole immersive materne. Noi, in Ghisunaccia, per esempiu, ci anu da esse dui corsi preparatori, dui corsi elementarii prim'annata è un corsu elementariu second'annata. Adopranu oghje u metudu ch'è n'aviamu finanziatu tant'anni fà, guardu quì u direttore di a lingua, Monsieur Ferrari, u famosu metudu chì hè custatu 150 000 euri sò ùn mi sbagliu, è chì oghje vene à tiru, vole dì chì i stitutori u piglianu in manu per amparà a lettura di manera simultanea cù u francese. On apprend au CP le français et le corse en même temps. Emu pigliatu l'esempiu catalanu, micca bascu per una volta, quessa si face avà in certe scole di Corsica.

Ci vole à sapella, a dicu quì sta sera, avà a quistione chì mi pare interessante ùn hè micca affare di soldi, ùn simu micca à un milione vicinu... Perchè i soldi ùn facenu micca una cultura è una lingua, ghjè a vuluntà pupulare a sapete bè, ghjè a vuluntà di l'omi è ghjè dinù l'acquistu puliticu.

Arricurdatevi, o sgiò Presidente, 2016, Vallaud-Belkacem quandu l'emu dettu « on veut l'immersion, on veut un plan de formation ». Oghje vulemu l'immersione, vulemu l'aggregazione à un antru livellu, è un pianu di furmazione chè n'emu prupostu tandu chì hè principiatu bè ma chì ùn basta micca. E s'ellu ci vole à mette i soldi dinù di a cullettività, mettite pè a bunificazione di l'insegnenti è pè u pianu di furmazione. Ci serà ind'è u CPER è forse ch'ellu ci serà mezu, pensu chì serebbe ancu una bona, d'integrà scola corsa ind'è u CPER pè un stà à ghjustificà à mumentu datu certe spese.

Ghjè impurtente d'integrà l'immersivu associativu in lu cuntattu di pianu, serrebbe una ricunniscenza attempu à una manera di regulà diceraghju a strategia di l'assemblea. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président, Chers collègues,

Concernant ce rapport, je souhaiterais vous apporter le témoignage de la commission de la culture, de l'éducation, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux ; témoignage qui viendra évidemment conforter le bilan plus que positif de Scola corsa qui est dans ce rapport.

En effet, le 7 avril dernier, avec mes collègues et dans le cadre des travaux sur la thématique langue corse, la commission s'est délocalisée dans le Cismonte afin de visiter les écoles associatives Scola corsa à Biguglia et à Bastia.

Il s'agissait d'éprouver pendant quelques heures la réalité de l'enseignement immersif associatif, d'échanger avec tous les acteurs concernés et ainsi enrichir le rapport d'orientations sur la langue corse du Président du Conseil exécutif.

L'école maternelle immersive de Biguglia est installée dans les locaux de l'école élémentaire Simone Peretti, et l'école maternelle grande section de Bastia dans les locaux du groupe scolaire Georges Charpak. Bien qu'hébergées dans des établissements publics, leur fonctionnement est totalement indépendant.

Les parents d'élèves que nous avons rencontrés sont très impliqués dans la vie de l'école, tant dans les activités périscolaires que dans la vie autour de la classe. La transmission de la langue et le besoin d'appartenance à une communauté sont des éléments prégnants de nos rencontres.

Ainsi, des enfants de parents non-corsophones et non-corses sont inscrits dans ces écoles dans un souci d'intégration et d'adaptation à la société corse. Et nous avons pu constater que ces petits étaient corsophones en 2^{ème} année de maternelle.

Par exemple aussi, il y avait un petit enfant anglais qui était inscrit à l'école de Bastia qui parlait aussi bien l'anglais, le corse et le français.

Donc, il y a une véritable émulation qui se dégage de cette communauté éducative. D'ailleurs, une maman d'élève non-corsophone a expliqué avoir souhaité que son enfant intègre l'école, et son témoignage a permis de comprendre la nécessité pour des parents de faire enseigner la langue à leurs enfants, ce qui les incitait eux-mêmes à intégrer des formations en langue corse afin d'échanger avec eux et participer à la vie associative de ces écoles.

Les enfants issus de ces écoles connaissent une facilité d'apprentissage des langues et l'ouverture au plurilinguisme fait partie des priorités des Scola corsa, comme la mise en œuvre d'une nouvelle activité périscolaire consacrée à des cours d'anglais sur l'école de Bastia.

Alors, nous avons bien sûr rencontré le Président de la fédération, Ghjaseppu TURCHINI. Lors de notre échange, il a estimé, je le cite, que « des écoles fonctionnaient déjà sur le modèle public, mais sans le financement, et qu'il ne fallait pas opposer le modèle d'éducation associative à celui classique du public.

Selon lui, l'enseignement immersif dans le public était un sacerdoce. Même s'il a enseigné longtemps dans le public, aujourd'hui pour lui c'était compliqué. Ce sont ses propos, je le cite.

La différence entre l'immersif et le bilingue se faisait dans la continuité de la pratique de la langue, hors les heures de classe. Et le modèle immersif était le seul moyen de maintenir la langue vivante, et ce malgré les réticences de l'Education nationale.

Il a rajouté, avec un petit clin d'œil, que l'Etat français en était convaincu, puisque toutes les écoles à l'étranger sont des écoles immersives.

Nous avons également échangé avec les enseignants qui nous indiquaient que le profil des parents avait changé au fil des ans, passant dans un premier temps d'enfants de militants à des enfants de tout horizon.

Aujourd'hui, les Scola corsa accueillent aussi des enfants de nationalité étrangère, de parents non corses et de toutes origines sociales. De ce fait, l'entre-soi ne peut pas être un argument opposable.

Aujourd'hui, la bonne réputation des écoles Scola corsa n'est plus à faire. Plébiscitée par des parents d'élèves, les demandes d'inscription sont de plus en plus nombreuses et d'ailleurs, c'est à souligner, lors d'une visite des

inspecteurs de l'Education nationale, il a été acté que tout était conforme au niveau des locaux et du matériel, mais surtout du point de vue pédagogique. Et le type de scolarité est apparu très efficient et les inspecteurs ont souhaité s'inspirer de certaines pédagogies afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans le public et d'impulser un changement dans le rapport des enfants à l'école. Moi, j'ai trouvé cela intéressant, c'est pour cela qu'il fallait vraiment le souligner.

Ces écoles associatives, laïques et gratuites, qui répondent à toutes les attentes, ont pour objectif une contractualisation, vous l'avez compris, avec l'Education nationale, parce que malgré le succès croissant de ces écoles, la problématique financière reste le principal obstacle. C'est pour cette raison que la Collectivité de Corse, en l'absence de contractualisation, est sollicitée pour un financement.

Ùn ci vole micca à oppone lingua corsa è lingua francese, è à u cuntrariu, a maestria di a lingua corsa aldilà di a trasmissione di a nostra storia, di nostri usi è di i nostri sapè fà permette dinù un apertura nant'à i paesi di i mari terranii è di l'Europa, cum'ellu hà dettu dinù sta mane a Signora Presidenti di l'Assemblea.

L'avete capita, saremu à fianc'à scola corsa è vuteremu in favore di stu raportu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Muriel. Quale hè d'altru chì vole parlà ? Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu.

O sgiò presidente, di sicuru, emu da vutà cù gran'piacè stu sustegnu à l'insignamentu immersivu in e scole gestite da Scola corsa, perchè chì pensimu chì simu cunvinti chì l'immersione hè l'arnese maiò pè l'amparera di a lingua corsa.

Ma eiu, aghju una piccula demezza persunale presidente, è Muriel hà appena rispostu ma ùn sò micca cunvintu da a so risposta.

Eiu sò un militente di a generalisazione di l'immersione ma sò un figliolu di a scola pubblica. Sò statu unu di i prima elevi di u sgiò Sicurani cù Anna Rocchi in l'anni 70. E a mio paura hè chì ste scole private, aldilà di l'insignamentu di u corsu, diventinu una riserva di figlioli di burghesi.

Allora per cacciammi sta paura, vuleria avè u livellu socioeconomicu di i parenti di i zitelli scritti in ste scole. Perchè per mè, u mischiu suciale hè impurentissimu pè l'amparera è a prumuzione di a lingua corsa.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Nadine !

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Allora di sicuru, ci parenu sciffri impurenti. 4 milioni.

Sapete, quand'è no andemu, perchè chì sti trè anni passati, simu andati spessu è scambiemu spessu incù l'Occitani è i Baschi. Quand'elli vedenu e facilità chì a Corsica hà avutu, pè via di a Cullettività di Corsica, à mette in ballu cusì in furia ste scole, ùn li si pare mancu vera. Perchè chì elli, ch'ellu sia u Paese bascu, sò 40 anni ch'elli scumbattenu è di sicuru ci sò centinaia di zitelli... Sò andata ultimamente à a festa di a lingua vicinu à Bayonne è ci eranu 25 000 persone. Quasgi tutti eranu giovani è ùn avemu micca intesu parlà francese. Sò zitelli di tutte e classe suciale.

Dunque quand'elli vedenu chì noi, per via di u fattu chè no siamu à e respunsabilità è chì i naziunalisti sò à e respunsabilità d'una regione, è chì porta hà difesa di a lingua, ùn li si pare mancu vera d'avè fattu in cusì pocu tempu un travagliu tremendu. È tuttu què ghjè di sicuru u travagliu di i benevolententi è di i militenti di a lingua, ma ghjè dinù è soprattuttu u fattu chì a Cullettività di Corsica accumpagna finanziariamente sta dimarchja. Què ghjè un puntu maiò ch'ellu ci vole à puntellà.

Ghjè per què chì quandu aghju intesu nanzi, annant'à u raportu d'attività, « site bon gestiuarii, ma ùn ci sò micca decisione pulitiche ». Ùn sò mancu appena d'accordu. Perchè chì sè a lingua, mi si pare ch'ella face parte di i nostri fundamenti di a nostra lotta, s'ella ùn ci era micca stata sta decisione dui anni fà, scumbattiamu torna à quandu pè avè i posti in bislingu, à quandu... Ecc., ecc.

Dunque, eiu pensu chì ghjè stata una decisione pulitica forte, furtissima da a Cullettività d'accompagnà, perchè ùn era micca faciule. Emu avutu assai cuntestu, ancu nentru à st'emiculu. Dunque un accompagnamentu puliticu è finanziariu maiò. Què ghjè u primu puntu.

U secondu puntu, quand'è no vedimu torna chì un quartu di u finanziamentu hà da vene d'un antra, ùn hà da micca da esse publicu, ùn hà da micca da sorte di a Cullettività, vole dì chì u populu, hà pigliatu cuscenza perchè chì daretu à st'intraprese, daret'à ste ghjente chì anu da dà un 1,3 M€ pè pagà e scole corse, pè pagà l'insignenti maestri è l'aiute materne di e scole corse, vole dì chì ci hè una presa di cuscenza pulitica è què vale tuttu. Vale e decisione di u retturatu, à puntà tutti l'anni pè avè un postu in più, ecc., ecc.

Ghjè u populu chì vole què, ùn hè micca l'educazione o u ministeru di l'Educazione naziunale, ghjè un antru affare. Què ci vole à avè lu à mente in tantu chè militenti pulitichi è militenti di a lingua, ci vole à integrà lu. Ghjè qualcosa chì hè fundamentale. Ghjè chì sta rivendicazione è quella di u populu, hè spartuta da u populu.

Diceraghju dinù chì ci hè un puntu maiò à travaglià. Ci vulerà forse à incalcà di più. Emu messu quist'annu in piazza un annu preparatoriu pè l'insignamentu immersivu assuciativu, ghjè una sperimentazione è s'hà da megliurà cum'è no femu pè tuttu ogni volta chè no sperimentemu qualcosa. Hè statu dinù aiutatu da a cullettività.

À principiu emu avutu 7 maestri è aiuti maestri. Quist'annu ci so digià 20 persone chì dumandanu. Vole dì chì Scola corsa oghje, hà un certu successu, una certa credibilità è ci vole à cuntinuà cusì.

Dunque ghjè un puntu maiò ma di sicuru una debulezza, perchè chì puderemu vince sta battaglia nant'à a lingua se dumane avemu un arnese forte di furmazione. E ci vulerà à mette in piazza, digià l'annu prossimu ci hà da esse un cunsigliu pedagogicu pè accompagnà ste squadre pedagogiche, ma ci vulerà in ogni modu un centru di furmazione forte, chì possi accompagnà è e scole materne è l'elementariu pè i metudi d'amparera, è di lettura, è di scrittura, ecc., e materie specifiche.

Dunque secondu mè, ghjè propiu un raportu, un cartulare d'impurtenza maiò, ci vole à avè ne cuscenza.

E ringraziemu tutti i benevulenti, tutte l'intraprese è tutti i Corsi chì aiutanu a scola materna.

E ringraziemu dinù a Cullettività di Corsica, chì hè sempre à fianc' à scola corsa.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande di parolla ? Paul-Felix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Aghju da fà la à la corta.

Ghjè un bè chì a Cullettività mettessi di manera forte à manu à a stacca pè pagà u funziunamentu cumpletu guasgi di ste scole immersive chì pè u mumentu sò 100 % private, è pè u mumentu ùn ani micca di manera ufficiale un abilitazioni d'educazione datu da u retturatu francesu. Ma ghjè qualcosa chì ci vole à travaddà parchì daretu ci sò i mezi dati da u Statu.

In Britannia, ci sò 4 000 zitelli chì sò in u sistema chì ghjè statu cunvenzionatu è aiutatu, è l'ani datu un derugazioni pè fà abilitazioni à sti scole dopu à 18 mesi. Vo dì chì duvemu aspittà pè l'annata chì vene un abilitazione. Face partita di a manera di dà appena di rispettu à a Corsica, soprattuttu avà chì si discuta di a ricunniscenza maiò, d'un fattu puliticu pà andà bè più luntanu ch'è no avemu avà.

Pè parlà di u finanziamentu, ben sicuru ci hè a Cullettività. Nadine l'hà detta ci sò quiddi incu i famiddi, i parenti chì aiutani è chì portani i soldi. Mà ci vole dinò chì tuttu u mondu si mettissi in u sensu di fà funziunà l'aiutu. Quandu in Bastia ci hè una serata d'aiuta fatta da i parenti da a scola è chì a merria stessa di Bastia ùn dà micca l'autorisazione pè fà a serata, è ch'ellu ci hè in più u scherzu di purtà e forze di pulizza pè fà piantà a serata, ci hè qualcosa ch'ùn vè più.

Allora cascata in u locu duv'ellu ùn ci hè nimu chì ascolta qualcosa di gattivu, ma vò dì chè ùn simu micca in una dinamica pulitica cumpletta. E a vi dicu francu, ci hè qualcosa chì mi diranghjava in su locu è comu hè vinuta. Ci vole chì l'affari si mettissini ingiru, à un ordinu puliticu forte pè a difesa di a lingua, ma chì tuttu u mondu tiressi in u stessu sensu.

Pensu chì ùn basta micca ciò chì ghjè statu prupostu, perchè se no vo dì ch'emu da stà nant' à 5, 6, 7 o 8 scole, parchì un milione, sè no mettimi i posti d'insignenti è d'aiuti materni chì ci vole à mette, quandu si sà chì una paga à l'anni, più o menu,, cù e cariche è cù u funziunamentu sicundariu sò 50 000

eurò, ùn permetterà mai chè di pagà 20 parsoni. È cù 20 parsoni, cù st'aiutu forte da a Cullettività, ch'insignamentu pudemu purtà à quantu parsoni ? Discutimu di pocu. Vò di di fà un sforzu bè più maiò è ci vo metta una priorità nant'à i nosci bugetti, è ciò chì no vincimu nant'à u funziunamentu diciaraghju sicundariu, ùn metterimu podassi da quì à pocu tempu nant'à un fundamentale di funziunamentu chì ghjè a lingua, chì ghjè a noscia ricchezza è chì ghjè a difesa di ciò ch'ellu hè u nosciu populu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain, « Pè fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Grazie, Signora Presidente. In corte parole.

Pensu, à ascultà à tutti, chì ci sò trè punti chì sò liati ma à tempu appena difarenti in stu cartulare.

Prima, ci hè ciò ch'ellu dumanda, è ghjè stata difesa è presentata da l'esecutivu da sfarenti membri da l'assemblea, ghjè parmette a securisazione pè l'anni à vene di a scola corsa assuciativa. Què ghjè u primu puntu è ghjè stata detta è ci ralligremu di sta securisazione chì affacca cù u sustegnu di a Cullettività.

Ma aldilà da so ch'eiù sentu da i nostri dibattiti, ci sò dui altri punti chì mi parenu di primura : ghjè tuttu ciò chì face rifarenza à una pulitica ingiru à a lingua corsa, una pulitica à pro di a lingua corsa, purtata da a cullettività territoriale è què Muriel Fagni n'hà ammintatu unipochi di punti è in ballu ci hè statu parechji mesi di cunsultazione è hà da esce,, ma què a dicerà megliu cà mè, hà da esce un raportu aldilà di l'urientazione di pulitica linguistica, ma què ghjè u sicondu puntu.

Dunque u primu puntu oghje, ghjè u sustegnu di a scola corsa è a securisazione pà l'anni à vene.

U sicondu puntu ghjè a pulitica linguistica generale da mette in ballu.

U terzu puntu ghjè a negoziazione cù u Statu. A negoziazione cù u statu hà da purtà nant'à parechji punti, ma ùn pudemu micca, l'emu detta in st'emiciculu quì, l'emu detta mediaticamente, l'emu detta in parechji occasione, ùn pudemu micca crede à fà crede ch'emu da cuntinuà à discorre di l'autunumia, d'un accordu puliticu generale, lasciendu da cantu a questione di a lingua.

Dunque a questione di a lingua hà da esse è ghjè un puntu di primura par noi, hè stata detta, è parchè vogliu compie nant' à què parchè a quistione di a lingua è a neguziazione cù u Statu ci deve permette dinò di cambià l'affare à u nivellu di u sistema generale. Parchè sò chè no vulemu di sicuru, ghjè a sicurizzazione di scola corsa è di parmette, hè stata detta, di tuccà attraversu à e nostre pulitiche pubbliche più mondu pussibile è aiutà u più pussibile pè a ghjente pè avè accessu à stu tipu d'insignamentu.

Dunque pensu chì ci hè una cuerenza generale trà l'aiutu à scola corsa, a pulitica chì hà da messa in ballu in i mesi à vene è a neguziazione cù u Statu pà cambià u sistema generale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Tutti i gruppi si sò sprimati.

Pensu ch'aghju da passà avà a parolla à u presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè e vostre cuntribuzione.

Pensu chì ci hè, à so chì s'hè intesu, una forma d'unanimità nant' à i scopi è dinò nant' à a metudulugia.

Tengu à ramintà ch'ellu ùn si pò micca staccà, spiccà u nostru dibattitu, u nostru votu di sta sera di e nostre riflessione cum'ellu l'hà precisatu Rumanu Colonna.

Di sicuru chì secondu a piazza chì serà ricunnisciuta o nò à a lingua corsa, secondu ch'ellu ci sia un statutu d'ufficialità o nò di a lingua corsa, secondu ch'è n'appimu o nò u trasferimentu di a cumpetenza educativa di manera prugressiva, cambierà assai, assai e cose. E per risponde per esempiu à l'angoscia di Pierre Ghionga, sò dibattiti chè n'aviamu avutu ancu à l'internu di a famiglia naziunalista, postu chì certi pinsavanu è ponu ancu cuntinuà à pinsà chì ci era un risicu d'addebulisce l'insegnamentu publicu sustenendu l'insignamentu assuciativu.

Eiu, sò andatu versu stu dibatitu, stendu à sente à l'unu è à l'altu, è pensu chì ci vole à viaghjà nant' à duie anche, l'anca a più forte è quella di l'insignamentu publicu. Avaria da esse quella di l'insignamentu publicu, ma u fattu si sta chì ùn hè micca u casu per u mumentu. E si vede dinò chì à u livellu glubale, per riportu à i nostri scopi.

L'anca associativa hà ghjuvatu dinù à puntà a nostra dumanda, è si vede oghje dopu à un annu d'associativu, chè no passemu à 23 classe immersive grazi' à a vulintà di quelli chì facenu campà u prugettu pedagogicu di st'immersione, ma u retturatu hà quantunque facilitatu in u quattru di a so circolaria st'evuluzion. E d'apressu à mè l'hà fattu più per forza chì per amore.

Dunque eccu duve ci truvemu oghje secondu à mè è pensu chì ci vole à puntà. Ghjè vera chì ghjè una decisione pulitica, ma cù tuttu ciò chè no dimu, cù tuttu ciò chè no femu pè a lingua, cù u raportu d'orientazione, cù a visone glubale chè n'avemu di circa veramente à passà d'una pulitica à prò di a lingua à una pulitica linguistica, chì vole rinserisce a lingua corsa cum'è lingua naturale di tutti i spazii di a nostra sucetà pensu chì emu una visione glubale è chè no femu scelte pulitiche chì anu un sensu.

Allora aghju da compie dicendu chì, aghu ringraziatu à tuttu u mondu, è per ride appena cù Paul-Felix Benedetti, sò andatu eiu in e serate in Bastia, ùn sò micca qualessa hè quella chì ghjè stata un pocu cuntrastata, n'averaghju qualchì piccula idea forse, ma pensu chì e cumune è e merrie duv'elle ci sò e scole immersive associative, mettenu à disposizione e scole, i mezi, ci hè una vulintà di sustegnu. Quand'ella ci hè stata a serata in Bastia quella di l'Alb'Oru, ci era a ghjente, ci eranu raprisententi di a merria, l'aggiuntu à a lingua. Eramu parechji emu passatu una bella stonda.

Ma u scherzu era pè di : a sapete perchè chì i Brittoni anu avutu a derugazione à capu di 18 mesi ? Anu avutu a derugazione, e gattive lingue dicenu chì l'anu avuta più faciulamente perchè Jean-Yves Le Drian era ministru di l'armata. Allora eia pensu chì si da quì à qualchì mesi Paul-Felix Benedetti diventa ministru di l'armata in Francia, per a derugazione ùn averemu micca problema.

Mme la Présidente Marie-Antoinette Maupertuis

Allora avà ci vole à votà.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vota micca ? Astenzione ?
Quale hè chì ghjè à prò ?

UNANIMITÀ pè stu cartulare.

Auguri à u Presidente è à u Cunsigliu esecutivu.

Eccu, emu compie sta prima ghjurnata di sessione.

Dumaitina, ci ritruvemu à 10 ore, ma cercate à esseci à 10 orse. Vi diceremu dopu à che ora ci ritruvemu trà presidenti.

Eccu, à ringrazià vi !

La séance est suspendue à 20 h 45.



COMPTE RENDU IN EXTENSO

3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 29 E 30 DI GHJUGNU DI U 2023
3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 29 ET 30 JUIIN 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 ET 30 DI GHJUGNU DI U 2023
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

SOMMAIRE DE LA JOURNÉE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

Reprise de la séance à 11h45	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	5
Demande de parole de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	5
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	6
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 158 : Raportu « Versu un statutu d'autunumia per a Corsica » di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentarie è per l'Evuluzione Statutaria di a Corsica	
Rapport n° 158 : Rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse et M. Romain COLONNA, Président de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaire et pour l'Evolution Statutaire de la Corse	10

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Don Joseph LUCCIONI	23
M. Jean-Martin MONDOLONI	27
M. Paul-Félix BENEDETTI	31
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	33
Mme Valérie BOZZI	35
M. Jean-Christophe ANGELINI	36
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	41
M. Romain COLONNA	46
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	47
Le Président Gilles SIMEONI	48
Suspension à 14H17/ Reprise à 16H45	
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N°2023/E3/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Marie-Claude BRANCA du groupe « Core in Fronte » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse	
Présentation de la motion par Mme Marie-Claude BRANCA	58
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Jacques LUCCHINI	59
Mme Marie-Claude BRANCA	60
M. Jean-Christophe ANGELINI	60
M. Georges MELA	61
Le Président Gilles SIMEONI	62
VOTE motion	63
Motion N°2023/E3/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Serena BATTESTINI du groupe « Core in Fronte » : Pour la reconnaissance des victimes de la divagation animale	
Présentation de la motion par Mme Serena BATTESTINI	63
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	65
M. Hyacinthe VANNI	65

M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	66
Le Président Gilles SIMEONI	66
VOTE motion	67
Motion N° 2023/E3/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	67
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GHIONGA	69
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	69
M. Jean-Paul PANZANI	70
M. Saveriu LUCIANI	71
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	71
M. Pierre GHIONGA	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	72
Le Président Gilles SIMEONI	72
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	74
VOTE motion	75
Séance levée à 17h25	

La séance est reprise à 11 h 45 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cunsiglieri esecutivi, cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, per piacè, ripigliate e vostre piazze, mu da principià sta seduta.

Dunque à l'ordine di u ghjornu, avemu dui raporti chì v'aghju da presentà prima eiu, dopu i presidenti i e cummissione. Eppo dopu averemu dinù e muzione. Vole di chì cum'ellu hè meziornu menu un quartu, emu da ripiglià a sessione dopu meziornu, à trè ore, perchè chì à duie ore è mezu emu da fà una cunferenza di i presidenti.

Dunque duie ore è mezu cunferenza di i presidenti pè fà un puntu, dopu ripigliemu a sessione pè compie i nostri cartulari, eppo dopu ci serà l'intercommission, tutte e cummissione di l'assemblea chì s'addunisceranu quì senza nimu, frà elle, pè pudè avè un primu dibattitu nant'à u raportu chì serà presentatu da u presidente di l'esecutivu marti prussimu.

Eccu pè un puntu organicu. Ci hè una dumanda di parulla è ghjè di dirittu. Passu a parulla à Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziu, Mma a Presidente.

Depuis le début de la semaine, dans une certaine indifférence, selon des procédés bien connus, on a interpellé tous azimuts de très jeunes garçons, avec un membre de l'exécutif de Corsica Libera, qui a été relâché au bout de 48 heures sans qu'aucune charge n'ait été retenue, et on a passé 48 heures à lui poser des questions sur ses opinions. Et jusqu'à ce matin, où on a transféré un très jeune homme de 16 ans, dans des conditions scandaleuses et au mépris du droit, sans prévenir son représentant légal alors qu'il était déjà dans l'avion, sans aucune affaire, sans que personne n'ait été informé, tout juste ses avocats, pour le sermonner apparemment, selon les mots qu'a pu entendre son avocat. Le juge va le sermonner, alors que ce jeune homme, depuis le début de la semaine, est interrogé non pas sur des faits qui pourraient lui être reprochés, mais sur ses amitiés, ses opinions, ses idées, ses envies, ses ambitions.

Y a-t-il un retour de la police politique ? C'est possible.

Est-ce que ce sont des procédés inacceptables au mépris du droit et au mépris des droits humains ? C'est une certitude.

Moi, je me pose la question, alors que la France est en train de s'embraser, est à feu et à sang, on a une démonstration de force, l'antiterrorisme vient montrer les muscles en Corse en arrêtant un très jeune garçon, en le transférant à Paris dans les conditions que je viens de vous décrire. On a besoin d'affirmer une certaine force, d'une certaine légitimité et on a besoin d'intimider, alors que j'avais eu l'occasion de le dire au ministre de l'Intérieur, des discussions sont en cours, alors qu'on parle d'un pseudo-processus, ça fait beaucoup. On nous parlera d'indépendance de la justice. Je trouve que ça fait beaucoup et souvent de coïncidence. Beaucoup et souvent.

Beaucoup et souvent à la veille de rendez-vous politiques.

Beaucoup et souvent avec certaines méthodes qui tentent un amalgame et une marginalisation.

Beaucoup et souvent sur la question des opinions politiques.

Allora eiu, a v'aghju detta in intruduzione, in una indifferenza guasgi generale, pè ùn di generale, ghjè ciò ch'è in traccia di passà pendente chè no simu quì à parlà di prucedu puliticu è storicu.

Eiu vi chjamu quantunque à esse attenti. Parchè e manipolazione sò parechje. Què pensu ch'è nimu quì, ciò ch'eu vengu di discrive, ùn la pò accettà. È quandu omu si rivendicheghja di u movimentu naziunale, ancu di menu.

A vulia purtà quantunque à a vostra infurmazione, fà la cunnosce è di ch'è, pè contu nostru, quessa ùn la pudemu micca accettà, è ùn l'acchetemu micca.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

V'emu intesa, Signora cunsigliera.

Vulia ghjustu di ch'è, eri ùn ci erete micca quandu aghju fattu u mo discorsu, aghju rimentuatu ch'èlle ci eranu state l'arrestazione di un zitellu, perchè ch'è un zitellu, dinò di membri di l'esecutivu di Corsica Libera è à un mumentu datu aghju dettu dinù ch'è st'arrestazione avianu un prufume appena puzzosu è sò mumenti ch'aviamu digià campatu, prima.

Donc, j'ai regretté ces arrestations. Je l'ai formulé de manière très claire hier. J'ai demandé aussi à ce qu'on œuvre collectivement pour une issue politique dans l'intérêt de tous, de la Corse et des Corses, que cette sensation de déjà vu était largement partagée et qu'elle devait nous inciter à travailler ensemble dans le cadre évidemment d'un processus démocratique.

Et au regard de ce que vous avez exprimé ce matin, il est clair que nous bannissons tout délit d'opinion, bien évidemment, que la présomption d'innocence doit évidemment prévaloir, pour tout le monde et partout et tout le temps, et à fortiori lorsqu'il s'agit d'un mineur, que le droit doit être plus que respecté et que les techniques d'intimidation, bien évidemment, sont à proscrire, et bien évidemment, nous serons très attentifs à ce qui va se passer dans les heures prochaines, et je demande à tous les groupes politiques d'être très attentifs à ce qui va se passer.

Et évidemment, je vous prie de bien vouloir me tenir informée, directement -directement- de ce qu'il adviendra dans les heures qui viennent.

À ringrazià vi pè a vostra intervensione.

U Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Iè vi ringraziu, Signora presidente.

Vi ringraziu pè e vostre infurmazione. Hà va detta a Presidente, ùn erate ancu à ghjunghje eri, pè contu meiu aghju dettu ci ch'eo pinsava in principiu di seanza, attempu à l'interpellazione o di a liberazione di un membru di l'esecutivu di Corsica Libera, so ch'eo pinsava dinù di l'interpellazione di giovani assai, è terzu puntu ciò ch'eo pinsava di l'incendiu contr'à a merria di Petrusella. In quattru ghjorni, ùn aghju micca da ripete.

Aghju pigliatu attu di so chè v'avete dettu. A sapete chì simu sempre stati attenti à u rispettu di i diritti, di tutti i diritti è moltu più quand'ellu si tratta d'un zitellu. Dunque vidaremu pendente a cunfarenza di i presidenti, attraversu à ciò chè v'avete dettu, l'altri rinsegnamenti chè no puderemu piglià dinù in corsu di ghjurnata.

Fate ci sapè, circheremu dinù à esse in cuntattu cù a famiglia è cù l'avucati pè piglià, à casu mai, una pusizione ancu nanzu à a fine di a sessione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora seremu attenti ind'è l'ore chì venenu à stu sugettu maiò dinù chì cuncerna a nostra pace cumuna.

Dunque ripigliemu avà u filu di u nostru prugramma.

Allora sapete bè, indè u nostru regulamentu à l'articulu 47 ci hè a pussibilità per e cummissione di pudè prудuce raporti à a dumanda di l'esecutivu quand'ellu hè, per esempiu, un raportu d'orientazione, à a dumanda di a cummissione di cuurdinazione, è hè statu u casu per via di a discussione chè n'avemu incù u statu nant'à l'evoluzione istituziunale di a Corsica.

Donc, conformément à notre fonctionnement parlementaire, et comme le prévoit notre article 47 de notre règlement intérieur, nous avons confié, à travers la commission de coordination, à la commission des compétences législatives, règlementaire et de l'évolution statutaire de la Corse, présidée par Romain COLONNA, la mission de travailler sur les statuts d'autonomie qui existent, en particulier en Europe.

Le rapport qui va vous être présenté s'inscrit, bien évidemment, dans la temporalité précise qui est celle des négociations entre les élus de la Corse et le Gouvernement, et plus globalement dans le cadre du projet de statut d'autonomie de la Corse qui est porté par la majorité actuelle.

La commission des compétences législatives et règlementaires a reçu ce mandat de la Conférence de coordination. Ce fut le 27 janvier dernier. Le rapport intitulé « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » est le fruit de plusieurs mois de travaux, d'auditions en particulier, multiples, particulièrement riches, auxquels nous avons les uns et les autres contribué et participé, et qui nous ont fait prendre conscience, s'il le fallait bien sûr, que l'autonomie existe dans plusieurs régions européennes, et que les peuples qui vivent dans ces régions ne s'en portent pas plus mal, bien au contraire.

Ce rapport aujourd'hui va vous être présenté par le président de la commission, Romain COLONNA. Il a déjà fait l'objet d'un passage évidemment en commission, vous le savez, pour ses principales conclusions. Et puis ensuite au CESEC, et également à l'Assemblea di a Giuventù.

Alors si je n'avais qu'un mot, bien évidemment après avoir remercié le président COLONNA, pour le travail réalisé, si je n'avais qu'un mot pour retenir en synthèse peut-être l'ultime synthèse le fruit de ce travail, le résultat de ce travail, c'est le mot d'« intesa » ; « intesa », mot qui a été prononcé par le Président de la Province du Trento, Walter KASWALDER.

L'« intesa », en fait, c'est l'entente, c'est ce qui a permis au Trentino Alto-Adige Sud-Tyrol, ils y tiennent, donc je le dis parce qu'ils sont dans une situation de coofficialité de plusieurs langues, pas que 2 d'ailleurs, dans leur province. C'est ce qui a permis de construire un statut d'autonomie dans un contexte historique d'adversité et, relisez l'histoire de cette région, aux confins de l'Italie, mais aussi de l'Autriche, une histoire particulièrement troublée,

difficile, avec une adversité très, très forte. Et ils ont réussi malgré tout, malgré les dissensions politiques et la violence politique aussi qui existait, ils ont réussi à construire un statut d'autonomie qui leur a permis aujourd'hui de devenir la région, au-delà de l'émancipation, de devenir la région la plus riche d'Italie, avec un niveau de bien-être très, très élevé.

Je n'irai pas plus loin, parce que c'est au président COLONNA de rapporter tout ce qui a pu être produit au cours de ces auditions.

J'espère que ce travail nous permettra de nourrir notre réflexion, de manière transpartisane, bien évidemment, et puis surtout de rejoindre cette « intesa », cette entente nécessaire à la construction d'un consensus, notamment dans le cadre de la session prochaine à venir, qui est celle du 4, session extraordinaire.

Je laisse désormais la parole au président COLONNA, vous pouvez y aller, je vous en prie.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 158 : Raportu « Versu un statutu d'autunumia per a Corsica » di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentarie è per l'Evoluzione Statutaria di a Corsica

Rapport n° 158 : Rapport « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Salute à tutti.

O sgiò Presidente di l'esecutivu, Cari membri di l'esecutivu, Cari consiglieri, Cari tutti,

Signora Presidente, à ringrazià vi pè e vostre parole d'introitu.

Vuleria prima di tuttu, ùn hè micca u prutocolu simpliciamente, ma sinceramente :

Ringrazià prima di tuttu quella chì ghjè accantu à mè, Francesca Campana, chì hè rapurtore di a cummissione,

Ringrazià, aldilà di l'amicizia di core pà tuttu u so accumpagnamentu, u vice-presidente di a cummissione Don Joseph Luccioni, ringrazià à tutti i membri di a cummissione.

Cara presidente ringrazià vi pà u vosciu accumpagnamentu.

Ringrazià u presidente de l'esecutivu dinù pà a so participation fida è cuntinua.

Vurria dì, s'è vo parmettite, Mma a Presidente, ringrazià i funzionarii di l'Assemblea di Corsica chì sò sottu à a vostra autorità è sottu à l'autorità di u Presidente di l'esecutivu.

À ringrazià di core u Secretariu generale di l'Assemblea, perchè senza a so impiegazione forte, furtissima, stu raportu ùn seria micca statu pussibile dunque à ringrazià vi à tutti.

L'avete detta, ma a preciseghju quantunque ma puru s'ellu ùn hè micca un raportu purtatu à l'iniziu da l'esecutivu, ma aviamu pigliatu a decisione di cunsultà l'Assemblea di a Giuventù pà presentà li u raportu, hè stata fatta a simana scorsa. Presentà dinù u raportu davant'à u Cesec, hè stata fatta a simana scorsa è aviamu presentatu à a stampa chjamendu l'inseme di i gruppi pà a presentazione trè simane fà di u raportu ; raportu chì ghjè statu adduttatu in cummissione à l'unanimità di i voti.

Dunque vulia ringrazià à tutti è di duie parolle nant'à u travagliu di a cummissione. Pensu chì l'uriginalità di stu travagliu quì hè d'avè interrugatu trè tippi sfarenti di parsons chì ci anu aiutatu à capì megliu l'autunomia. E prima parsons sò custituzionalisti, universitari specialisti di a materia custituzionale, je veux ici saluer et remercier la Professeur Wanda MASTOR, le Professeur André FAZI et la Professeur Véronique Bertile de l'université de Bordeaux qui nous ont permis tous trois de faire un large tour d'horizon et de vraiment mieux cerner, et mieux comprendre ce qu'était l'autonomie.

Nous avons également auditionné des présidents de régions, vous en avez déjà cités, Mme la Présidente ; des présidents de régions qui nous ont permis de voir comment au quotidien ils éprouvaient l'autonomie, les décisions qu'ils avaient pu prendre, quelles étaient les difficultés, parce que bien sûr difficultés il y a, mais aussi quels étaient les perspectives et les moments heureux, si je puis dire, de l'autonomie.

Et enfin, nous avons auditionné, dénués de toute idéologie, tout un certain nombre de fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui éprouvent des statuts d'autonomie. Je pense par exemple, et je reviendrai dessus, à la délégation du Congrès de Nouvelle-Calédonie Kanaky, le représentant aux affaires extérieures du gouvernement des îles Baléares, le secrétaire général du Trento. Donc tout un certain nombre de fonctionnaires qui nous ont permis, par leur position de fonctionnaires également, d'avoir un troisième avis.

Donc, nous avons des constitutionnalistes, nous avons des acteurs politiques et nous avons des fonctionnaires.

La conférence de coordination nous avait chargés le 27 janvier, vous l'avez rappelé, de mener un travail, je reprends les mots qui avaient été prononcés à l'époque, notamment par le président de l'exécutif, d'éclairage autour de l'autonomie, notamment à l'adresse de l'État, et je dirais pourquoi aussi

à l'adresse de l'État, et à l'adresse des élus de cette Assemblée, de l'exécutif, mais au-delà, à l'adresse du peuple corse et des citoyens.

Je dois dire d'emblée que nous avons été aussi confrontés à une forme de ce qu'on qualifie en psychologie, d'injonction paradoxale, c'est-à-dire que d'un côté, on nous a dit jusqu'au mois dernier à-peu-près que nous n'avions pas défini l'autonomie, plutôt de ce côté-ci des bancs de l'Assemblée, on nous disait : mais vous parlez beaucoup d'autonomie, mais il faut la définir. Et de l'autre côté de l'hémicycle, on nous dit, en gros : on n'avait pas forcément besoin d'un rapport supplémentaire pour définir l'autonomie pour la Corse. Donc on avait d'un côté un reproche de non-définition et une fois que l'autonomie a été clairement définie, on nous dit qu'on n'avait pas forcément besoin de la définir. Et vous voyez qu'on se situait un petit peu entre ces deux injonctions.

Nous, nous avons fait le pari, ou en tout cas le parti pris, de dire que l'autonomie, ça s'est révélé très clair dès le début des premières auditions, j'ai presque envie de dire, je le dis sur le ton de la boutade, il y a, et Wanda Mastor le rappelle déjà dans son rapport qui avait été remis au Président de l'exécutif, presque autant d'autonomies que de gens qui parlent d'autonomie. Et donc ça, ça pose un problème. Et nous, nous avons voulu, en termes de rapport d'information, éclairer cette Assemblée avec tout l'arc-en-ciel, si je puis dire, relatif à l'autonomie et dire, proposer, informer, dire où nous, nous mettons le curseur et où notamment le curseur de la revendication principale des nationalistes et des autonomistes depuis maintenant 50 ans, où le curseur se situait et notamment revendication qui s'est matérialisée à travers un vote majoritaire des Corses, à travers une autonomie de plein droit et de plein exercice.

Lorsque l'on commence à s'intéresser sur le fond, aux autonomies, nous, on a considéré qu'on ne pouvait pas se retourner vers l'Assemblée de Corse, les élus, vers l'exécutif, vers les Corses, vers le peuple corse et vers l'État, en disant simplement : nous on veut avoir le pouvoir de légiférer. Je pense qu'il nous fallait aller plus loin, d'autant que l'autonomie, on s'est aperçus qu'on pouvait parler d'autonomie matérielle, on pouvait parler d'autonomie organique, on pouvait parler de compétences d'attribution, on pouvait parler de compétences de principe, on pouvait parler d'article 74, de titre. Je me rappelle de débats endiablés, on se le rappelait avec Julien Paolini, en 2018, lors d'une précédente délibération, il y avait énormément de prises de parole relatives à la nature de l'autonomie. Il nous semblait, il nous a semblé en commission et au regard des différentes auditions, de devoir impérieusement éclairer la notion d'autonomie à l'adresse notamment du peuple Corse.

J'évoquais des premières difficultés pour cerner la notion d'autonomie, parce qu'on s'est confronté aussi à d'autres difficultés, c'est que dans la

Constitution même française nous est apparu, alors qu'on nous présente depuis des décennies et des décennies, une loi qui est la même pour tous en France, donc qui concerne l'ensemble des citoyens, qui concerne l'ensemble des collectivités. On nous dit que la Constitution est un bloc homogène et on s'aperçoit, lorsque l'on regarde de manière très précise, avec un regard analytique et critique la Constitution française, qu'elle bénéficie ou qu'elle souffre, chacun se prononcera comme il l'entend, d'une extrême plasticité et notamment au regard de l'autonomie. C'est-à-dire qu'on part de la libre administration avec des collectivités qui sont en dehors de l'article 72 ou apparentés à l'article 72, comme l'est la Corse, article 73, article 74, titre pour la Nouvelle Calédonie, article 76, article 77 et on vous dit : finalement, l'autonomie, c'est un peu tout ça.

Et donc là, on avait une grande difficulté à dire, à objectiver et à montrer ce qu'étaient réellement les possibilités de l'autonomie dans le cadre français. On s'aperçoit en plus qu'au sein d'un même article, 73, 74 notamment, diverses collectivités qui ont divers statuts, sont régies par un même article.

Je vous prends un seul exemple illustratif : l'article 74 est régi par le principe de la spécialité législative, ce qui s'apparenterait à une forme d'autonomie. Or, dans cet article 74, quatre collectivités françaises, territoriales françaises, n'ont pas demandé ce principe, donc ne sont pas régies par le principe de la spécialité législative. Une seule collectivité a demandé à bénéficier du principe de la spécialité législative, qui est la Polynésie française au sein d'un même article. L'article 73, même chose, il y a des différences majeures.

Donc, on s'aperçoit finalement que vous avez, dans le cadre français, par exemple, la Polynésie qui est considérée comme un territoire autonome, mais permettez-moi de le qualifier autonome a minima, à travers des lois de pays qui concernent la Polynésie, mais qui sont dictées ou encadrées par le contrôle du Conseil d'État, qui sont des compétences matérielles et non pas organiques, qui sont des compétences transférées non pas de manière définitive, mais que le Parlement, l'État peut reprendre, ou que des lois que le Parlement national peut défaire, et on s'aperçoit à côté que vous avez une autre autonomie, celle de la Nouvelle Calédonie Kanaky qui elle est de nature organique, avec des transferts irréversibles, que le Parlement national ne peut pas défaire les lois de Nouvelle-Calédonie.

Mais première difficulté, si je puis dire, la loi en Nouvelle-Calédonie et la loi en Polynésie a le même nom, ça s'appelle des lois de pays. Donc déjà il y a une première ambiguïté, mais on voit bien que les natures de ces lois sont totalement différentes.

Donc, exprimer très fortement cette grande variabilité et ajouter aussi, ça a été le fruit des auditions que, par exemple, lorsque vous lisez le code général des collectivités territoriales qui est un peu ce qui régit notre vie collective pour les collectivités territoriales, vous vous apercevez qu'il y a des articles dans le CGCT, qui consacrent l'autonomie, notamment de territoires insulaires, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, où il est écrit noir sur blanc : la République garantit l'autonomie de Saint-Barthélemy, la République garantit l'autonomie de Saint-Martin, par exemple.

Or, les constitutionnalistes auditionnés nous disent : en aucun cas, ces territoires peuvent être considérés comme des territoires autonomes.

Donc, vous avez grosso modo des territoires dont l'autonomie est garantie par la République, or ils ne sont en rien autonomes. Vous avez des territoires comme la Polynésie française qui sont, on va dire autonomes, mais d'un point de vue matériel, avec davantage de contrôle et ça ne correspond pas à ce que l'on demande. Vous avez des territoires comme la Nouvelle-Calédonie qui sont autonomes a maxima.

Pour rajouter un petit peu de confusion, nous avons, dans le cadre de la commission, procédé à une analyse critique, à l'appui des constitutionnalistes que nous avons concertés, que nous avons auditionnés, une analyse critique des documents qui nous étaient présentés à Paris.

Je voudrais juste citer deux slides qui nous ont été présentées à Paris lorsque nous avons fait un tour sur les autonomies, on va dire, françaises. Vous avez une première slide qui figure dans le document où les collectivités territoriales de l'article 74 sont mises au même titre que la Polynésie française et au même titre que la Nouvelle-Calédonie pour présenter l'article 74.

Or, je vous ai dit précédemment que quatre collectivités ne bénéficiaient pas de l'autonomie au sein de l'article 74. Pourtant, lorsque Paris nous présente l'autonomie, on nous dit, vous avez les trois Saints, plus Wallis et Futuna, au même titre que la Polynésie, au même titre que la Nouvelle Calédonie, qui ne fait pas partie de l'article 74.

Donc là, je vais dire à ce stade qu'il y a un biais dans les documents qui sont présentés à Beauvau à ce niveau-là, où même Beauvau nous fait un reproche qui a parfois été prononcé, qu'on respecte tout à fait dans cet hémicycle, de nous dire : vous ne définissez pas l'autonomie. Mais dans les documents même de Paris élaborés par la plus haute administration d'État, on nous présente une slide dans laquelle figurent à la fois Saint-Martin et à la fois la Nouvelle Calédonie. Donc là, ça pose un premier problème, d'où le travail de de la commission.

Et si je continue, la seconde slide qui nous est présentée à Paris, on nous dit : une autonomie centrée sur des compétences de proximité, le modèle des 3 Saints, c'est le titre de la slide. Je répète : une autonomie centrée sur des compétences de proximité, le modèle des 3 Saints. Or, tous les constitutionnalistes auditionnés nous disent : les 3 Saints ne bénéficient pas d'autonomie. Pourtant, l'État lui-même nous dit : c'est un modèle d'autonomie centré sur des compétences de proximité. Donc là, ça peut nous induire et induire cette Assemblée en erreur.

Troisième slide dans ma présentation, présentée à Beauvau, qui a pour titre « une autonomie renforcée », donc une première autonomie, c'est celle centrée sur les compétences de proximité pour les 3 saints, troisième slide, une autonomie renforcée, les modèles polynésiens et calédoniens.

Donc, on nous présente deux types d'autonomie différente et on nous dit finalement dans une même slide que le modèle polynésien, le modèle calédonien sont peu ou prou les mêmes. Or encore une fois, les constitutionnalistes interrogés nous disent que, sans dire que ça n'a rien à voir, ce ne sont pas les mêmes modèles d'autonomie.

Donc il a fallu, et là je suis relativement bref dans ma présentation, il a fallu naviguer, si je puis dire, pour essayer d'objectiver un certain nombre de données relatives à l'autonomie, naviguer autour de toutes ces définitions pour arriver, et je le dis rapidement à ce stade, à la définition la plus conforme à la revendication d'autonomie de plein droit et de plein exercice, à un transfert de pouvoir législatif avec un contrôle de la part du Conseil constitutionnel.

Nous avons aussi analysé les documents qui nous étaient présentés au niveau des autonomies au niveau européen, par le ministre de l'Intérieur et des outre mers. Il a été frappant de remarquer que toutes les autonomies des îles européennes, à part la Crête que je mets de côté, toutes les îles au niveau européen et au niveau aussi portugais, avec les Açores et Madère, bénéficient d'autonomie législative, avec une compétence de principe. Les documents de Beauvau nous présentaient ça comme des assemblées qui administrent un territoire. Or, tous les constitutionnalistes nous disent : non, ce n'est pas exactement ça, ce n'est pas des conseils élus, pardon, le mot employé par Beauvau, c'est un conseil élu qui administre, les constitutionnalistes nous disent : non, c'est des gouvernements autonomes qui s'autogouvernent et qui gouvernent des territoires avec une autonomie législative.

Donc, vous voyez un petit peu, la conclusion a été de dire sur l'analyse de ces documents, finalement on maximisait du côté du Gouvernement, tout ce qui était relatif à la libre administration et on minimisait tout ce qui était relatif à l'autogouvernement par des gouvernements autonomes.

Nous avons aussi, et ça a été un apport majeur, après avoir défini et clairement défini ce qu'était l'autonomie et où nous pouvions mettre le curseur dans ce cadre-là, conformément à nos revendications et au vote des Corses, nous avons également auditionné, Madame la Présidente, vous l'avez rappelé, tout un certain nombre de responsables politiques européens et ça sera la seconde partie de mon propos, tout un certain nombre de responsables politiques européens qui ont finalement banalisé et normalisé ceux qui peut-être avaient encore quelques inquiétudes relatives à l'autonomie, en nous disant, une donnée qui est importante me semble-t-il, que partout sur les territoires où il y avait eu des statuts d'autonomie, certains notamment au Val d'Aoste, vieux de 75 ans maintenant, d'autres, côté espagnol, à-peu-près de 40 ans après la chute de Franco. En Italie, que ça soit des territoires continentaux ou insulaires, nous avons interrogé les deux, il n'y avait jamais de retour en arrière ou jamais de volonté de revenir en arrière.

Je pense qu'on on doit se demander ici, collectivement, pourquoi. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'élections qui consacraient des parties qui prônaient un retour en arrière par rapport à l'autonomie. Et, tous les responsables politiques que nous avons interrogés, sans leur demander d'ailleurs leur couleur politique, s'ils étaient de gauche, de droite, nationalistes ou pas, tous nous ont dit que l'autonomie marchait et l'autonomie fonctionnait et nous ont avancé un certain nombre de mesures. J'en retiens quelques-unes ici, non pas de manière exhaustive, vous le comprendrez bien évidemment.

Si l'on prend Majorque qui est un territoire, notamment les îles Baléares, sur lequel souvent on parle parce qu'il est soumis à énormément de pressions, le représentant du gouvernement des Baléares nous rappelait que grâce à un statut d'autonomie, ils avaient pu, sur les 8 dernières années, protéger 32 % des terres de Majorque et les rentre inconstructibles, 32 % des terres de Majorque, alors que les îles des Baléares, l'archipel, est soumis à une énormissime pression touristique. On nous disait qu'ils avaient pris une loi sur la limitation du plastique qui allait bien au-delà des directives européennes, qu'ils n'auraient pas pu le faire s'ils n'avaient pas été autonomes. Il nous a dit aussi qu'aux Baléares, ils avaient pris la première loi d'Europe relative au changement climatique et la loi avait été tellement performante et bonne qu'elle avait été reprise au niveau national espagnol.

Monsieur André Fazi nous disait, dans le cas de la Sicile par exemple, avec des compétences sociales importantes, que le gouvernement de Sicile avait pu prendre des mesures de type RSA qui anticipaient les mesures italiennes de près de 10 ans en matière d'accompagnement social.

Monsieur Bertini du Val d'Aoste nous disait par exemple qu'ils avaient pu prendre des mesures extrêmement importantes en faveur de la protection du

patrimoine naturel et historique, qu'ils avaient pu protéger leur patrimoine naturel et historique, et contrecarrer aussi l'abandon des vallées latérales qui sont davantage abandonnées.

Il nous disait aussi, Monsieur Bertini, qu'ils avaient pu dans la renégociation permanente avec l'État sur le statut d'autonomie, bénéficiaire aujourd'hui, je parle sous le contrôle des commissaires, de 9/10 et dans certains cas de 10/10 de l'impôt sur le revenu que payaient les habitants du Val d'Aoste. Et, il nous disait que ça leur permettait de mettre en place des politiques publiques extrêmement fortes. Il nous invitait aussi avec un statut d'autonomie fiscale, à abandonner une logique de ce qu'il a appelé « de finances dérivées » et de dire vraiment qu'on devait maîtriser les finances publiques et l'impôt pour mettre en place des politiques publiques.

Le Président Kaswalder du Trento, d'une province du Sud-Tyrol, nous a fait remarquer que le Sud-Tyrol était la région la plus pauvre d'Italie avant l'autonomie et qu'elle était à présent l'une des régions les plus riches d'Italie, voire d'Europe. Et on pourrait multiplier ainsi les exemples.

Alors en vous disant ça, j'anticipe un petit peu une éventuelle critique qui pourrait m'être ou nous être adressée, je ne dis pas que demain un statut d'autonomie va régler tous les problèmes sociaux, tous les problèmes culturels que ça va être l'Eldorado pour la Corse, il ne faudrait pas déformer mon propos à ce stade. Je vous dis simplement en tant que président de commission, au titre de la commission, que les présidents de régions que nous avons auditionnés, sans leur demander, jamais aucunement, leur couleur politique, les fonctionnaires que nous avons auditionnés nous ont tous dit unanimement, sans méconnaître les difficultés de l'exercice des politiques publiques et des responsabilités publiques, nous ont tous dit, à l'unanimité, que dans la plupart des pans qui nous intéressent, nous pouvions, grâce à un statut d'autonomie, avoir des politiques publiques qui allaient impacter durablement à la fois le quotidien des Corses, et à la fois des identités collectives pourront nous permettre de nous projeter en tant que peuple pour les décennies à venir.

Je voudrais aussi saluer Monsieur Omarjee, député européen, président de la Commission régie de l'Union européenne, qui est venu avec le député européen François Alfonsi, qui est venu aussi nous faire toute la démonstration d'une impérieuse nécessité d'agir au niveau européen, notamment au niveau de l'article 174. Et nous avons pris avec lui l'exemple, depuis que son rapport de commission a été voté à une très large majorité au sein du Parlement Européen, l'Italie a modifié sa constitution et fait apparaître maintenant l'insularité très clairement comme une donnée objective dans la constitution italienne pour des politiques publiques futures.

Donc nous pourrions, à ce titre aussi, demander un certain nombre de choses au niveau européen.

Nous avons également travaillé énormément sur les fameuses lignes rouges qui a été un point, que ça soit dans cet hémicycle ou médiatiquement, ou au sein du peuple corse, un point de crispation. Je ne reviens pas sur la première ligne rouge, « la Corse autonome doit rester dans la République ». Par définition, l'autonomie, ce n'est pas l'indépendance, donc j'évacue à ce stade cette question-là.

En revanche, la seconde ligne rouge qui est celle... Alors nous aurions bien évidemment politiquement préféré que le processus ne débute pas avec un certain nombre de lignes rouges posées, mais la seconde ligne rouge, un peu plus étonnante, est celle de dire que nous ne devons pas créer une seconde catégorie de citoyens et notamment de citoyens corses. Nous avons là aussi auditionné tout un certain nombre de personnes et de constitutionnalistes qui nous ont rappelé, faut-il le dire, qu'actuellement en France existait déjà trois citoyennetés qui se superposaient : la citoyenneté française, de facto la citoyenneté européenne et enfin la citoyenneté calédonienne.

Le ministre Darmanin nous dit à Beauvau : vous vous appuyez beaucoup sur la Nouvelle-Calédonie et le processus, et l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, celle qui est a maxima dans le cadre français, est liée à un processus d'autodétermination et donc sa citoyenneté également. Nous lui avons dit et nous le disons très clairement dans le rapport qu'il y a une différence notoire, et ça, ça été tout le travail aussi essentiel de la commission et des auditions, c'est que la citoyenneté calédonienne a été conçue et attribuée uniquement pour définir un corps électoral dans le cadre des processus et des votes d'autodétermination. Pourquoi je vous dis ça ? Ça veut dire que toutes les revendications que nous préconisons depuis maintenant plusieurs décennies et très fortement depuis que nous avons accédé aux responsabilités en 2015, sont déjà appliquées, toutes ou partie, avec des intensités et des modulations différentes selon les territoires, dans le cadre constitutionnel français, sans que cela ait engendré la création d'une nouvelle citoyenneté. C'est-à-dire que notre corpus revendicatif pour lequel nous nous battons et pour lequel nous avons été élus, pourrait être, dans le cadre du processus, tout à fait appliqué avec un certain nombre de réserves, de difficultés, de discussions à mener, sans que cela ne crée une citoyenneté à part entière.

Ça ne veut pas dire qu'on n'est pas pour une citoyenneté Corse au demeurant, ce n'est pas ça que je dis, mais je dis que cette ligne rouge-là ne peut pas, ou en tout cas au regard du travail de la commission, ne peut plus être un argument opposable au fait d'aboutir sur un certain nombre de revendications.

Je dis simplement, si je vais qualifier ou résumer le rapport, l'autonomie est possible en France, premier enseignement. Elle est commune en Europe, second enseignement. Et elle est la règle partout en Méditerranée, troisième enseignement.

À partir du moment où le Président Emmanuel Macron dit qu'il veut réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen, moi je crois que la voie du possible ou la voie des possibles est largement entamée.

Nous avons également, et c'est la troisième et dernière partie du rapport, commencé tout un travail sur l'identification des compétences parce qu'on a estimé qu'on ne pouvait pas le dire, et se contenter de simplement dire qu'une autonomie, c'est obtenir une compétence que nous n'avions pas avant et qui serait transférée, que nous aurions après. Je pense, nous avons collectivement pensé qu'il fallait aller un petit peu plus loin.

Je vous cite juste des termes qui nous ont été avancés : compétences réservées, compétences exclusives, compétences partagées, compétences non transférables, compétences de principe, compétences d'attribution, compétences propres, compétences secondaires. Donc tout le travail de la commission a été finalement d'identifier les différentes natures de compétences, et charge après à l'exécutif, à cette Assemblée, dans un calendrier qui sera le sien, qui sera défini, de dire : voilà tel type de compétence que l'on veut selon tel calendrier, selon telle partage avec l'État.

Mais on ne pouvait pas déceimment rentrer dans cet hémicycle et venir devant vous et vous dire, l'autonomie, c'est juste un transfert de compétences. Les choses nous sont apparues bien plus compliquées que cela.

Je terminerai avec deux points. L'audition de la Nouvelle Calédonie au chapitre des compétences à transférer, toutes les auditions nous ont permis de dire, et je le dis encore une fois avec, j'essaye, avec la plus grande honnêteté qui peut me caractériser, de dire que le transfert de compétences est quelque chose de complexe, ceux qui diraient le contraire, ne seraient pas honnêtes intellectuellement. C'est quelque chose de complexe, mais partout en Europe, toutes les auditions, et notamment je ne retiendrai que celle-ci, mais toutes les autres auditions pourraient abonder dans mon sens, nous ont dit que si le processus de transfert de compétences était un processus complexe, il était parfaitement réalisable et il avait été parfaitement réalisé ailleurs.

En Nouvelle Calédonie, il y a eu un accord politique que vous connaissez bien maintenant, l'accord de Nouméa en 98. Ils se sont retrouvés, c'est un petit territoire, un petit archipel, la Nouvelle-Calédonie, à des milliers et des milliers de kilomètres d'ici. Ils n'avaient pas forcément une culture légistique

énorme, ils sortaient d'une guerre civile entre indépendantistes et non indépendantistes. Ils ont trouvé un accord commun politique et ils se sont, je le dis rapidement, presque du jour au lendemain, ils ont dû faire la loi avec une valeur constitutionnelle, avec uniquement le contrôle du juge constitutionnel, donc c'est-à-dire quelque chose que nous demandons également et qui est extrêmement ambitieux.

De l'aveu même de la délégation de Nouvelle-Calédonie, de la délégation Kanak, on aurait pu penser que l'appareil gouvernemental calédonien se serait effondré face à la difficulté de la tâche. Et je parle encore une fois sous le contrôle de tous les commissaires, et le président de l'exécutif nous avait honoré de sa présence, ils nous ont dit que bien sûr, l'exercice avait été difficile, mais je ressortirai un seul chiffre, 259 lois à valeur constitutionnelle qui ont été prises en 25 ans depuis la loi organique qui les a rendu autonomes. 259 lois, 5 lois invalidées par le Conseil constitutionnel. C'est vous dire la qualité de la production, c'est vous dire la faisabilité d'un statut d'autonomie. Je ne dis pas que nous nous ferons mieux, je ne dis pas que nous ferons moins bien, moi, je ne suis pas devin, mais je vous dis au titre de la commission, simplement qu'un territoire éloigné à des milliers de kilomètres, qui n'était pas forcément destiné du jour au lendemain, sans formation, a réussi pendant 25 ans à produire de la loi et à très bien la produire. Ça ne veut pas dire que tous leurs problèmes sociaux ou autres sont réglés, mais ça veut dire qu'ils ont réussi à faire quelque chose.

Et, un point fondamental qui est ressorti de l'ensemble des auditions, et notamment de celles de la délégation calédonienne, c'est le mot formation qui va plaire à beaucoup d'entre vous. Ils nous ont dit, lorsque nous n'avions pas les fonctionnaires et je me tourne vers eux, lorsque nous n'avions pas le personnel politique, et je me tourne vers l'exécutif et vers les membres de cette Assemblée, eh bien à la fois les fonctionnaires et à la fois le personnel politique, s'est formé. Et je crois qu'il ne faut pas du tout avoir peur de cette perspective-là, pour nous, pour les fonctionnaires, c'est-à-dire une formation. Ils nous ont dit par exemple que le congrès de Nouvelle-Calédonie Kanaky envoyait ses fonctionnaires pendant 3 mois au Conseil d'État et au Conseil constitutionnel pendant 3 mois, dans une collaboration, ils ont lourdement insisté sur le mot collaboration avec l'État dans une totale collaboration avec les services du Conseil d'État, les hauts fonctionnaires et le Conseil constitutionnel. Ils revenaient dans leur assemblée respective avec un bagage légistique à l'appui des élus avec, nous disaient-ils aussi, une grande responsabilisation des élus, une montée en puissance des élus, avec un travail parlementaire et d'amendements qui avait été par la suite extrêmement accru et important.

Donc, j'ai essayé avec vous de dresser l'ensemble des points saillants du rapport. Je vous invite bien évidemment à le lire dans le détail, si ça n'a pas encore été fait.

Je voudrais dire un mot et je terminerai là-dessus, sur les quelques conclusions de ce rapport. Nous avons à travers les auditions compris un fait majeur qui était peut-être essentiel, c'était qu'on pouvait parler de légistique autant que nous voulions, nous pouvions parler de révision constitutionnelle, tout cela devait reposer sur une reconnaissance, et j'ai envie de dire aussi, Monsieur le Président de l'exécutif, Madame la Présidente, Chers conseillers, une reconnaissance mutuelle du conflit, une reconnaissance mutuelle, formelle du conflit et de sa nature profondément politique. Et ça a été l'accord de Nouméa. Alors on nous dit : oui, mais l'accord de Nouméa, c'est un accord qui vise, et c'est vrai, à un processus d'autodétermination.

Mais à ce stade-là, moi je ne me prononce pas sur ça. Je dis simplement que l'accord de Nouméa comme accord politique, avec une traduction constitutionnelle et juridique, doit nous inspirer. C'est-à-dire qu'en Nouvelle-Calédonie, il y avait un problème politique qui n'est pas comparable à celui de la Corse, mais en tout cas, nous avons deux problèmes politiques qui se posent depuis des décennies. Il y a eu un problème politique, les différentes parties en Nouvelle Calédonie Kanaky et avec l'État, ont su trouver un accord qui est l'accord de Nouméa. Cet accord de Nouméa, c'est la première étape du processus, c'est l'accord politique et la reconnaissance du conflit. Et parce qu'il y a reconnaissance du conflit, il doit y avoir une traduction d'ordre constitutionnel, c'est la révision de la Constitution qui inscrit un titre pour la Nouvelle-Calédonie et ensuite c'est la loi organique. Mais il ne faudrait pas confondre toutes les temporalités. C'est ce que nous avons voulu rappeler à travers les travaux de la commission.

Un accord politique, une révision de la Constitution, à travers un titre et des articles qui viennent consacrer et constitutionnaliser tout un certain nombre de revendications.

Enfin, une loi organique et ai-je envie de dire, dès à présent, des lois organiques parce que, également et ça a été un enseignement important de ces six mois de travaux, tous les auditionnés nous ont dit que l'autonomie était un processus permanent de négociation, mais de négociation relativement apaisée avec l'État, avec un partage clair des compétences et qu'il y avait régulièrement des lois organiques qui venaient conforter, améliorer, boucher les trous si je puis dire, de ce qui n'avait pas été fait auparavant.

Donc, la reconnaissance du conflit, se prémunir, nous l'avons dit déjà auprès des membres de cette Assemblée, de la commission et de l'exécutif, se prémunir d'une possible autonomie de façade avec une autonomie qui serait mentionnée, nous avons pris l'exemple du CGCT, sans qu'il y ait de transferts humains, sans qu'il y ait de transferts fiscaux et budgétaires ou avec un transfert de compétences qui ne soit pas abouti.

Attirer aussi l'attention qu'un bloc de compétences, tous les auditionnés nous l'ont dit, qu'un bloc de compétences n'était jamais ou rarement transféré dans son intégralité, qu'il y avait toujours un travail de dentelle à faire avec le partage de compétences.

Les constitutionnalistes nous ont aussi attiré sur un fait qu'il serait, selon eux, préférable de demander une compétence de principe, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse serait de principe l'ensemble des compétences et l'État, comme ce qui se fait ailleurs et ce qui se fait dans toutes les îles de Méditerranée, aurait une compétence d'attribution, c'est-à-dire une liste de compétences attribuées qui seraient signifiées, tandis que la Collectivité de Corse aurait par principe l'ensemble des compétences.

La citoyenneté n'était pas incompatible avec un statut d'autonomie. Aussi, revenir sur la conclusion qu'un statut d'autonomie demain doit nous obliger à repenser la relation avec l'État et à avoir une relation qui soit apaisée et collaborative avec l'État.

L'autonomie, mais d'autres interviendront certainement dessus, permettait de régler tout un certain nombre de problèmes, même si ce n'était pas la commande qui avait été passée par la conférence de coordination, mais en termes de fiscalité, en termes de patrimoine, en termes de lutte contre la spéculation, en termes foncier, en termes de transmission, en termes environnementaux, en termes de politique de normalisation linguistique, c'est qu'un statut d'autonomie permettait d'avancer sur tous ces points.

Et je termine enfin en vous disant qu'un statut d'autonomie, ça a été relaté à travers toutes les auditions, un statut d'autonomie permettait aussi la mise en place d'une mécanique de subsidiarité interne.

Nous, ce dont nous discutons ici, même si la Collectivité de Corse demeure la matrice bien évidemment, et l'institution qui est là pour défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse, on discute de l'autonomie de la Corse, non pas de l'autonomie de la Collectivité de Corse. C'est bien l'autonomie de la Corse qui est en jeu.

Je voudrais vous dire et ça sera le mot de la fin que je suis à titre personnel, très satisfait de ce travail, mais vous dire ça, ça n'a pas beaucoup d'importance que je sois, moi, à titre de président de commission, satisfait. Je suis satisfait à titre collectif parce qu'il y a eu un réel travail collectif. Je crois qu'on a pu lever tout un certain nombre de doutes qu'aujourd'hui, l'Assemblée de Corse en toute quiétude, si je puis dire, peut se situer. Et lorsque j'ai pris connaissance du rapport présenté par le Président de l'exécutif, j'ai vu à quel point il y avait eu un travail complémentaire entre un travail parlementaire de l'Assemblée de Corse, entre les élus de cette Assemblée de Corse, même si j'aurais voulu qu'il y ait une participation au préalable, transpartisane davantage plus forte qu'elle n'a été, mais il y a eu un réel travail parlementaire qui a été effectué pendant plusieurs mois et il y a eu une totale complémentarité avec ce qui vous est présenté par l'exécutif. Donc là, c'est vraiment une satisfaction à titre collectif.

Si ce rapport peut servir les intérêts de de la Corse, les intérêts d'une future autonomie, si elle peut servir les intérêts de nos enfants pour demain, alors j'aurai à titre personnel, au titre de la commission, à titre collectif, nous aurons fait le travail que nous devons faire et nous pourrons en retirer une fierté, une satisfaction collective forte.

Merci pour votre écoute précieuse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente di a cummissione.

Aviamu privistu in cummissione permanente ch'ellu ci sia un dibattitu. Quale hè chì vole piglià a parolla ? Don Jo Luccioni per « Fà populu ».

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, cara Presidenti.

Prima, vulariamù à u nomu di u gruppu « Fà populu insemi » di chè no semu à una stonda impurtanti pà a noscia Assemblea, pà a noscia istituzioni, pà a Corsica à qualchì ghjorni di una sessione speciali cunsacrata à l'autunumia incù u raportu di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, di chì issu raportu hè d'una impurtanza strategica maiò dopu à parechji mesi è decini è decini d'ori d'audizioni, di travagliu, di scambii trà eletti, cù un spaziu transpartigianu, incù universitarii, incù rispunsevuli pulitichi è alti funzionarii di cullettività incù statutu d'autunumia.

Felicità di sicuru à u nomu di u gruppu « Fà populu insemi » u presidenti di a cummissioni pà issu travaglioni, l'insemi di i cummissarii. Dì a

noscia fiertà dinò parchì issu raportu, è l'hà ditta à pena u Presidenti Romain Colonna, faci sensu. Ci hè un travagliu parlamintariu chì veni purtatu a noscia petra, a petra di l'Assemblea di Corsica à l'edifiziu cumunu chè no vulemu custruiscia tutti insemi pà a Corsica di dumani, una Corsica incù un statutu d'autunumia, è issu raportu ci cuntribuisci assai.

Monsieur le Président, Madame la Présidente, ce rapport, Romain l'a très largement développé. Notre groupe tire trois enseignements majeurs.

Tout d'abord, le premier élément, c'est sur la définition de l'autonomie. Nous la connaissons, nous avons notre définition. Aujourd'hui, elle est étayée, développée, argumentée avec ce rapport. L'autonomie, c'est le pouvoir législatif. L'autonomie n'est pas une décentralisation administrative poussée, l'autonomie n'est pas le pouvoir d'adapter les lois, l'autonomie n'est pas la libre administration des collectivités territoriales, a fortiori, pour les militants nationalistes que nous sommes et élus du peuple corse qui voulons construire un pays. L'autonomie, c'est le pouvoir de légiférer dans les domaines non régaliens. C'est aussi parfois et souvent, le pouvoir de lever l'impôt, de le distribuer, de disposer de la ressource fiscale, de la compétence fiscale et c'est la liberté pour un gouvernement autonome de diriger une institution.

Cette définition de l'autonomie, telle qu'elle figure dans ce rapport, Monsieur le Président, c'est la définition opposable que nous posons aujourd'hui et dont nous aurons à discuter mardi, au Gouvernement.

Le deuxième élément que nous voulons retenir de ce rapport très riche et très dense, en plus du pouvoir législatif et la domiciliation de compétences non régaliennes, c'est celui qui consiste à dire que l'autonomie existe en France dans le droit constitutionnel actuel, confère les lois de pays de Nouvelle-Calédonie. L'autonomie est très largement répandue en Europe, y compris sur des territoires continentaux et l'autonomie est la règle en Méditerranée, pour les territoires insulaires, à l'exception de la Crête et de la Corse. Elle est même la règle pour les Açores et Madère qui sont des îles d'un état très largement unitaire qu'est le Portugal. D'ailleurs, le Président Colonna en a un petit peu parlé, dans ces territoires autonomes, qu'il s'agisse de simples régions ou de nations sans état, on peut penser à la Kanaky, il y a un certain nombre de mesures qui sont prises et qui permettent de répondre très concrètement non seulement aux défis de ces territoires, mais aussi aux préoccupations quotidiennes de leur peuple respectif. On peut parler pour les Baléares, de la loi de normalisation linguistique en 1986, avec une langue catalane qui est officielle. On peut parler pour la province du Sud-Tyrol du moratoire concernant la construction de domiciles et de maisons pour les personnes extérieures au territoire puisque dans

ces territoires, les constructions neuves ne sont autorisées que pour les résidents permanents. Sans juger au fond ces mesures, au-delà d'un jugement de valeur, on voit très concrètement l'effet sensible que peut avoir un statut d'autonomie et les relations qui existent entre l'outil normatif, fiscal et budgétaire et le progrès économique, social, culturel, environnemental et linguistique. Romain a développé d'autres exemples, nous n'y revenons pas.

Simplement pour l'existant et notamment faire référence à la Nouvelle-Calédonie, il y a parfois une crainte et hier en parlait, Monsieur le Président de l'ADEC, Monsieur Vinciguerra, d'avoir confiance en nous. Parfois, il y a une petite musique, est-ce le complexe du colonisé, est-ce autre chose qui consiste à dire que les Corses ne seraient pas capables de se gérer, de se gouverner, de légiférer, en somme, d'être autonomes ? On voit bien et ça a été développé tout à l'heure, la Nouvelle-Calédonie, 259 lois, les lois du pays qui ont la même valeur que les lois françaises adoptées au Palais Bourbon et au palais de Luxembourg, 5 censures constitutionnelles, 8 questions prioritaires de constitutionnalité. Bien sûr, il y a la question de la formation des hommes et des femmes, formation à la légistique, on en parlera. Mais je pense qu'il faut, et nous pensons à « Fà populu in seme » qu'il faut avoir confiance. Pour notre part, nous avons confiance et nous sommes prêts.

Le troisième et le dernier élément que nous voulons mettre en exergue, s'agissant de ce rapport, ce sont les fameuses lignes rouges. On a un rapport qui définit l'autonomie, pouvoir législatif, domiciliation de compétences non régaliennes, un rapport qui met en exergue l'autonomie telle qu'elle existe pour des millions de citoyens européens et parfois même, citoyens français. Enfin, un rapport qui bat en brèches les lignes rouges, lignes rouges qui sont malheureusement les mêmes, pas depuis 5 ans, pas depuis 1 an, depuis 50 ans.

On se souvient, Manuel Valls au lendemain de l'élection territoriale de décembre 2015, a fermé la porte sur un JT à 20h à TF1, à la revendication de confidentialité pourtant adopté à l'unanimité sur ces bancs sous une mandature qui n'était pas nationaliste, au statut de résident, à l'amnistie des prisonniers politiques. On retrouve peu ou prou les lignes rouges, ne pas créer de catégories de citoyens.

Sur ce point, on voit bien que, et on peut avoir la discussion sur la création d'une citoyenneté corse, nous sommes tout à fait ouverts sur ce point, mais sur ce point, on voit que cet argument, cette ligne rouge ne résiste pas à l'examen de la preuve et du développement juridique.

La Polynésie française, prévue par l'article 74 de la Constitution, développé dans la loi organique, a la possibilité de favoriser l'accès à l'emploi,

qu'il soit privé, public mais aussi au patrimoine foncier et immobilier, à des personnes résidant sur le territoire depuis une certaine durée. Statut de résident dans l'accès à l'emploi, à la terre et à la propriété, pas au corps électoral. C'est la nuance avec la Nouvelle Calédonie. Aujourd'hui en France, on a 3 types de citoyenneté en droit : la citoyenneté française, la citoyenneté de l'Union européenne et enfin la citoyenneté de Nouvelle Calédonie. Mais, y compris lorsqu'il n'y a pas de situation de citoyenneté, confère la Polynésie française, on peut envisager des statuts de résident dans l'accession à la propriété foncière et immobilière, au logement et à l'emploi.

Conclure, Madame la Présidente, Monsieur le Président, s'agissant des propositions qu'offre ce rapport, elles nous conviennent tout à fait, notamment le principe de reconnaissance formelle du conflit, conflit qu'il s'agit de régler par un accord politique global permettant de solutionner la question corse dans toutes ses dimensions. Une solution politique globale susceptible d'enraciner une paix réelle et durable dans ce pays, d'apaiser aussi les relations entre notre pays et l'État français. Un accord politique à constitutionnaliser, via un titre spécifique à la Corse dans la Constitution prévoyant non seulement le statut d'autonomie de la Corse, mais aussi un certain nombre de mesures liées à la langue et à l'accès à la terre puisqu'il y a bien sûr un lien indéfectible et particulier qui relie le peuple Corse à sa terre.

Allora, cari cullegghi, di sicuru pà no, issu raportu imprincipiatu cusì ci cunveni. Hè una petra impurtantissima chè no purtemu à u dibattitu publicu, chè no purtemu à noscia istituzioni, chè no purtemu dinò à u Statu, à u Governu francesi.

Semu di sicuru naziunalisti corsi, patriotti è intantu l'autunumia ci pari una rivendicazioni legittima dipò anni è anni. Legittima parchì ci hè un fattu naziunali corsu, la Corse dans l'ensemble français, c'est le seul territoire à avoir été un état souverain, indépendant au XVIIIème siècle, un phare dans l'Europe des Lumières. Ci hè u fattu naziunali, ci hè u fattu dinò d'un populu, d'una cumunità culturali viva chì campà nant'à issa terra, chì t'hà u drittu di campà è chì t'hà u drittu d'ammaestrà u so destin. Ci hè u fattu isulanu, n'aveti parlatu Signora Presidenti, caru Presidenti, ci hè dinò u fattu democraticu dipoi u 2015.

Mais au-delà de ces revendications, l'autonomie nous paraît à « Fà populu in seme » un statut et nous l'avons démontré, légitime pour toutes ces revendications fondamentales, mais aussi nécessaire et indispensables pour nous projeter en tant que peuple, pour construire ce pays, pour répondre aux défis de la Corse en termes de spoliation, de spéculation, de lutte contre la dépossession, de langue, de culture mais aussi aux préoccupations quotidiennes de notre

peuple en termes de pouvoir d'achat, d'accès à la propriété, à la terre, au foncier, à la santé, à la formation. Nous aurons l'occasion d'en parler et d'en reparler puisque la phase que nous vivons vient clore le premier temps du processus, mais une nouvelle phase s'ouvre notamment s'agissant d'une négociation autour de ce titre spécifique que nous proposons et que ce rapport propose, et demain des contours de la loi organique relative à la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglièru.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Martin, Paul-Félix, dopu.

M. Jean-Martin MONDOLONI.

Rapidement, Madame la Présidente, parce qu'on ne va pas faire le match avant le match. On va avoir l'occasion de s'expliquer, je l'espère, sereinement sur tous les aspects politiques de de la question qui est soulevée dans le rapport. Je concentrerai donc mon propos sur le rapport, tout le rapport et rien que le rapport.

Le rapport a un mérite, c'est d'éclairer sur un certain nombre de termes qui sont employés presque désormais de façon galvaudée et d'aller au fond des choses sur certaines approches qui appellent de notre part un certain nombre de réserves.

Moi, je trouve ça très bien que la commission à laquelle je n'ai pas assez participé et dans la participation qui a été la mienne, j'ai pu observer la qualité des interventions. Je trouve ça très bien qu'au bout de 6 mois, on admette ensemble que l'autonomie est un concept polysémique. Pour ceux qui nous écoutent, ça veut dire qui recouvre plusieurs sens. Je trouve ça très bien que de façon spontanée et donc dépourvue de tout vice, vous puissiez désormais dire, dans votre propre vocabulaire, que vous avez défini, vous avez défini votre conception de l'autonomie.

Donc, ce qui est désormais lisible, ce qui est désormais posé, et je trouve ça très bien, c'est que de la formule générique qui a fait l'objet d'une campagne électorale et d'une adhésion, plein droit, plein exercice où on ne savait pas trop, en tout cas, nous étions quelques-uns à ne pas savoir de quoi il s'agissait, on arrive à une définition de ce vocable qui, en gros, consiste à dire, pour nous exercer le pouvoir de plein droit de plein exercice, c'est légiférer, produire de la norme, une norme qui ne soit visée que par le Conseil d'État. C'est clair, c'est la conception de l'autonomie telle qu'elle est posée par la majorité.

Quand je dis ça en contrepoint, ça veut bien dire que ça laisse le champ libre à d'autres conceptions de l'autonomie sur laquelle nous aurons à débattre mardi et dans le temps.

Ça, je trouve que c'est un point du rapport qu'il faut mettre à l'actif de son président, du rapporteur, de tous ceux qui ont contribué, y compris les universitaires.

Deuxième point qui est intéressant, lorsqu'on a une lecture distanciée de ces travaux, c'est qu'on se rend compte que ceux qui ont considéré qu'ils étaient autonomes dans les études de droit comparé que vous avez faites, s'adossent à chaque fois à une histoire et à une situation matérielle, financière dont on va discuter. Ça veut dire que tout processus d'autonomie prend appui sur la propre histoire du territoire qui veut devenir autonome et donc de la contre-histoire qu'on peut produire lorsqu'on veut devenir autonome. Il va bien falloir à un moment donné qu'on remonte aux sources, si on veut une autonomie adossée à une histoire, de vérifier ensemble qu'on parle de la même histoire, parce que moi, je distingue bien l'histoire des historiens du roman national qu'on écrit pour séduire, pour attirer à soi des hommes et des femmes qui ne participaient pas d'ailleurs à cette histoire, et qui fondent des communautés dites de destin. Tout ça n'est pas la même chose du tout.

Donc, on est là dans un processus qui pourrait, on voit bien où tout ça nous mène, déboucher sur une autonomie adossée à une histoire, pas l'histoire des uns contre l'histoire des autres, à une histoire, y compris contemporaine. Et j'ai vu que dans le rapport que nous aurons à étudier mardi, on remonterait très, très loin. Et donc, il va bien falloir qu'on parle de ces choses.

Deuxième chose et deuxième approche de l'autonomie, des autonomies en tout cas qui ont été soumises à la sagacité des commissaires et aux détails que nous ont distillés les universitaires, les situations que vous avez prises, les régions autonomes que vous avez prises, comparées à la Corse, et je passe sur l'histoire.

Vous avez pris, alors, moi je ne sais pas comment a été choisi et je ne doute pas de la bonne foi de ceux qui ont fait ces choix de témoignages, mais il y a quand même une situation qui contraste beaucoup avec la Corse. C'est un peu déjà sur le débat de mardi, mais autant ne pas l'esquiver. Les Baléares, je pense les PIB par habitant : 29 000 € par habitant ; le Val d'Aoste : 29 000 € par habitant ; la Nouvelle-Calédonie : 31 000 ; le Trentino, en tout cas, le Bolzano : 43 000 ; le Trento : 37 000. On n'est pas très éloignés, mais enfin, on est quand même au-dessus, bien au-dessus de ce que représente, parce qu'il faut rentrer dans le détail de PIB par habitant, parce que lorsque comme nous, on découpe le

PIB sur des secteurs où le secteur administratif est prépondérant, on part de régions qui ont déjà une assise matérielle et financière qui n'est pas du tout comparable à celle d'une région, aujourd'hui non pas démunie, mais pauvre, ce qui n'est pas constitutif de la réussite du principe d'autonomie. Ce n'est pas ça que je dis. Je dis quand même qu'à un moment donné, on part de situations fiscales, matérielles et financières qui donnent davantage de chances à la réussite d'un processus et de l'acquisition au cours du temps de l'autonomie.

M. Don Joseph LUCCIONI

Oui, mais après des décennies d'autonomie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au départ de l'autonomie, au départ. Parce que nous, on est au point 0 pour le moment. On est au point 0. Il serait intéressant de mesurer le gap par rapport aux points de départ qui ont fondé l'autonomie de ces pays. Mais il faudrait remonter pour certains à l'après-guerre. Je ne suis pas sûr qu'on ait beaucoup décollé.

Partant de là, ce qui est l'objet d'une réserve pour nous, c'est et on est déjà un peu dans le débat de mardi, mais je ne voudrais pas le déflorer, c'est comment et ça, on ne le voit pas assez dans le rapport, sur tout ce qui concerne les transferts de fiscalité, et c'est précisément la montée en charge qui manque, comment ces transferts de fiscalité ont pu être intelligemment et en termes de plus-value bien digérés par les collectivités partant de là où elles partaient, c'est-à-dire d'un niveau assez haut ? Et comment nous, le transfert de fiscalité peut justifier aujourd'hui qu'on aille vers une autonomie réussie parce que je n'imagine personne vouloir partir sur des bases qui feraient capoter le système ? Vous prenez l'histoire du retour en arrière, mais aucune décentralisation, aucun modèle qui veuille revenir en arrière, même les modèles qui ont échoué. Ça, c'est la contraposée. Je ne connais pas de modèle qui ait échoué, quand bien même nous aurions échoué, personne ne voudrait revenir à ce qu'étaient les années 80 avant les lois de décentralisation et toutes les régions n'ont pas réussi leur décentralisation. Donc ça, c'est une approche contradictoire qui nécessiterait d'être mieux creusée.

Vous prenez la Nouvelle-Calédonie comme modèle exemplaire de réussite. La Nouvelle-Calédonie a produit de la loi, certes sur à peu près 250 lois produites, seules quelques-unes ont été retoquées par le Conseil constitutionnel puisque le Conseil d'État n'a plus rien à y faire. On est directement dans le modèle de Nouvelle-Calédonie visé par le Conseil constitutionnel.

Mais pour nous, l'approche ce n'est pas celle-là. Pour nous, l'approche, c'est le bien-être ou le mieux-être des Calédoniens. Vous pouvez produire 250 lois inefficaces, vous pouvez produire 250 lois qui, alors n'allons pas jusqu'à l'inefficace, n'ont pas mieux servi un peuple, en l'occurrence le peuple calédonien, que n'auraient servi 250 lois visées par le Conseil d'État. Donc, c'est l'opportunité de ces lois qui comptent, ce n'est pas tant de savoir si elles ont réussi et c'est un exploit. En effet, cette bascule assez brutale suite aux accords de Nouméa tendant à laisser au peuple calédonien la capacité à produire de la loi, a dû faire l'objet, comme c'est le cas ici ou ailleurs, de réserve quant à ce challenge ou à cette gageure. Très bien, ça a été réussi, on a produit de la loi en Nouvelle-Calédonie et on a bien produit de la loi. On a produit des lois qui n'étaient pas censurées. C'est bien.

Au bout de quelques décennies, est-ce qu'on peut avoir des indicateurs qui démontrent que les Calédoniens vivent mieux qu'il y a quelques décennies ? C'est ça la porte d'entrée, c'est ce qui sera notre porte d'entrée en général.

Donc, mon cher Romain, sans surprise, je conclurai là-dessus, votre rapport est un bon rapport d'universitaire, en bon universitaire que vous êtes. Mais vous êtes aussi un bon politique et donc évidemment, vous avez produit un rapport politique qui vient agrémente ce que j'appelle le roman national dont nous sommes des lecteurs, des observateurs, mais pas des fans.

Donc, ce rapport ne nous laisse pas indifférents, encore une fois. Il apporte, y compris d'ailleurs, certaines pierres à nos thèses. Mais vous êtes inévitablement et par nature politique, victime d'un biais cognitif qui est bien connu, c'est le biais de confirmation. Le bien de confirmation consiste à aller chercher dans des preuves, des confirmations, des thèses qui sont les vôtres a priori et on ne peut pas s'empêcher, lorsqu'entre politiques, de faire cela. L'argument que je vous distille peut se retourner, y compris contre nous, on peut aller chercher, ici où là, des thèses qui viendront alimenter ce que nous appelons notre propre autonomie et ce que d'autres appelleront une autonomie au rabais, comme on pourrait parler d'autonomie maximaliste.

En réalité, moi, ce que je retiens d'intéressant, et je conclurai là-dessus, c'est, que désormais nous savons les uns les autres, de quoi nous parlons lorsqu'on parle d'autonomie.

Pour le reste, je nous renvoie au débat du 4 juillet prochain.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, un rapport qui est un travail conséquent de compilation et de vérification globale de ce qui se fait ailleurs, et un exposé général qui montre dans les grandes lignes que dans l'espace méditerranéen et européen, l'autonomie est une banalité politique.

Mais contrairement à d'autres lectures, moi je n'ai qu'une lecture de l'autonomie parce qu'il n'y a qu'une autonomie. Il y a un concept de plus d'autonomie sur des transferts délocalisés de déconcentration de pouvoir, mais ce ne sont pas des transferts de pouvoir. Et c'est ce qui se passe dans l'espace français de manière générique, vers ce qu'il qualifie abusivement d'autonomie où ce n'est qu'un commentaire de texte avec un seul et unique statut où il y a une réelle autonomie, c'est la Kanaky.

Dans ce cadre-là, moi je considère qu'on est dans un contexte historique. On ne discute pas du mieux vivre au potentiel des Corse, mais du ressenti des Corses. Comment voient-ils leur avenir et comment envisagent-ils ce début de XXIème siècle ?

On est sur un courant autonomiste qui a pris naissance dans les années 60, qui a mis du temps à émerger et qui a eu son apogée en 1975. Malgré cette revendication très forte, très dure pour l'époque, très clivante, il y a quand même eu, en Corse, l'émergence d'une revendication indépendantiste et révolutionnaire que chacun de nous connaît. On est aujourd'hui, dans cette trajectoire historique.

C'est pour ça, qu'il ne me vient pas à l'esprit du patriote que je suis de considérer que d'autres patriotes sont des traîtres. Hier, j'ai eu un propos dur. Je m'en excuse si je les ai choqués, mais j'ai cherché à susciter des logiques de rassemblement, des logiques de convergence car je crois que notre projet est un projet commun. Ça ne sera pas le projet des autonomistes contre le projet des indépendantistes ou le projet des autonomistes contre le projet des autodéterminationnistes. C'est le projet dans un premier temps, d'une histoire de la Corse qui nous a amené beaucoup de pleurs, beaucoup de larmes, parfois des moments de grâce quand il y a eu des négociations précédentes, quand dans le statut de 1991, dans l'article premier, il y a 32 ans, on a obtenu la reconnaissance du peuple corse, notre droit à la réparation historique et que c'est simplement le Conseil constitutionnel qui nous a privés de cette avancée politique. Aujourd'hui, on est confrontés à ce même dilemme.

Donc moi, ce que je veux dire c'est que la mouvance nationaliste, l'espace patriotique, il est dans l'obligation de converger. Maintenant, la convergence, elle ne veut pas dire le vote d'un moment. C'est un état d'esprit et dans le cadre de cet état d'esprit, il doit y avoir une vision stratégique forte. Est-

ce que la majorité territoriale s'est bien comportée par rapport à sa minorité patriotique ? Je le dis franchement, non. Est-ce que parce qu'il y a eu une petite dérive autocratique drapée de procrastination qu'on va se donner le droit de saborder une démarche de 50 ans ? Non. Pourtant, je le pense et je ne vexe pas le président en le disant. Je pense qu'il s'en rend compte.

La franchise de parler sincèrement, d'avoir des mots crus qui traduisent souvent le fond d'une pensée collective parce qu'on est une famille, qu'on le veuille ou non, avec nos problèmes d'infanticide, de parricide, de partage. Mais de temps en temps, on doit savoir faire des mariages et des baptêmes comme toutes les familles. Et je crois que, au travers de ce qui est exposé, j'espère que d'ici au débat, dans cinq jours, on aura la possibilité d'avoir un socle patriotique, pas sur un texte, sur un état d'esprit.

Le texte, je le dis franchement, il a été bâclé. Il a été fait à la va vite, mais c'est le contenu qui compte. Et en tant qu'indépendantiste, moi, le contenu, c'est simplement que j'acte une première étape qui est une étape de souveraineté partagée qui s'appelle l'autonomie. Et l'autonomie, il n'y en a qu'une.

Mais est-ce que l'autonomie nous fait peur ? Est-ce qu'elle peut faire peur à un groupe progressiste ? Je ne pense pas. Est-ce que lorsque nous, indépendantistes, on demande le droit à ne pas avoir une condamnation à perpétuité politique, c'est-à-dire le droit plus tard, de pouvoir demander aux Corses de choisir, ce droit à l'autodétermination, c'est un vote démocratique, à qui il fait peur ? A ceux qui ne sont pas des démocrates. Pourquoi on ne le mettrait pas comme quelque chose de fort, comme notre consensus à tous pour dire que dans 10 ans, dans 12 ans, dans 15 ans, on peut se revoir, si cette autonomie a marché ou si on n'a pas donné assez de compétences, on peut aller au-delà ? À qui la démocratie fait peur ? Aux aventuriers, aux factieux, aux affairistes, aux mafieux. Elle ne doit pas nous faire peur.

Donc moi, je pense que si l'espace patriotique arrive à converger, parce qu'il ne peut pas faire autrement, à ce moment-là, on peut faire la deuxième convergence, la convergence nationale corse et de trouver les voies et moyens d'organiser la société.

Mais je ne comprends pas, au vu de l'exposé du rapport, de tout ce qu'il y a ailleurs, en autonomie positive, à qui ça ferait peur d'avoir un peu plus d'administration locale, un peu plus de proximité dans les prises de décision, dans la prise en compte des géographies, des reliefs, des cultures, des lois de vallée ? Je crois qu'on doit pouvoir faire quelque chose de fort.

Je pense que la Corse, elle pèse peu dans la dominante politique française et que si, collectivement, globalement, massivement, nous avons une

demande homogène qui, si dans un premier temps, elle n'est pas le Quantum pour tous, qu'on laisse la possibilité de l'ouverture et de l'évolution, je crois qu'on peut se retrouver.

C'est toute la force qui nous anime, c'est cette volonté d'en finir, d'acter un acte politique, un acte de paix, un acte d'amour pour la Corse. J'entends plein de bonnes volontés, je sais qu'on est tous animés par des inimitiés, par des rancœurs, par des choses qui ne sont pas fondamentalement politiques, mais qui sont dans la nature humaine. Est-ce que vous pensez que l'ancien « Rinovu », « Core in fronte », il n'a pas un ressenti lorsqu'on l'a laissé sur le bord de la route pendant des dizaines d'années, quand il a raté la barre des élections de 200 voix et qu'on ne lui a fait aucune proposition qu'il n'aurait peut-être pas acceptée, mais y en a jamais eu ? Est-ce que vous croyez qu'il n'y a pas un ressenti négatif lorsqu'il y a la première installation de l'Assemblée de Corse et qu'il n'y a pas la politesse de proposer aux groupes majoritaires, le groupe de droite et les nationalistes, d'avoir deux vice-présidences ? Est-ce qu'on doit en faire état de manière permanente, parce que c'est un moyen de dire que ça ne va pas ? On peut le faire. Mais je le dis franchement, on n'a pas le droit de le faire.

Voilà. Je vous ai donné le fond de ma pensée, donc pour ce qui concerne le rapport à la trahison, et je me tourne vers les patriotes, je ne suis pas schizophrène, je ne peux pas être le soir à un rassemblement de soutien et ensuite sous-entendre (qu'il y a). Mais ce que je dis et je vous le dis dans les yeux, je crois qu'on doit converger. On n'a pas le droit de passer à côté au prétexte qu'il y a une attitude qui est dominante, que l'on n'accepte pas. On doit, nous, imposer une démarche collective qui est la démarche du patriotisme corse. Et si on y arrive, ensuite on pourra aller les voir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josephina a demandé la parole et ensuite Valérie Bozzi.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je pensais intervenir sur le rapport, mais puisqu'il y a une forme d'interpellation suite à des propos qui ont été effectivement tenus publiquement, avec des mots, les mots ont un sens, ont un sens profond et ceux qui les utilisent le savent très bien.

Alors moi, je peux entendre que l'on veuille provoquer une réaction. Moi, je pense qu'ici il n'y a pas des gens qui auraient plus de légitimité que d'autres de décerner les labels du mouvement national, de décerner ce qui serait bon pour le sentiment national, de décerner les bons et les mauvais points et

ceux qui, par leur attitude qui n'est, je l'entends souvent, ni animée de rancune, ni animée d'inimitié, ni animée de volonté de saborder une démarche historique.

Si vouloir porter sincèrement et avec engagement, en participant, je le rappelle, en étant critique, vouloir porter sincèrement 50 années de combat, ce qui constitue la traduction, vouloir que l'on réussisse à la bonne hauteur des enjeux et considérer, sincèrement, sans manque de respect pour ceux qui le portent aujourd'hui, mais sincèrement, que le compte n'y est pas et d'être à la hauteur et qu'on n'est pas à la hauteur, c'est du sabotage, je ne pense pas que ce soit du sabotage.

Ensuite, sur la question de la différence entre la volonté d'une construction nationale commune, je pense que le courant que je représente y a participé et y participera. Je pense qu'il y a aussi beaucoup de choses qui peut-être doivent être d'abord posées et débattues ailleurs que dans cet hémicycle au détour d'un rapport de commission et qui doivent être portées ailleurs et qui doivent être posés ailleurs.

Mais ne confondons pas l'appel à la co-construction nationale et la précipitation d'une convergence autour d'un rapport. Ne confondons pas les deux. La construction nationale, elle est patiente, elle est longue, elle a été mise à mal par des divisions, elle a été piétinée, elle doit se rebâtir et on ne le fait pas en quelques jours en appelant à la convergence autour d'un rapport, ce sont 2 démarches différentes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas la volonté de porter la première, mais ce n'est pas de ça qu'il s'agit aujourd'hui.

Pour en revenir au rapport et, je le répète, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas la volonté de porter la première. La volonté ferme et déterminée. Mais on est dans deux exercices différents.

Alors, pour ce qui concerne le rapport, on a une définition de ce qu'est l'autonomie. Vous avez rappelé la vision, c'est un rapport, un compte-rendu, une synthèse de différentes contributions qui viennent corroborer finalement le rapport que nous avons déjà eu, celui de Wanda MASTOR qui était d'une autre nature. Ici, c'est un travail de commission. Si le concept d'autonomie est polysémique, il a un point, je dirais, convergent et un fil conducteur, c'est la question du pouvoir législatif.

L'autonomie, c'est le pouvoir législatif. Et je n'irai pas plus loin.

Lorsqu'aussi il est dit que les lignes rouges ne sont pas de droit mais sont éminemment politiques, et c'est pour ça que, finalement, il ne convient pas de les poser, moi je dirais proprement le contraire. Nous avons la conviction qu'elles ne sont pas de droit et qu'elles sont juridiques et qu'elles sont

uniquement d'ordre politique, et c'est pour cela qu'il convient de les poser, parce que l'accord, et je le dis également dans le rapport qui viendra mardi, il ne peut être que politique autour de l'autonomie.

La définition, l'analyse comparée des autonomies pose un problème qui, lui aussi, n'est que politique : c'est celui du projet politique que nous voulons porter ici, au-delà de toutes les définitions, au-delà de toutes les stratégies, c'est cette question-là, et si le projet politique que nous voulons porter sera à la hauteur.

Il y a le droit et il y a l'accord politique, il y a le projet politique, il y a la capacité à le porter, le rapport de force à mettre en place. Le droit suit. La définition du projet, les lignes rouges, ce n'est que politique, oui, mais c'est pour ça que c'est fondamental d'en discuter. Mais ça, ne discuteremo marti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Valérie BOZZI, pour « Un soffiu novu ».

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots, non pas sur le fond du rapport puisqu'effectivement, je crois qu'il y a une session extraordinaire qui se tiendra mardi à ce sujet et donc je réserverai mes propos sur le fond de l'autonomie à ce moment-là, mais d'abord pour vous remercier de nous avoir enfin transmis votre vision de l'autonomie, féliciter le travail de la Commission, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'intervenants entendus, bien sûr le rapport final ne va que dans un prisme, celui de militants nationalistes, mais c'était une évidence et ça n'est pas une critique de ma part, c'est simplement le rappel que c'est uniquement un prisme qui est corroboré par ce rapport, et nous aurons l'occasion mardi de débattre de ses faiblesses et du fond.

Moi, je voulais simplement, comme vous avez pu le faire hier en début de session... Avant-hier, la mairie de Pietrosella a été incendiée, donc je voulais évidemment apporter au nom du groupe et en mon nom personnel, notre soutien total au maire de Pietrosella, maire et ami, à son conseil municipal, à l'ensemble de la population. C'est une commune proche de celle que j'administre. Nous sommes bien sûr sous le choc de ce nouvel acte de violence. Je sais que le maire et son conseil municipal ne sont pas de ceux qui se laisseront intimider, mais je crois que ce type d'intimidation doit maintenant cesser et que nous revenions à plus de dialogue, plus de discussion. Il y a ce processus qui est en cours, qu'à la veille de discussions aussi importantes, il y ait

encore ce type d'actes proférés contre des mairies me semble encore une fois un terrain glissant.

Donc voilà, encore une fois, j'apporte, au nom de l'ensemble du groupe, notre soutien total au maire et à son conseil municipal.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce que nous avons fait aussi hier, bien évidemment par ailleurs, que ce soit le président de l'exécutif ou moi-même.

Jean-Christophe ANGELINI me semble-t-il, dans la liste des demandes de parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Cari amichi,

Très vite, puisqu'on va beaucoup en débattre mardi prochain.

On dit souvent des référendums, puisqu'il en est question, y compris chez nous, qui servent aux gens à répondre à des questions qu'on ne leur a pas posées. Il ne faudrait pas, je le dis avec un peu de malice, qu'il en soit de même pour les débats de l'Assemblée.

Hier, on a beaucoup parlé déchets lors du débat sur le compte administratif et aujourd'hui, c'est de bonne guerre, et Romain ne pouvait pas ne pas le savoir, on parle beaucoup de mardi prochain et du reste, alors que c'est un rapport précis, et j'en dirai deux mots, qui nous est factuellement, dirons-nous, soumis.

Donc oui, il y aura ce débat mardi. Et c'est vrai qu'il y a un petit côté surréaliste à débattre aujourd'hui de ces sujets-là, alors même que mardi nous aurons l'occasion d'en discuter à l'aune du rapport du Conseil exécutif, des propositions qui seront faites par un certain nombre de groupes et notamment par le nôtre, et pourquoi pas d'autres contributions qui, le moment venu, convergeront ou pas, mais ça c'est l'apanage du débat démocratique et je dirais ce que nous avons à faire ensemble d'ici à mardi, puis durant cette fameuse journée.

Plusieurs éléments, d'abord sur le contexte, ensuite sur le rapport.

Sur le contexte, moi je prends acte, bien sûr, avec beaucoup d'amitié des propos de Paul-Fé. Vous avez bien compris qu'on a eu, puisqu'on parle à cœur ouvert, l'occasion d'échanger et je sais que ce n'était pas le propos de l'orateur, il ne peut pas y avoir dans un débat public les traitres et les patriotes dès lors qu'un désaccord, potentiel en l'occurrence et pas réel, serait susceptible d'émerger. Et ce qui a été dit avec beaucoup de franchise et de transparence, pour ce qui est de notre groupe et, je le crois, d'autres encore, nous l'acceptons avec encore une fois beaucoup, beaucoup d'intérêt.

Mais au-delà du propos et du contexte, il y a cette idée relative à la famille nationaliste. Moi, Josépha l'a dit, ce n'est pas un propos qui est dicté ou inspiré par la rancœur. Il s'est passé ce qui s'est passé en 2021, est-ce que c'était une erreur politique pour le groupe que j'ai l'honneur de présider ? Non, c'était une faute. Est-ce que ça doit nous conduire à conditionner notre vision et notre contribution à une évolution politique d'un demi-siècle, avec peut-être au bout une sortie ? La réponse est tout aussi non.

Nous, on est dans un esprit de responsabilité et on peut avoir une lecture extraordinairement critique des deux années écoulées, et puis ne pas se tromper de cible, même si, c'est important quand même de le dire à ce stade, le suffrage universel a toujours raison et il a tranché. Mais la question, ce n'est pas la majorité ou la minorité. La question, c'est le chemin pour ce pays. Et c'est là où j'ai une petite réserve.

Moi, je suis, comme plein de gens ici et ailleurs, un militant politique et je connais sans prétention assez bien le mouvement nationaliste. On a été un certain nombre à dire « il faut poser la question des choix de société ». Est-ce qu'on est, même si ce n'est pas l'alpha et l'oméga mais je veux en dire un mot, plus libéraux, plus progressistes ? Est-ce qu'on est pour déréguler, déréglementer l'offre de transport ? Est-ce qu'on est au contraire pour la cadrer (DSP, OSP, etc.) ? Est-ce qu'on est pour le tourisme ? Est-ce qu'on est contre ? Est-ce qu'on est pour l'aménagement du territoire harmonieux ou pour l'urbanisation à outrance ? Etc., etc.

Donc, je ne le pose pas en termes de droite ou de gauche, ça me paraît un peu simpliste à ce stade. Mais est-ce qu'on est pour la laïcité ? Est-ce qu'on est... Ok.

Et à l'époque, on disait « houla », è s'ùn l'aghju micca intesa centu volte, ùn l'aghju mai intese una volta ! « Surtout pas ! Tu es fou ! Si on pose ces débats-là maintenant, on va se fracturer ». Aspetteremu... Et on a commencé à dire, « il faudra attendre le moment où on sera aux responsabilités ». On y a été. D'autres nationalistes y sont encore, puisque ce sont des nationalistes. Même si on n'est pas d'accord. Et j'ai encore l'impression, je le dis avec beaucoup de

franchise, que ce débat-là ne vient pas et qu'on a encore du mal à dire dans quel pays on veut vivre, au-delà des sujets institutionnels.

Les institutions, de quelque nature qu'elles puissent être, et je suis un nationaliste convaincu, ne sont jamais que des moyens, même dans des conflits longs, même dans des séquences douloureuses qui durent parfois des décennies. Si elles deviennent des finalités, elles deviennent un problème. C'est ma conviction profonde en tant qu'autonomiste corse.

Et, à partir de là, je pense que les questions qui ne sont pas abordées aujourd'hui et que nous avons à cœur d'aborder et que nous aborderons mardi prochain, elles sont aussi là. Parce que, imaginons demain, et je fais référence à la famille, qu'au moment où nous abordons les sujets, par exemple, économiques, nous ayons des divergences fondamentales, ça n'enlève rien au caractère commun d'un certain nombre de choses. Mais ça pose d'autres types de difficultés.

Moi, je ne suis pas dupe. Quand je conduis avec d'autres une politique à Porto Vecchio, je lis et j'écoute ce que disent d'autres nationalistes, et je l'ai dit y compris en réunion avec des gens de « Femu a Corsica » que je respecte. Mais je n'ai pas l'impression lorsque je dis qu'il faut refaire l'aéroport de Figari ou développer le port de plaisance, ou que le tourisme a vocation sur un temps X à être le moteur de l'économie, d'être un affreux libéral ! Je ne crois pas.

Pourquoi je dis ça ? Je rejoins Paul-Fé et je l'ai dit, donc il n'y a pas d'ambiguïté, mais il y a un débat sur lequel on ne pourra pas continuer de faire l'impasse, parce que si on devait devenir autonome sans l'avoir abordé, je pense qu'on se mettrait nous-mêmes, nationalistes, dans des difficultés. Ça, c'est un premier point.

Second point, moi je crois que le rapport de Romain, entre autres mérites, et il en a beaucoup Romain, et je le dis avec beaucoup de sincérité, il met un terme à une espèce de *distinguo* entre la capacité à résoudre les problèmes du quotidien et les sujets dits fondamentaux. Moi, quand je parle des fondamentaux avec mes amis du mouvement national, je parle bien sûr de la langue qui est au cœur de nos préoccupations, de l'accès à la propriété, mais tout autant de la lutte contre la précarité, dans un pays où il y a des dizaines de milliers de gens qui vivent dans des situations que l'on sait, du coût de l'énergie, du pouvoir d'achat, etc., qu'il me paraît utile de réintégrer dans le champ des fondamentaux.

Et ton rapport, votre rapport, ça a été dit et c'est vrai, il permet de poser les choses en disant, « Voilà... », tu citais l'exemple des Baléares sur le réchauffement climatique ou de la Sicile sur les sujets sociaux (pré-RSA, etc.),

on voit bien que si demain cette collectivité, elle avait les moyens d'être une collectivité autonome, elle réglerait plus vite et mieux quantité de problèmes que l'on dit pouvoir régler à droit constant, alors même que l'histoire politique des 30 dernières années vient dire le contraire.

Donc, il y a nécessité de trouver ce point d'équilibre et ce rapport permet de le dire.

Troisièmement, et pour aller vite (bientôt 10 minutes), il dit, à droit comparé, donc la situation anachronique dans laquelle on est. La Corse, c'est la préhistoire en termes d'institution en Méditerranée.

Aujourd'hui, ce qu'on demande ou qu'on est susceptible de demander, seuls ou ensemble, c'est en toute hypothèse très en deçà, si tant est qu'on l'obtienne, de ce que vivent des Européens de toute nationalité depuis des décennies.

Je rappelle que la Sardaigne, qui n'est pas un des exemples les plus réussis en matière d'autonomie, elle vit à ce rythme-là depuis je crois 1947, à 11 km des côtes de Bonifacio et alors qu'on est en 2023.

Donc dire « on est autonomes », ça a été dit et j'y reviens, ce n'est pas demander à ce qu'on nous donne un peu plus de moyens. C'est demander à ce qu'on puisse, dans un cadre à déterminer, légiférer, réglementer. Je ne crois pas avoir entendu le contraire dans la bouche des gens qu'on a rencontrés à Paris, même si le débat existe qui consiste à dire : faire vos lois, fracturer le pouvoir législatif qui est aujourd'hui dévolu au seul Parlement, ça relève d'une espèce de tabou, notamment parce qu'est craint le risque de la contagion. On en parlait avec Jean-Martin et d'autres, et on sait tous que c'est vrai que ce qui hante à mon avis un certain nombre de gens à Paris, c'est moins le fait qu'on puisse légiférer. Vous voulez que je vous dise, à rebours de certaines idées reçues, je pense que beaucoup s'en contrefoutent, a vi dicu cume a pensu.

Je pense que ce qui les inquiète, c'est que dans un mois, 6 mois ou un an, il y a un type qui lève le doigt en disant « Mais moi je suis occitan... », « Mais moi je suis catalan... », « Mais moi je suis basque », « Mais moi je suis de Savoie... », « Mais moi je suis dans la Drome, ça ne va pas assez loin... », etc. On ne va pas parler pour tout le monde, mais il faut qu'on anticipe.

J'en aurai bientôt terminé en vous disant que cette situation peut évoluer. Moi, je crois beaucoup, beaucoup aux vertus du dialogue. Mais je crois aussi à l'idée que le rapport que nous propose Romain, conjugué au rapport qui est proposé par l'exécutif et aux contributions que l'on fera, dessine une trame qui donne aux Corses un certain nombre de points de repère.

Maintenant, il reste à ce stade des opérations, deux inconnues.

Premièrement, qu'est ce qui peut se passer à Paris, qui est aujourd'hui, et notamment depuis ce drame terrible, dans les pires difficultés. Je ne sais pas, mais, je veux là aussi faire le pari qu'une évolution est possible et que lorsque les gens nous disent « on est prêts à aller jusqu'à l'autonomie », ils sont sincères. Bien sûr qu'il y a des décennies de conflits. Mais si on les aborde sous l'angle de l'histoire et moins de l'avenir, on se pose une difficulté. Donc, moi, je veux croire, je veux croire et espérer que la sincérité est de mise et qu'une sortie est possible.

Et je terminerai là-dessus. Ce n'est pas une divergence que j'ai avec Paul-Félix ou d'autres ici, mais je tiens quand même à l'exprimer. Au-delà de ce qui peut nous animer en tant que nationalistes, etc., le peuple corse, et je sais qu'on en est tous d'accord, ce n'est pas que des nationalistes, même lorsque ces gens votent nationalistes. Parce que moi, je ne confonds pas un militant et un électeur, des gens qui votent pour les 4 composantes, ch'ùn sò micca militanti, chì sò corse, puis aussi des gens, très nombreux, et que je respecte infiniment, qui ne sont pas nationalistes et qui très logiquement ne votent pas nationalistes. Je le dis tranquillement et sans vouloir parler au nom de personne, sinon au nom de ceux que j'ai la charge et l'honneur, mi basterà, de représenter.

Il faut, dans des termes à déterminer, qu'ils soient partie prenante de tout ça, parce que le problème ce n'est pas de construire de la majorité avec l'opposition nationaliste, ou à partir des nationalistes entre eux. Pour que le processus fonctionne, il faut qu'il soit celui du peuple corse. Alors, après il y a un fait majoritaire et un fait minoritaire, mais il faut qu'on voit dans le débat comment peuvent se déterminer des points d'équilibre. Et à mon avis, c'est ça le sésame. Ce n'est pas uniquement qu'on s'entende entre les uns ou les autres, c'est que puisse émerger de cet hémicycle, même s'il y a des contributions différentes, une forme d'aspiration commune. Une forme d'aspiration commune.

Et je finirai très vite sur ces deux points.

Premier point. Je sais qu'en politique, c'est la règle. Mardi, c'est un point d'entrée, ce n'est pas un point d'arrivée. Vous savez que derrière, vous le savez, précaution inutile, si on va vers la révision constitutionnelle, si on va vers le référendum, si on va vers la loi organique, on entre dans un tunnel politico-juridique de plusieurs mois, voire de plusieurs années.

Donc, o zitè, je ne le dis pas pour désamorcer quelques positions divergentes que ce soit, ne nous mettons pas la pression en disant mardi « morti o vivi, biancu o neru », ça ne se passe jamais comme ça, ni ici, ni ailleurs. Donc, disons-nous, parce que c'est la vérité, que ça va prendre du temps et que ça va

demander une respiration longue. Ce n'est pas moins important ce qui va se jouer mardi, mais ce n'est pas mardi à 00h00 ou à 21h10, que le sort de la Corse sera scellé pour les 50 ans à venir.

Je finis là-dessus et je reviens au rapport de Romain parce que c'était l'objet du débat, paraît-il, Président. Romain a éclairé le propos, expliqué les termes des travaux, donner la perspective. Moi, je crois que ce rapport-là, entre autres valeurs, et je viens d'en évoquer un certain nombre, il en a une dernière : c'est qu'il vient consacrer une situation politico-géographique, ça a été dit, sur laquelle, je le sais, nous travaillons tous, qui est celle du fait insulaire. Ça ne paraît rien, mais à mon avis, c'est essentiel. Ça, je crois que c'était bien qu'on le rappelle, parce que ça a été dit, lorsque le président de la République dit « les insularités et le destin méditerranéen », il ne peut pas ne pas intégrer un certain nombre de remarques et de propositions qui sont ici faites.

Donc je terminerai là-dessus pour remercier la commission, pour remercier le président, il n'y a pas de délibération et donc pas de vote appelé, mais c'est avec intérêt et pour tout dire bienveillance que notre groupe prendra volontiers acte de ces travaux, dont nous demandons qu'ils soient remis en perspective, y compris par rapport à mardi prochain et au temps à venir.

Et voilà contextuellement, par rapport à ce qui a pu être dit, par rapport à ce qui nous occupe et plus encore et surtout par rapport à ce qui nous attend, ce que je voulais également déclarer au nom de « Avanzemu ».

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci. Une demande de parole de Jean-Félix ACQUAVIVA. Tous les groupes ont épuisé leur temps de parole.

Je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs, Chers collègues,

Je ne veux pas alourdir ce débat par rapport au temps qui lui est imparti. Néanmoins, il est quand même important de souligner ce qui se passe à travers ce rapport.

D'abord, c'est une commission des compétences législatives et réglementaires, qui est l'émanation de nos institutions, qui s'est réunie, ça va sans dire mais c'est mieux en le disant, quand on entend quelquefois, je le dis un peu ironiquement, des critiques d'oisiveté, de procrastination, qui s'est réunie de longs mois, de longues semaines, qui a travaillé, donc qui a eu pour mot d'ordre de s'appliquer à soi-même l'échange, le dialogue, le travail, la comparaison, la recherche juridique, la recherche économique, c'est-à-dire tout le contraire de l'oisiveté.

C'est quand même important de le dire, parce que quand on veut, et je pense que c'est le cas de tout le monde, faire acte de responsabilité, ça passe par le respect des institutions déjà actuelles et de leur capacité à faire vivre, à incarner ces institutions. On le fait tous. Mais là, je pense que ce qu'a réussi Romain Colonne, et c'est pour ça que je m'adresse d'abord à son président, son vice-président, son rapporteur et aux autres membres qui ont participé, c'est vraiment d'incarner cette obligation de résultat quant à la définition du sujet, puisque c'était l'objet même de cette commission. Donc un grand travail qui est une plus-value.

Alors pourquoi c'est une plus-value ? Parce que dans les références que nous avons, et Dieu sait qu'il a eu des travaux importants qui ont été menés, y compris par d'anciennes commissions législatives et réglementaires, je pense évidemment au regretté Pierre CHAUBON, je pense aussi évidemment à un certain nombre de délibérations que l'on qualifie tous, qu'on a tous qualifié d'historiques, celle de 2013 sur le statut de résident, celle du peuple Corse en 1988. On voit quand même, si on prend la peine de se pencher sur le contenu du rapport, que la clarification qu'apporte ce rapport est importante sur plusieurs points, y compris d'ailleurs pour les nationalistes.

Je me rappelle d'une époque où l'article 74 était le sésame du mouvement nationaliste dans les années 90. Je vous rappelle aussi les revendications du POSEICOR, en référence aux territoires d'outre-mer, jusqu'à d'ailleurs les délibérations, avec des nuances et des divergences dans le débat de la réforme constitutionnelle de 2018, l'article 72.5 contre le 74.2. Donc, même par rapport à ce que véhicule le nationalisme, on voit bien que le travail fourni par la Commission clarifie les choses.

D'abord, et c'est un peu aussi pour répondre à ce qui a été dit, parce que je crois qu'il faut souligner l'objectivité du travail. Tous les cas de figure sont évoqués. On n'a pas pioché dans ce rapport-là des territoires par opportunité. Vous avez l'État fédéral, l'État unitaire, l'État régional qui est une variante de l'État unitaire, donc en fait tous les cas des États dans le monde qui sont abordés, tous les cas, il n'y en a pas d'autres ; leur appréhension de l'autonomie pour ceux qui ont acquis l'autonomie dans chacun des cas ; et tous

les cas de figure géographiques de ces cas : la dimension insulaire, méditerranéenne ou pas d'ailleurs, dans le rapport évoqué, les territoires continentaux tels que Val d'Aoste, Trentino évoqués qui sont autonomes depuis la fin de la 2ème Guerre mondiale, dans le cas notamment de l'État italien.

Donc, je veux dire par là qu'il est difficile d'aller plus loin en termes d'objectivité de cas de comparaison. Il n'y en a pas d'autres. Ou s'il y en a d'autres, j'invite évidemment les élus à les amener dans le débat pour expliquer en quoi il y a d'autres cas et qui n'ont pas été abordés de ces grandes catégories, qui sont des catégories exhaustives. Là-dessus, c'est quand même important.

L'autre élément, c'est évidemment la différenciation entre les différents niveaux d'autonomie, notamment l'autonomie réglementaire qui est celle de la Polynésie, puisque ça n'a jamais évoqué comme ça, de la vraie autonomie législative. Alors bien sûr, ça veut dire que la majorité territoriale en particulier et d'autres je pense, donne corps à une vision précise. Aujourd'hui, ça été souligné par d'autres membres ici, de ce qu'on entend par l'autonomie législative. Donc, c'est une œuvre de clarification de cette offre d'autonomie législative, du point de vue juridique, constitutionnelle. Mais c'est aussi une manière de démontrer, parce que ça a été évoqué, parce que je le vois moi dans le rapport et ça a été évoqué par d'autres, le lien de l'utilité de l'autonomie législative pour changer la vie des Corses.

L'exemple de la Sicile a été évoqué sur le social.

Mais pour être encore pragmatique sur la dimension économique, je vous rappelle que nous vivons un débat aujourd'hui quant à l'application du crédit d'impôt investissement corse, ça devrait intéresser beaucoup de gens ici. Le crédit d'impôt investissement corse sur la notion d'investissement initial, où depuis le Bulletin officiel des finances publiques de 2021, on ne donne plus aux entreprises la capacité à émarger sur le crédit d'impôt pour les biens des travaux de modernisation, alors que c'était la coutume depuis 2003.

La vérité est très simple, c'est qu'aujourd'hui Bercy est au cordeau aligné sur la Commission européenne, ce qu'il ne faisait pas avec des largesses depuis 2003. Mais vous voyez, dans l'exemple de la Sicile, que dans l'autonomie législative de la Sicile, il y a capacité à agir sur les taux et sur les assiettes des aides d'État, des crédits d'impôt, des exonérations des aides d'État.

Alors, lorsqu'on nous dit à Beauvau, « attention, vous ferez sur vos ressources fiscales », il n'y a pas plus faux que dans le cadre comparatif de l'autonomie législative en la matière. Et entre les deux, qu'est-ce qu'il y a ? Et là, je rejoins ce qu'a dit aussi Paul-Félix BENEDETTI et d'autres, simplement l'accord politique. Il n'y a pas d'infaisabilité juridique.

Autrement dit, je prends cet exemple là, mais je pourrais prendre d'autres exemples d'amélioration sur le bien-être ou du moins des questions posées qui ne peuvent pas être résolues dans le cas aujourd'hui du centralisme, c'est le cas du crédit d'impôt. Je vous rappelle quand même qu'aujourd'hui, pour ceux qui sont dans le monde économique, vous avez des brigades qui viennent de Fréjus, de Nice et d'ailleurs qui recouvrent les sommes sur le crédit d'impôt investissement corse. Alors je souhaite bien du courage à ceux qui disent « il faut rester comme ça, négocier avec Bercy de manière centrale plutôt que d'avoir un pouvoir autonome en la matière ». Je pense quand même que la démonstration par les faits, elle commence à peser lourd dans la vie économique des entreprises. Je ne pense pas qu'aux hôtels, puisque l'agroalimentaire est touché, la viticulture est touchée. Donc, il faut qu'on arrête un petit peu de dire qu'à droit constant, mais c'est mon point de vue évidemment, on peut mieux régler les choses par rapport à d'autres situations comparatives. Et ça, c'était éclairci par le rapport.

Et enfin, de manière globale, le rapport met un terme, du point de vue juridique s'entend, étant entendu qu'évidemment il faudra aller à l'accord politique, donc à un rapport de force aux négociations politiques, aux arguments péremptoires.

Ce n'est pas possible d'avoir des droits particuliers à l'emploi ou au foncier pour des citoyens dans une même République. Bon, je pense qu'on arrive à siffler la fin de la partie là.

Voilà, c'est très clair, oui, c'est possible juridiquement. C'est possible dans le territoire d'outre-mer, mais c'est possible aussi en Europe. Voilà donc, on le veut ou on ne le veut pas, c'est une discussion politique, mais ce n'est plus une discussion juridique. Il n'y a pas de frontière juridique, ce n'est pas vrai et même pas dans un État unitaire comme la France.

L'exemple du Portugal et de l'Italie, je vous rappelle quand même - petit clin d'œil- que la Constitution italienne, c'est évoqué dans le rapport, on parle de « la République une et indivisible ». Je vous rappelle que le mot « une » a été supprimé de la Constitution française en 1946 par le général De Gaulle. La République française n'est plus indivisible dans la Constitution. Le « est indivisible », c'est par excès culturel ; l'excès culturel du centralisme jacobin, qui est très bien décrit d'ailleurs dans la décision du Conseil constitutionnel, où les constitutionnalistes nous disent clairement dans ce rapport qu'on est plus dans le jugement politique que juridique concernant la langue, ça a été évoqué à plusieurs reprises dans le, ou rapport concernant même l'avis sur la reconnaissance du peuple corse de l'article 1^{er} de la loi du 13 mai 1991 adoptée par le Parlement.

Donc, je crois qu'il faut sortir de ce genre d'imposture des arguments péremptoires, juridiques. Et ce rapport, de ce point de vue-là, est une très nette plus-value par rapport à l'histoire des travaux de cette Assemblée qu'il faut saluer bien sûr, et il vient éclairer les choix et les clarifier, et les clarifier.

Il est indiqué aussi, mais nous aurons le débat effectivement le 4 juillet prochain, nous aurons le débat peut-être cet après-midi en commission aussi, sur les process de l'adaptation législative. Je parle pour ceux qui sont dans l'article 73 et le constat que cela ne fonctionne pas par rapport à la procédure elle-même. Entre procédure de loi d'habilitation, donc le Parlement va habiliter, il faut une majorité. Puis après, plus tard, une procédure de ratification, si tant est que le Gouvernement, comme dans notre cas, accède au fait de relayer la demande de la Collectivité à l'adaptation. Autrement dit, il peut se passer 15 ans, ça a été le cas pour la Guadeloupe par exemple, avant qu'une demande particulière sur une écotaxe puisse éventuellement arriver sur le bureau du Parlement, dans le calendrier des ordres du jour des lois parmi l'ensemble des lois générales, puisque là-aussi il va falloir se faire valoir pour être inscrit, avant éventuellement d'être adoptée. C'est factuel.

Après, on peut dire « ça suffira, réglez le problème des Corses » ou pas. Nous ne le pensons pas, vous l'avez bien compris, mais c'est quand même important de clarifier ces éléments factuels là et le rapport y contribue nettement.

Moi, je crois tout simplement que, effectivement, nous sommes à l'aune d'un échange dans ce mois de juillet qui va être important. Je ne suis pas là pour faire donner des leçons à quiconque, pas du tout. Mais je crois qu'il ne faut pas relativiser quand même ce qui est en train de se passer.

Déjà que c'est complexe d'évoluer dans un débat politique français qui est aussi touché par d'autres éléments, on le voit ces quelques jours, qui risquent de bousculer le calendrier politique. Mais si de surcroît nous ne sommes pas en mesure de peser collectivement ensemble sur ce qui sera la définition, parce que c'est ça l'essentiel, la définition de la question posée au référendum pour avis aux Corses, c'est-à-dire que si, en gros, on remet à l'état par des divergences mues par des sujets de second ordre, même s'ils sont à régler, pour que lui puisse piocher entre les différentes tribus et voir quelle sera la nature de la question qu'il posera, lui, en grand seigneur aux Corses à la place du choix collectif convergent qui aurait été le nôtre de dire « c'est cette question posée que l'on veut poser aux Corses démocratiquement », parce que c'est en ces termes que se joue le débat de ce mois de juillet. Donc je crois qu'il ne faut pas trop relativiser ce qui va se passer le 4 juillet. Ni le 4 juillet, ni les jours qui suivent. Parce que si référendum pour avis il y a auquel les Corses devront répondre, vous savez très bien qu'il ne pourra se réaliser, s'il y a réforme constitutionnelle, que dans

un temps très contraint qui est celui de la fin de l'année 2023 ou au premier semestre 2024 au plus tard. Parce qu'il faut être très pragmatique en matière de calendrier, nous ne discutons pas en valeur absolue comme si nous avions le temps.

Nous sommes contraints à peser politiquement, moralement, pour que la question posée aux Corses soit issue de nos désidératas politiques et ne pas laisser cette capacité uniquement au paternalisme de l'État qui, je crois, en la matière, n'a pas souvent servi l'intérêt des Corses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, je vais repasser pour une ou deux minutes la parole au président de la Commission.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Je n'excéderai pas la minute. Enfin, je vais essayer...

Simplement pour vous remercier à tous pour les compliments relatifs à ce travail collectif qu'a été la réalisation du rapport, c'est important.

Retenir 2 ou 3 points quand même qui n'étaient pas des critiques, mais quand même des divergences sur lesquelles je voudrais revenir.

Le fait de dire « il n'y a qu'une définition de l'autonomie ». Pour nous, il n'y a qu'une définition de l'autonomie. Pour les gens avec lesquels nous discutons et que nous avons en face, il y a plusieurs définitions de l'autonomie et ça, c'est une différence fondamentale, c'est l'objet du rapport. C'est-à-dire que, oui, nous, nous savons ce que c'est l'autonomie pour nous, mais il y a d'autres personnes qui ont d'autres conceptions de l'autonomie. Il fallait ce travail de clarification, me semble-t-il.

Je note avec un petit sourire que Jean-Martin MONDOLONI nous dit que ce rapport peut alimenter à la fois ses thèses et Valérie BOZZI nous dit que ce rapport est orienté, donc mettez-vous d'accord.

Moi, je crois que ce rapport, ni il l'alimente vos thèses, ni il est orienté. Je crois que ça a été un rapport honnête et rigoureux, tout simplement parce que c'est la restitution des auditions. Bien évidemment, qu'à la fin, en fonction des auditions, il y a eu un certain nombre de recommandations d'ordre politique. Je vous taquinai un petit peu, mais...

Et je terminerai en disant : mardi, bien évidemment que la séquence qui s'annonce devant nous est très longue. Elle va durer plusieurs mois, et ça a été rappelé par différents intervenants. Mais n'empêche que mardi, au sortir de notre réunion, il faudra une proposition d'architecture, il faudra une proposition d'ordre constitutionnel, il faudra une proposition en termes de thématique, en tout cas pour venir nourrir une future loi organique, et que de tout cela, on ne peut pas se passer mardi et qu'il fallait absolument aussi, au préalable, un travail d'information parlementaire et de cette Assemblée pour venir nourrir la réflexion collective.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Avant de passer la parole au président de l'exécutif, je tiens à remercier bien évidemment à nouveau Romain COLONNA et les membres de la commission pour l'ensemble de ces travaux et cette production.

Remercier aussi les personnes auditionnées, une fois de plus, et notamment les présidents, les institutionnels qui se sont prêtés au jeu de l'audition et aux témoignages surtout de leur vécu et de leur histoire.

Je tiens à vous préciser que nous sommes écoutés, que ce soit au Val d'Aoste, au Trentino et dans d'autres régions, que plusieurs régions d'Europe observent ce qui se passe en Corse. C'est très important de le préciser.

Hier matin, je vous appelais à une prise de hauteur. Je constate que nous avons eu des échanges d'une grande qualité et avec beaucoup de franchise aussi, notamment entre groupes nationalistes.

Je crois qu'il faut être courageux. Il faut être confiants, responsables surtout au regard de tout ce qui est en train de se passer et toujours en pensant à regarder aussi à ce qui se passe ailleurs.

J'évoquais tout à l'heure la notion d'*intesa* qui nous a été transmise, concept d'*intesa* transmis par le président KASWALDER du Trento.

Je rappelle en direction d'« Un soffiu novu » que le président KASWALDER est un président de droite et qu'il n'était pas forcément autonomiste, mais qu'il l'est devenu et que désormais, tout le monde est autonomiste. Mais qu'il y a aussi, et je le dis pour Jean-Christophe ANGELINI, aujourd'hui, dans ces régions autonomes, des gens de droite et des gens de

gauche, ils sont tous autonomistes. Personne ne veut revenir en arrière. Il y a différents courants, il y a différentes options sur le plan économique aussi. Mais quoi qu'il en soit, les choses se sont très, très bien passées et c'est important de le préciser.

Préciser également, mais nous en reparlerons mardi que la dimension économique est fondamentalement associée à la question institutionnelle. Et je connais l'appétence de Jean-Martin MONDOLONI pour les chiffres. L'an dernier, je vous avais donné satisfaction en vous présentant le rapport au mois de juillet sur le lien entre autonomie et performance économique. Là, vous nous demandez des indicateurs supplémentaires. J'espère que d'ici mardi, peut-être, on pourra vous en fournir. Mais si à chaque fois qu'on vous en fournit, vous ne croyez pas aux statistiques et à ce qu'on vous dit, c'est un peu désespérant aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je suis insatiable, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le comprends, mais je ne désespère pas, il faut que nous continuions pour essayer de vous convaincre que l'autonomie est aussi une voie salutaire du point de vue économique.

Voilà, je passe la parole au président de l'exécutif.

Encore merci, Monsieur le président de la commission, pour ce travail.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, mais quand même, en ayant conscience du moment que nous vivons et de son importance par rapport à ce rapport et par rapport à notre débat, même s'il n'est pas sanctionné par un vote.

Moi, je considère que ce débat est extrêmement important pour notre institution, qu'il est extrêmement important pour la Corse et pour les Corses, et qu'il est extrêmement important dans le cadre du processus que nous conduisons avec l'État.

Je voudrais d'abord à remercier la présidente de l'Assemblée de Corse, la conférence de coordination qui a pris l'initiative de saisir la commission des compétences législatives, réglementaires et des évolutions statutaires.

Je voudrais bien sûr remercier le président Romain COLONNA, l'ensemble des commissaires et l'ensemble des personnels et agents de la Collectivité de Corse qui ont administrativement accompagné ces travaux.

Je le fais au-delà de la politesse protocolaire, avec une sincérité d'autant plus forte que je pense, sans flagornerie, que ce rapport va faire date dans l'histoire des rapports de notre institution. Il y a eu plusieurs rapports importants. Je me tourne vers Pierre GHIONGA, qui a travaillé à l'époque sur la coofficialité, je pense bien sûr au regretté Pierre CHAUBON et au rapport de la commission législative et réglementaire, je pense, ça a été cité par Jean-Félix ACQUAVIVA, à des résolutions ou des votes très importants, notamment celui sur la notion de Peuple corse en 1988, qui ont marqué l'histoire de cette institution. Et bien sûr, nous manquons du recul nécessaire, mais je suis persuadé que, par sa qualité, son objectivité et sa résonance avec l'importance du moment que nous vivons collectivement, je suis persuadé que ce rapport prendra place à côté des actes que je viens de citer.

Donc merci, pour ce travail. D'abord parce qu'il est un signe de vitalité démocratique de nos institutions. Ce n'est pas le Conseil exécutif qui a produit ce rapport, c'est l'Assemblée de Corse. C'est une commission de l'Assemblée de Corse. Et c'est un travail qui s'est déroulé sur plusieurs mois avec 10 journées ou demi-journées d'audition, 15 personnalités politiques ou administratives auditionnées et interrogées. J'ai eu la chance de participer à quelques-uns de ces moments à votre invitation, et je pense que celles et ceux qui ont fait le choix de participer, ça n'a pas été le cas de tout le monde, celles et ceux qui ont fait le choix de participer ont bien fait de le faire et sont sortis individuellement et collectivement mieux informés et mieux armés, y compris dans le respect des convictions de chacun, que ce qu'ils n'étaient entrés.

Donc, ce rapport est important pour notre institution. Est-il important dans le moment politique que nous vivons ? Moi, je réponds très sincèrement et très fortement que oui, et que ce moment de la présentation de votre rapport et du débat que cette présentation appelle, est un moment qui avait fondamentalement vocation à être distinct de la discussion générale qui nous attend mardi prochain.

Ce sont effectivement deux pièces d'une même œuvre collective, mais l'une ne peut pas remplacer l'autre.

Et pour que notre démarche politique d'ensemble, celle de l'identification d'un statut, celle d'un chemin constitutionnel pour aller vers ce statut et celle, enfin, d'une solution politique globale dans laquelle s'inscrit et la solution institutionnelle, et le chemin qui permet d'y parvenir, sans rien n'enfermer ni présumer de l'avenir, pour que cette réflexion globale en forme

d'escalier, nous conduisent à une réflexion sereine et éclairée, il y avait besoin de marches. Et une des marches essentielles de cet escalier, c'est bien que nous nous entendions sur ce qu'est l'autonomie et que nous puissions voir ensemble ce que son application a donné ailleurs.

Et je voudrais dire un instant que, même si je l'ai signé alors que d'autres n'ont pas souhaité le faire et que j'ai pris la responsabilité de le signer, le compte-rendu des réunions du 16 mars 2022 entre le ministre de l'Intérieur et les élus et forces vives de Corse, le moment de cette venue au lendemain de l'agression, assassinat d'Yvan COLONNA, au moment où la Corse est en proie à l'émotion, à la colère et à la révolte, ce moment fondateur du processus que nous vivons, dont nous verrons s'il est historique ou pas dans les semaines et dans les mois à venir, ce moment du 16 mars, lorsque Gérard DARMANIN vient, nous signons ensemble un document dans lequel nous disons que nous avons vocation à ouvrir, je cite, « *un processus à vocation historique de discussions entre l'État et la Corse, que le périmètre du processus couvrira l'ensemble des problématiques corses sans exclusive, parmi lesquelles figure l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie qui reste à préciser. Ce travail sera conduit à la lumière des statuts existants dans la Constitution en Méditerranée où le long de l'Arc atlantique, voire de propositions sui generis...* ». Et je rappelle également, pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI qui insistait sur l'importance, et nous partageons toutes et tous, je crois, cette analyse, et nous l'avons déjà dit, qu'il est fondamental que dans la deuxième phase, si elle prospère, ce processus soit celui de toutes les forces vives et de tous les Corses.

« Le processus a également vocation à inclure l'ensemble des problématiques et notamment économiques, sociales, culturelles, linguistiques, ainsi que celle d'une évolution concrète concernant la langue, la culture et la reconnaissance du peuple corse ».

Voilà le spectre qui était ouvert et ce que demandait Gérard DARMANIN à ce moment-là et il le demandait au nom de l'État, c'est de préciser, c'est le terme, « ce qui est un statut d'autonomie pour vous ».

Menons ce travail à la lumière des statuts existants dans la Constitution : Nouvelle Calédonie, Polynésie, Saint-Martin, territoires ou régions d'outre-mer, en Méditerranée (les îles de Méditerranée notamment, mais pas seulement) ou le long de l'Arc atlantique, et nous l'avons ajouté après une longue discussion parce que nous souhaitons que soit incluse dans le périmètre du droit comparé, l'étude du statut d'autonomie des Açores.

Donc, ce cheminement-là, il était nécessaire. Et nous avons fait le choix ensemble, qu'il ne soit pas conduit dans un cadre technique par le Conseil

exécutif de Corse, par exemple, mais qu'il soit conduit par l'Assemblée de Corse, par sa commission.

Alors bien sûr que le président - Jean-Martin, je me tourne vers vous et je vous remercie d'être venu -, bien sûr que le président de la commission est nationaliste, mais ce qui était important, ce n'était pas de préjuger du point d'atterrissage des conclusions ou des propositions qui seraient tirées. Ce qui était important, c'est que nous soyons toutes et tous à égalité pour choisir les personnes à auditionner, pour choisir les questions que nous déciderions de leur poser et pour écouter ensemble les réponses qu'ils souhaitaient apporter. Ça, je crois que c'est quelque chose d'irremplaçable d'un point de vue de la logique de la construction démocratique.

Alors, très brièvement, mais vous n'en êtes pas surpris, je me suis et nous nous sommes bien sûr inspirés pour une large part de ce rapport dans le rapport qui vise à introduire le débat de mardi prochain, parce que ce débat, même s'il va au-delà du statut d'autonomie dans son périmètre et dans le temps, il a une condition nécessaire : que nous ayons défini ensemble ce dont nous parlons. Et ça, c'est la première chose.

Rapidement, la première vertu, ça a été dit, mais je veux y insister. La définition de l'autonomie. Le terme, et je m'adresse une fois encore avec beaucoup d'amitié à Jean-Martin MONDOLONI et au groupe « Un soffiu novu », le terme peut être effectivement polysémique, parce qu'il n'a pas la même portée, le même contenu selon les interlocuteurs qui l'emploient. Et je me rappelle très bien d'Édouard PHILIPPE, par exemple, me disant, lorsqu'il était Premier ministre « Mais que demandez-vous ? La Corse est déjà autonome, très largement autonome. Alors vous demandez un peu plus d'autonomie ? ».

Et pour dépasser le débat avec les gouvernements successifs, y compris lorsque je discutais par exemple dans le cas des régions de France, « plus d'autonomie » me disait-on ; je disais « non, ce n'est pas plus d'autonomie, c'est l'autonomie que nous voulons, parce que nous n'avons pas d'autonomie ».

Et le concept d'autonomie de plein droit et de plein exercice qui a été porté par la majorité territoriale notamment, et qui a été validé par les urnes. Ce n'est pas une façon de choisir dans les différentes modalités possibles d'autonomie. C'est une façon de rappeler que l'autonomie, la vraie, celle dont nous parlons, pas depuis hier, pas depuis avant-hier, depuis 1973 pour la Corse, c'est le transfert du pouvoir législatif. Et nous ne sommes pas les seuls à le dire et c'est le deuxième enseignement du rapport.

Lorsqu'on va partout en France, en Europe et dans le monde, tous les professeurs, à quelques réserves de doctrines près, mais surtout tous les

praticiens de la politique, tous les élus, tous les gouvernements savent que lorsqu'on parle d'autonomie, on parle de transfert du pouvoir législatif.

Les polynésiens que nous avons vus nous ont dit : l'autonomie est consacrée formellement, mais ce n'est pas une vraie autonomie, c'est une autonomie corsetée avec des lois de pays appelées comme les lois de pays de Nouvelle-Calédonie, mais qui sont soumises au contrôle du juge administratif, de nature réglementaire, avec une marge de manœuvre très faible de la part du pouvoir polynésien. Donc ce n'est pas l'autonomie.

Ceux de Saint-Martin, que nous avons vus, nous ont dit : mais on a reconnu l'autonomie qui est même garantie dans la Constitution formellement, mais ce n'est pas une autonomie. C'est un principe de libre administration, de décentralisation poussée et donc il y avait aussi un risque, et d'ailleurs que certains nationalistes, y compris dans nos rangs, disaient : attention, attention qu'on ne vous donne pas l'autonomie et qu'il n'y ait rien derrière.

Donc, aujourd'hui, nous avons posé de façon claire les choses en disant ce que l'autonomie n'est pas, nulle part, et ce qu'elle est toujours et partout.

Si demain votre groupe, Jean-Martin, décide, par exemple, comme vous l'avez fait, de rester sur la position que vous avez présentée publiquement et que nous respectons, c'est l'évidence, qui me semble être, mais nous approfondirons puisque nous n'avons pas eu pour l'instant accès aux documents. Nous demandons un pouvoir d'adaptation dans un certain nombre de matières ou même dans toutes les matières, ce sera une proposition d'évolution institutionnelle, mais ça ne sera pas une proposition d'autonomie. Ça ne sera pas une proposition d'autonomie. Vous direz : non, nous ne sommes pas pour l'autonomie. Nous sommes pour une décentralisation plus poussée.

Et nous, l'autonomie que nous mettons en débat et qu'il nous semble pouvoir être, y compris au bénéfice d'accords politiques antérieurs que nous avons construits et qui étaient aussi le reflet d'efforts partagés qui n'étaient pas consentis seulement pour une occasion électorale, mais qui participaient d'une analyse politique globale, il me semble que ce statut d'autonomie, avec un pouvoir législatif, avec un certain nombre de fondamentaux sur lesquels nous reviendrons, semble être une base de travail qui doit permettre à mon sens de réunir non seulement l'ensemble des nationalistes, mais très au-delà, parce que, comme beaucoup l'ont dit, cette vision de l'autonomie aujourd'hui, je crois qu'elle est partagée d'ores et déjà, peut-être dans vos rangs d'élus, en tout cas dans vos rangs de sympathisants et d'électrices et d'électeurs.

Je suis sûr, Jean-Martin, qu'il y a des gens de la famille libérale, de la sensibilité de Pierre GHIONGA qui disent « oui, nous ne sommes pas nationalistes, mais une autonomie avec le pouvoir législatif, avec la reconnaissance du peuple corse, avec le statut de coofficialité de la langue et avec une mise en perspective dans 15 ou 20 ans pour dire le peuple corse, de toute façon, il choisira parce que le peuple a toujours raison », je suis sûr que cette vision-là, elle est extrêmement majoritaire en Corse aujourd'hui et qu'elle va au-delà du camp nationaliste.

Et la question qui se pose à nous, c'est entre aujourd'hui et le 14 juillet, parce qu'on nous a annoncé une perspective d'ouverture de discussions au 14 juillet, est-ce que nous sommes capables de mettre en forme cette proposition-là, y compris en intégrant nos différences et en laissant de côté un certain nombre de difficultés qui ne seront pas traitées d'ici-là ?

Premièrement, définition de l'autonomie.

Deuxièmement, vous l'avez dit, les auditions politiques, Jean-Martin, on ne peut pas tout comparer, bien sûr, mais il y a quand même des traits communs qui sont très forts.

La Présidente y a insisté, y compris pour répondre à Jean-Christophe ANGELINI. Là où des dizaines de millions d'Européens vivent paisiblement, sereinement et heureux un statut d'autonomie, il y a des indépendantistes qui continuent à se battre pour l'indépendance de leur territoire, il y a des libéraux, il y a des gens de gauche, il y a des démocrates sociaux, il y a des coalitions gouvernementales qui se font, qui se défont, qui se recomposent. C'est la vie, c'est la vie de la démocratie.

Par contre, ce qu'ils nous ont tous dit, et ça c'est important, c'est que ça marche et que ça marche bien, que ça marche bien au plan politique, et ça c'était aussi une inquiétude qui était la vôtre, légitime, et qui est partagée, de dire « mais au plan économique, est-ce que ça fonctionne ? ». Alors, il y avait eu l'étude et le rapport de la présidente « Entre autonomia è benistà », présentation, critique méthodologique : oui, mais d'où partons, etc. Je l'entends, mais à un moment donné, personne ne peut donner la garantie d'où sera la Corse dans 15 ans. C'est en cela aussi que l'autonomie, elle est un pari collectif : la capacité à croire en nous, à construire ce pays, à faire ce que les autres ont fait.

Les kanaks nous ont expliqués, eux qui ont été privés de l'accès à l'enseignement, à la culture, à la terre, aux livres pendant des siècles, qui ont été traités comme des parias par le fait colonial, ils nous ont expliqué qu'ils se sont formés, qu'ils se sont formés à la légistique, qu'ils se sont formés à l'apprentissage, qu'ils ont dépassé, alors que le droit du travail n'existait pas chez

eux, qu'ils ont sont allés au-delà de la protection du droit du travail national, là où il n'y avait rien. Nous sommes frères de ce peuple, vous le savez. Pourquoi on ne serait pas capable de faire comme eux ? Nous qui avons une ressource humaine extraordinaire, qui avons ici et ailleurs dans la diaspora des milliers de personnes qui sont prêtes à se mettre au service d'un projet collectif. Et vous nous le demandiez souvent.

Je dirais que ce rapport, son troisième mérite, il réconcilie l'idéal et le quotidien, j'allais dire la bandera et le frigidaire ; le politique, l'économique et le social.

On nous l'a dit en permanence, y compris un candidat aux élections présidentielles, « ce n'est pas l'autonomie qui va remplir le frigidaire ». Nous, on est nationalistes, on n'a pas envie que les gens qui vivent en Corse et notre peuple aient des frigidaires vides.

Est-ce que vous croyez que l'autonomie, elle va nous rapprocher de l'autonomie alimentaire ou nous en éloigner ?

L'autonomie va nous rapprocher de l'autonomie énergétique ou nous en éloigner ?

L'autonomie va nous rapprocher d'un système de production fort et vigoureux qui crée de la richesse ou nous en éloigner ?

L'autonomie, elle va nous rapprocher d'un système de justice sociale et de solidarité ou nous en éloigner ?

Ce sont celles-là les questions. Moi, fondamentalement, je pense qu'elle va nous rapprocher de tout cela. Et ce que nous ont dit tous ceux que nous avons auditionné nous permet de le penser.

Un dernier mot et je termine. J'avais beaucoup d'autres points, mais on approfondira.

C'est un processus complexe partout, mais réalisable et réalisé, dès lors qu'on s'en donne les moyens et le temps, avec une ingénierie, avec une relation qui passe de la conflictualité à une relation de respect réciproque et de dialogue avec l'État. Et puis nous cochons toutes les cases, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on coche toutes les cases.

On a une histoire où on a été un État.

On est le peuple qui a produit la première Constitution écrite.

Vous nous dites, « c'est votre roman national », mais c'est aussi la réalité de notre histoire. C'est une chance. Ça fait partie de ce que nous sommes collectivement. Mais alors, si vous ne voulez pas regarder vers l'histoire, regardons le présent et l'avenir.

Nous sommes une île. Le fait insulaire, il est incontestable. La corrélation entre le fait insulaire et l'autonomie, partout en Europe, elle est incontestable.

Donc, de quoi avons-nous peur ? Et c'est ce que nous disait le président, « non abbiate paura ».

Moi, je pense qu'aujourd'hui, il faut avoir ce discours, qui est à la fois un discours d'ambition très haute, parce que nous avons tous les moyens d'être ambitieux pour notre pays, de confiance en nous, de conscience de la difficulté et de cheminement pédagogique, y compris dans les réponses les plus pragmatiques.

La subsidiarité interne, vous y êtes passé rapidement. Personne dans nos interlocuteurs n'a opposé le statut d'autonomie et une vie démocratique locale forte. Chacun de nos interlocuteurs a dit que le territoire autonome s'était organisé pour que les provinces, les régions, les communes, les cantons, selon l'organisation administrative, aient leur propre champ de compétences préservés en vertu du principe de subsidiarité interne, avec les moyens humains et les moyens financiers pour les exercer.

Donc vous disiez, et je termine, m'adressant à vous principalement parce que je sais que de l'autre côté, sur la vision globale, nous partageons l'essentiel.

Je me tourne vers vous, non pas pour vous convaincre d'ici mardi. Mais autant je ne relativise pas mardi, autant je n'en fais pas le point d'atterrissage définitif.

Bien sûr que, quel que soit le résultat de mardi, il y aura encore beaucoup, beaucoup de travail et de chemin à faire. Mais il va falloir faire vite aussi, mais dans un temps que nous pouvons respecter.

Mais me tournant vers vous, vous disiez :

Qu'est-ce qu'il se passe ailleurs ? Nous l'avons montré.

Est-ce que ça marche ailleurs ? Nous l'avons montré.

Est-ce que nous remplissons les conditions pour faire, nous, la même chose ? Nous l'avons montré.

Est-ce que nous sommes prêts à construire une démarche qui soit également sécurisée d'un point de vue politique, juridique, économique, social ? Nous l'avons démontré.

Et nous allons également, à l'appui de cette revendication institutionnelle, proposer un chemin qui soit celui de la paix et un chemin constitutionnel que la France a déjà emprunté, parce que l'autonomie existe déjà. Et ça sera sans doute effectivement une autonomie sui generis, c'est-à-dire une autonomie originale, parce que la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, parce que la Corse n'est pas la Polynésie, parce que la Corse n'est pas Saint-Martin, parce que la Corse n'est pas non plus la Sardaigne, ou la Sicile, ou les Açores. Mais il y a un certain nombre de points communs et de traits communs qui font que nous pouvons inventer et réussir notre propre chemin vers l'émancipation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque, emu compiu issu dibattitu nant' à u raportu versu l'autunumia.

A ringrazià vi à tutti per a qualità d'issi dibattiti.

Dunque emu da piantà sta matinata avà. Simu à l'ora spagnola, vene à manghjà normalmente à 2 ore è mezu u dopu meziornu...

Ripiglieremu à 3 ore è mezu, ùn emu micca a scelta.

Ci hè un antru raportu è quattru muzione è pò dopu, ci serà a cummissione. Sè vo aviete una sessione nurmale, seriamu stati sine à 9 ore sta sera di tutta manera. Eccu.

Andate à manghjà è rivenite dopu.

À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 14 h 18 et reprise à 16 h 41.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais demander au groupe « Fà Populu » de reprendre ses places.

Bien, compte tenu de l'heure tardive et également de l'absence de certains conseillers, à la demande de la présidente de la CDENATE, son rapport sera examiné à la fin du mois prochain. Donc, ça sera à la session prochaine. Tout le monde aura le temps de bien le relire d'ici là.

Donc, ce que je vous propose, c'est que nous passions tout de suite à l'examen des motions avec, comme décidé par la commission permanente, trois motions à l'ordre du jour.

La première motion concerne le soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse en général. Elle est proposée par « Core in fronte » et ce sera Marie-Claude Branca qui va la présenter.

Avete a parolla.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2023/E3/013 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Marie-Claude BRANCA du groupe « Core in Fronte » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Presidenti di l'eseutivu, Madama a Presidenti di l'Assemblea, cari collegghi,

V'aghju da prisintà a muzioni di sustegnu à i taxi, trasportatori, affittadori di vitturi di Figari è di tutta a Corsica.

Innanzi, voddu salutà i prufiziunali chì sò vinuti à stà à senta a prisintazioni di issa muzioni.

Ramintemu chì a Cullitività di Corsica hè prupriitaria di l'aeruportu di Figari è ch'idda t'hà a cumpitenza pà accuncià, intratena, gistiscia l'aeruportu.

Ramintemu dinò chì dopu à cunvenzioni signata trà a Cullitività di Corsica è a camara di cummerciu, tocca à a CCI di metta à a disposizioni di tutti, i mezi nicissarii pà a so attività in tutale sicurezza è i parcheghji facini parti d'issu dispusitivu.

Sapemu chì tutti i prufessiunali di i trasporti è di lucazioni di vitturi di Figari è di Corsica partecipoghjani à l'ecunomia di a Corsica.

Sapemu chì sti prufessiunali ani l'ublicazioni di pagà cutisazioni è carichi pà pudè praticà a so attività.

Ci avidimu dapoi à qualchì tempi chì si sviluppani pratici cummirciali senza statuti, nè reguli, nè ubligazioni, nè carichi chì mettini in priculu l'attività di i prufessiunali di u rughjonu.

Ramintemu chì l'Assemblea di Corsica hà vutatu l'esistenza di u populu corsu chì hè una cummunità storica è culturali cumposta da Corsi d'urighjini è Corsi d'adduzioni, com'è attori priuritarii di u so sviluppu economicu è suciali.

Ramintemu l'impurtanza di u dibattitu attuali trà a Cullitività di Corsica è u governu francesu chì porta frà l'altru annant'à i cumpitenzi è

l'autunumia chì cuntribuiscia à addattà l'ecunomia cumplittamenti à l'uppostu di a dipendenza è di l'assenza di reguli.

Hè pà tutti issi raghjoni, chì l'Assemblea di Corsica porta u so sustegnu à tutti i taxi, trasportatori è affittadori di vitturi. Chì l'Assemblea di Corsica s'impegna à luttà contr'à i risichi di una srigulazioni di i sittori prufissionali ecunomici tocchi da issi pratici chì no avemu discrittu innanzi. Chì l'Assemblea di Corsica chjama tutti l'istituzioni è urganisimi cuncirnati à piddà subbitu subbitu, tutti l'iniziativi pà falla finita incù sti pratici paracummirciali.

Chì l'assemblea di Corsica dà mandatu à u Presidenti di u cunsigliu esecutivu di Corsica pà metta in opara tutti i dimarchji utili à a rialisazioni di st'ughjittivi.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla, unu contru, unu à prò ? Avete a parolla Jean-Jacques Lucchini pè « Fà populu ».

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Ça va être bien sûr « pour ».

Juste vous préciser que nous avons rencontré il y a trois semaines à Figari, avec les représentants de « Core in Fronte », les artisans taxis et loueurs de voitures qui exercent sur le territoire du Sud Corse et plus particulièrement sur le l'aéroport de Figari.

Ils nous ont fait part, lors des échanges, leurs difficultés face aux loueurs et taxis non identifiés qui occupent actuellement la zone aéroportuaire. Ils nous ont aussi sollicités pour demander à la CCI qui est gestionnaire de la zone aéroportuaire, d'empêcher le stationnement sauvage de ces véhicules par la mise en place de glissières ou de barrières. Donc, c'était pour leur dire aussi que la demande a été faite.

Ils souhaiteraient aussi et surtout que l'État effectue par le biais de la police de l'air et des frontières, des contrôles fréquents sur ces véhicules tampon qui servent souvent aux transports de passagers.

Ils ont aussi beaucoup d'espoir, ce qui est ressorti des discussions, dans les négociations sur le futur statut d'autonomie qui pourrait protéger leur profession de la venue de taxis de l'extérieur pendant la courte période estivale.

Donc, notre groupe demande à se joindre à cette motion pour soutenir cette profession, ces professions, puisqu'il y a aussi des loueurs de voitures qui sont aujourd'hui en danger.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Marie-Claude, avete a parolla.

Mme Marie-Claude BRANCA

Aghju sminticatu di pricisà chì com'ellu hà dittu Jean-Jacques, « Fà populu » è u gruppu « Avanzemu » si sò associati à a muzioni.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Avanzemu » vole parlà. U so Presidente, avete a parolla.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, cara Presidente.

Cari tutti, très vite, la motion proposée par Marie-Claude et son groupe et à laquelle nous nous associons, elle est fondamentale à plus d'un titre. Il faut savoir que l'extrême-sud que l'on connaît bien et la Corse en général donnent aujourd'hui lieu à un certain nombre de dérives qu'il est important de verbaliser, ce auquel il faut qu'on mette des mots politiquement et bien sûr, auxquels on doit commencer à apporter des réponses dans le cadre des débats de l'Assemblée à droit constant et ensuite, ça a été dit, dans le cadre de la révision constitutionnelle et de l'évolution politique à laquelle on travaille.

De quels maux parle-t-on ? Aujourd'hui, il y a une économie parallèle qui n'est pas une économie souterraine. Elle est souterraine au sens des flux qu'elle génère et qui échappent, dirons-nous, à l'économie légale, mais au contraire de l'économie dite et « du Black », elle est organisée de manière industrielle, massive au vu et au su de tous les autres acteurs.

C'était historiquement le cas lorsque les premières résidences secondaires étaient louées. Ça a continué avec un certain nombre d'autres services, (conciergeries, locations, ingénieries, prestations de toute nature), etc.

On a aujourd'hui le phénomène des véhicules et des taxis qui viennent concurrencer frontalement les professionnels du secteur et leur organisation ancienne et par contamination, ça touche des métiers, des fonctions dont on pensait qu'ils seraient préservés de par l'antériorité des acteurs et, dirons-nous, l'ancrage des activités économiques elles-mêmes. Donc, il est temps que nous mettions collectivement, je le redis, des mots clairs et que nous apportions des réponses.

C'est d'autant plus prégnant sur l'aéroport de Figari que l'on connaît parfaitement que les loueurs de voiture, certains sont ici présents et je les salue, les chauffeurs de taxi présents également et nous les saluons tout autant, évoluent dans des conditions qui sont économiquement difficiles, il ne faut pas s'y tromper. Quand on parle de l'extrême-sud, on parle souvent à tort de l'Eldorado. Mais pour quelques semaines d'activité économique dense, s'écoulent des mois en dents de scie, voire de disette, mais durant lesquelles l'activité n'est pas abandonnée pour autant, tant elle revêt un caractère de service public de proximité et dirons-nous d'action sociale.

Donc, pour toutes ces raisons et j'en aurai fini, nous allons soutenir la motion à laquelle, bien sûr, nous acceptons volontiers de nous associer en espérant que notre Collectivité sera prendre les mesures adaptées en écho à ses attentes et à ses préoccupations.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Georges Mela.

Normalement, c'est un pour, un contre. Je suppose que c'est 4 « pour » ?

M. Georges MELA

Madame la Présidente, vous avez bien anticipé.

Je voulais préciser donc que le groupe « Un soffiu novu » allait voter cette motion. Elle a du bien-fondé parce que même en étant personnellement un libéral, je ne peux que m'opposer personnellement à ce principe d'activité et de commerce qui pénalise de façon importante l'activité économique locale,

puisqu'il s'agit des taxis de Figari et qui, comme cela vient d'être dit, malgré ce que l'on peut imaginer au niveau activité économique de l'extrême-sud qui est loin d'être l'Eldorado, beaucoup d'activités sont souvent pénalisées par des activités parasites qui viennent sur notre territoire à des moments particuliers où il est bon et sain que ce soit ceux qui y vivent qui véritablement tirent les marrons du feu. Pardonnez-moi cette expression.

Le groupe va voter pour cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me tourne vers l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Évidemment, nous allons soutenir cette motion. Je disais à l'heure aux représentants des différentes professions concernées qui sont présents aujourd'hui que l'exécutif n'a pas pu les recevoir aujourd'hui car nous étions tous et toutes, les uns les autres, dans des contraintes indépensables. Mais nous nous étions entretenus en amont, et avec le groupe initialement porteur de la motion, et avec l'ensemble des membres de groupes majoritaires. C'est évident que nous allons soutenir.

Je crois que ces professions, comme les autres, sont confrontées à des phénomènes multiples mais qui tous convergent pour les mettre en difficulté. Donc, on voit bien qu'on peut à la fois avoir une fréquentation estivale importante et des retombées économiques insuffisantes pour les acteurs locaux. Là comme ailleurs, on retrouve du para commercialisme et des activités parasites qu'il faut sanctionner, je le dis clairement. Je crois que c'est aussi une attente et une demande. On ne peut pas demander à des acteurs d'un secteur de respecter un certain nombre de règles, de se déclarer, de payer un certain nombre de patentes, de taxes, de frais et puis les laisser se débrouiller seuls avec de la concurrence déloyale.

Donc, les pouvoirs qui ont la compétence régaliennne, doivent à mon avis intervenir sans faiblesse. Ça, c'est la première chose.

Et puis la deuxième chose, c'est qu'il y a aussi des pratiques nouvelles. Alors, il y en a certaines qui sont parallèles, non illicites et qui font de la concurrence. Je pense par exemple au prêt de voitures entre particuliers et le prêt gracieux de voitures entre particuliers comme il peut y avoir désormais le prêt de maisons et puis aussi des applications, l'ubérisation des déplacements, on en parlait tout à l'heure avec les concernés, ou des applications nouvelles qui

permettent là aussi à des particuliers de louer leurs véhicules et de les louer de façon totalement illégale en faisant de la concurrence déloyale.

Donc, je crois qu'il faut qu'on prenne bien la mesure du problème, qu'on fasse entendre aujourd'hui notre solidarité avec les acteurs du secteur concerné, qu'ils soient à Figari ou qu'ils soient bien sûr ailleurs en Corse et puis que notre institution s'engage aux côtés de la CCI, sollicite et interpelle également l'État pour que des réponses rapides, fortes et convergentes soient mises en œuvre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous apportons tout notre soutien à la motion.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour cette motion ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci.

La deuxième motion va être présentée également par « Core in fronte » Front ». Serena Battistini va la présenter. Elle concerne la divagation animale. Vous savez, la parole.

Motion N° 2023/E3/012 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Serena BATTISTINI du groupe « Core in Fronte » : Pour la reconnaissance des victimes de la divagation animale

Mme Serena BATTISTINI

Merci.

30 000, c'est le nombre d'animaux en divagation dans l'île, dont la moitié sont considérés comme ensauvagés.

Des dizaines d'incidents sont relayés par la presse chaque année. Ce constat est le résultat d'une société malade. Les intérêts financiers de quelques-uns nuisent depuis trop longtemps à l'intérêt général. Notre patrimoine architectural est détruit, la faune et la flore sont perturbés. Des dégâts matériels réguliers sont constatés, notamment avec les chemins de fer de la Corse. Les

bovins divagants non identifiés sont en souffrance, malnutris, malades, ils sont tous porteurs de la tuberculose et plus grave encore, le nombre de victimes est croissant et nous sommes tous potentiellement en danger.

Aujourd'hui, à travers cette motion, nous souhaitons que l'Assemblée de Corse reconnaisse les victimes des bovins en divagation non identifiés et apporte son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

Pourquoi ? D'abord parce que nous sommes un peuple et que nous devons être solidaires des plus fragiles. Ensuite, parce que soutenir les victimes c'est reconnaître le problème des vaches en divagation, prendre ses responsabilités et les assumer. Enfin, c'est apporter une solution à la double peine que subissent les victimes, physiques et financières.

Dans le droit, un bovin est un animal d'élevage. Il a donc un propriétaire responsable en cas d'accident. Un piéton victime d'un accident avec un bovin en divagation n'est pas couvert par le système assurantiel.

C'est pourquoi l'Assemblée de Corse demande la reconnaissance des victimes de bovins ensauvagés en divagation auprès de l'État. Cette reconnaissance permettra aux victimes d'être indemnisées par les assurances.

Afin de lutter contre ce fléau que représentent les vaches sur nos routes, l'Assemblée de Corse rappelle aux maires la nécessité d'appliquer le code rural et à l'État, sa responsabilité en matière de sécurité publique.

Pour accompagner les maires dans l'exercice difficile de leurs responsabilités, l'Assemblée de Corse demande à ce que la Collectivité de Corse étudie la possibilité d'inscrire au guide des aides du comité de massif un accompagnement aux communes et communautés de communes pour le traitement des animaux ensauvagés.

Il est important également de dénombrer les victimes. C'est pourquoi l'Assemblée de Corse demande aux hôpitaux et aux SIS 2A et aux SIS 2B d'identifier, de comptabiliser les victimes dès leur prise en charge.

Ces données viendront alimenter le travail de recensement de l'association « Cambià avà », qui vient en aide aux victimes dont on salue le travail et sa présidente Marilyn Taddei, en espérant que cette motion qui a été très difficile à porter aujourd'hui jusqu'ici, permette d'alléger la peine des victimes qu'elle ouvre un espoir pour construire notre pays sur les bases d'une société saine et solidaire.

Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ramentu chì ghjè una muzione chì ghjera dighjà vinuta davant' à l' Assemblea, davant' à a cummissione è po dopu, hè riturnata in cummissione. Hè stata travagliata da parechje persone. Ma avete purtatu sta muzione à u filu di e settimane è oghje, avemu una versione chì ghjè assai più ricca di sicuru. Vi ringraziamu assai per a vostra pazienza d'una parte è po dinò per avè tenutu u filu.

Avà, a parolla hè à chì a dumanda. Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parolle.

Idem, on s'associe à la motion, au vote. On a été sensibilisés bien sûr p « Cambià Avà », dont on salue la présidente et l'ensemble des membres, bien sûr par des cas nombreux, individuels ou plus collectifs qui nous ont été rapportés et bien sûr, par le caractère historique de ce dossier, dirons-nous, qui a exposé et malheureusement brisé trop de vies en Corse ces dernières années.

Donc, je ne serai pas plus long. On s'y associe et on verra ensemble dans quel pas de temps et selon quelles modalités on pourra traiter le sujet, mais sur le principe de la motion, dix fois favorables. Merci.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hyacinthe Vanni.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu pè ringrazià ben intesu u presidente di l'ODARC è tutti quelli chì anu participatu à quista muzione. Possi esse vutata tutti in seme.

Veramente una primura maiò chè di truvà veramente soluzione à stu prublemu chì ghjè un prublemu chì pò tuccà à tuttu u mondu, ancu quandu no reintrimu noi a notte. Mi hè accaduta, dunque possu parlà ne tranquillamente. Mà aldilà, ci pò esse u materiale, ci sò veramente a ghjente chì sò stati feriti è d'altri ancu chì sò stati morti.

Dunque ghjera impurtente è tornu una volta à ringrazià à tuttu u mondu d'avè travagliatu è d'essesi messu in giru à una tola pè truvà ste suluzione chè sta muzione possi veramente caminà è ch'ella riveschi cù

veramente l'attenzione è a primura di u presidente di l'ODARC è di tutti l'altri. Oghje pudiamu vutà, ghjè un primu passu. Ùn pudemu micca rigulà tuttu à tempu, mà ghjè veramente qualcosa d'impurtente. Vogliu ringrazià à tutti quelli chì si sò impegnati pè ghjunghje si oghje à avanzà. A sapemu, ùn ci si simu ancu completamente, ma pensu chì ghjè dighjà un bellu passu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande ? No. Mi girgu versu l'esecutivu.

Ghjè u presidente di l'ODARC chì hà da dì qualchì parolle.

M. Dominique LIVRELLI

En émettant un avis favorable à cette motion, à partir du moment où on a travaillé sur cette motion. On a déjà commencé à travailler dans le cadre réglementaire au niveau des indemnités. On a demandé au comité de massif de mettre en place cette mesure, d'inscrire cette mesure au guide des aides, en sachant très bien que nous aussi, au niveau de l'ODARC, on travaille à essayer de régler ce problème, d'autant plus que nous avons fait déjà une série de réunions avec les associations des maires, l'État, pour sortir de cette impasse.

Avis favorable.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un complementu. Tengu à salutà dinù l'impegnu di Serena Battestini di issu cartulare.

Hè vera chì a muzione hà cambiatu. Emu travagliatu assai. A primura di l'esecutivu era di risponde di manera favurevule à un'attesa forte, à una dumanda forte, ma di circà à fà la di manera utule è efficace.

Pensu chè l'equilibru induve simu ghjunti oghje permette d'esse sudisfati. Ci sarà l'impegnu di u cumitatu di massiciu, ci sarà u travagliu incù i merri è ci sarà, sò ch'ellu hè qualcosa d'impurtante pè e vittime aggruppate indè un associu induve cunniscimu a presidente è a più parte di i membri i cunniscimu bè, è i salutemu. Ciò ch'elle aspettanu dinù ghjè un rinforzu di a presa in carica dopu à esse statu inticciatu, minatu da un vaccinu.

U prublema, u vogliu ramintà, hè chì normalamente a lege glubale ùn hè micca fatta pè una situazione cum'è a Corsica. In Francia, di modu generale, quandu un animale ùn hè micca identificatu, ùn pò esse ch'un animale salvaticu

è dunque, e vittime ponu andà davanti à u fondu di rimbursamente di e vittime è ghjè più faciule.

Oghje, in Corsica, ùn hè micca tutt' à fattu a listessa situazione è tocca à e vittime à fà a prova è ghjè una prova difficiule assai.

Dunque, unu di i nostri travagli hè ghjuridichi è sarà di fà ch'ellu sia allargatu u dirittu d'andà davant' à u fondu di garanzia pè garantisce ghjustamente una indennisazione ghjusta di tutte e vittime è quessa, ci avemu da travaglià à parte dinù di issa muzione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Pudemu passà à u votu. Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

A muzione hè ADUTTATA à l'unanimità.

À ringrazià vi.

L'ultima muzione, l'aghju da prinsintà eiu.

Motion N° 2023/E3/015 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une motion qui concerne le traité du Quirinal qui est un accord de coopération bilatérale entre la France et l'Italie.

C'est un traité qui a été signé le 26 novembre 2021 entre la France et l'Italie, entre le Président Macron et le Premier ministre Draghi.

Pour donner un peu d'informations sur ce traité, à l'instar du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle que l'on connaît en général un peu plus, c'est un traité qui vise vraiment à renforcer les liens entre la France et l'Italie et sur le plan diplomatique, c'est un traité qui permet à un moment donné d'encapsuler, comme on le dit en termes diplomatiques, d'encapsuler un certain nombre d'actions, de priorités, de programmes et d'encourager des financements aussi

qui sont à déployer à travers des coopérations qui sont à l'échelle des états membres, mais aussi des régions concernées.

De manière assez surprenante dans ce traité du Quirinal, ne figurent pas les îles. Donc pour la France, il n'y a qu'une qui est concernée, c'est la Corse. Pour l'Italie, il y a la Sardaigne et la Sicile bien sûr. Quelle fut notre surprise bien évidemment de découvrir que la dimension insulaire ne figurait pas, notamment dans la partie relative à la coopération maritime. Il n'y a que la coopération terrestre, finalement, qui est reconnue. Cela, évidemment, a suscité notre stupeur et également notre interrogation.

J'ai écrit pour ma part à la ministre des Affaires européennes et des affaires étrangères, Madame Colonna. Par ailleurs, le député Castellani est intervenu à l'Assemblée nationale. On a convenu que, effectivement les n'y étaient pas, mais que nous pourrions à un moment donné quand même émarger sur des programmes de coopération, sauf que bien évidemment, on peut déjà, sans le traité, coopérer puisque nous le faisons dans le cadre du programme Marittimo par exemple, bien sûr. Mais néanmoins, il est très préjudiciable pour les relations que nous avons avec la Ligurie, que nous avons avec la Toscane, que nous avons avec la Sardaigne et plus globalement avec l'ensemble de l'Italie au regard aussi, non seulement de notre place géographique, mais aussi de notre histoire commune. Il est impensable qu'un traité de ce type occulte complètement les territoires insulaires et le rôle qu'ils peuvent jouer sur le plan diplomatique.

Alors si je veux être un peu provocatrice, je dirai que peut-être ils ont considéré que nous étions déjà indépendants, mais je ne le pense pas du tout, que nos frontières ne sont pas celles de la France, et bien évidemment c'est surtout nous exclure réellement d'une perspective d'une destinée méditerranéenne. Et ça, c'est très préjudiciable.

Donc, dans le contexte dans lequel nous sommes, que nous avons encore évoqué tout à l'heure, ce matin, de discussions avec l'État relativement aux évolutions institutionnelles en Corse, il est important de rappeler ces dimensions européennes. Cette dimension méditerranéenne en particulier et surtout l'importance de la Corse dans la coopération transfrontalière entre la France et l'Italie.

Je rappelle même que le paradoxe est que nous sommes autorité de gestion, je me tourne vers l'exécutif, nous sommes autorité de gestion pour le programme « Marittimo », autorité de gestion nationale. Ce n'est pas la région sud, c'est la Corse.

Je souhaite, vous l'avez compris, que dans ce contexte-là, que nous réaffirmions notre volonté, alors non pas de modifier le traité puisque le traité a été signé, mais de pouvoir participer au comité stratégique de coopération qui est prévu à l'article 10 de ce traité qui a été mis en place pour assurer la dynamique et la vie de la coopération.

Et par ailleurs, je vous propose aussi dans cette motion d'organiser à cet effet un séminaire qui pourrait impliquer des élus et des citoyens sur la contribution de la Corse au traité entre la France et l'Italie.

Ça me paraît être une idée diplomatiquement intéressante pour faire participer le maximum deux mondes à cette perspective.

Merci beaucoup.

Qui souhaite intervenir ? Pierre Ghionga pour « Un soffiu novu ».

M. Pierre GHIONGA

Présidente, évidemment, va voter pour votre motion.

Par intérêt personnel, j'ai quelques interrogations. Est-ce que la délimitation des espaces maritimes qui n'a jamais été faite depuis la libération entre la Corse et l'Italie, dans le canal de Corse, a été faite ? Première question.

Deuxième question, en cas de pollution de la côte est de la Corse, c'est normalement dans l'accord France-Italie, l'Italie qui intervient en premier. Est-ce que ça a été reconduit ou non ? C'est important ça, à partir du moment où on parle d'autonomie, peut-être qu'on nous a demandé une autonomie de moyens de dépollution, si ce n'est pas marqué dans le protocole avec l'Italie ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors je ne saurai répondre techniquement, mais les questions sont tout à fait pertinentes, à vos questions, mais bien évidemment, on va se renseigner. Peut-être que l'exécutif peut nous aider dans la réponse.

Par contre, ce qui est sûr aujourd'hui, au moment où on se parle, c'est que la coopération maritime n'est pas prévue dans le traité franco-italien. Voilà, ce qui est quand même très paradoxal.

M. Pierre GHIONGA

Peut-être parce qu'il y a le ce problème de partage, c'est possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Peut-être. C'est peut-être une raison.

Monsieur Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, merci.

Pour le groupe « Fà populu » la motion que vous présentez, je veux renforcer vos propos.

Elle a un sens politique, démocratique, institutionnelle, économique, profond, à travers ce que vous avez rappelé sur les liens qui se tissent entre dans cette Méditerranée, entre la Corse, l'Italie et d'autres pays méditerranéens.

Puis je crois que le contexte se prête effectivement à ce qu'il y ait une expression de l'Assemblée sur un sujet aussi sensible parce que votre motion rappelle déjà les démarches qui ont été engagées, les démarches qui ont été engagées par notre Collectivité pour renforcer notre coopération. Et même si ce traité bilatéral apporte quelque chose d'important au sens diplomatique, en même temps, il y a des absences cruelles que vous avez soulignées et sur lesquelles, effectivement, il faut se pencher. Et je crois que c'est bien que ce soit la Collectivité de Corse qui le signale et qui se penche là-dessus.

Je crois également que les planètes sont alignées parce qu'on est dans un statut qui se précise, on est dans une évolution institutionnelle qui se précise. La collectivité au cours de ces dernières années a pris des positions importantes confiant au Président de l'exécutif des responsabilités sur les traités avec la Sardaigne, sur les liaisons avec l'Italie. Donc, en ce sens, cette motion a un aspect très important dans ce contexte.

Evidemment, le groupe « Fà populu » la soutient. Et puis je crois que vous l'avez dit, ça dépasse le traité bilatéral, également la Toscane, on y touche les liaisons Corse-Sardaigne, tout se retrouve dans ces débats.

La proposition que vous faites aussi d'ouvrir un espace de dialogue en associant les citoyens me paraît un élément fort pour faire vivre la démocratie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

S'il y a d'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Je suis un peu comme Pierre Ghionga, il y a une interrogation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas d'équivoque sur votre position, on va soutenir cette motion sans aucune réserve.

Simplement, est-ce que la Sardaigne, vous avez évoqué tout à l'heure les îles, donc Sardaigne, Sicile, sans compter l'archipel toscan et notamment Lampedusa et les îles vers la Tunisie. Est-ce que toutes ces îles-là aujourd'hui sous le traité de Quirinal ? Est-ce que les îles italiennes sont aussi exclues du traité ? Si elles sont exclues, je pense qu'il faudrait peut-être imaginer par solidarité méditerranéenne, inclure aussi dans notre demande, bien sûr la nôtre qui est légitime, mais aussi regarder vers ces villes en disant « on veut aussi qu'elles soient » parce que c'est notre destin, je n'ai pas besoin de rappeler au Président les propos du Président Macron, en février, qui disait « un destin méditerranéen pour la Corse », je pense que notre destin est aussi avec tous ces gens-là, autour de nous. Ça dépasse les pointillés qu'évoquait Pierre Ghionga, moi je ne vois pas trop de pointillés sur la mer, je pense que la mer, c'est une route.

Donc, il peut être intéressant d'y intégrer la solidarité avec ces îles qui ont besoin aussi de travailler avec nous dans ce traité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, côté italien, évidemment, aucune mention de l'insularité dans le traité, bien évidemment. Donc, c'est toute la partie insulaire et maritime qui en est exclue à ceci près, qu'évidemment, les Italiens eux-mêmes ont protesté. Mais les Sardes, désormais, sont protégés quand même par leur constitution et les Siciliens sont protégés par la Constitution parce que désormais, la constitution italienne reconnaît le fait insulaire. Donc, ça va être beaucoup plus facile pour eux de fait d'être intégrés côté italien dans le comité stratégique de coopération. Le Traité ne va pas être modifié, on ne modifie pas un traité tous les 3 jours.

Malgré notre intervention et la montée au créneau aussi de Michel Castellani à l'Assemblée de Corse, le traité ne sera pas modifié. Mais par contre, ce qu'il faut, c'est que nous puissions entrer dans l'espace de coopération quand même de manière opérationnelle. Mais, côté italien, il n'y aura pas de soucis parce que désormais, constitutionnellement, pour toute politique publique menée à l'échelle de l'état italien, il y a la dimension insulaire et la clause d'insularité qui joue, ce qui, bien évidemment, ne l'est pas pour nous. Et on revient au débat de ce matin et celui de mardi prochain.

Voilà, je ne l'ai pas fait exprès. La démonstration est faite une fois de plus.

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, je peux abuser de votre gentillesse ? Est-ce qu'il y a d'anciens traités de coopération franco-italiens ? Est-ce qu'il y en a d'anciens avant le Quirinal ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant le traité du Quirinal, il y avait déjà un traité du Quirinal.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce qu'il y avait la dimension ...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je pense que ça n'y était pas non plus. On vérifiera, mais, je ne pense pas.

Je me tourne du côté de de la présidence de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais intervenir parce que c'est très intéressant, effectivement, ça fait la liaison avec notre débat de mardi prochain.

Mais dire quand même aussi, mais nous n'avons pas eu le temps d'en parler, Madame la Présidente, trois remarques.

Première remarque, la géographie c'est de la politique. Ce traité du Quirinal, il est pensé dès le moment de sa préparation, comme un progrès fondamental dans les relations entre la France et l'Italie. Il n'y a pas encore eu le changement de Gouvernement en Italie et les tensions liées à l'arrivée au pouvoir de Madame Melloni. Et dans ce progrès fondamental, on dit, on va renforcer la coopération transfrontalière. Donc, la géographie, c'est de la politique. Le problème, c'est qu'à ce moment-là, transfrontalier entre la France et l'Italie, il ne pas un instant qu'il y a des frontières maritimes évidentes entre la Corse et la Sardaigne et entre la Corse et la Toscane. Tout simplement parce que la France, lorsqu'elle pense la coopération transfrontalière avec l'Italie, ce que vous disiez tout à l'heure, où elle considère que la Corse n'est pas française, ou elle oublie que la Corse est là. Et je pense que c'est plutôt la deuxième solution.

Ce que je voudrais dire, je n'ai pas eu le temps de vous le dire, c'est qu'avant même que Michel Castellani, Jean-Félix, n'interviennent à l'Assemblée nationale et avant même que le traité ne soit définitivement rédigé, j'ai eu l'occasion de parler, y compris au plus haut niveau de l'Etat, de l'oubli de la Corse, en disant, : attendez, le Président de la République, il avait parlé une première fois - dans des conditions qui ne nous convenait pas - mais la vocation méditerranéenne de la Corse, il en avait parlé déjà au moment de son discours du 7 février à Bastia.

J'ai eu l'occasion de revoir le Président de la République en septembre 2021 à Marseille pour un événement justement lié à la dimension méditerranéenne et environnementale. A ce moment-là, je m'étais ouvert auprès de lui et de son entourage du fait que la Corse était oubliée. Je pense pouvoir vous dire que le Président de la République était étonné et contrit que la Corse ait été oubliée.

Donc, à mon avis, l'instruction est passée. Mais après, c'est pour vous dire aussi qu'il y a un tel poids et une telle inertie politique, c'est que pour le ministère des affaires étrangères, il est impensable d'inclure la Corse et les îles italiennes voisines, ou la Corse et son horizon toscan naturel dans le périmètre d'une coopération transfrontalière. Donc ça, ça montre quand même la puissance des représentations politiques. On voit bien tout le chemin qu'il y a entre l'affirmation, réinscrire la Corse dans son destin méditerranéen et la conclusion et les traductions concrètes.

C'est le la même logique qui a fait que pendant des décennies, nous avons tourné le dos à la Sardaigne, ou nous avons coupé la quasi-totalité des liens avec la Toscane. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque que je voulais faire, c'est quand même la réponse de Madame la députée rapporteure du projet de loi sur le traité du Quirinal, qu'elle fait en commission des affaires étrangères, à Jean-Félix Acquaviva qui l'interpelle sur l'absence de la Corse. Réponse, mot pour mot : le traité ne mentionne pas expressément la Corse, mais l'évoque indirectement puisqu'il est fait référence à la Méditerranée dans le préambule.

C'est vraiment aller dans l'allégorie ! On fait référence à la Corse puisqu'on a parlé de la Méditerranée ! Je referme la parenthèse.

Troisièmement, pour répondre à Saveriu, on a déjà anticipé puisqu'on a ce projet, ce programme Marittimo, vous savez où on est en position, un chef de file et avec les 4 autres régions, on a d'ores et déjà déposé un projet où il y a Marittimo traité, identification des réseaux, initiatives et législatives sur le thème de l'insularité au niveau local et européen, analyse des productions et des

résultats des travaux traitant du thème de l'insularité, échange des bonnes pratiques entre les élus sur la gestion de problématiques typiquement insulaires et sur la gouvernance de l'insularité, définition de thèmes stratégiques communs et cinquièmement, ouverture vers une gouvernance commune, ce que vous disiez, Saveriu, c'est-à-dire aujourd'hui, on a le Conseil corso/sarde, penser à ouvrir l'institution et à intégrer également la Sicile et avoir un codicille qui nous rattache au traité du Quirinal.

C'est en cela, Madame la Présidente, que votre motion vient particulièrement en son heure.

Je termine en disant que si on a demain, un statut d'autonomie, il y a deux façons de prévoir la participation de la Corse aux relations extérieures en Méditerranée. Premièrement, il y a, comme c'est le cas par exemple dans tous les statuts d'autonomie, le fait de dire : consultation et association systématique de la région autonome lorsqu'il y a un traité entre états dans la zone géographique, autrement dit, traité méditerranéen, consultation et association de la Corse.

Deuxième moyen : possibilité pour le territoire autonome de passer directement des accords qui relèvent de son domaine de compétences dès lors qu'il ne porte pas atteinte aux compétences régaliennes de l'État dans le domaine international.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision historique, Pierre Ghionga, parce que ma langue a fourché. Je vous ai dit oui, il y avait un traité du Quirinal. Il y avait un traité, il datait de 1935, mais ce n'est pas la période la meilleure que nous ayons eue en Europe. Il ne s'appelait pas le traité du Quirinal, mais c'était un traité franco-italien. Après, il y a eu les accords sectoriels dans différents domaines, bien évidemment, la police à la frontière, les grandes infrastructures, des domaines économiques, la migration etc. Une des causes essentielles, originelles du traité de ce traité du Quirinal, c'est quand même les grandes infrastructures terrestres qu'il y a désormais entre la France et l'Italie. C'est surtout ça qui était prévu, notamment le tunnel, les autoroutes, etc. Et donc, c'est pour ça que le maritime n'y est pas.

Mais le Président a bien complété évidemment nos interventions sur ce sujet-là. C'est quand même assez surprenant, donc voilà pourquoi nous avons souhaité déposer cette motion. J'espère que les institutions de la Corse pourront être représentées dans le comité stratégique de coopération. C'est particulièrement important.

M. Pierre GHIONGA

La ministre des Affaires étrangères françaises est corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On ne le mettra pas dans la motion.

Je vous remercie bien évidemment les uns les autres pour vos interventions et pour votre soutien. Je sou mets au vote la motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci. Elle sera transmise à qui de droit.

Je crois que nous avons terminé. Est-ce qu'il y a une intervention de l'exécutif. Non ? Donc, nous en avons terminé pour la session.

Il est 17 h 25.

5 minutes de pause, mais vraiment 5 minutes de pause et ensuite, nous nous réunirons en intercommission, donc toutes les commissions et donc de fait, tout le monde est présent ici, à huit clos. Oui, je le précise, vous avez raison de le préciser, Monsieur le Conseiller.

Le Président Gilles SIMEONI

C'est le principe des commissions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, toutes les commissions, pas de journalistes et pas de visiteurs.

Merci.

La séance est levée à 17 h 25.